

# États financiers

— et notes aux états financiers

**PSP**

## Table des matières

<b>98</b>	<b>Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière</b>		<b>Compte du régime de pension de la fonction publique – États financiers</b>		<b>Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada – États financiers</b>
<b>99</b>	<b>Certificat d'investissement</b>	<b>139</b>	États de la situation financière	<b>213</b>	États de la situation financière
	<b>Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public – États financiers consolidés</b>	<b>140</b>	États du résultat net	<b>214</b>	États du résultat net
		<b>140</b>	États des variations des capitaux propres	<b>214</b>	États des variations des capitaux propres
<b>102</b>	États consolidés de la situation financière	<b>141</b>	Tableaux des flux de trésorerie	<b>215</b>	Tableaux des flux de trésorerie
<b>103</b>	États consolidés du résultat net	<b>142</b>	Notes des états financiers	<b>216</b>	Notes des états financiers
<b>103</b>	États consolidés des variations des capitaux propres		<b>Compte du régime de pension des Forces canadiennes – États financiers</b>		<b>Compte du régime de pension de la Force de réserve – États financiers</b>
<b>104</b>	Tableaux consolidés des flux de trésorerie	<b>176</b>	États de la situation financière	<b>250</b>	États de la situation financière
<b>105</b>	Notes des états financiers consolidés	<b>177</b>	États du résultat net	<b>251</b>	États du résultat net
		<b>177</b>	États des variations des capitaux propres	<b>251</b>	États des variations des capitaux propres
		<b>178</b>	Tableaux des flux de trésorerie	<b>252</b>	Tableaux des flux de trésorerie
		<b>179</b>	Notes des états financiers	<b>253</b>	Notes des états financiers

# Responsabilité de la direction

## à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») de même que les états financiers des comptes des régimes de pension de la fonction publique, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada et de la Force de réserve (les « états financiers ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. La responsabilité des états financiers et de l'information financière figurant dans le rapport annuel incombe à la direction. Les états financiers consolidés comprennent certains montants fondés sur le jugement et les meilleures estimations de la direction, lorsque cela est jugé approprié. Les principales normes comptables utilisées sont présentées dans la note 2 des états financiers consolidés. L'information financière présentée dans le rapport annuel est conforme aux états financiers consolidés.

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021, nous attestons que la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière est adéquate et que la conception et le fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information financière sont efficaces. Nous rapportons toutes déficiences importantes au comité de vérification (le « comité ») du conseil d'administration d'Investissements PSP.



Neil Cunningham  
Président et chef de la direction

Le 13 mai 2022

Investissements PSP tient des registres et maintient des systèmes de contrôle interne et des procédures à l'appui de ceux-ci afin de fournir une assurance raisonnable que son actif est bien protégé et contrôlé conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*.

Le comité aide le conseil d'administration à remplir ses responsabilités concernant l'approbation des états financiers annuels. Le comité rencontre régulièrement la direction et les auditeurs externes et internes pour discuter de l'étendue des audits et autres mandats confiés de temps à autre aux auditeurs et des constatations qui en découlent, pour passer en revue l'information financière et pour discuter du caractère adéquat des contrôles internes. Le comité passe en revue les états financiers annuels et les recommande au conseil d'administration pour approbation.

Les co-auditeurs externes d'Investissements PSP, le Bureau du vérificateur général du Canada et Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (les « auditeurs externes »), ont effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, en procédant aux tests et autres procédures qu'ils ont jugés nécessaires pour exprimer une opinion dans leur rapport des auditeurs. Les auditeurs externes peuvent en tout temps communiquer avec la direction et le comité de vérification pour discuter de leurs constatations sur l'intégrité de l'information financière et le caractère adéquat des systèmes de contrôle interne d'Investissements PSP.



Jean-François Bureau  
Premier vice-président et chef de la direction financière  
et de la gestion du risque

Le 13 mai 2022

# Certificat d'investissement

La *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») exige qu'un certificat soit signé par un administrateur au nom du conseil d'administration, indiquant que les placements détenus par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») au cours de l'exercice financier ont été effectués conformément à la Loi ainsi qu'aux principes, aux normes et aux procédures régissant ces placements. Par conséquent, voici le certificat d'investissement :

« Les placements détenus par Investissements PSP au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été effectués conformément à la Loi et à l'Énoncé des principes, normes et procédures régissant ces placements<sup>1</sup>. »



Martin Glynn  
Président du conseil  
Le 13 mai 2022

---

<sup>1</sup> Investissements PSP s'est conformée au *Règlement sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (le « Règlement ») dans tous ses aspects significatifs. Cependant, tel que divulgué à l'exercice précédent, un placement détenu indirectement par le biais de fonds à gestion passive était par mégarde non conforme à l'article 13 (1) du Règlement. La situation a été rectifiée depuis.

# — Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

# États financiers consolidés

## Rapport des auditeurs indépendants

À la présidente du Conseil du Trésor

### Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 mars 2022 et 2021, et les états consolidés du résultat net, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée d'Investissements PSP aux 31 mars 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants d'Investissements PSP conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'Investissements PSP à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Investissements PSP ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'Investissements PSP.

#### *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'Investissements PSP;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Investissements PSP à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Investissements PSP à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour la vérificatrice générale  
du Canada,



Mélanie Cabana, CPA auditrice, CA  
Directrice principale

Montréal, Canada  
Le 13 mai 2022

## Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

### Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* et ses règlements ainsi que les règlements administratifs de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive.

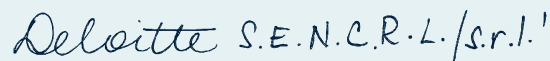
À notre avis, les opérations de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

### Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive à ces autorisations spécifiées.

### Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.



Montréal, Canada  
Le 13 mai 2022

<sup>1</sup> CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A121444

# États consolidés de la situation financière

À la date indiquée

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
<b>Actif</b>		
Placements (note 4.1)	263 836	232 547
Autres actifs	208	246
<b>Total de l'actif</b>	<b>264 044</b>	232 793
<b>Passif</b>		
Fournisseurs et autres passifs	427	438
Passifs liés à des placements (note 4.1)	10 634	11 325
Emprunts (notes 4.1, 8.2)	22 710	16 731
<b>Total du passif</b>	<b>33 771</b>	28 494
<b>Actif net</b>	<b>230 273</b>	204 299
<b>Capitaux propres</b>		
Droits prévus par la loi conférés au gouvernement du Canada à l'égard de ce qui suit : (note 9.1)		
Compte du régime de pension de la fonction publique	168 090	148 915
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	44 707	39 838
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	16 513	14 678
Compte du régime de pension de la Force de réserve	963	868
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>230 273</b>	204 299
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>264 044</b>	232 793

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration :



Martin Glynn  
Président du conseil



Katherine Lee  
Présidente du comité de vérification

## États consolidés du résultat net

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
<b>Revenu de placement</b>	<b>23 562</b>	32 588
<b>Charges liées aux placements (note 11)</b>	<b>(502)</b>	(497)
<b>Revenu de placement net</b>	<b>23 060</b>	32 091
<b>Charges d'exploitation (note 12)</b>	<b>(588)</b>	(510)
<b>Résultat net</b>	<b>22 472</b>	31 581

## États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
<b>Transferts de fonds</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>83 387</b>	80 351
Transferts de fonds reçus au cours de l'exercice (note 9.3)	<b>3 502</b>	3 036
Solde à la fin de l'exercice	<b>86 889</b>	83 387
<b>Résultats non distribués</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>120 912</b>	89 331
Résultat net	<b>22 472</b>	31 581
Solde à la fin de l'exercice	<b>143 384</b>	120 912
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>230 273</b>	204 299

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.



# Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Résultat net	22 472	31 581
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	31	33
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	52	152
Gains non réalisés sur les emprunts	(689)	(591)
	21 866	31 175
<b>Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation</b>		
Augmentation des placements	(27 241)	(23 635)
Augmentation des autres actifs	(7)	(7)
Diminution des fournisseurs et autres passifs	(11)	(4)
Diminution des passifs liés à des placements	(669)	(10 362)
<b>Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation</b>	(6 062)	(2 833)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produits tirés des emprunts	32 418	22 528
Remboursement d'emprunts	(25 751)	(20 999)
Transferts de fonds reçus (note 9.3)	3 502	3 036
<b>Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement</b>	10 169	4 565
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(16)	(18)
<b>Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement</b>	(16)	(18)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 091	1 714
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(52)	(152)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	4 290	2 728
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice<sup>^</sup></b>	8 329	4 290
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts versés	(240)	(296)

<sup>^</sup> Au 31 mars 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient un montant de 8 302 millions \$ (4 254 millions \$ au 31 mars 2021) détenu à des fins de placement et inclus à la note 4.1, ainsi qu'un montant de 27 millions \$ (36 millions \$ au 31 mars 2021) détenu à des fins administratives et inclus dans les autres actifs.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

## 1— Renseignements sur la société

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») est une société d'État créée en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») pour gérer et investir les sommes qui lui sont transférées, en vertu des *Lois sur la pension* (telles qu'elles sont définies ci-après), pour les fonds (tels qu'ils sont définis dans la Loi) au titre des régimes de retraite constitués en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* (« LPRFC »), de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* (collectivement, les « *Lois sur la pension* »), ainsi que de certains règlements afférents à la LPRFC (les « règlements afférents à la LPRFC »). Les régimes de retraite constitués en vertu des *Lois sur la pension* comprennent le régime de pension de la fonction publique, le régime de pension des Forces canadiennes et le régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada, et le régime de retraite constitué en vertu des règlements afférents à la LPRFC comprend le régime de pension de la Force de réserve. Ils sont désignés aux présentes individuellement le « régime » et collectivement, les « régimes ».

Les sommes qui sont actuellement transférées pour les fonds par le gouvernement du Canada (individuellement, un « Fonds » et collectivement, les « Fonds ») à Investissements PSP ont trait aux obligations en matière de prestations de retraite en vertu des régimes pour des services rendus à compter du 1<sup>er</sup> avril 2000, et dans le cas du régime de pension de la Force de réserve pour des services rendus à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007 (collectivement, les « services postérieurs à 2000 »). Les comptes gérés par Investissements PSP au nom des Fonds sont désignés aux présentes individuellement le « compte de régime » et collectivement, les « comptes de régime ».

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu des *Lois sur la pension*. Les montants doivent être investis en vue d'obtenir un rendement maximal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences des régimes et de la capacité des régimes à respecter leurs obligations financières.

En vertu des *Lois sur la pension*, le gouvernement du Canada, qui administre les régimes et leurs Fonds respectifs, peut en tout temps avoir recours à l'actif net d'Investissements PSP attribué au compte de régime de chaque Fonds à l'égard des montants requis aux fins du versement des prestations de retraite en vertu du régime concerné pour les services postérieurs à 2000, ou, généralement, en vue de réduire tout surplus non autorisé dans le Fonds de ce régime.

Investissements PSP et la plupart de ses filiales sont exonérées de l'impôt de la Partie I en vertu respectivement des alinéas 149(1)(d) et 149(1)(d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Dans certains pays étrangers, le revenu et les gains en capital demeurent imposables.

Le siège social d'Investissements PSP est situé au 1, rue Rideau, Ottawa (Ontario) Canada, et son établissement principal se trouve au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada.

## 2— Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés sont présentées sommairement ci-après et ont été appliquées à toutes les périodes présentées.

### 2.1. Mode de présentation

Les états financiers consolidés d'Investissements PSP ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Investissements PSP constitue une entité d'investissement selon la définition de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et, par conséquent, ne consolide que les filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue plutôt ses participations dans les filiales à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») selon l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), y compris les filiales qui ont été constituées par Investissements PSP et qui se qualifient à titre d'entités d'investissement (les « filiales qui sont des entités d'investissement »). Investissements PSP évalue également sa participation dans des entreprises associées, des coentreprises et des actifs financiers et des passifs financiers à la JVRN selon l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, et l'IFRS 9.

Les présents états financiers consolidés reflètent la situation financière et les résultats d'exploitation d'Investissements PSP et de ses filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Ils tiennent compte de l'activité économique d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement des contributions nettes qui lui sont transférées pour les Fonds. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs ni toutes les informations relatives aux contributions, aux versements et aux passifs au titre des régimes.

La publication de ces états financiers consolidés a été autorisée par une résolution du conseil d'administration en date du 13 mai 2022.

#### Comptes de régime

Investissements PSP tient un registre des contributions nettes pour chacun des Fonds, de même que de la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation à chacun des comptes de régime. Des états financiers distincts sont dressés pour chaque compte de régime.

## 2— Principales méthodes comptables (suite)

### 2.2. Statut d'entité d'investissement

Investissements PSP a déterminé qu'elle respecte les critères obligatoires de la définition d'entité d'investissement selon l'IFRS 10, en se basant sur les faits et circonstances qui existaient à la fin de la période. Ces critères sont les suivants :

#### i) Mandat et objet de l'entité

Comme il est mentionné à la note 1, Investissements PSP a pour mandat de gérer et d'investir les montants qui lui sont transférés dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu des *Lois sur la pension*. Par conséquent, l'objet d'Investissements PSP est d'investir dans le but de réaliser un rendement optimal sous forme de plus-values en capital et de revenu de placement, sans s'exposer à un risque de perte indu.

#### ii) Évaluation de la performance

Investissements PSP évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

Outre les critères obligatoires contenus dans la définition, l'IFRS 10 présente également certaines caractéristiques typiques d'une entité d'investissement. L'absence de l'une ou l'autre de ces caractéristiques ne signifie pas nécessairement que l'entité ne peut constituer une entité d'investissement. L'une de ces caractéristiques est qu'une entité d'investissement doit avoir des investisseurs qui ne sont pas des parties liées de l'entité.

Comme il est mentionné à la note 14, étant donné qu'Investissements PSP est une société de la Couronne, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada. Par conséquent, puisque les fonds gérés par Investissements PSP proviennent de parties liées, elle pourrait ne pas respecter la caractéristique typique susmentionnée. Toutefois, la Loi prévoit un cadre qui garantit qu'Investissements PSP exerce ses activités dans des conditions normales de concurrence par rapport au gouvernement du Canada. Par conséquent, elle satisfait à tous les critères obligatoires de la définition susmentionnés et constitue une entité d'investissement. Investissements PSP évaluera l'incidence de tout changement dans les faits et circonstances sur son statut d'entité d'investissement.

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés sont présentées ci-après.

#### 2.3.1. Instruments financiers

##### i) Classement

Les actifs financiers qui sont des placements sont gérés, à l'instar des passifs financiers connexes, selon le modèle économique de l'entité de façon à optimiser le rendement. La performance de ces instruments financiers est évaluée sur la base de la juste valeur et ces instruments financiers sont classés comme étant à la JVRN. Ils sont décrits à la note 4.1.

Les emprunts qui sont présentés à la note 8 sont des passifs financiers qui ont été désignés comme devant être évalués à la JVRN, puisqu'ils font partie des portefeuilles de placements gérés en commun dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur.

##### ii) Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle Investissements PSP devient partie aux dispositions contractuelles qui s'y rattachent. Les actifs financiers négociés sont comptabilisés à la date de transaction.

##### iii) Évaluation initiale et évaluation ultérieure

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à la juste valeur et continuent à être évalués de cette manière de façon récurrente. Après l'évaluation initiale, les variations ultérieures de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers classés comme étant à la JVRN sont comptabilisées dans le revenu de placement des états consolidés du résultat net.

##### iv) Décomptabilisation

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie de celui-ci) est décomptabilisé lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont expiré; ou
- Investissements PSP a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ou a l'obligation de payer les flux de trésorerie reçus à un tiers;

et

- Investissements PSP a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif; ou
- dans le cas où Investissements PSP n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, elle a transféré le contrôle de l'actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

## 2— Principales méthodes comptables (suite)

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### 2.3.2. Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Au moment de la comptabilisation initiale, Investissements PSP évalue les faits et circonstances liés à la transaction pour confirmer que le prix de transaction équivaut à la juste valeur d'un actif ou d'un passif. Par la suite, à chaque date de clôture, les cours du marché sont utilisés pour établir la juste valeur lorsqu'il y a un marché actif (par exemple, une Bourse reconnue), car ils représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de pleine concurrence. Lorsqu'un cours coté n'est pas disponible, la juste valeur est estimée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur les données d'entrée disponibles à la fin de la période de présentation de l'information financière qui sont tirées de données de marché observables.

Les techniques d'évaluation s'appliquent, en règle générale, aux placements sur les marchés privés, aux placements alternatifs, aux instruments dérivés hors cote et à certains titres à revenu fixe. Le choix du modèle d'évaluation et les hypothèses sous-jacentes élaborées à propos de facteurs tels que le montant et le moment des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, la volatilité et le risque de crédit influent sur les valeurs obtenues au moyen de ces techniques. Dans certains cas, ces hypothèses ne sont pas étayées par des données de marché observables.

L'approche utilisée pour déterminer la juste valeur de tous les actifs financiers et de tous les passifs financiers est décrite à la note 4.

#### 2.3.3. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation d'Investissements PSP et de ses filiales consolidées, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel chacune des entités au sein du groupe consolidé exerce ses activités. Investissements PSP et ses filiales consolidées évaluent leur performance en dollars canadiens, et leur liquidité est gérée en dollars canadiens.

#### 2.3.4. Conversion des devises

Les transactions en devises réalisées au cours de la période, y compris l'achat et la vente de titres, les revenus et les charges, sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les profits et les pertes de change sur tous les actifs et passifs monétaires sont inclus dans le revenu de placement.

#### 2.3.5. Prêts et emprunts de titres et garantie connexe

Investissements PSP participe à des programmes de prêt et d'emprunt de titres aux termes desquels elle prête et emprunte des titres en vue d'augmenter le rendement du portefeuille. Les opérations de prêt et d'emprunt, y compris la garantie connexe, en vertu de ces programmes ne transfèrent à la contrepartie ni les risques ni les avantages liés au droit de propriété. Par conséquent, Investissements PSP ne décomptabilise pas les titres prêtés ou donnés en garantie et ne comptabilise pas les titres empruntés ou reçus en garantie. Les garanties en espèces obtenues sont comptabilisées tel qu'il est indiqué à la note 4.1.9.

Ces opérations de prêt et d'emprunt de titres requièrent des garanties en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou en actions. Les opérations portant sur des garanties sont conclues selon les modalités habituelles dans le cadre de programmes de prêt et d'emprunt de titres. Investissements PSP et ses contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les mêmes titres ou des titres équivalents doivent être rendus à la contrepartie à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

#### 2.3.6. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente et garantie connexe

Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Ces conventions prévoient la vente de titres par une contrepartie et sont assorties d'une entente simultanée visant le rachat de ces titres à un prix et à une date future fixés à l'avance.

Les titres vendus ou achetés en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente, respectivement, y compris la garantie connexe, ne sont pas décomptabilisés ou comptabilisés puisque tous les risques et les avantages liés au droit de propriété relativement à ces titres ne sont pas transférés. Ainsi, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui vend des titres en vertu de telles conventions, le revenu (la perte) relativement à ces titres continue d'être comptabilisé(e) dans le revenu de placement, et les obligations de racheter les titres vendus sont comptabilisées dans les passifs liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres vendus et le prix de rachat est comptabilisée comme des charges d'intérêts dans les charges liées aux placements. Par contre, lorsqu'elle est la contrepartie qui acquiert des titres en vertu de telles conventions, aucun revenu (aucune perte) relativement à ces titres n'est comptabilisé(e), et les obligations de revendre les titres sont comptabilisées dans les montants à recevoir liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres achetés et le prix de revente est comptabilisée comme un revenu de placement.

Les transactions en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente requièrent que des biens soient donnés en garantie sous forme d'espèces ou de titres jugés admissibles par les contreparties. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon les modalités habituelles dans le cadre de conventions de rachat standards. Ces modalités exigent des contreparties concernées qu'elles donnent des garanties supplémentaires en fonction des variations de la juste valeur des biens déjà détenus en garantie ainsi que des titres connexes vendus ou achetés. Les contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les titres donnés en garantie doivent être rendus aux contreparties concernées à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

## 2— Principales méthodes comptables (suite)

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### 2.3.7. Compensation des instruments financiers

Investissements PSP opère compensation entre les actifs financiers et les passifs financiers et le montant net est présenté dans les états consolidés de la situation financière uniquement si Investissements PSP a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

#### 2.3.8. Capitaux propres

Les droits du gouvernement du Canada en vertu des *Lois sur la pension* sont décrits à la note 1 et sont classés à titre d'instruments de capitaux propres sur la base qui suit :

- Ces lois confèrent en tout temps au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP aux fins décrites dans les *Lois sur la pension*. Ces droits ne comportent aucune obligation supplémentaire pour Investissements PSP de verser des montants au gouvernement du Canada.
- Ces droits prennent rang en dernier à l'égard de l'actif net d'Investissements PSP.
- Le total des flux de trésorerie prévus attribuables à ces droits, en tout temps, est uniquement fondé sur la juste valeur de l'actif net d'Investissements PSP à la date en question. De plus, la juste valeur de la totalité de l'actif net d'Investissements PSP correspond aux montants que le gouvernement du Canada peut exiger en tout temps.

#### 2.3.9. Revenu de placement

Le revenu de placement se compose des intérêts, des dividendes, des gains (pertes) à la cession des actifs et passifs financiers et des gains (pertes) qui tiennent compte de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des actifs financiers détenus et des passifs financiers en cours à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les intérêts sont comptabilisés de façon uniforme en utilisant les taux prescrits jusqu'à la maturité des placements. Les dividendes sont comptabilisés lorsque les droits de les recevoir ont été obtenus, en général à la date ex-dividende.

#### 2.3.10. Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements comprennent les charges d'intérêts, comme il est mentionné à la note 4.1.7, les coûts de transaction, les frais de gestion externe des placements et autres (montant net).

Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition, au contrôle diligent, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les frais de gestion externe des placements sont directement imputables à la gestion externe des actifs pour le compte d'Investissements PSP. Ces frais sont payés directement par Investissements PSP et comprennent les frais de gestion de base courus calculés en pourcentage de la juste valeur des actifs gérés à l'externe et les frais de gestion courus liés à la performance calculés en fonction de différents indicateurs de performance. Ils ne comprennent pas les montants qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP pour certains placements dans des fonds en gestion commune classés dans les placements alternatifs et pour les placements sur les marchés privés, comme il est indiqué à la note 11.

#### 2.3.11. Transferts de fonds

Les montants pour les Fonds sont comptabilisés dans leur compte de régime respectif quand ils sont reçus du gouvernement du Canada.

### 2.4. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Dans la préparation des états financiers consolidés, la direction pose certains jugements, fait des estimations et formule des hypothèses qui peuvent toucher les montants qui y sont présentés. Les jugements importants comprennent les jugements liés à la détermination du statut d'entité d'investissement comme il est décrit à la note 2.2.

La direction fait également des estimations et formule des hypothèses relatives à l'évaluation, à l'appréciation des risques et aux informations connexes à l'égard des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe. Les principales hypothèses formulées par la direction relatives à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 4.2.3 et celles relatives à l'appréciation des risques, à la note 7.

Des sources d'incertitude relatives aux estimations comprennent la pandémie de COVID-19 actuelle ainsi que le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine qui continuent d'évoluer et de soumettre les environnements économiques à une imprévisibilité et à une volatilité durable. Ces situations pourraient avoir une incidence continue sur les résultats financiers, en raison des incertitudes, dont leur ampleur et leur durée. Les états financiers consolidés d'Investissements PSP tiennent compte des répercussions de la COVID-19 et du conflit en Ukraine dans la mesure où celles-ci sont connues à la date de clôture.

Bien que les hypothèses reflètent les meilleures estimations de la direction, les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison des incertitudes qui entourent leur utilisation.

## 3— Modifications actuelles et futures de normes comptables

### 3.1. Normes comptables actuelles

#### *Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2*

Les modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers*, d'IAS 39, *Instruments financiers* : Comptabilisation et évaluation, d'IFRS 7, *Instruments financiers* : Informations à fournir, d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et d'IFRS 16, *Contrats de location*, publiées par l'IASB entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et offrent de nouvelles indications pour traiter des questions soulevées par la transition vers les taux d'intérêt alternatifs découlant de la réforme du taux interbancaire offert. Les modifications traitent du remplacement des taux d'intérêt de référence actuels par des taux de référence alternatifs concernant les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers et de passifs financiers et de la comptabilité de couverture, et prévoient de nouvelles obligations d'informations. Investissements PSP a appliqué les modifications en date du 1<sup>er</sup> avril 2021, a déterminé que les modifications aux dispositions comptables n'ont pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés, mais a présenté des informations additionnelles liées à la réforme par voie de note, tel qu'il est indiqué à la note 7.1.2.

### 3.2. Futures normes comptables

Investissements PSP a déterminé que les normes, modifications et interprétations ayant été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur, n'ont aucune incidence importante anticipée sur ses états financiers consolidés.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers et les passifs financiers selon leur catégorie, leur pondération et le secteur dans lequel ils sont investis. Leur juste valeur s'établissait comme suit à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
<b>Placements sur les marchés publics</b>		
Actions canadiennes	4 926	3 936
Actions étrangères	42 034	40 188
<b>Placements sur les marchés privés</b>		
Placements immobiliers	39 430	32 000
Placements privés	33 341	30 244
Placements en infrastructures	29 481	22 730
Placements en ressources naturelles	15 695	12 906
<b>Titres à revenu fixe</b>		
Trésorerie et titres du marché monétaire	13 367	7 793
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	19 410	25 976
Obligations indexées à l'inflation	13 027	14 218
Titres de créance privés	25 616	18 120
<b>Placements alternatifs</b>	21 601	16 243
	<b>257 928</b>	224 354
<b>Actifs liés à des placements</b>		
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	487	1 689
Intérêts à recevoir	316	402
Dividendes à recevoir	181	157
Titres acquis en vertu de conventions de revente	2 870	3 767
Actifs liés à des produits dérivés	2 054	2 178
	<b>5 908</b>	8 193
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	<b>263 836</b>	232 547
<b>Passifs liés à des placements</b>		
Montants à payer liés à des transactions en cours	(1 069)	(1 524)
Intérêts à payer	(81)	(71)
Titres vendus à découvert	(2 347)	(2 774)
Garanties à payer	(671)	(2 214)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(3 928)	(3 279)
Passifs liés à des produits dérivés	(2 538)	(1 463)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	<b>(10 634)</b>	(11 325)
<b>Emprunts</b>		
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(22 710)	(16 731)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	<b>(22 710)</b>	(16 731)
<b>Placements nets</b>	<b>230 492</b>	204 491

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.1. Placements sur les marchés publics

Les placements sur les marchés publics comprennent les placements canadiens et étrangers dans les titres suivants : les actions ordinaires, les certificats américains d'actions étrangères, les certificats internationaux d'actions étrangères, les billets participatifs, les actions privilégiées, les parts de fiducies de revenu, les parts de fonds négociés en Bourse, les parts de fonds en gestion commune et les titres convertibles en actions ordinaires d'émetteurs cotés en Bourse.

Les placements directs dans des actions canadiennes et des actions étrangères sont évalués à la juste valeur en fonction des cours cotés dans des marchés actifs, d'après le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur.

Dans le cas des placements dans des fonds en gestion commune, la juste valeur est établie en fonction des valeurs des parts obtenues des administrateurs de chacun des fonds, lesquelles proviennent de la juste valeur des placements sous-jacents dans chacun des fonds en gestion commune. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

#### 4.1.2. Placements sur les marchés privés

Les placements sur les marchés privés comprennent les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles.

Les placements immobiliers comprennent les participations directes dans diverses entités fermées, les placements dans des fonds ainsi que des biens du secteur immobilier. Les placements immobiliers visent les sociétés de personnes, les sociétés et les biens immobiliers intervenant principalement dans le secteur des résidences pour aînés et le secteur résidentiel, les secteurs de l'immobilier commercial et du commerce au détail, et le secteur industriel, ainsi que des fonds privés investis dans des actifs immobiliers. Les placements immobiliers sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements privés regroupent les placements dans des fonds ayant des objectifs similaires, les co-investissements dans des entités fermées et les participations directes.

Les placements en infrastructures regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en infrastructures visent les entités exerçant leurs activités essentiellement dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs de sociétés énergétiques, du transport et d'autres sociétés réglementées. Les placements en infrastructures sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements en ressources naturelles regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en ressources naturelles visent les entités exerçant leurs activités dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs dans les secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont. Les placements en ressources naturelles sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Le processus d'évaluation de la juste valeur des placements sur les marchés privés est décrit à la note 4.2.2 et les techniques d'évaluation, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

#### 4.1.3. Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire, les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés, les obligations indexées à l'inflation et les titres de créance privés.

La trésorerie et les titres du marché monétaire regroupent les instruments dont la durée jusqu'à l'échéance ne dépasse pas un an, tels que les bons du Trésor, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires. Une partie de ces instruments ont une échéance de 90 jours ou moins et sont détenus dans le but de faire face aux engagements financiers à court terme. Ces instruments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changements de valeur. Ils sont inclus à titre de composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie aux fins des tableaux consolidés des flux de trésorerie et se sont établis à 8 302 millions \$ au 31 mars 2022 (4 254 millions \$ au 31 mars 2021). Les bons du Trésor sont évalués au moyen des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis au moyen du prix le plus représentatif dans un écart de cotations de courtier. Compte tenu de leur nature à court terme, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés comprennent les obligations canadiennes, étrangères, fédérales, provinciales, territoriales et municipales, les billets à taux variable, les billets à terme adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires. Les obligations indexées à l'inflation sont des titres à revenu fixe qui permettent d'obtenir un rendement rajusté selon l'inflation.

Les titres de créance privés sont des titres à revenu fixe de sociétés fermées détenus directement ou par l'intermédiaire de fonds privés. Ces titres de créance se présentent sous la forme de prêts de premier rang, de dettes mezzanines et de prêts en difficulté et de placements principaux et secondaires dans des prêts à effet de levier. Les titres de créance privés comprennent également des prêts à des tiers, tels que des prêts de premier rang et de rang inférieur, des prêts à la construction, des prêts-relais, des prêts participatifs, ainsi que d'autres produits financiers structurés dans le secteur immobilier.

La juste valeur des obligations gouvernementales et de la plupart des obligations de sociétés, des obligations indexées à l'inflation et des titres adossés à des créances hypothécaires est fondée sur les prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont calculés au moyen d'une courbe de taux d'intérêt appropriée et d'un écart témoignant de la qualité du crédit de l'émetteur ou d'autres méthodes d'évaluation généralement reconnues.

La juste valeur de certaines obligations de sociétés, des titres de créance privés et des billets à terme adossés à des actifs est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

L'évaluation de la juste valeur des placements dans des fonds faisant partie des titres de créance privés est décrite à la note 4.2.2.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.4. Placements alternatifs

Les placements alternatifs regroupent surtout des parts de fonds qui détiennent une combinaison d'actions, de titres à revenu fixe et d'instruments dérivés, ainsi que de fonds de couverture. La juste valeur de ces placements est déterminée selon les justes valeurs présentées par les administrateurs ou les gestionnaires principaux des fonds et reflète la juste valeur des actions, des titres à revenu fixe ou des instruments dérivés sous-jacents, selon le cas. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

#### 4.1.5. Montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours

Les montants à recevoir liés à des transactions en cours comprennent le produit des ventes de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les montants à payer liés à des transactions en cours comprennent le coût des achats de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

La juste valeur des montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours reflète la valeur à laquelle les transactions de vente ou d'achat initiales sous-jacentes ont été conclues.

#### 4.1.6. Intérêts et dividendes à recevoir

Les intérêts et les dividendes sont comptabilisés aux montants que l'on s'attend à recevoir à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

#### 4.1.7. Intérêts à payer

En ce qui a trait aux emprunts décrits à la note 4.1.11, les intérêts courus sont comptabilisés au montant que l'on s'attend à payer à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur.

#### 4.1.8. Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert reflètent l'obligation d'Investissements PSP d'acheter des titres dans le cadre de transactions de vente à découvert. Dans le cadre de ces transactions, Investissements PSP vend des titres qu'elle ne détient pas avec l'obligation d'acheter des titres semblables sur le marché afin de couvrir sa position.

À l'aide de cours cotés du marché qui sont fondés sur le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, la juste valeur des titres vendus à découvert est calculée au moyen de la même méthode que pour les positions acheteur décrites dans les sections portant sur les placements sur les marchés publics et sur les titres à revenu fixe.

#### 4.1.9. Garanties à payer

Dans le cadre de prêts de titres et de certaines transactions sur dérivés hors cote, une garantie en espèces est reçue et réinvestie par Investissements PSP. Investissements PSP comptabilise la garantie en espèces reçue, et un montant correspondant est comptabilisé dans les montants à payer. Le solde à payer représente l'obligation du cessionnaire de rembourser la garantie en espèces au cédant à la fin de la transaction en l'absence de défaillance de la part du cédant.

#### 4.1.10. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente

Comme il est mentionné à la note 2.3.6, Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Les obligations de racheter ou de revendre les titres vendus ou acquis en vertu de telles conventions sont comptabilisées au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

#### 4.1.11. Emprunts en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présenté à la note 8.2. Les billets à ordre à court terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des billets à moyen terme d'Investissements PSP se fonde sur des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis à l'aide d'une courbe de taux d'intérêt et d'un écart témoignant de la qualité du crédit d'Investissements PSP.



## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers qui sont réglés à une date future. La valeur de ces instruments fluctue en fonction de la variation de la valeur des actifs, des taux d'intérêt ou des taux de change sous-jacents. En règle générale, les instruments financiers dérivés n'exigent aucun placement initial net. Dans certains cas, ils exigent un placement initial net inférieur à celui qui serait exigé pour détenir directement la position sous-jacente. Les instruments financiers dérivés peuvent être cotés en Bourse ou négociés hors cote. Les instruments négociés hors cote comprennent les instruments qui sont négociés bilatéralement et réglés, ainsi que ceux qui sont compensés (instruments dérivés hors cote compensés) par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Investissements PSP utilise des instruments financiers dérivés afin d'améliorer le rendement des placements ou de reproduire des placements de façon synthétique. En outre, les instruments dérivés permettent de réduire les risques liés aux placements actuellement détenus.

Investissements PSP utilise les instruments financiers dérivés suivants :

#### *Swaps*

Les swaps désignent des transactions dans le cadre desquelles deux contreparties conviennent d'échanger des flux de trésorerie selon des modalités prédéterminées comprenant notamment un montant nominal et une durée. Les swaps sont utilisés dans le but d'accroître les rendements ou pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder les actifs sous-jacents.

#### *Contrats à terme normalisés*

Les contrats à terme normalisés sont des contrats dont les modalités sont standardisées, et dans le cadre desquels un actif est reçu ou livré (acheté ou vendu) à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

#### *Contrats à terme*

Les contrats à terme sont des contrats couvrant la vente par une partie et l'achat par une autre partie d'un montant prédéterminé d'un instrument sous-jacent, à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

#### *Options*

Les options sont des contrats en vertu desquels le vendeur donne le droit à l'acquéreur, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre donné de titres liés aux capitaux propres, aux indices, aux marchandises, aux devises, aux taux d'intérêt, au crédit ou d'autres instruments financiers sous-jacents, à un prix convenu d'avance, à une date déterminée ou en tout temps avant la date d'échéance prédéterminée.

#### *Bons et droits de souscription*

Le bon de souscription est une option visant l'achat d'un actif sous-jacent qui se présente sous la forme d'un titre transférable et qui peut être inscrite à la cote d'une Bourse ou négociée hors cote.

Le droit de souscription est un titre donnant à un actionnaire le droit d'acquérir de nouvelles actions émises par une société à un prix prédéterminé (habituellement inférieur au prix courant du marché), dans une proportion donnée du nombre d'actions que cet actionnaire détient déjà. Les droits de souscription ne sont émis que pour une courte période au terme de laquelle ils viennent à échéance.

#### *Détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés*

Les instruments financiers dérivés cotés sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours cotés du marché, soit le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur. Les instruments dérivés hors cote compensés sont comptabilisés à leur juste valeur au moyen des cours obtenus de la chambre de compensation centrale. Les instruments dérivés négociés hors cote sont évalués à l'aide de techniques appropriées comme la valeur actualisée des flux de trésorerie. Ces techniques ont recours à des données d'entrée importantes qui sont observables sur le marché, comme les taux de rendement du marché actuels.

#### *Valeur nominale et juste valeur des actifs et des passifs liés aux produits dérivés*

La valeur nominale des instruments financiers dérivés n'est comptabilisée ni à l'actif ni au passif, car elle représente le montant nominal du contrat. À l'exception des dérivés de crédit, la valeur nominale ne représente pas le potentiel de profit ou de perte associé au risque de marché ou de crédit des transactions présentées ci-après. Cette valeur sert plutôt de fondement pour établir les flux de trésorerie et la juste valeur des contrats.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le tableau ci-après résume la situation du portefeuille des instruments dérivés à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022			31 mars 2021		
	Valeur nominale	Juste valeur		Valeur nominale	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
<b>Dérivés sur titres et marchandises</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	5 261	—	—	5 060	—	—
Bons et droits de souscription	12	8	—	12	12	—
Options : acquises	405	7	—	4 058	23	—
souscrites	658	—	(7)	7 426	—	(12)
<b>Hors cote</b>						
Swaps	21 016	483	(231)	25 938	755	(265)
Options : acquises	59	—	—	541	5	—
souscrites	—	—	—	641	—	(6)
<b>Dérivés sur devises</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	323	—	—	289	—	—
<b>Hors cote</b>						
Contrats à terme	62 246	386	(1 294)	20 730	145	(93)
Swaps	742	—	(38)	6 369	6	(119)
Options : acquises	1 520	13	—	1 221	27	—
souscrites	1 760	—	(10)	1 124	—	(23)
<b>Dérivés sur taux d'intérêt</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	7 810	—	—	6 771	—	—
Options : acquises	48 924	42	—	59 227	83	—
souscrites	42 212	—	(35)	64 079	—	(79)
<b>Hors cote</b>						
Swaps	2 146	121	(13)	1 038	51	(5)
Options : acquises	55 383	993	—	46 316	1 071	—
souscrites	59 299	—	(904)	45 708	—	(857)
<b>Hors cote compensés</b>						
Swaps	60 592	—	—	57 108	—	—
<b>Dérivés de crédit</b>						
<b>Hors cote</b>						
Swaps sur défaillance : acquis	262	—	(6)	207	—	(4)
souscrits <sup>A</sup>	50	1	—	19	—	—
<b>Hors cote compensés</b>						
Swaps sur défaillance : acquis	1 847	—	—	566	—	—
souscrits <sup>A</sup>	187	—	—	872	—	—
<b>Total</b>		<b>2 054</b>	<b>(2 538)</b>		<b>2 178</b>	<b>(1 463)</b>

<sup>A</sup> Investissements PSP garanti indirectement, au moyen des swaps sur défaillance souscrits, les obligations de référence sous-jacentes. L'exposition potentielle maximale correspond à la valeur nominale des swaps sur défaillance souscrits présentée ci-dessus.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le total des actifs et des passifs liés à des dérivés comprend ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022			31 mars 2021		
	Valeur nominale	Juste valeur		Valeur nominale	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
Instrument dérivé cotés	105 605	57	(42)	146 922	118	(91)
Instrument dérivé négociés hors cote	204 483	1 997	(2 496)	149 852	2 060	(1 372)
Instrument dérivés hors cote compensés	62 626	—	—	58 546	—	—
<b>Total</b>		<b>2 054</b>	<b>(2 538)</b>		<b>2 178</b>	<b>(1 463)</b>

Le tableau suivant présente la valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
Moins de 3 mois	147 157	112 271
De 3 à 12 mois	128 730	142 638
Plus d'un an	96 827	100 411

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur

#### 4.2.1. Classement

Les actifs financiers et les passifs financiers décrits à la note 4.1 sont classés au même niveau de la hiérarchie de la juste valeur, qui est présentée ci-après, que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble.

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels Investissements PSP peut avoir accès à la fin de la période de présentation de l'information financière, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :
  - i) les cours sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires;
  - ii) les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires;
  - iii) les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif;
  - iv) les données d'entrée corroborées par le marché.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif qui sont utilisées dans les techniques d'évaluation reposant sur des modèles. Elles reflètent l'appréciation par la direction des hypothèses que les autres intervenants sur le marché utiliseraient pour établir le prix des actifs et des passifs.

Le classement par niveaux hiérarchiques est établi au moment de la détermination initiale de la juste valeur de l'actif ou du passif et, par la suite, passé en revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Investissements PSP détermine s'il y a eu transfert entre les niveaux et comptabilise ce transfert au début de la période de présentation de l'information financière.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2022, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
<b>Placements sur les marchés publics</b>				
Actions canadiennes	3 139	1 787	—	4 926
Actions étrangères	39 799	883	1 352	42 034
<b>Placements sur les marchés privés</b>				
Placements immobiliers	—	—	39 430	39 430
Placements privés	—	—	33 341	33 341
Placements en infrastructures	—	—	29 481	29 481
Placements en ressources naturelles	—	—	15 695	15 695
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Trésorerie et titres du marché monétaire	3 307	10 060	—	13 367
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	4 639	14 768	3	19 410
Obligations indexées à l'inflation	13 026	1	—	13 027
Titres de créance privés	—	—	25 616	25 616
<b>Placements alternatifs</b>	—	13 146	8 455	21 601
	<b>63 910</b>	<b>40 645</b>	<b>153 373</b>	<b>257 928</b>
<b>Actifs liés à des placements</b>				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	—	487	—	487
Intérêts à recevoir	—	316	—	316
Dividendes à recevoir	—	181	—	181
Titres acquis en vertu de conventions de revente	—	2 870	—	2 870
Actifs liés à des produits dérivés	57	1 997	—	2 054
	<b>57</b>	<b>5 851</b>	<b>—</b>	<b>5 908</b>
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	<b>63 967</b>	<b>46 496</b>	<b>153 373</b>	<b>263 836</b>
<b>Passifs liés à des placements</b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	—	(1 069)	—	(1 069)
Intérêts à payer	—	(81)	—	(81)
Titres vendus à découvert	(2 347)	—	—	(2 347)
Garanties à payer	—	(671)	—	(671)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	—	(3 928)	—	(3 928)
Passifs liés à des produits dérivés	(42)	(2 496)	—	(2 538)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	<b>(2 389)</b>	<b>(8 245)</b>	<b>—</b>	<b>(10 634)</b>
<b>Emprunts</b>				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	—	(22 710)	—	(22 710)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	<b>—</b>	<b>(22 710)</b>	<b>—</b>	<b>(22 710)</b>
<b>Placements nets</b>	<b>61 578</b>	<b>15 541</b>	<b>153 373</b>	<b>230 492</b>

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2021, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
<b>Placements sur les marchés publics</b>				
Actions canadiennes	2 765	1 116	55	3 936
Actions étrangères	38 225	780	1 183	40 188
<b>Placements sur les marchés privés</b>				
Placements immobiliers	—	—	32 000	32 000
Placements privés	—	—	30 244	30 244
Placements en infrastructures	—	—	22 730	22 730
Placements en ressources naturelles	—	—	12 906	12 906
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Trésorerie et titres du marché monétaire	4 603	3 190	—	7 793
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	6 529	19 442	5	25 976
Obligations indexées à l'inflation	14 099	119	—	14 218
Titres de créance privés	—	—	18 120	18 120
<b>Placements alternatifs</b>	—	7 537	8 706	16 243
	66 221	32 184	125 949	224 354
<b>Actifs liés à des placements</b>				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	—	1 689	—	1 689
Intérêts à recevoir	—	402	—	402
Dividendes à recevoir	—	157	—	157
Titres acquis en vertu de conventions de revente	—	3 767	—	3 767
Actifs liés à des produits dérivés	117	2 061	—	2 178
	117	8 076	—	8 193
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	66 338	40 260	125 949	232 547
<b>Passifs liés à des placements</b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	—	(1 524)	—	(1 524)
Intérêts à payer	—	(71)	—	(71)
Titres vendus à découvert	(2 774)	—	—	(2 774)
Garanties à payer	—	(2 214)	—	(2 214)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	—	(3 279)	—	(3 279)
Passifs liés à des produits dérivés	(91)	(1 372)	—	(1 463)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	(2 865)	(8 460)	—	(11 325)
<b>Emprunts</b>				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	—	(16 731)	—	(16 731)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	—	(16 731)	—	(16 731)
<b>Placements nets</b>	63 473	15 069	125 949	204 491

Au 31 mars 2021, des titres étrangers cotés d'une juste valeur de 153 millions \$ étaient détenus indirectement et classés au niveau 2. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, ces titres ont été transférés au niveau 1, puisqu'ils sont désormais détenus directement par Investissements PSP (aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021).

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.2. Processus de détermination de la juste valeur des placements classés au niveau 3

Le processus d'évaluation est suivi et régi par un comité d'évaluation interne. Ce comité est responsable de la surveillance de tous les aspects de la détermination de la juste valeur, y compris des méthodes et des procédures d'évaluation pour chaque type de placement et l'assurance qu'elles sont suivies. Les méthodes d'évaluation sont fondées sur des pratiques largement reconnues conformes aux normes d'évaluation professionnelles. Ces normes comprennent, entre autres, les *International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines*, les *Règles uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation au Canada* et les *Uniform Standards of Professional Appraisal Practice* en vigueur aux États-Unis.

La juste valeur des placements sur les marchés privés classés au niveau 3 est établie au moins deux fois l'an. Pour les autres périodes de présentation de l'information financière intermédiaires, la juste valeur est passée en revue et ajustée, s'il y a lieu, pour refléter les répercussions de situations ou de circonstances importantes sur le marché en général ou propres aux placements. La méthode d'évaluation choisie pour chaque placement est, par la suite, appliquée de façon uniforme selon ce qui convient dans les circonstances. Le comité d'évaluation passe en revue les modifications importantes apportées aux méthodes d'évaluation pour déterminer si elles sont appropriées.

Dans les situations où elle recourt aux services d'évaluateurs indépendants, la direction s'assure qu'ils sont indépendants et que les méthodes d'évaluation employées sont conformes aux normes d'évaluation professionnelles susmentionnées. Pour valider le travail effectué par les évaluateurs, la direction s'assure que les hypothèses employées correspondent à l'information financière et aux prévisions du placement sous-jacent.

En ce qui concerne les placements dans des fonds classés au niveau 3, la juste valeur annuelle est habituellement déterminée selon les états financiers audités reçus du gestionnaire principal du fonds. Dans certains cas, la juste valeur est obtenue au moyen d'informations fournies par les administrateurs du fonds et revue par la direction pour s'assurer qu'elle est raisonnable et conforme aux méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur. Le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération pour déterminer la juste valeur.

Pour tenir compte, le cas échéant, de l'incidence des fluctuations importantes du marché ou d'autres événements survenus jusqu'à la fin de la période de présentation de l'information financière, des ajustements appropriés ont été apportés aux placements sur les marchés privés et aux placements dans des fonds. Ces ajustements sont fonction de bon nombre de facteurs, y compris des données comparables pour des placements négociés sur les marchés publics, des caractéristiques propres aux placements, de même que les conditions du marché et l'incertitude à cette date.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2022 :

Actifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
<b>Placements sur les marchés publics</b> Actions étrangères	Placements directs	<b>1 352</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Placements sur les marchés privés</b> Placements immobiliers	Placements directs et co-investissements	<b>36 401</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B, C</sup>	4,50 % – 19,00 % (7,03 %)
Capitalisation directe			Taux de capitalisation final <sup>B, C</sup>	2,90 % – 13,33 % (5,38 %)	
			Taux de capitalisation <sup>B, D</sup>	2,50 % – 9,60 % (4,36 %)	
			Taux d'occupation stable <sup>D, E</sup>	94,00 % – 100,00 % (97,87 %)	
Approche des transactions comparables			Prix au pied carré <sup>D, E</sup>	4,30 \$ – 2 077,86 \$ (325,66 \$)	
Valeur de l'actif net <sup>A</sup>			s. o.	s. o.	
Prix de la transaction	s. o.	s. o.			
	Placements dans des fonds	<b>3 029</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
Autres placements sur les marchés privés	Placements directs et co-investissements	<b>55 018</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	5,64 % – 17,30 % (8,96 %)
			Données de marché comparables	s. o.	s. o.
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.
	Placements dans des fonds	<b>23 499</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Titres à revenu fixe</b> Obligations de sociétés	Billets à terme adossés à des actifs	<b>3</b>	Prix obtenus de sources indépendantes <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	<b>19 509</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	4,25 % – 23,53 % (10,33 %)
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.
	Placements dans des fonds	<b>6 107</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Placements alternatifs</b>	Placements dans des fonds	<b>8 455</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Total</b>		<b>153 373</b>			

<sup>A</sup> Dans certains cas, lorsque les placements sont détenus par l'intermédiaire des fonds, des sociétés de personnes ou d'une structure semblable, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

<sup>B</sup> Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

<sup>C</sup> Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

<sup>D</sup> Il n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

<sup>E</sup> Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3 (suite)

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2021 :

Actifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
<b>Placements sur les marchés publics</b> Actions canadiennes	Placements directs	55	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
	Actions étrangères	1 183	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Placements sur les marchés privés</b> Placements immobiliers	Placements directs et co-investissements	29 703	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B, C</sup>	5,00 % – 20,00 % (7,34 %)
				Taux de capitalisation final <sup>B, C</sup>	4,00 % – 13,25 % (5,71 %)
			Capitalisation directe	Taux de capitalisation <sup>B, D</sup>	2,40 % – 10,13 % (4,70 %)
				Taux d'occupation stable <sup>D, E</sup>	38,00 % – 100,00 % (96,89 %)
	Approche des transactions comparables	Prix au pied carré <sup>D, E</sup>	4,07 \$ – 1 365,41 \$ (274,50 \$)		
	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.		
	Prix de la transaction	s. o.	s. o.		
Placements dans des fonds	2 297	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
Autres placements sur les marchés privés	Placements directs et co-investissements	46 072	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	5,92 % – 15 % (8,70 %)
				Données de marché comparables	s. o.
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.
Placements dans des fonds	19 808	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
<b>Titres à revenu fixe</b> Obligations de sociétés	Billets à terme adossés à des actifs	5	Prix obtenus de sources indépendantes <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	12 646	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	2,70 % – 22,23 % (9,03 %)
				Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.
Placements dans des fonds	5 474	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
<b>Placements alternatifs</b>	Placements dans des fonds	8 706	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Total</b>		125 949			

<sup>A</sup> Dans certains cas, lorsque les placements sont détenus par l'intermédiaire des fonds, des sociétés de personnes ou d'une structure semblable, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

<sup>B</sup> Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

<sup>C</sup> Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

<sup>D</sup> Il n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

<sup>E</sup> Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.



## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.4. Niveau 3 – rapprochement

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2022 :

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains réalisés	Gains (pertes) non réalisé(e)s	Transfert vers le (hors du) niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	1 238	432	(271)	—	46	(452)	359	1 352
Placements sur les marchés privés	97 880	20 114	(15 337)	—	5 153	11 830	(1 693)	117 947
Titres à revenu fixe	18 125	13 101	(5 779)	(7)	99	80	—	25 619
Placements alternatifs	8 706	1 432	(2 176)	—	907	(414)	—	8 455
<b>Total</b>	<b>125 949</b>	<b>35 079</b>	<b>(23 563)</b>	<b>(7)</b>	<b>6 205</b>	<b>11 044</b>	<b>(1 334)</b>	<b>153 373</b>

Au 31 mars 2021, des placements sur les marchés privés de 1 693 millions \$ ont été classés au niveau 3, étant donné que leurs justes valeurs ont été déterminées à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, un placement de 175 millions \$ a été transféré au niveau 1 lorsqu'il a été coté en Bourse. Les autres placements de 1 518 millions \$ ont été transférés au niveau 2, puisque les instruments sous-jacents sont détenus indirectement par Investissements PSP et sont évalués au moyen des cours de clôture disponibles sur le marché. De plus, des placements sur les marchés publics de 359 millions \$ ont été transférés du niveau 1 au niveau 3, étant donné que leurs justes valeurs n'étaient plus déterminées à l'aide de données d'entrée observables en raison des sanctions imposées aux placements internationaux visant les titres russes.

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2021 :

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains (pertes) réalisés(e)s	Gains non réalisés	Transfert hors du niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	1 249	231	(145)	—	(10)	467	(554)	1 238
Placements sur les marchés privés	84 721	12 375	(6 747)	—	1 876	5 839	(184)	97 880
Titres à revenu fixe	17 448	6 368	(6 147)	(1)	140	317	—	18 125
Placements alternatifs	8 463	778	(1 236)	—	137	564	—	8 706
<b>Total</b>	<b>111 881</b>	<b>19 752</b>	<b>(14 275)</b>	<b>(1)</b>	<b>2 143</b>	<b>7 187</b>	<b>(738)</b>	<b>125 949</b>

Au 31 mars 2020, un placement de 554 millions \$ dans un fonds non coté détenant des titres cotés a été classé au niveau 3 en raison de la nature des restrictions contractuelles visant le rachat des parts du fonds. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, les titres cotés détenus par le fonds ont été transférés à Investissements PSP et classés dans le niveau 1 à cette date. En outre, au 31 mars 2020, un placement sur les marchés privés de 184 millions \$ a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, le placement a été transféré au niveau 2 lorsque l'entité émettrice sous-jacente détenue indirectement par Investissements PSP a été inscrite en Bourse.

#### 4.2.5. Niveau 3 – analyse de sensibilité

Dans le processus d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées reposent sur des hypothèses fondées sur des données non observables. Les hypothèses importantes utilisées pour chaque catégorie d'actif sont décrites à la note 4.2.3. Bien que de telles hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, toutes les autres variables demeurant constantes, l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles pourrait donner des justes valeurs différentes représentant, au minimum, une augmentation de 3 % et une diminution de 3 % au 31 mars 2022 (augmentation de 3 % et diminution de 3 % au 31 mars 2021) de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Sont exclus les placements dans des fonds, pour lesquels une analyse de sensibilité n'est pas possible étant donné qu'Investissements PSP n'a pas accès aux hypothèses sous-jacentes utilisées. Pour ce qui est des placements dans des fonds, la juste valeur est établie tel qu'il est indiqué à la note 4.2.2.

## 5— Biens donnés et obtenus en garantie

Investissements PSP est partie à des ententes qui requièrent que des biens soient donnés et obtenus en garantie, comme il est indiqué aux notes 2.3.5, 2.3.6 et 7.2.1. Le tableau qui suit présente la juste valeur de ces garanties, ainsi que les titres visés par les programmes de prêt et d'emprunt et les titres visés par les conventions de rachat et les conventions de revente à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
<b>Prêts et emprunts de titres</b>		
Titres prêtés	3 711	3 590
Biens détenus en garantie <sup>A</sup>	4 040	3 843
Titres empruntés	1 836	1 913
Biens donnés en garantie <sup>B</sup>	1 935	1 986
<b>Conventions de rachat et conventions de revente de titres</b>		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	3 872	3 271
Biens donnés en garantie	3 907	3 279
Titres acquis en vertu de conventions de revente	2 862	3 766
Biens détenus en garantie <sup>C</sup>	2 861	3 765
<b>Contrats de dérivés</b>		
Biens donnés en garantie	2 456	680
Biens détenus en garantie <sup>D</sup>	1 450	1 319

<sup>A</sup> La juste valeur minimale des garanties sous forme de titres libellés dans la même devise requise est de 102 % et, dans le cas des titres libellés dans d'autres devises, de 105 %.

<sup>B</sup> La juste valeur minimale de la garantie requise correspond à 100 % de la juste valeur des titres empruntés.

<sup>C</sup> Au 31 mars 2022, un montant de 511 millions \$ (1 021 millions \$ au 31 mars 2021) des biens détenus en garantie sous forme de titres avait été utilisé dans le cadre de transactions de vente à découvert, et un montant de 76 millions \$ (154 millions \$ au 31 mars 2021) avait été utilisé relativement à des titres vendus en vertu de conventions de rachat.

<sup>D</sup> Les biens détenus en garantie comprenaient un montant de 143 millions \$ en espèces au 31 mars 2022 (305 millions \$ au 31 mars 2021) et 1 307 millions \$ en titres au 31 mars 2022 (1 014 millions \$ au 31 mars 2021). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

## 6— Intérêts détenus dans d'autres entités

### 6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées

À titre d'entité d'investissement, Investissements PSP ne consolide que les filiales qui lui fournissent des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue sa participation dans ses filiales, ses coentreprises et ses entreprises associées à la JVRN, comme il est mentionné à la note 2.1.

Aux fins de la préparation de cette note, la direction évalue le contrôle, le contrôle conjoint et l'influence notable comme suit :

#### i) Contrôle et influence notable

Investissements PSP détermine qu'elle exerce un contrôle sur une entité émettrice si elle est exposée ou si elle a le droit à des rendements variables en raison de sa participation dans une entité et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Dans certains cas, Investissements PSP n'exerce pas un contrôle sur une entité émettrice, mais a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice. Dans de tels cas, Investissements PSP détermine qu'elle exerce une influence notable sur l'entité émettrice.

Dans le cas du contrôle ou de l'influence notable, le pouvoir sur l'entité émettrice résulte des droits de vote conférés par les droits de propriété, d'autres accords contractuels, ou une combinaison de ces éléments.

#### ii) Contrôle conjoint

Investissements PSP détermine qu'elle est partie à un accord de coentreprise si elle exerce un contrôle conjoint sur une entité émettrice et détient des droits sur l'actif net de l'entité émettrice. Le contrôle conjoint est établi en vertu d'un accord contractuel qui exige le consentement unanime des parties partageant le contrôle à l'égard des activités qui ont une incidence importante sur les rendements de la coentreprise.

En général, la prise de décisions à l'égard des activités est régie par les droits de vote conférés par la participation de chaque partie. Dans certains cas, elle est régie uniquement en vertu des accords contractuels ou en combinaison avec les droits de propriété de chaque partie.

## 6— Intérêts détenus dans d'autres entités (suite)

### 6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées (suite)

Dans le cours normal des activités, les placements sur les marchés privés sont généralement détenus par les filiales qui sont des entités d'investissement créées par Investissements PSP. Au 31 mars 2022, 126 filiales qui sont des entités d'investissement étaient constituées en Amérique du Nord, 26 en Europe, 18 en Océanie, 9 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie (120 entités d'investissement en Amérique du Nord, 18 en Europe, 13 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie au 31 mars 2021).

De plus, Investissements PSP contrôlait 85 entités émettrices directement ou par l'intermédiaire de ses filiales qui sont des entités d'investissement au 31 mars 2022 (91 entités émettrices au 31 mars 2021).

Les tableaux ci-après présentent, en ordre décroissant, les entités émettrices importantes détenues directement ou indirectement par Investissements PSP, sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Nom de l'entité	31 mars 2022		
	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée
Kaingaroo Timberlands Limited	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
Willow Topco Limited	Europe	74	Entité contrôlée conjointement
American Wholesale Insurance Holding Company, LLC	Amérique du Nord	22	Entreprise associée
Roadis Transportation Holding, S.L.U.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée
Forth Ports Limited	Europe	51	Entité contrôlée conjointement
Seaport Square Associates LP / Seaport Square Parallel LP	Amérique du Nord	50	Entité contrôlée conjointement
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée

Nom de l'entité	31 mars 2021		
	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée
Kaingaroo Timberlands Limited	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement
Forth Ports Limited	Europe	51	Entité contrôlée conjointement
Roadis Transportation Holding, S.L.U.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée
American Wholesale Insurance Holding Company, LLC	Amérique du Nord	23	Entreprise associée
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée
Constantin Investment Limited	Europe	38	Entreprise associée
Pomona Farming, LLC	Amérique du Nord	99	Entité émettrice contrôlée

Outre ce qui précède, Investissements PSP consolide les filiales en propriété exclusive qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Ces services comprennent la gestion de placements et le financement des placements sur les marchés privés dans le cadre du programme du financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP, décrit à la note 8.2.

### 6.2. Entités structurées

Investissements PSP détient des intérêts dans des sociétés de personnes et des fonds surtout dans le contexte de ses placements sur les marchés privés. En raison de leur nature, ces entités ont en général les caractéristiques d'une entité structurée comme elles sont définies par les IFRS. Ces entités sont détenues à titre de placements et n'exposent pas Investissements PSP à plus de risques ou de rendements que ses intérêts détenus dans des entités non structurées.

Des renseignements à l'égard des entités structurées sont compris, s'il y a lieu, dans les informations portant sur la gestion du risque lié aux placements à la note 7, les garanties et les indemnités, à la note 16 et les engagements, à la note 17.

## 7— Gestion du risque lié aux placements

Investissements PSP est tenue d'agir dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des régimes et de maximiser les rendements sans s'exposer à un risque de perte indu. Aux fins de l'atteinte de cet objectif, Investissements PSP a élaboré une politique de gestion du risque d'entreprise. La politique de gestion du risque d'entreprise fournit un cadre pour identifier, évaluer, gérer, atténuer, surveiller et signaler les risques liés et non liés aux placements auxquels Investissements PSP est exposée.

Dans le cadre de la politique globale de gestion du risque d'entreprise, la politique de gestion du risque de placement vise à appuyer la gestion des risques inhérents au processus de prise de décisions en matière de placement. La politique de gestion du risque de placement offre un cadre précisant la façon dont les activités de placement doivent se conformer à la philosophie d'Investissements PSP en matière de risque et s'aligner sur la tolérance et les limites de son appétit pour le risque. La politique de gestion du risque de placement complète également l'Énoncé des principes, normes et procédures en matière de placement (l'« ÉPNP »), dont l'objectif est d'assurer une gestion efficace des risques de placement dans le cadre de la mise en œuvre des diverses stratégies de placement d'Investissements PSP. Les risques liés aux placements comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

### 7.1. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la valeur d'un placement attribuable à des résultats financiers défavorables découlant de facteurs qui influent sur la valeur, comme les fluctuations des prix du marché, les fluctuations dues à des facteurs propres au placement, la volatilité des cours des actions et des marchandises, des taux d'intérêt, des taux de change, ou d'autres facteurs touchant des titres similaires négociés sur le marché.

#### 7.1.1. Mesure du risque de marché

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la valeur à risque (« VaR ») annualisée absolue a été mise en œuvre à titre de mesure principale du risque de marché pour l'ensemble du portefeuille afin d'uniformiser les mesures du risque de marché dans les catégories d'actifs. La VaR quantifie la perte de valeur d'un placement ou d'un portefeuille de placements qui, selon un niveau de confiance donné, ne devrait pas être dépassée au cours d'une période donnée, en raison des fluctuations des prix du marché. Au 31 mars 2021, Investissements PSP utilisait la volatilité annualisée absolue comme mesure principale du risque de marché.

Investissements PSP utilise la VaR historique, laquelle repose sur les rendements des marchés pour une période de dix ans et sur un horizon de détention de douze mois selon un seuil de confiance de 95 %. Ce qui veut dire que, sur le plan statistique, Investissements PSP pourrait s'attendre à ce que, seulement dans 5 % des cas, les pertes dépassent la VaR sur une période d'un an. En ce qui concerne les placements qui ne sont pas négociés activement, des titres ayant des caractéristiques de risque semblables sont utilisés pour calculer la VaR.

La VaR est valide, sur le plan statistique, dans des conditions normales de marché. Même si elle tient compte des pertes éventuelles découlant de rendements historiques observés, elle ne se limite pas uniquement à ces événements. Elle suppose également que l'avenir se déroulera d'une manière semblable au passé. Par conséquent, si la conjoncture du marché varie grandement par rapport à la conjoncture passée, les pertes potentielles pourraient différer de celles qui avaient été estimées initialement.

Le tableau suivant présente la VaR pour l'ensemble du portefeuille, calculée en pourcentage des placements nets, à la fin de la période :

	31 mars 2022 (%)	31 mars 2021 <sup>A</sup> (%)
<b>VaR</b>	<b>17,4</b>	17,2

<sup>A</sup> Étant donné que la VaR a été utilisée pour la période de douze mois close le 31 mars 2022, la mesure du risque de marché a été modifiée au 31 mars 2021 dans le tableau ci-dessus aux fins de comparaison. La volatilité absolue de l'ensemble du portefeuille, soit la mesure principale du risque de marché au 31 mars 2021, s'établissait à 11,3 %.

#### Simulation de crise

Bien que la VaR soit une méthode très reconnue de mesure du risque, elle est complétée par d'autres méthodes de mesure du risque qui donnent un meilleur aperçu du risque de marché. Investissements PSP utilise donc la simulation de crise et l'analyse de scénarios pour évaluer l'incidence sur les résultats financiers de fluctuations inhabituelles des facteurs de risque. Ces méthodes servent à évaluer la sensibilité d'un portefeuille à divers facteurs de risque et aux principales hypothèses de modélisation. Dans le cadre de ces méthodes, les périodes de crise passées servent également à évaluer comment un portefeuille actuel se comporte en pareilles circonstances. En outre, la simulation de crise et l'analyse de scénarios permettent d'évaluer la performance d'un nouveau produit de placement.

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.1. Risque de marché (suite)

#### 7.1.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif net d'Investissements PSP. Les durées jusqu'à l'échéance des catégories d'instruments financiers, qui figurent à la note 4.1, qui sont les plus exposées au risque de taux d'intérêt étaient les suivantes :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022					Total
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	
Trésorerie et titres du marché monétaire	—	—	—	—	13 367 <sup>A</sup>	13 367
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	363	7 180	5 801	4 909	1 157 <sup>B</sup>	19 410
Obligations indexées à l'inflation	544	4 686	4 538	3 259	—	13 027
Titres de créance privés	199	5 163	10 364	3 450	6 440 <sup>C</sup>	25 616
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>1 106</b>	<b>17 029</b>	<b>20 703</b>	<b>11 618</b>	<b>20 964</b>	<b>71 420</b>

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2021					Total
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	
Trésorerie et titres du marché monétaire	—	—	—	—	7 793 <sup>A</sup>	7 793
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	694	12 145	6 462	5 817	858 <sup>B</sup>	25 976
Obligations indexées à l'inflation	527	5 578	4 983	3 130	—	14 218
Titres de créance privés	207	4 800	5 783	1 604	5 726 <sup>C</sup>	18 120
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>1 428</b>	<b>22 523</b>	<b>17 228</b>	<b>10 551</b>	<b>14 377</b>	<b>66 107</b>

<sup>A</sup> En raison de leur échéance à court terme, ces placements ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

<sup>B</sup> Certains titres à revenu fixe ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt étant donné que leurs taux d'intérêt prescrits sont variables.

<sup>C</sup> L'information liée à la durée jusqu'à l'échéance des placements dans des fonds et de certains placements détenus directement compris dans les titres de créance privés n'est pas disponible.

Tous les placements dans des actions canadiennes, les placements dans des actions étrangères, les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles, totalisant 164 907 millions \$ au 31 mars 2022 (142 004 millions \$ au 31 mars 2021), n'ont pas d'échéance précise et ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

Les placements alternatifs décrits à la note 4.1.4, totalisant 21 601 millions \$ au 31 mars 2022 (16 243 millions \$ au 31 mars 2021), n'ont également pas d'échéance précise. Certains de ces placements alternatifs, de même que des conventions de revente et des contrats de dérivés présentés respectivement aux notes 4.1.10 et 4.1.12 sont exposés au risque de taux d'intérêt. Ces expositions sont prises en compte dans le calcul de la VaR dont il est question à la note 7.1.1.

La durée jusqu'à l'échéance des titres de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présentée à la note 8.2.

#### Réforme des taux d'intérêt de référence

Investissements PSP détient un certain nombre d'instruments financiers qui viendront à échéance après la date à laquelle le taux interbancaire auquel se réfère Investissements PSP est prévu d'être abandonné par suite de la réforme. Un comité directeur a été constitué pour superviser la transition des taux interbancaires offerts aux taux de référence alternatifs afin d'atténuer les risques liés à l'abandon ou l'indisponibilité de ces taux, qui sont principalement des risques opérationnels. En ce qui concerne les instruments financiers non dérivés, Investissements PSP a relevé les conventions faisant référence aux taux interbancaires et a entamé un processus rapide de correction des contrats avec les contreparties connexes. Pour les contrats de dérivés, Investissements PSP a adhéré au International Swaps and Derivatives Association Fallbacks Protocol (protocole ISDA) qui est entré en vigueur le 25 janvier 2021 et qui fournit un mécanisme de transition efficace aux taux de référence alternatifs à mesure que les taux interbancaires ne seront plus disponibles.

Le tableau ci-après présente la juste valeur des instruments financiers non dérivés et la valeur nominale des instruments financiers dérivés qui n'étaient pas encore indexés à des taux de référence alternatifs. Au 31 mars 2022, uniquement les instruments indexés aux taux LIBOR en dollars américains et devant venir à échéance après le 30 juin 2023 sont présentés.

(en millions de dollars canadiens)	LIBOR en dollars américains
Juste valeur des actifs financiers non dérivés	11 446
Valeur nominale des dérivés	13 552

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.1. Risque de marché (suite)

#### 7.1.3. Risque de change

Investissements PSP est exposée à un risque de change découlant de la détention de placements (c'est-à-dire la détention directe et indirecte de titres, de parts de fonds en gestion commune et de parts de sociétés en commandite) ou de passifs liés à des placements dans diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influencer positivement ou négativement sur la juste valeur des placements. Afin d'atténuer ce risque, Investissements PSP peut prendre des positions en devises au moyen de contrats de change à terme ou de swaps de devises.

Les expositions au risque de change sous-jacentes des placements nets s'établissaient comme suit à la date indiquée :

Devise	31 mars 2022	
	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Pourcentage du total
Dollar américain	129 150	64,0
Euro	21 111	10,5
Yen japonais	9 384	4,7
Livre sterling	8 990	4,5
Dollar de Hong Kong	5 776	2,9
Dollar australien	4 840	2,4
Roupie indienne	3 735	1,9
Peso mexicain	3 090	1,5
Franc suisse	2 056	1,0
Nouveau dollar taïwanais	1 543	0,8
Yuan chinois	1 514	0,8
Won sud-coréen	1 160	0,6
Autres	9 369	4,4
<b>Total</b>	<b>201 718</b>	<b>100,0</b>

Au 31 mars 2022, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 28 168 millions \$ (18 711 millions \$ US, 2 355 millions €, 642 millions £, 22 millions de rands d'Afrique du Sud, 1 931 millions de pesos mexicains, 247 millions de dollars australiens, 2 651 millions de roupies indiennes, 4 267 millions de yens japonais et 32 millions de dollars néo-zélandais). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

Devise	31 mars 2021	
	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Pourcentage du total
Dollar américain	106 612	63,0
Euro	23 623	14,0
Dollar australien	8 412	5,0
Livre sterling	6 108	3,6
Yen japonais	4 048	2,4
Dollar de Hong Kong	2 624	1,6
Peso mexicain	2 107	1,2
Franc suisse	1 655	1,0
Roupie indienne	1 631	1,0
Réal brésilien	1 614	1,0
Yuan chinois	1 580	0,9
Won sud-coréen	1 541	0,9
Autres	7 680	4,4
<b>Total</b>	<b>169 235</b>	<b>100,0</b>

Au 31 mars 2021, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 26 911 millions \$ (17 724 millions \$ US, 2 566 millions €, 379 millions £, 22 millions de rands d'Afrique du Sud, 2 010 millions de pesos mexicains, 3 019 millions de roupies indiennes et 50 millions de couronnes danoises). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.2. Risque de crédit

Investissements PSP est exposée au risque de crédit, c'est-à-dire le risque de non-exécution par un débiteur sur lequel Investissements PSP compte pour satisfaire à ses obligations contractuelles ou financières, soit le risque qu'un émetteur de titres d'emprunt ou qu'une contrepartie à une opération sur instruments dérivés, à une transaction de prêt et d'emprunt de titres ou à une transaction sur des titres acquis en vertu de conventions de revente ne puisse satisfaire à ses obligations financières.

Le risque de crédit comprend le risque d'une détérioration de la solvabilité et le risque de concentration concerné. La surveillance du risque de crédit comporte l'évaluation de la cote de crédit de chaque émetteur et de chaque contrepartie effectuant des transactions avec Investissements PSP. Cette évaluation à l'égard d'émetteurs et de contreparties publics est fondée sur les renseignements fournis par quatre agences de notation reconnues. Chaque titre est classé sur la foi d'au moins deux cotes de crédit. Si les agences accordent des cotes différentes à un même titre, Investissements PSP se fondera sur la notation la plus faible. Pour les émetteurs privés, Investissements PSP attribue des cotes de crédit internes aux émetteurs et évalue les profils de risques combinés par rapport aux objectifs fixés. Pour attribuer des cotes de crédit aux émetteurs, Investissements PSP utilise des méthodes comparables à celles utilisées par des agences de notation reconnues.

Au 31 mars 2022, l'exposition maximale d'Investissements PSP au risque de crédit s'élevait à 76 milliards \$ (72 milliards \$ au 31 mars 2021). Ce montant est présenté compte non tenu des biens détenus en garantie et des conventions de compensation qui ne sont pas admissibles à la compensation selon les IFRS. Le risque de crédit maximum exclut les garanties présentées à la note 16 ainsi que les placements dans des fonds classés dans les placements alternatifs à la note 4.1. Ces fonds détiennent des titres à revenu fixe parmi d'autres types d'instruments.

Dans le cadre de son suivi du risque de crédit, Investissements PSP produit un rapport périodique sur la concentration par cote de crédit pour les titres sensibles au crédit. Le tableau suivant présente la concentration du risque de crédit en fonction des cotes de crédit, à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022						
	Obligations gouvernementales et obligations de sociétés <sup>A</sup>	Obligations indexées à l'inflation <sup>A</sup>	Titres du marché monétaire <sup>A</sup>	Conventions de revente	Instruments dérivés négociés hors cote <sup>B</sup>	Titres de créance privés <sup>A</sup>	Total <sup>A</sup>
AAA-AA	12 507	13 049	10 036	440	77	—	36 109
A	5 938	—	2 518	1 743	1 920	—	12 119
BBB	396	—	—	687	—	405	1 488
BB et moins	547	—	—	—	—	25 182	25 729
Aucune cote <sup>C</sup>	139	—	—	—	—	204	343
<b>Total</b>	<b>19 527</b>	<b>13 049</b>	<b>12 554</b>	<b>2 870</b>	<b>1 997</b>	<b>25 791</b>	<b>75 788</b>

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2021						
	Obligations gouvernementales et obligations de sociétés <sup>A</sup>	Obligations indexées à l'inflation <sup>A</sup>	Titres du marché monétaire <sup>A</sup>	Conventions de revente	Instruments dérivés négociés hors cote <sup>B</sup>	Titres de créance privés <sup>A</sup>	Total <sup>A</sup>
AAA-AA	17 474	14 124	5 898	1 696	49	—	39 241
A	7 803	119	1 216	2 024	2 011	—	13 173
BBB	266	—	—	47	—	317	630
BB et moins	462	—	—	—	—	17 894	18 356
Aucune cote <sup>C</sup>	116	—	26	—	—	140	282
<b>Total</b>	<b>26 121</b>	<b>14 243</b>	<b>7 140</b>	<b>3 767</b>	<b>2 060</b>	<b>18 351</b>	<b>71 682</b>

<sup>A</sup> Comprend les intérêts à recevoir.

<sup>B</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.12.

<sup>C</sup> Comprend des titres d'émetteurs et de contreparties publics qui ne sont pas cotés par des agences de notation du crédit ou qui sont cotés par une seule agence de notation du crédit.

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.2. Risque de crédit (suite)

#### 7.2.1. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de crédit découlant de l'exposition actuelle ou potentielle liée à des transactions portant sur des contrats de dérivés, à des transactions portant sur des titres de prêt et d'emprunt et à des transactions portant sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres. Afin d'atténuer le risque de contrepartie, Investissements PSP exige des contreparties qu'elles fournissent des garanties adéquates et qu'elles répondent à ses exigences en matière de cote de crédit. Investissements PSP assure un suivi régulier des cotes de crédit de ses contreparties établies par des agences de notation du crédit reconnues. En ce qui concerne les contrats de dérivés, Investissements PSP peut mettre un terme à toute activité avec la plupart des contreparties dont la cote de crédit baisse en deçà de ses exigences.

En ce qui a trait aux instruments dérivés négociés hors cote, la politique d'Investissements PSP exige également que soit signée la convention-cadre de l'ISDA avec toute contrepartie à un contrat de dérivés. Cette entente fournit l'encadrement contractuel régissant la manière dont doivent se dérouler les activités de négociation touchant toute une gamme de produits négociés hors cote. Dans le cas des instruments dérivés hors cote compensés, les activités de négociation entre les parties sont régies selon les modalités habituelles dans le cadre de telles transactions.

En tant que technique de limitation du risque de crédit, la convention-cadre de l'ISDA prévoit des dispositions exécutoires de compensation par liquidation en cas de défaut de l'une des contreparties. En outre, l'annexe sur le soutien des garanties (l'« ASG ») à la convention-cadre de l'ISDA permet à Investissements PSP de réaliser toute garantie qui lui est accordée en cas de défaillance de la contrepartie. L'ASG exige également d'Investissements PSP qu'elle fournisse une garantie supplémentaire si une telle garantie lui est demandée. Toutes les transactions assujetties à l'ASG portent sur des garanties en espèces, des titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure. L'ASG régit également l'échange de garanties lorsque l'exposition au crédit d'une contrepartie dépasse un seuil prédéterminé. Les contreparties sont, en règle générale, autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. De même, dans le cas d'instruments dérivés hors cote compensés, des garanties sont requises en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure et peuvent être vendues, redonnées en garantie ou autrement utilisées. Investissements PSP ne vend pas, ne redonne pas en garantie ni n'utilise autrement les biens détenus en garantie sous forme de titres, mais réinvestit toutes les garanties en espèces relativement aux contrats de dérivés.

En ce qui concerne les transactions portant sur des contrats de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres, il existe des obligations de garantie pour atténuer le risque de contrepartie. Les obligations de garantie pour les programmes de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les conventions de rachat et les conventions de revente de titres sont décrites aux notes 2.3.5 et 2.3.6.

L'information relative aux biens donnés en garantie par Investissements PSP et ses contreparties figure à la note 5.

Dans le cas du programme de prêt de titres, l'exposition d'Investissements PSP au risque de contrepartie est davantage atténuée puisque le gardien des valeurs prêtées assume le risque que la contrepartie ne pourra respecter les obligations liées à la garantie.

La direction assure la surveillance et l'atténuation du risque de contrepartie et applique une procédure exhaustive et rigoureuse à l'échelle d'Investissements PSP dans le cadre de son suivi et de sa gestion du risque de contrepartie. Ainsi, la direction mesure le risque de contrepartie en continu, évalue et assure le suivi de la qualité du crédit des contreparties actuelles, et veille à atténuer le risque de contrepartie par la gestion des garanties.



## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.2. Risque de crédit (suite)

#### 7.2.2. Compensation

Investissements PSP est assujettie aux conventions-cadres de l'ISDA à l'égard de ses instruments financiers dérivés négociés hors cote, comme il a déjà été mentionné. Ces conventions contiennent des dispositions exécutoires de compensation par liquidation qui s'appliquent seulement en cas de défaut. Dans certains cas, ces conventions permettent la compensation. Lorsque les conditions de compensation étaient satisfaites, les instruments financiers ont été présentés selon leur montant net dans les états consolidés de la situation financière. Les conventions de rachat et les conventions de revente de titres, décrites aux notes 2.3.6 et 5, sont assujetties à des conventions similaires bien qu'elles ne soient pas compensées, les conditions de compensation n'étant pas satisfaites.

Les tableaux qui suivent présentent les actifs financiers et les passifs financiers susmentionnés :

#### Actifs financiers

(en millions de dollars canadiens)	Montant brut des actifs financiers comptabilisés	Moins : Montant brut des passifs financiers comptabilisés et compensés	Montant net des actifs financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière	Moins : Montants connexes non compensés dans les états consolidés de la situation financière		Montant net
				Passifs financiers comptabilisés	Biens détenus en garantie et non comptabilisés	
<b>31 mars 2022</b>						
Conventions de revente	2 870	—	2 870 <sup>A</sup>	1 384	1 482	4
Dérivés négociés hors cote	2 192	195	1 997 <sup>B</sup>	1 681	295	21
<b>Total</b>	<b>5 062</b>	<b>195</b>	<b>4 867</b>	<b>3 065</b>	<b>1 777</b>	<b>25</b>
<b>31 mars 2021</b>						
Conventions de revente	3 767	—	3 767 <sup>A</sup>	1 495	2 270	2
Dérivés négociés hors cote	2 257	197	2 060 <sup>B</sup>	1 450	593	17
<b>Total</b>	<b>6 024</b>	<b>197</b>	<b>5 827</b>	<b>2 945</b>	<b>2 863</b>	<b>19</b>

#### Passifs financiers

(en millions de dollars canadiens)	Montant brut des passifs financiers comptabilisés	Moins : Montant brut des actifs financiers comptabilisés et compensés	Montant net des passifs financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière	Moins : Montants connexes non compensés dans les états consolidés de la situation financière		Montant net
				Actifs financiers comptabilisés	Biens donnés en garantie et non décomptabilisés	
<b>31 mars 2022</b>						
Conventions de rachat	3 928	—	3 928 <sup>A</sup>	1 384	2 533	11
Dérivés négociés hors cote	2 691	195	2 496 <sup>B</sup>	1 538	909	49
Garanties à payer	143	—	143 <sup>C</sup>	143	—	—
<b>Total</b>	<b>6 762</b>	<b>195</b>	<b>6 567</b>	<b>3 065</b>	<b>3 442</b>	<b>60</b>
<b>31 mars 2021</b>						
Conventions de rachat	3 279	—	3 279 <sup>A</sup>	1 495	1 782	2
Dérivés négociés hors cote	1 569	197	1 372 <sup>B</sup>	1 230	123	19
Garanties à payer	305	—	305 <sup>C</sup>	220	—	85
<b>Total</b>	<b>5 153</b>	<b>197</b>	<b>4 956</b>	<b>2 945</b>	<b>1 905</b>	<b>106</b>

<sup>A</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.10.

<sup>B</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.12.

<sup>C</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.9. Le solde comprend la garantie en espèces reçue dans le cadre de certaines transactions sur dérivés hors cote, et fait partie des garanties à payer décrites à la note 4.1.

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'Investissements PSP ne puisse respecter ses obligations financières en temps opportun au moyen de liquidités suffisantes et facilement disponibles. La situation de l'encaisse d'Investissements PSP fait l'objet d'un contrôle quotidien. En règle générale, les placements en trésorerie, les titres du marché monétaire, les billets à taux variable, les obligations et les actions de sociétés ouvertes sont présumés être très liquides, car ils seront investis dans des titres qui sont négociés activement. La direction utilise les méthodes pertinentes de mesure et de contrôle du risque de liquidité afin de s'assurer que la société dispose des liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Un rapport sur la liquidité, qui prend en compte les flux de trésorerie futurs prévus, est dressé et présenté à la haute direction sur une base hebdomadaire. Cela permet d'assurer que les réserves d'encaisse sont suffisantes et disponibles pour financer les sorties de fonds prévues. En outre, Investissements PSP maintient des sources de liquidités suffisantes pour en faire usage en cas d'interruption des activités sur les marchés. Investissements PSP a la capacité de mobiliser des capitaux supplémentaires au moyen de son programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Ce programme permet à Investissements PSP d'émettre des billets à ordre à court terme et des billets à moyen terme. De l'information supplémentaire sur le recours au programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux est présentée à la note 8.2. En outre, Investissements PSP détient des facilités de crédit aux fins générales de la société. De l'information supplémentaire sur ces facilités de crédit est présentée à la note 8.1.

La valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance est présentée à la note 4.1.12.

#### Passifs financiers

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2022, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16 :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés<sup>A</sup></b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(1 069)	—	—	(1 069)
Intérêts à payer	(73)	(8)	—	(81)
Titres vendus à découvert	(2 347)	—	—	(2 347)
Garanties à payer	(146)	—	(525)	(671)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(2 200)	(1 728)	—	(3 928)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(7 884)	(1 949)	(12 877)	(22 710)
Fournisseurs et autres passifs	(264)	(3)	(160)	(427)
<b>Total</b>	<b>(13 983)</b>	<b>(3 688)</b>	<b>(13 562)</b>	<b>(31 233)</b>
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Instruments financiers liés à des produits dérivés</b>				
Actifs liés à des produits dérivés	846	725	483	2 054
Passifs liés à des produits dérivés <sup>A</sup>	(1 339)	(875)	(324)	(2 538)
<b>Total</b>	<b>(493)</b>	<b>(150)</b>	<b>159</b>	<b>(484)</b>

<sup>A</sup> Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.3. Risque de liquidité (suite)

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2021, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16 :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés<sup>A</sup></b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(1 524)	—	—	(1 524)
Intérêts à payer	(63)	(8)	—	(71)
Titres vendus à découvert	(2 774)	—	—	(2 774)
Garanties à payer	(799)	—	(1 415)	(2 214)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(2 695)	(584)	—	(3 279)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(3 665)	(3 331)	(9 735)	(16 731)
Fournisseurs et autres passifs	(146)	(110)	(182)	(438)
<b>Total</b>	<b>(11 666)</b>	<b>(4 033)</b>	<b>(11 332)</b>	<b>(27 031)</b>
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Instruments financiers liés à des produits dérivés</b>				
Actifs liés à des produits dérivés	868	749	561	2 178
Passifs liés à des produits dérivés <sup>A</sup>	(569)	(565)	(329)	(1 463)
<b>Total</b>	<b>299</b>	<b>184</b>	<b>232</b>	<b>715</b>

<sup>A</sup> Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

## 8— Emprunts

### 8.1. Facilités de crédit

Investissements PSP détient une facilité de crédit renouvelable de 2 milliards \$ et une ligne de crédit à demande de 1 milliard \$ (collectivement, les « facilités de crédit »).

Les facilités de crédit servent aux fins générales de la société et sont offertes en dollars canadiens ou américains. Ces facilités de crédit sont assujetties aux modalités habituelles et sont consenties à des taux d'intérêt variables, notamment au taux préférentiel et au taux de base américain.

Aucun prélèvement n'avait été effectué sur ces facilités de crédit aux 31 mars 2022 et 2021.

### 8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP comprend le placement privé de billets à ordre à court terme, de même que des billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP. Les fonds mobilisés sont principalement affectés au financement des placements sur les marchés privés. Ils sont garantis inconditionnellement et irrévocablement par Investissements PSP conformément à la politique de levier corporative.

Pour le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux, le montant maximum autorisé par le conseil d'administration est limité à 12 milliards \$ en ce qui concerne les billets à ordre à court terme pour les émissions au Canada et aux États-Unis combinées, et à 20 milliards \$ pour les billets à moyen terme émis à l'échelle mondiale.

## 8— Emprunts (suite)

### 8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (suite)

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP respectait les limites autorisées par le conseil d'administration pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021<sup>A</sup>.

Le tableau suivant présente les échéances et la juste valeur des billets émis en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022		31 mars 2021	
	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur
Billets à ordre à court terme libellés en dollars canadiens, portant intérêt entre 0,25 % et 1,00 % et venant à échéance de 30 à 360 jours (entre 0,12 % et 0,51 % et venant à échéance de 90 à 364 jours au 31 mars 2021)	235	235	353	352
Billets à ordre à court terme libellés en dollars américains, portant intérêt entre 0,15 % et 1,15 % et venant à échéance de 25 à 365 jours (entre 0,09 % et 0,47 % et venant à échéance de 31 à 365 jours au 31 mars 2021)	7 881	7 874	5 390	5 389
Billets à moyen terme de série 7 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 3,29 % par année et venant à échéance le 4 avril 2024	1 315	1 335	1 460	1 571
Billets à moyen terme de série 8 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 1,34 % par année et venant à échéance le 18 août 2021	—	—	1 250	1 255
Billets à moyen terme de série 9 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 2,09 % par année et venant à échéance le 22 novembre 2023	1 416	1 410	1 500	1 558
Billets à moyen terme de série 10 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 1,73 % par année et venant à échéance le 21 juin 2022	1 720	1 724	1 568	1 595
Billets à moyen terme de série 11 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 3,00 % par année et venant à échéance le 5 novembre 2025	1 250	1 261	1 250	1 348
Billets à moyen terme de série 12 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 2,05 % par année et venant à échéance le 15 janvier 2030	1 156	1 082	1 250	1 250
Billets à moyen terme de série 13 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 0,90 % par année et venant à échéance le 15 juin 2026	1 500	1 390	1 500	1 463
Billets à moyen terme de série 14 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 1,50 % par année et venant à échéance le 15 mars 2028	940	870	965	950
Billets à moyen terme de série G1 libellés en dollars américains, portant intérêt à 1,00 % par année et venant à échéance le 29 juin 2026	1 249	1 159	—	—
Billets à moyen terme de série G2 libellés en dollars américains, portant intérêt à 0,50 % par année et venant à échéance le 15 septembre 2024	1 561	1 487	—	—
Billets à moyen terme de série G3 libellés en dollars américains, portant intérêt à 1,63 % par année et venant à échéance le 26 octobre 2028	1 249	1 172	—	—
Billets à moyen terme de série G4 (obligations vertes) libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 2,60 % par année et venant à échéance le 1 <sup>er</sup> mars 2032	1 000	962	—	—
Billets à moyen terme de série G5 libellés en dollars américains, portant intérêt à un taux annuel correspondant au taux combiné du SOFR, majoré de 24 points de base et venant à échéance le 3 mars 2025	749	749	—	—
<b>Total</b>	<b>23 221</b>	<b>22 710</b>	<b>16 486</b>	<b>16 731</b>

<sup>A</sup> Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, Investissements PSP respectait également l'exigence selon laquelle le montant maximum autorisé dans le cadre du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux ne devait pas dépasser 10 % des placements nets, plus la totalité de l'encours de la dette avec recours, au moment de l'émission. Cette limite n'est plus en vigueur.

## 8— Emprunts (suite)

### 8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (suite)

Les gains non réalisés sur les emprunts s'élevaient à 689 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (gains non réalisés de 591 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021).

Les charges d'intérêts pour les exercices clos les 31 mars s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Billets à ordre à court terme	15	29
Billets à moyen terme	227	211
<b>Total</b>	<b>242</b>	<b>240</b>

### 8.3. Rapprochement des passifs issus des activités de financement

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Changements sans contrepartie de trésorerie		Solde de clôture
				Pertes de change	Gains de juste valeur <sup>A</sup>	
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	16 731	32 418	(25 751)	52	(740)	22 710
<b>Emprunts</b>	<b>16 731</b>	<b>32 418</b>	<b>(25 751)</b>	<b>52</b>	<b>(740)</b>	<b>22 710</b>

<sup>A</sup> Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Changements sans contrepartie de trésorerie		Solde de clôture
				Gains de change	Gains de juste valeur <sup>A</sup>	
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	15 808	22 528	(20 999)	(549)	(57)	16 731
<b>Emprunts</b>	<b>15 808</b>	<b>22 528</b>	<b>(20 999)</b>	<b>(549)</b>	<b>(57)</b>	<b>16 731</b>

<sup>A</sup> Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

## 9— Capitaux propres

### 9.1. Droits prévus par la loi conférés au gouvernement du Canada

Les *Lois sur la pension* confèrent au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP réparti à chaque compte de régime aux fins décrites dans les *Lois sur la pension*. La répartition de l'actif net et du résultat net d'Investissements PSP à chaque compte de régime à une date donnée est fondée sur la politique de répartition décrite à la note 13.

### 9.2. Actions émises

En vertu de la Loi, Investissements PSP a émis dix actions d'une valeur nominale de 10 \$ chacune au président du Conseil du Trésor, pour le compte de Sa Majesté du chef du Canada. La Loi n'attribue aucun droit de vote, droit de dividende, droit résiduel ou autre droit relativement à ces actions.

## 9— Capitaux propres (suite)

### 9.3. Transferts de fonds

Investissements PSP a reçu, à l'intention des Fonds, des transferts de fonds du gouvernement du Canada pour les exercices clos les 31 mars, comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Fonds de retraite de la fonction publique	2 791	2 518
Fonds de retraite des Forces canadiennes	485	378
Fonds de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	226	140
Fonds de retraite de la Force de réserve	—	—
<b>Total</b>	<b>3 502</b>	<b>3 036</b>

## 10— Informations sectorielles

En vue de s'acquitter de son mandat, Investissements PSP gère un portefeuille mondial diversifié comportant des placements effectués dans différentes catégories d'actifs. De plus, elle a adopté une approche de placements axée sur l'ensemble des Fonds plutôt que sur une seule catégorie d'actifs. Cette approche s'articule sur la stratégie de placements à long terme et repose sur la gestion de la répartition et de l'exposition des catégories d'actifs, des secteurs et des facteurs de risques de l'ensemble des Fonds.

Ainsi, les secteurs de placements d'Investissements PSP sont présentés ci-après afin de refléter la façon dont les catégories d'actifs sont gérées et comment la haute direction analyse les résultats pour faciliter la gestion de la performance et la prise de décision. Le montant de chaque secteur de placements comprend sa quote-part respective dans les actifs liés aux placements et dans les passifs liés aux placements, ainsi que les emprunts, qui sont présentés séparément selon la nature des placements sous-jacents à la note 4.1. En outre, à l'appui de l'approche de placement d'Investissements PSP, un portefeuille complémentaire est géré en sus de chaque portefeuille de catégories d'actifs, ce qui permet à Investissements PSP de saisir des occasions de placements qui s'inscrivent dans son mandat, mais qui se trouvent hors de la portée du cadre de placement d'une catégorie d'actifs prise individuellement.

Ces secteurs comprennent des placements détenus directement et en copropriété, ainsi que des placements détenus par les gestionnaires de fonds, et sont composés de ce qui suit :

- Actions cotées – placements dans des actions négociées sur des marchés organisés et dans d'autres titres semblables.
- Placements privés – placements dans des entités fermées ayant des objectifs similaires.
- Titres à revenu fixe – placements dans des titres à revenu fixe de gouvernements et de sociétés.
- Titres de créance – placements dans des titres de créance principaux et secondaires de qualité inférieure.
- Placements immobiliers – placements dans des actifs immobiliers, principalement dans le secteur des résidences pour retraités, le secteur résidentiel, le secteur de l'immobilier, le secteur commercial, le secteur du commerce au détail et d'autres secteurs industriels.
- Placements en infrastructures – placements dans des entités fermées axés sur les actifs de sociétés du transport, énergétiques, des télécommunications et d'autres sociétés réglementées.
- Placements en ressources naturelles – placements dans des actifs réels axés sur les actifs des secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont.
- Portefeuille complémentaire – placements qui ne s'inscrivent pas dans le mandat des catégories d'actifs actuellement détenues, mais qui sont jugés avantageux pour l'ensemble des Fonds.

Le tableau qui suit présente les placements nets par secteur de placements à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
Actions cotées	59 142	60 201
Placements privés	35 375	31 748
Titres à revenu fixe	40 719	37 263
Titres de créance	21 892	14 474
Placements immobiliers	31 089	26 817
Placements en infrastructures	23 506	18 389
Placements en ressources naturelles	11 615	9 712
Portefeuille complémentaire	1 427	185
Autres <sup>A</sup>	5 727	5 702
<b>Total</b>	<b>230 492</b>	<b>204 491</b>

<sup>A</sup> Comprendent de la trésorerie et des titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

## 10— Informations sectorielles (suite)

Le tableau qui suit présente le résultat net d'exploitation par secteur de placements pour les exercices clos les 31 mars :

(en millions de dollars canadiens)	2022			2021		
	Revenu (perte) de placement <sup>A</sup>	Charges <sup>B</sup>	Résultat net (perte nette)	Revenu (perte) de placement <sup>A</sup>	Charges <sup>B</sup>	Résultat net (perte nette)
Actions cotées	3 801	(283)	3 518	21 599	(274)	21 325
Placements privés	8 601	(127)	8 474	7 224	(100)	7 124
Titres à revenu fixe	(818)	(78)	(896)	(994)	(70)	(1 064)
Titres de créance	1 234	(86)	1 148	1 393	(73)	1 320
Placements immobiliers	6 605	(219)	6 386	1 163	(195)	968
Placements en infrastructures	2 804	(186)	2 618	900	(167)	733
Placements en ressources naturelles	1 651	(112)	1 539	951	(112)	839
Portefeuille complémentaire	36	2	38	40	(3)	37
Autres <sup>C</sup>	(352)	(1)	(353)	312	(13)	299
<b>Total</b>	<b>23 562</b>	<b>(1 090)</b>	<b>22 472</b>	<b>32 588</b>	<b>(1 007)</b>	<b>31 581</b>

<sup>A</sup> Comme il est mentionné à la note 11, les autres frais payés par certains placements dans des fonds en gestion commune et les frais de gestion qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP sont inclus dans le revenu de placement.

<sup>B</sup> Comprennent toutes les charges liées aux placements et les charges d'exploitation présentées respectivement aux notes 11 et 12.

<sup>C</sup> Comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

## 11— Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Charges d'intérêts	250	259
Coûts de transaction	155	135
Frais de gestion externe des placements <sup>A</sup>	39	55
Autres (montant net)	58	48
<b>Total</b>	<b>502</b>	<b>497</b>

<sup>A</sup> Comprennent les montants engagés relativement à des placements sur les marchés publics qui sont payés directement par Investissements PSP. D'autres frais sont payés par certains placements dans des fonds en gestion commune classés en tant que placements alternatifs lesquels ont totalisé 396 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (376 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des fonds.

De même, les frais de gestion liés aux placements sur les marchés privés et les titres de créance privés ne sont pas payés directement par Investissements PSP. Ces frais, qui varient en règle générale entre 0,1 % et 2,5 % du montant total investi ou engagé, ont totalisé 489 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (467 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des placements.

## 12— Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Salaires et avantages du personnel	365	322
Honoraires de consultation et de services professionnels	99	81
Locaux et matériel	16	17
Données de marché et applications commerciales	53	51
Amortissement des immobilisations corporelles	31	33
Droits de garde	5	4
Autres charges d'exploitation	19	2
<b>Total</b>	<b>588</b>	<b>510</b>

## 13— Répartition du résultat net

La répartition du résultat net d'Investissements PSP entre les comptes de régime se détaille comme suit :

### 13.1. Revenu de placement

Le revenu de placement est réparti proportionnellement en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où le revenu est gagné.

### 13.2. Charges

Selon la Loi, les coûts d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputés aux comptes de régime. Aux termes du paragraphe 4(3) de la Loi, le président du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces coûts seront imputés, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion externe de placement et les droits de garde, en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où les charges sont engagées.

Pour les exercices clos les 31 mars, les charges d'exploitation, excluant les coûts directs des activités de placement mentionnés ci-dessus, ont été réparties au prorata du montant annuel des placements nets de chaque compte de régime, comme suit :

(%)	2022	2021
Compte du régime de pension de la fonction publique	72,9	72,8
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	19,5	19,6
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,2	7,2
Compte du régime de pension de la Force de réserve	0,4	0,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	100,0

## 14— Transactions entre parties liées

### 14.1. Certaines entités émettrices

Comme il est mentionné à la note 2.1, les participations dans des filiales non consolidées, des entités émettrices contrôlées conjointement et des entreprises associées sont comptabilisées à la JVRN. Les transactions conclues entre Investissements PSP et ces entités ou les filiales de ces entités sont des transactions entre parties liées. Investissements PSP réalise des transactions de placement avec ces parties liées dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe décrits à la note 4.1, ainsi que des garanties, des indemnités et des engagements décrits respectivement aux notes 16 et 17. Comme les soldes liés à toutes les transactions de placement sont évalués à la JVRN, ces transactions réalisées avec des parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat net que celles réalisées avec des parties non liées.

Les transactions réalisées entre Investissements PSP et ses filiales consolidées ainsi que les soldes connexes sont éliminés et, par conséquent, ne sont pas présentés dans la présente note.

### 14.2. Le gouvernement du Canada et les entités liées au gouvernement

Puisque Investissements PSP est une société de la Couronne, comme il est mentionné à la note 1, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada, ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada (collectivement, les « entités liées au gouvernement »).

#### i) Gouvernement du Canada

Les seules transactions réalisées entre Investissements PSP et le gouvernement du Canada sont les transferts de fonds décrits à la note 9.3.

#### ii) Entités liées au gouvernement

Investissements PSP peut conclure des transactions de placement avec des entités liées au gouvernement dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe décrits à la note 4.1. Ces transactions de placement sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui peuvent s'appliquer aux transactions entre parties non liées et sont assujetties aux mêmes processus internes. À cet égard, les transactions avec ces parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat net que celles avec des parties non liées. Par conséquent, Investissements PSP se prévaut de l'exemption aux termes de l'IAS 24, *Parties liées*, qui lui permet de ne pas présenter des informations spécifiques sur les transactions conclues avec ces entités liées au gouvernement et les soldes liés à ces transactions.

### 14.3. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont liés à Investissements PSP. Les principaux dirigeants désignent les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'Investissements PSP, directement ou indirectement, soit les membres du conseil d'administration, l'équipe de la haute direction et les dirigeants nommés par le conseil d'Investissements PSP. La rémunération des principaux dirigeants pour les exercices clos les 31 mars a été comptabilisée dans les états consolidés du résultat net et se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Rémunération et autres avantages du personnel à court terme	12	10
Rémunération et autres avantages du personnel à long terme	10	9
<b>Total</b>	<b>22</b>	19

Comme il est indiqué à la note 16, Investissements PSP pourrait également être tenue d'indemniser certains des principaux dirigeants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de certains aspects de leurs fonctions.



## 15— Gestion du capital

En tant que société de placement, Investissements PSP poursuit les objectifs suivants en ce qui a trait à la gestion de son capital :

- Investir les transferts de fonds, selon ce qui est énoncé à la note 9.3, dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des *Lois sur la pension*. Les fonds reçus sont investis dans le but de réaliser un rendement optimal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences des régimes constitués en vertu des *Lois sur la pension* et de la capacité des régimes à respecter leurs obligations financières. Les fonds sont également investis conformément à la politique de gestion du risque lié aux placements dont il est question à la note 7.
- Conserver une cote de crédit lui assurant l'accès aux marchés des capitaux au meilleur coût. Par l'intermédiaire de PSP Capital Inc. et de ses politiques en matière d'endettement, Investissements PSP a la possibilité de mobiliser des capitaux au moyen de l'émission de billets à ordre à court terme et de billets à moyen terme. La note 8.2 présente de l'information relative au financement par emprunt sur les marchés des capitaux, et la note 7.3 présente de l'information sur la situation d'Investissements PSP en matière de liquidité.

La structure du capital d'Investissements PSP se compose des transferts de fonds et du financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Investissements PSP n'est soumise à aucune restriction imposée de l'extérieur à l'égard du capital.

## 16— Garanties et indemnités

Investissements PSP fournit une indemnisation à ses administrateurs, à ses dirigeants, à ses employés et à certains de ses représentants qui sont appelés à agir en tant qu'administrateurs ou dirigeants d'entités dans lesquelles Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement ont effectué un placement ou ont une participation financière. Par conséquent, mais sous réserve des dispositions de la Loi, Investissements PSP pourrait être tenue d'indemniser ces représentants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de leurs fonctions, sauf dans les cas où la responsabilité de ces représentants est attribuable au fait qu'ils n'ont pas agi avec intégrité et de bonne foi. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Dans certains cas, Investissements PSP fournit aussi une indemnisation à des tiers dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, Investissements PSP peut être tenue d'indemniser ces tiers en lien avec la réalisation de leurs obligations contractuelles. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Investissements PSP garantit de façon inconditionnelle et irrévocable toutes les facilités de crédit ainsi que tous les billets à ordre à court terme et les billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., tel qu'il est décrit à la note 8.

Dans le cadre de certaines transactions de placement, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont fourni des garanties, accordé des indemnisations ou émis des lettres de crédit à des tiers, les plus importantes étant les suivantes :

- Aux 31 mars 2022 et 2021, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient convenu d'offrir une garantie et, dans certains cas, d'accorder une indemnisation à l'égard du respect des exigences imposées à certaines entités détenues en vertu d'ententes contractuelles. La majorité de ces ententes sont des accords d'emprunt. Dans l'éventualité d'une défaillance en vertu de ces ententes, à recours limité dans certains cas, Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement pourraient devoir assumer des obligations jusqu'à concurrence de 2 051 millions \$ au 31 mars 2022 (2 239 millions \$ au 31 mars 2021) plus les intérêts et autres frais connexes applicables. Au 31 mars 2022, les accords d'emprunt venaient à échéance entre mai 2022 et novembre 2029 (entre mai 2021 et novembre 2029 au 31 mars 2021).
- De plus, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient émis des lettres de crédit d'un montant total de 1 million \$ au 31 mars 2022 (93 millions \$ au 31 mars 2021) relativement à des transactions de placement.

## 17— Engagements

Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont convenu de conclure des transactions de placement qui seront financées au cours des exercices à venir conformément à des modalités convenues. Les engagements s'établissaient comme suit à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
Actions étrangères	3	2
Placements immobiliers	4 325	4 418
Placements privés	12 761	12 865
Placements en infrastructures	3 716	2 438
Placements en ressources naturelles	517	224
Titres de créance privés	5 548	5 330
Placements alternatifs	1 964	1 957
<b>Total</b>	<b>28 834</b>	<b>27 234</b>

Le financement des engagements susmentionnés peut être demandé à diverses dates jusqu'en 2040 au 31 mars 2022 (jusqu'en 2040 au 31 mars 2021).

# – Compte du régime de pension de la fonction publique États financiers

## Rapport des auditeurs indépendants

À la présidente du Conseil du Trésor

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Compte du régime de pension de la fonction publique de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (le « Compte du régime de pension de la fonction publique »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2021 et 2020, et les états du résultat net, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension de la fonction publique aux 31 mars 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Compte du régime de pension de la fonction publique conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers

ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Compte du régime de pension de la fonction publique à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Compte du régime de pension de la fonction publique ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Compte du régime de pension de la fonction publique.

#### *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Compte du régime de pension de la fonction publique;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Compte du régime de pension de la fonction publique à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Compte du régime de pension de la fonction publique à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour la vérificatrice générale  
du Canada,



Mélanie Cabana, CPA auditrice, CA  
Directrice principale

Montréal, Canada  
Le 13 mai 2022

## Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

### Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Compte du régime de pension de la fonction publique de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* et ses règlements ainsi que les règlements administratifs de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive.

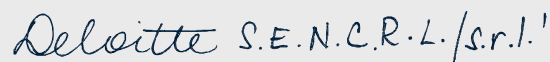
À notre avis, les opérations du Compte du régime de pension de la fonction publique de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

### Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Compte du régime de pension de la fonction publique de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Compte du régime de pension de la fonction publique de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public à ces autorisations spécifiées.

### Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.



Montréal, Canada  
Le 13 mai 2022

<sup>1</sup> CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A121444

# États de la situation financière

À la date indiquée

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
<b>Actif</b>		
Placements (note 4.1)	192 589	169 506
Autres actifs	153	178
<b>Total de l'actif</b>	<b>192 742</b>	169 684
<b>Passif</b>		
Fournisseurs et autres passifs	313	318
Passifs liés à des placements (note 4.1)	7 762	8 255
Emprunts (notes 4.1, 8.2)	16 577	12 196
<b>Total du passif</b>	<b>24 652</b>	20 769
<b>Actif net</b>	<b>168 090</b>	148 915
<b>Capitaux propres (note 9)</b>	<b>168 090</b>	148 915
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>192 742</b>	169 684

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Martin Glynn  
Président du conseil



Katherine Lee  
Présidente du comité de vérification

## États du résultat net

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
<b>Revenu de placement</b>	<b>17 179</b>	23 720
<b>Charges liées aux placements (note 11)</b>	<b>(366)</b>	(361)
<b>Revenu de placement net</b>	<b>16 813</b>	23 359
<b>Charges d'exploitation (note 12)</b>	<b>(429)</b>	(371)
<b>Résultat net</b>	<b>16 384</b>	22 988

## États des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
<b>Transferts de fonds</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>61 052</b>	58 534
Transferts de fonds reçus au cours de l'exercice (note 9.2)	<b>2 791</b>	2 518
Solde à la fin de l'exercice	<b>63 843</b>	61 052
<b>Résultats non distribués</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>87 863</b>	64 875
Résultat net	<b>16 384</b>	22 988
Solde à la fin de l'exercice	<b>104 247</b>	87 863
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>168 090</b>	148 915

Les notes font partie intégrante des états financiers.

## Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Résultat net	16 384	22 988
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	23	24
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	38	110
Gains non réalisés sur les emprunts	(503)	(430)
	15 942	22 692
<b>Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation</b>		
Augmentation des placements	(20 124)	(17 558)
Augmentation des autres actifs	(7)	(5)
Diminution des fournisseurs et autres passifs	(5)	(2)
Diminution des passifs liés à des placements	(478)	(7 518)
<b>Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>(4 672)</b>	<b>(2 391)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produits tirés des emprunts	23 627	16 365
Remboursement d'emprunts	(18 744)	(15 226)
Transferts de fonds reçus (note 9.2)	2 791	2 518
<b>Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement</b>	<b>7 674</b>	<b>3 657</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(11)	(12)
<b>Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement</b>	<b>(11)</b>	<b>(12)</b>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 991	1 254
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(38)	(110)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 127	1 983
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice<sup>^</sup></b>	<b>6 080</b>	<b>3 127</b>
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts versés	(175)	(215)

<sup>^</sup> Au 31 mars 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient un montant de 6 060 millions \$ (3 101 millions \$ au 31 mars 2021) détenu à des fins de placement et inclus à la note 4.1, ainsi qu'un montant de 20 millions \$ (26 millions \$ au 31 mars 2021) détenu à des fins administratives et inclus dans les autres actifs.

Les notes font partie intégrante des états financiers.

# Notes des états financiers

Pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

## 1— Renseignements sur la société

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») est une société d'État créée en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») pour gérer et investir les sommes qui lui sont transférées, en vertu des *Lois sur la pension* (telles qu'elles sont définies ci-après), pour les fonds (tels qu'ils sont définis dans la Loi) au titre des régimes de retraite constitués en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* (« LPRFC »), de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* (collectivement, les « *Lois sur la pension* »), ainsi que de certains règlements afférents à la LPRFC (les « règlements afférents à la LPRFC »). Les régimes de retraite constitués en vertu des *Lois sur la pension* comprennent le régime de pension de la fonction publique (le « régime »), le régime de pension des Forces canadiennes et le régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada, et le régime de retraite constitué en vertu des règlements afférents à la LPRFC comprend le régime de pension de la Force de réserve. Le régime et les autres régimes de retraite sont désignés collectivement aux présentes, les « régimes ».

Les sommes qui sont actuellement transférées pour le fonds du régime par le gouvernement du Canada (le « Fonds ») à Investissements PSP ont trait aux obligations en matière de prestations de retraite en vertu du régime pour des services rendus à compter du 1<sup>er</sup> avril 2000 (les « services postérieurs à 2000 »). Le compte géré par Investissements PSP au nom du Fonds est désigné aux présentes, le « compte de régime ». Investissements PSP tient un registre des contributions nettes pour le Fonds, de même que de la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation pour le Fonds dans le compte de régime. Investissements PSP gère aussi un compte de régime pour les fonds des autres régimes, qui sont, de même que le compte de régime, désignés collectivement aux présentes, les « comptes de régime ».

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés pour le Fonds dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Les montants doivent être investis en vue d'obtenir un rendement maximal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences du régime et de la capacité du régime à respecter ses obligations financières.

En vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, le gouvernement du Canada, qui administre le régime et le Fonds, peut en tout temps avoir recours à l'actif net d'Investissements PSP attribué au compte de régime du Fonds à l'égard des montants requis aux fins du versement des prestations de retraite en vertu du régime pour les services postérieurs à 2000, ou, généralement, en vue de réduire tout surplus non autorisé dans le Fonds.

Investissements PSP et la plupart de ses filiales sont exonérées de l'impôt de la Partie I en vertu respectivement des alinéas 149(1)(d) et 149(1)(d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Dans certains pays étrangers, le revenu et les gains en capital demeurent imposables.

Le siège social d'Investissements PSP est situé au 1, rue Rideau, Ottawa (Ontario) Canada, et son établissement principal se trouve au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada.

## 2— Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers sont présentées sommairement ci-après et ont été appliquées à toutes les périodes présentées.

### 2.1. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Investissements PSP constitue une entité d'investissement selon la définition de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et, par conséquent, ne consolide que les filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue plutôt ses participations dans les filiales à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») selon l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), y compris les filiales qui ont été constituées par Investissements PSP et qui se qualifient à titre d'entités d'investissement (les « filiales qui sont des entités d'investissement »). Investissements PSP évalue également sa participation dans des entreprises associées, des coentreprises et des actifs financiers et des passifs financiers à la JVRN selon l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, et l'IFRS 9.

Les présents états financiers reflètent la situation financière du compte de régime et les résultats d'exploitation d'Investissements PSP et de ses filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement, selon l'attribution au compte de régime. Ils tiennent compte de l'activité économique d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement des contributions nettes qui lui sont transférées pour le Fonds à l'égard des services postérieurs à 2000. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs ni toutes les informations relatives aux contributions, aux versements et aux passifs au titre du régime.

La publication de ces états financiers a été autorisée par une résolution du conseil d'administration en date du 13 mai 2022.

## 2— Principales méthodes comptables (suite)

### 2.2. Statut d'entité d'investissement

Investissements PSP a déterminé qu'elle respecte les critères obligatoires de la définition d'entité d'investissement selon l'IFRS 10, en se basant sur les faits et circonstances qui existaient à la fin de la période. Ces critères sont les suivants :

#### i) Mandat et objet de l'entité

Comme il est mentionné à la note 1, Investissements PSP a pour mandat de gérer et d'investir les montants qui lui sont transférés dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu des *Lois sur la pension*. Par conséquent, l'objet d'Investissements PSP est d'investir dans le but de réaliser un rendement optimal sous forme de plus-values en capital et de revenu de placement, sans s'exposer à un risque de perte indu.

#### ii) Évaluation de la performance

Investissements PSP évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

Outre les critères obligatoires contenus dans la définition, l'IFRS 10 présente également certaines caractéristiques typiques d'une entité d'investissement. L'absence de l'une ou l'autre de ces caractéristiques ne signifie pas nécessairement que l'entité ne peut constituer une entité d'investissement. L'une de ces caractéristiques est qu'une entité d'investissement doit avoir des investisseurs qui ne sont pas des parties liées de l'entité.

Comme il est mentionné à la note 14, étant donné qu'Investissements PSP est une société de la Couronne, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada. Par conséquent, puisque les fonds gérés par Investissements PSP proviennent de parties liées, elle pourrait ne pas respecter la caractéristique typique susmentionnée. Toutefois, la Loi prévoit un cadre qui garantit qu'Investissements PSP exerce ses activités dans des conditions normales de concurrence par rapport au gouvernement du Canada. Par conséquent, elle satisfait à tous les critères obligatoires de la définition susmentionnés et constitue une entité d'investissement. Investissements PSP évaluera l'incidence de tout changement dans les faits et circonstances sur son statut d'entité d'investissement.

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées aux fins de la préparation des présents états financiers sont présentées ci-après.

#### 2.3.1. Instruments financiers

##### i) Classement

Les actifs financiers qui sont des placements sont gérés, à l'instar des passifs financiers connexes, selon le modèle économique de l'entité de façon à optimiser le rendement. La performance de ces instruments financiers est évaluée sur la base de la juste valeur et ces instruments financiers sont classés comme étant à la JVRN. Ils sont décrits à la note 4.1.

Les emprunts qui sont présentés à la note 8 sont des passifs financiers qui ont été désignés comme devant être évalués à la JVRN, puisqu'ils font partie des portefeuilles de placements gérés en commun dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur.

##### ii) Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle Investissements PSP devient partie aux dispositions contractuelles qui s'y rattachent. Les actifs financiers négociés sont comptabilisés à la date de transaction.

##### iii) Évaluation initiale et évaluation ultérieure

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur et continuent à être évalués de cette manière de façon récurrente. Après l'évaluation initiale, les variations ultérieures de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers classés comme étant à la JVRN sont comptabilisées dans le revenu de placement des états du résultat net.

##### iv) Décomptabilisation

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie de celui-ci) est décomptabilisé lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont expiré; ou
- Investissements PSP a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ou a l'obligation de payer les flux de trésorerie reçus à un tiers;

et

- Investissements PSP a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif; ou
- dans le cas où Investissements PSP n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, elle a transféré le contrôle de l'actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.



## 2— Principales méthodes comptables (suite)

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### 2.3.2. Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Au moment de la comptabilisation initiale, Investissements PSP évalue les faits et circonstances liés à la transaction pour confirmer que le prix de transaction équivaut à la juste valeur d'un actif ou d'un passif. Par la suite, à chaque date de clôture, les cours du marché sont utilisés pour établir la juste valeur lorsqu'il y a un marché actif (par exemple, une Bourse reconnue), car ils représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de pleine concurrence. Lorsqu'un cours coté n'est pas disponible, la juste valeur est estimée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur les données d'entrée disponibles à la fin de la période de présentation de l'information financière qui sont tirées de données de marché observables.

Les techniques d'évaluation s'appliquent, en règle générale, aux placements sur les marchés privés, aux placements alternatifs, aux instruments dérivés hors cote et à certains titres à revenu fixe. Le choix du modèle d'évaluation et les hypothèses sous-jacentes élaborées à propos de facteurs tels que le montant et le moment des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, la volatilité et le risque de crédit influent sur les valeurs obtenues au moyen de ces techniques. Dans certains cas, ces hypothèses ne sont pas étayées par des données de marché observables.

L'approche utilisée pour déterminer la juste valeur de tous les actifs financiers et de tous les passifs financiers est décrite à la note 4.

#### 2.3.3. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation d'Investissements PSP et de ses filiales consolidées, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel chacune des entités au sein du groupe consolidé exerce ses activités. Investissements PSP et ses filiales consolidées évaluent leur performance en dollars canadiens, et leur liquidité est gérée en dollars canadiens.

#### 2.3.4. Conversion des devises

Les transactions en devises réalisées au cours de la période, y compris l'achat et la vente de titres, les revenus et les charges, sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les profits et les pertes de change sur tous les actifs et passifs monétaires sont inclus dans le revenu de placement.

#### 2.3.5. Prêts et emprunts de titres et garantie connexe

Investissements PSP participe à des programmes de prêt et d'emprunt de titres aux termes desquels elle prête et emprunte des titres en vue d'augmenter le rendement du portefeuille. Les opérations de prêt et d'emprunt, y compris la garantie connexe, en vertu de ces programmes ne transfèrent à la contrepartie ni les risques ni les avantages liés au droit de propriété. Par conséquent, Investissements PSP ne décomptabilise pas les titres prêtés ou donnés en garantie et ne comptabilise pas les titres empruntés ou reçus en garantie. Les garanties en espèces obtenues sont comptabilisées tel qu'il est indiqué à la note 4.1.9.

Ces opérations de prêt et d'emprunt de titres requièrent des garanties en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou en actions. Les opérations portant sur des garanties sont conclues selon les modalités habituelles dans le cadre de programmes de prêt et d'emprunt de titres. Investissements PSP et ses contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les mêmes titres ou des titres équivalents doivent être rendus à la contrepartie à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

#### 2.3.6. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente et garantie connexe

Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Ces conventions prévoient la vente de titres par une contrepartie et sont assorties d'une entente simultanée visant le rachat de ces titres à un prix et à une date future fixés à l'avance.

Les titres vendus ou achetés en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente, respectivement, y compris la garantie connexe, ne sont pas décomptabilisés ou comptabilisés puisque tous les risques et les avantages liés au droit de propriété relativement à ces titres ne sont pas transférés. Ainsi, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui vend des titres en vertu de telles conventions, le revenu (la perte) relativement à ces titres continue d'être comptabilisé(e) dans le revenu de placement, et les obligations de racheter les titres vendus sont comptabilisées dans les passifs liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres vendus et le prix de rachat est comptabilisée comme des charges d'intérêts dans les charges liées aux placements. Par contre, lorsqu'elle est la contrepartie qui acquiert des titres en vertu de telles conventions, aucun revenu (aucune perte) relativement à ces titres n'est comptabilisé(e), et les obligations de revendre les titres sont comptabilisées dans les montants à recevoir liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres achetés et le prix de revente est comptabilisée comme un revenu de placement.

Les transactions en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente requièrent que des biens soient donnés en garantie sous forme d'espèces ou de titres jugés admissibles par les contreparties. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon les modalités habituelles dans le cadre de conventions de rachat standards. Ces modalités exigent des contreparties concernées qu'elles donnent des garanties supplémentaires en fonction des variations de la juste valeur des biens déjà détenus en garantie ainsi que des titres connexes vendus ou achetés. Les contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les titres donnés en garantie doivent être rendus aux contreparties concernées à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

## 2— Principales méthodes comptables (suite)

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### 2.3.7. Compensation des instruments financiers

Investissements PSP opère compensation entre les actifs financiers et les passifs financiers, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière uniquement si Investissements PSP a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

#### 2.3.8. Capitaux propres

Les droits du gouvernement du Canada en vertu des *Lois sur la pension* sont décrits à la note 1 et sont classés à titre d'instruments de capitaux propres sur la base qui suit :

- Ces lois confèrent en tout temps au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP aux fins décrites dans les *Lois sur la pension*. Ces droits ne comportent aucune obligation supplémentaire pour Investissements PSP de verser des montants au gouvernement du Canada.
- Ces droits prennent rang en dernier à l'égard de l'actif net d'Investissements PSP.
- Le total des flux de trésorerie prévus attribuables à ces droits, en tout temps, est uniquement fondé sur la juste valeur de l'actif net d'Investissements PSP à la date en question. De plus, la juste valeur de la totalité de l'actif net d'Investissements PSP correspond aux montants que le gouvernement du Canada peut exiger en tout temps.

#### 2.3.9. Revenu de placement

Le revenu de placement se compose des intérêts, des dividendes, des gains (pertes) à la cession des actifs et passifs financiers et des gains (pertes) qui tiennent compte de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des actifs financiers détenus et des passifs financiers en cours à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les intérêts sont comptabilisés de façon uniforme en utilisant les taux prescrits jusqu'à la maturité des placements. Les dividendes sont comptabilisés lorsque les droits de les recevoir ont été obtenus, en général à la date ex-dividende.

#### 2.3.10. Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements comprennent les charges d'intérêts, comme il est mentionné à la note 4.1.7, les coûts de transaction, les frais de gestion externe des placements et autres (montant net).

Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition, au contrôle diligent, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les frais de gestion externe des placements sont directement imputables à la gestion externe des actifs pour le compte d'Investissements PSP. Ces frais sont payés directement par Investissements PSP et comprennent les frais de gestion de base courus calculés en pourcentage de la juste valeur des actifs gérés à l'externe et les frais de gestion courus liés à la performance calculés en fonction de différents indicateurs de performance. Ils ne comprennent pas les montants qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP pour certains placements dans des fonds en gestion commune classés dans les placements alternatifs et pour les placements sur les marchés privés, comme il est indiqué à la note 11.

#### 2.3.11. Transferts de fonds

Les montants pour le Fonds sont comptabilisés quand ils sont reçus du gouvernement du Canada.

### 2.4. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Dans la préparation des états financiers, la direction pose certains jugements, fait des estimations et formule des hypothèses qui peuvent toucher les montants qui y sont présentés. Les jugements importants comprennent les jugements liés à la détermination du statut d'entité d'investissement comme il est décrit à la note 2.2.

La direction fait également des estimations et formule des hypothèses relatives à l'évaluation, à l'appréciation des risques et aux informations connexes à l'égard des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe. Les principales hypothèses formulées par la direction relatives à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 4.2.3 et celles relatives à l'appréciation des risques, à la note 7.

Des sources d'incertitude relatives aux estimations comprennent la pandémie de COVID-19 actuelle ainsi que le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine qui continuent d'évoluer et de soumettre les environnements économiques à une imprévisibilité et à une volatilité durable. Ces situations pourraient avoir une incidence continue sur les résultats financiers, en raison des incertitudes, dont leur ampleur et leur durée. Les présents états financiers tiennent compte des répercussions de la COVID-19 et du conflit en Ukraine dans la mesure où celles-ci sont connues à la date de clôture.

Bien que les hypothèses reflètent les meilleures estimations de la direction, les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison des incertitudes qui entourent leur utilisation.

## 3— Modifications actuelles et futures de normes comptables

### 3.1. Normes comptables actuelles

#### *Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2*

Les modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers*, d'IAS 39, *Instruments financiers* : Comptabilisation et évaluation, d'IFRS 7, *Instruments financiers* : Informations à fournir, d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et d'IFRS 16, *Contrats de location*, publiées par l'IASB entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et offrent de nouvelles indications pour traiter des questions soulevées par la transition vers les taux d'intérêt alternatifs découlant de la réforme du taux interbancaire offert. Les modifications traitent du remplacement des taux d'intérêt de référence actuels par des taux de référence alternatifs concernant les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers et de passifs financiers et de la comptabilité de couverture, et prévoient de nouvelles obligations d'informations. Investissements PSP a appliqué les modifications en date du 1<sup>er</sup> avril 2021, a déterminé que les modifications aux dispositions comptables n'ont pas d'incidence importante sur les états financiers, mais a présenté des informations additionnelles liées à la réforme par voie de note, tel qu'il est indiqué à la note 7.1.2.

### 3.2. Futures normes comptables

Investissements PSP a déterminé que les normes, modifications et interprétations ayant été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur, n'ont aucune incidence importante anticipée sur ses états financiers.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers et les passifs financiers selon leur catégorie, leur pondération et le secteur dans lequel ils sont investis. Leur juste valeur s'établissait comme suit à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
<b>Placements sur les marchés publics</b>		
Actions canadiennes	3 596	2 869
Actions étrangères	30 682	29 293
<b>Placements sur les marchés privés</b>		
Placements immobiliers	28 783	23 325
Placements privés	24 338	22 045
Placements en infrastructures	21 520	16 568
Placements en ressources naturelles	11 457	9 407
<b>Titres à revenu fixe</b>		
Trésorerie et titres du marché monétaire	9 757	5 681
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	14 168	18 934
Obligations indexées à l'inflation	9 509	10 363
Titres de créance privés	18 699	13 208
<b>Placements alternatifs</b>	15 768	11 840
	<b>188 277</b>	163 533
<b>Actifs liés à des placements</b>		
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	355	1 231
Intérêts à recevoir	231	293
Dividendes à recevoir	132	115
Titres acquis en vertu de conventions de revente	2 095	2 746
Actifs liés à des produits dérivés	1 499	1 588
	<b>4 312</b>	5 973
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	<b>192 589</b>	169 506
<b>Passifs liés à des placements</b>		
Montants à payer liés à des transactions en cours	(779)	(1 111)
Intérêts à payer	(59)	(52)
Titres vendus à découvert	(1 714)	(2 022)
Garanties à payer	(490)	(1 613)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(2 867)	(2 391)
Passifs liés à des produits dérivés	(1 853)	(1 066)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	<b>(7 762)</b>	(8 255)
<b>Emprunts</b>		
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(16 577)	(12 196)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	<b>(16 577)</b>	(12 196)
<b>Placements nets</b>	<b>168 250</b>	149 055

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.1. Placements sur les marchés publics

Les placements sur les marchés publics comprennent les placements canadiens et étrangers dans les titres suivants : les actions ordinaires, les certificats américains d'actions étrangères, les certificats internationaux d'actions étrangères, les billets participatifs, les actions privilégiées, les parts de fiducies de revenu, les parts de fonds négociés en Bourse, les parts de fonds en gestion commune et les titres convertibles en actions ordinaires d'émetteurs cotés en Bourse.

Les placements directs dans des actions canadiennes et des actions étrangères sont évalués à la juste valeur en fonction des cours cotés dans des marchés actifs, d'après le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur.

Dans le cas des placements dans des fonds en gestion commune, la juste valeur est établie en fonction des valeurs des parts obtenues des administrateurs de chacun des fonds, lesquelles proviennent de la juste valeur des placements sous-jacents dans chacun des fonds en gestion commune. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

#### 4.1.2. Placements sur les marchés privés

Les placements sur les marchés privés comprennent les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles.

Les placements immobiliers comprennent les participations directes dans diverses entités fermées, les placements dans des fonds ainsi que des biens du secteur immobilier. Les placements immobiliers visent les sociétés de personnes, les sociétés et les biens immobiliers intervenant principalement dans le secteur des résidences pour aînés et le secteur résidentiel, les secteurs de l'immobilier commercial et du commerce au détail, et le secteur industriel, ainsi que des fonds privés investis dans des actifs immobiliers. Les placements immobiliers sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements privés regroupent les placements dans des fonds ayant des objectifs similaires, les co-investissements dans des entités fermées et les participations directes.

Les placements en infrastructures regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en infrastructures visent les entités exerçant leurs activités essentiellement dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs de sociétés énergétiques, du transport et d'autres sociétés réglementées. Les placements en infrastructures sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements en ressources naturelles regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en ressources naturelles visent les entités exerçant leurs activités dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs dans les secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont. Les placements en ressources naturelles sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Le processus d'évaluation de la juste valeur des placements sur les marchés privés est décrit à la note 4.2.2 et les techniques d'évaluation, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

#### 4.1.3. Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire, les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés, les obligations indexées à l'inflation et les titres de créance privés.

La trésorerie et les titres du marché monétaire regroupent les instruments dont la durée jusqu'à l'échéance ne dépasse pas un an, tels que les bons du Trésor, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires. Une partie de ces instruments ont une échéance de 90 jours ou moins et sont détenus dans le but de faire face aux engagements financiers à court terme. Ces instruments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changements de valeur. Ils sont inclus à titre de composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie aux fins des tableaux des flux de trésorerie et se sont établis à 6 060 millions \$ au 31 mars 2022 (3 101 millions \$ au 31 mars 2021). Les bons du Trésor sont évalués au moyen des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis au moyen du prix le plus représentatif dans un écart de cotations de courtier. Compte tenu de leur nature à court terme, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés comprennent les obligations canadiennes, étrangères, fédérales, provinciales, territoriales et municipales, les billets à taux variable, les billets à terme adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires. Les obligations indexées à l'inflation sont des titres à revenu fixe qui permettent d'obtenir un rendement rajusté selon l'inflation.

Les titres de créance privés sont des titres à revenu fixe de sociétés fermées détenus directement ou par l'intermédiaire de fonds privés. Ces titres de créance se présentent sous la forme de prêts de premier rang, de dettes mezzanines et de prêts en difficulté et de placements principaux et secondaires dans des prêts à effet de levier. Les titres de créance privés comprennent également des prêts à des tiers, tels que des prêts de premier rang et de rang inférieur, des prêts à la construction, des prêts-relais, des prêts participatifs, ainsi que d'autres produits financiers structurés dans le secteur immobilier.

La juste valeur des obligations gouvernementales et de la plupart des obligations de sociétés, des obligations indexées à l'inflation et des titres adossés à des créances hypothécaires est fondée sur les prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont calculés au moyen d'une courbe de taux d'intérêt appropriée et d'un écart témoignant de la qualité du crédit de l'émetteur ou d'autres méthodes d'évaluation généralement reconnues.

La juste valeur de certaines obligations de sociétés, des titres de créance privés et des billets à terme adossés à des actifs est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

L'évaluation de la juste valeur des placements dans des fonds faisant partie des titres de créance privés est décrite à la note 4.2.2.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.4. Placements alternatifs

Les placements alternatifs regroupent surtout des parts de fonds qui détiennent une combinaison d'actions, de titres à revenu fixe et d'instruments dérivés, ainsi que de fonds de couverture. La juste valeur de ces placements est déterminée selon les justes valeurs présentées par les administrateurs ou les gestionnaires principaux des fonds et reflète la juste valeur des actions, des titres à revenu fixe ou des instruments dérivés sous-jacents, selon le cas. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

#### 4.1.5. Montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours

Les montants à recevoir liés à des transactions en cours comprennent le produit des ventes de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les montants à payer liés à des transactions en cours comprennent le coût des achats de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

La juste valeur des montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours reflète la valeur à laquelle les transactions de vente ou d'achat initiales sous-jacentes ont été conclues.

#### 4.1.6. Intérêts et dividendes à recevoir

Les intérêts et les dividendes sont comptabilisés aux montants que l'on s'attend à recevoir à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

#### 4.1.7. Intérêts à payer

En ce qui a trait aux emprunts décrits à la note 4.1.11, les intérêts courus sont comptabilisés au montant que l'on s'attend à payer à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur.

#### 4.1.8. Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert reflètent l'obligation d'Investissements PSP d'acheter des titres dans le cadre de transactions de vente à découvert. Dans le cadre de ces transactions, Investissements PSP vend des titres qu'elle ne détient pas avec l'obligation d'acheter des titres semblables sur le marché afin de couvrir sa position.

À l'aide de cours cotés du marché qui sont fondés sur le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, la juste valeur des titres vendus à découvert est calculée au moyen de la même méthode que pour les positions acheteur décrites dans les sections portant sur les placements sur les marchés publics et sur les titres à revenu fixe.

#### 4.1.9. Garanties à payer

Dans le cadre de prêts de titres et de certaines transactions sur dérivés hors cote, une garantie en espèces est reçue, et réinvestie par Investissements PSP. Investissements PSP comptabilise la garantie en espèces reçue, et un montant correspondant est comptabilisé dans les montants à payer. Le solde à payer représente l'obligation du cessionnaire de rembourser la garantie en espèces au cédant à la fin de la transaction en l'absence de défaillance de la part du cédant.

#### 4.1.10. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente

Comme il est mentionné à la note 2.3.6, Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Les obligations de racheter ou de revendre les titres vendus ou acquis en vertu de telles conventions sont comptabilisées au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

#### 4.1.11. Emprunts en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présenté à la note 8.2. Les billets à ordre à court terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des billets à moyen terme d'Investissements PSP se fonde sur des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis à l'aide d'une courbe de taux d'intérêt et d'un écart témoignant de la qualité du crédit d'Investissements PSP.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers qui sont réglés à une date future. La valeur de ces instruments fluctue en fonction de la variation de la valeur des actifs, des taux d'intérêt ou des taux de change sous-jacents. En règle générale, les instruments financiers dérivés n'exigent aucun placement initial net. Dans certains cas, ils exigent un placement initial net inférieur à celui qui serait exigé pour détenir directement la position sous-jacente. Les instruments financiers dérivés peuvent être cotés en Bourse ou négociés hors cote. Les instruments négociés hors cote comprennent les instruments qui sont négociés bilatéralement et réglés, ainsi que ceux qui sont compensés (instruments dérivés hors cote compensés) par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Investissements PSP utilise des instruments financiers dérivés afin d'améliorer le rendement des placements ou de reproduire des placements de façon synthétique. En outre, les instruments dérivés permettent de réduire les risques liés aux placements actuellement détenus.

Investissements PSP utilise les instruments financiers dérivés suivants :

#### *Swaps*

Les swaps désignent des transactions dans le cadre desquelles deux contreparties conviennent d'échanger des flux de trésorerie selon des modalités prédéterminées comprenant notamment un montant nominal et une durée. Les swaps sont utilisés dans le but d'accroître les rendements ou pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder les actifs sous-jacents.

#### *Contrats à terme normalisés*

Les contrats à terme normalisés sont des contrats dont les modalités sont standardisées, et dans le cadre desquels un actif est reçu ou livré (acheté ou vendu) à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

#### *Contrats à terme*

Les contrats à terme sont des contrats couvrant la vente par une partie et l'achat par une autre partie d'un montant prédéterminé d'un instrument sous-jacent, à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

#### *Options*

Les options sont des contrats en vertu desquels le vendeur donne le droit à l'acquéreur, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre donné de titres liés aux capitaux propres, aux indices, aux marchandises, aux devises, aux taux d'intérêt, au crédit ou d'autres instruments financiers sous-jacents, à un prix convenu d'avance, à une date déterminée ou en tout temps avant la date d'échéance prédéterminée.

#### *Bons et droits de souscription*

Le bon de souscription est une option visant l'achat d'un actif sous-jacent qui se présente sous la forme d'un titre transférable et qui peut être inscrite à la cote d'une Bourse ou négociée hors cote.

Le droit de souscription est un titre donnant à un actionnaire le droit d'acquérir de nouvelles actions émises par une société à un prix prédéterminé (habituellement inférieur au prix courant du marché), dans une proportion donnée du nombre d'actions que cet actionnaire détient déjà. Les droits de souscription ne sont émis que pour une courte période au terme de laquelle ils viennent à échéance.

#### *Détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés*

Les instruments financiers dérivés cotés sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours cotés du marché, soit le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur. Les instruments dérivés hors cote compensés sont comptabilisés à leur juste valeur au moyen des cours obtenus de la chambre de compensation centrale. Les instruments dérivés négociés hors cote sont évalués à l'aide de techniques appropriées comme la valeur actualisée des flux de trésorerie. Ces techniques ont recours à des données d'entrée importantes qui sont observables sur le marché, comme les taux de rendement du marché actuels.

#### *Valeur nominale et juste valeur des actifs et des passifs liés aux produits dérivés*

La valeur nominale des instruments financiers dérivés n'est comptabilisée ni à l'actif ni au passif, car elle représente le montant nominal du contrat. À l'exception des dérivés de crédit, la valeur nominale ne représente pas le potentiel de profit ou de perte associé au risque de marché ou de crédit des transactions présentées ci-après. Cette valeur sert plutôt de fondement pour établir les flux de trésorerie et la juste valeur des contrats.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le tableau ci-après résume la situation du portefeuille des instruments dérivés à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022			31 mars 2021		
	Valeur nominale	Juste valeur		Valeur nominale	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
<b>Dérivés sur titres et marchandises</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	3 840	—	—	3 688	—	—
Bons et droits de souscription	9	6	—	9	9	—
Options : acquises	295	5	—	2 958	17	—
souscrites	480	—	(5)	5 413	—	(9)
<b>Hors cote</b>						
Swaps	15 341	353	(169)	18 906	550	(193)
Options : acquises	43	—	—	394	4	—
souscrites	—	—	—	467	—	(5)
<b>Dérivés sur devises</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	236	—	—	211	—	—
<b>Hors cote</b>						
Contrats à terme	45 437	282	(944)	15 110	106	(68)
Swaps	542	—	(28)	4 642	4	(86)
Options : acquises	1 110	10	—	890	20	—
souscrites	1 285	—	(7)	819	—	(17)
<b>Dérivés sur taux d'intérêt</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	5 701	—	—	4 935	—	—
Options : acquises	35 714	31	—	43 171	60	—
souscrites	30 813	—	(26)	46 708	—	(57)
<b>Hors cote</b>						
Swaps	1 566	88	(9)	756	38	(4)
Options : acquises	40 428	723	—	33 761	780	—
souscrites	43 286	—	(660)	33 317	—	(624)
<b>Hors cote compensés</b>						
Swaps	44 229	—	—	41 628	—	—
<b>Dérivés de crédit</b>						
<b>Hors cote</b>						
Swaps sur défaillance : acquis	191	—	(5)	151	—	(3)
souscrits <sup>A</sup>	36	1	—	14	—	—
<b>Hors cote compensés</b>						
Swaps sur défaillance : acquis	1 348	—	—	412	—	—
souscrits <sup>A</sup>	137	—	—	635	—	—
<b>Total</b>		<b>1 499</b>	<b>(1 853)</b>		<b>1 588</b>	<b>(1 066)</b>

<sup>A</sup> Investissements PSP garanti indirectement, au moyen des swaps sur défaillance souscrits, les obligations de référence sous-jacentes. L'exposition potentielle maximale correspond à la valeur nominale des swaps sur défaillance souscrits présentée ci-dessus.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le total des actifs et des passifs liés à des dérivés comprend ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022			31 mars 2021		
	Valeur nominale	Juste valeur		Valeur nominale	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
Instrumentés dérivés cotés	77 088	42	(31)	107 093	86	(66)
Instrumentés dérivés négociés hors cote	149 265	1 457	(1 822)	109 227	1 502	(1 000)
Instrumentés dérivés hors cote compensés	45 714	—	—	42 675	—	—
<b>Total</b>		<b>1 499</b>	<b>(1 853)</b>		<b>1 588</b>	<b>(1 066)</b>

Le tableau suivant présente la valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
Moins de 3 mois	107 420	81 835
De 3 à 12 mois	93 967	103 970
Plus d'un an	70 680	73 190

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur

#### 4.2.1. Classement

Les actifs financiers et les passifs financiers décrits à la note 4.1 sont classés au même niveau de la hiérarchie de la juste valeur, qui est présentée ci-après, que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble.

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels Investissements PSP peut avoir accès à la fin de la période de présentation de l'information financière, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :
  - i) les cours sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires;
  - ii) les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires;
  - iii) les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif;
  - iv) les données d'entrée corroborées par le marché.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif qui sont utilisées dans les techniques d'évaluation reposant sur des modèles. Elles reflètent l'appréciation par la direction des hypothèses que les autres intervenants sur le marché utiliseraient pour établir le prix des actifs et des passifs.

Le classement par niveaux hiérarchiques est établi au moment de la détermination initiale de la juste valeur de l'actif ou du passif et, par la suite, passé en revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Investissements PSP détermine s'il y a eu transfert entre les niveaux et comptabilise ce transfert au début de la période de présentation de l'information financière.



## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2022, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
<b>Placements sur les marchés publics</b>				
Actions canadiennes	2 292	1 304	—	3 596
Actions étrangères	29 053	644	985	30 682
<b>Placements sur les marchés privés</b>				
Placements immobiliers	—	—	28 783	28 783
Placements privés	—	—	24 338	24 338
Placements en infrastructures	—	—	21 520	21 520
Placements en ressources naturelles	—	—	11 457	11 457
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Trésorerie et titres du marché monétaire	2 414	7 343	—	9 757
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	3 386	10 780	2	14 168
Obligations indexées à l'inflation	9 508	1	—	9 509
Titres de créance privés	—	—	18 699	18 699
<b>Placements alternatifs</b>	—	9 596	6 172	15 768
	<b>46 653</b>	<b>29 668</b>	<b>111 956</b>	<b>188 277</b>
<b>Actifs liés à des placements</b>				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	—	355	—	355
Intérêts à recevoir	—	231	—	231
Dividendes à recevoir	—	132	—	132
Titres acquis en vertu de conventions de revente	—	2 095	—	2 095
Actifs liés à des produits dérivés	42	1 457	—	1 499
	<b>42</b>	<b>4 270</b>	<b>—</b>	<b>4 312</b>
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	<b>46 695</b>	<b>33 938</b>	<b>111 956</b>	<b>192 589</b>
<b>Passifs liés à des placements</b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	—	(779)	—	(779)
Intérêts à payer	—	(59)	—	(59)
Titres vendus à découvert	(1 714)	—	—	(1 714)
Garanties à payer	—	(490)	—	(490)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	—	(2 867)	—	(2 867)
Passifs liés à des produits dérivés	(31)	(1 822)	—	(1 853)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	<b>(1 745)</b>	<b>(6 017)</b>	<b>—</b>	<b>(7 762)</b>
<b>Emprunts</b>				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	—	(16 577)	—	(16 577)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	<b>—</b>	<b>(16 577)</b>	<b>—</b>	<b>(16 577)</b>
<b>Placements nets</b>	<b>44 950</b>	<b>11 344</b>	<b>111 956</b>	<b>168 250</b>

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2021, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
<b>Placements sur les marchés publics</b>				
Actions canadiennes	2 016	813	40	2 869
Actions étrangères	27 862	569	862	29 293
<b>Placements sur les marchés privés</b>				
Placements immobiliers	—	—	23 325	23 325
Placements privés	—	—	22 045	22 045
Placements en infrastructures	—	—	16 568	16 568
Placements en ressources naturelles	—	—	9 407	9 407
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Trésorerie et titres du marché monétaire	3 356	2 325	—	5 681
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	4 759	14 171	4	18 934
Obligations indexées à l'inflation	10 276	87	—	10 363
Titres de créance privés	—	—	13 208	13 208
<b>Placements alternatifs</b>	—	5 494	6 346	11 840
	48 269	23 459	91 805	163 533
<b>Actifs liés à des placements</b>				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	—	1 231	—	1 231
Intérêts à recevoir	—	293	—	293
Dividendes à recevoir	—	115	—	115
Titres acquis en vertu de conventions de revente	—	2 746	—	2 746
Actifs liés à des produits dérivés	85	1 503	—	1 588
	85	5 888	—	5 973
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	48 354	29 347	91 805	169 506
<b>Passifs liés à des placements</b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	—	(1 111)	—	(1 111)
Intérêts à payer	—	(52)	—	(52)
Titres vendus à découvert	(2 022)	—	—	(2 022)
Garanties à payer	—	(1 613)	—	(1 613)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	—	(2 391)	—	(2 391)
Passifs liés à des produits dérivés	(66)	(1 000)	—	(1 066)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	(2 088)	(6 167)	—	(8 255)
<b>Emprunts</b>				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	—	(12 196)	—	(12 196)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	—	(12 196)	—	(12 196)
<b>Placements nets</b>	46 266	10 984	91 805	149 055

Au 31 mars 2021, des titres étrangers cotés d'une juste valeur de 112 millions \$ étaient détenus indirectement et classés au niveau 2. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, ces titres ont été transférés au niveau 1, puisqu'ils sont désormais détenus directement par Investissements PSP (aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021).

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.2. Processus de détermination de la juste valeur des placements classés au niveau 3

Le processus d'évaluation est suivi et régi par un comité d'évaluation interne. Ce comité est responsable de la surveillance de tous les aspects de la détermination de la juste valeur, y compris des méthodes et des procédures d'évaluation pour chaque type de placement et l'assurance qu'elles sont suivies. Les méthodes d'évaluation sont fondées sur des pratiques largement reconnues conformes aux normes d'évaluation professionnelles. Ces normes comprennent, entre autres, les *International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines*, les *Règles uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation au Canada* et les *Uniform Standards of Professional Appraisal Practice* en vigueur aux États-Unis.

La juste valeur des placements sur les marchés privés classés au niveau 3 est établie au moins deux fois l'an. Pour les autres périodes de présentation de l'information financière intermédiaires, la juste valeur est passée en revue et ajustée, s'il y a lieu, pour refléter les répercussions de situations ou de circonstances importantes sur le marché en général ou propres aux placements. La méthode d'évaluation choisie pour chaque placement est, par la suite, appliquée de façon uniforme selon ce qui convient dans les circonstances. Le comité d'évaluation passe en revue les modifications importantes apportées aux méthodes d'évaluation pour déterminer si elles sont appropriées.

Dans les situations où elle recourt aux services d'évaluateurs indépendants, la direction s'assure qu'ils sont indépendants et que les méthodes d'évaluation employées sont conformes aux normes d'évaluation professionnelles susmentionnées. Pour valider le travail effectué par les évaluateurs, la direction s'assure que les hypothèses employées correspondent à l'information financière et aux prévisions du placement sous-jacent.

En ce qui concerne les placements dans des fonds classés au niveau 3, la juste valeur annuelle est habituellement déterminée selon les états financiers audités reçus du gestionnaire principal du fonds. Dans certains cas, la juste valeur est obtenue au moyen d'informations fournies par les administrateurs du fonds et revue par la direction pour s'assurer qu'elle est raisonnable et conforme aux méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur. Le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération pour déterminer la juste valeur.

Pour tenir compte, le cas échéant, de l'incidence des fluctuations importantes du marché ou d'autres événements survenus jusqu'à la fin de la période de présentation de l'information financière, des ajustements appropriés ont été apportés aux placements sur les marchés privés et aux placements dans des fonds. Ces ajustements sont fonction de bon nombre de facteurs, y compris des données comparables pour des placements négociés sur les marchés publics, des caractéristiques propres aux placements, de même que les conditions du marché et l'incertitude à cette date.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2022 :

Actifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
<b>Placements sur les marchés publics</b> Actions étrangères	Placements directs	<b>985</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Placements sur les marchés privés</b> Placements immobiliers	Placements directs et co-investissements	<b>26 572</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B, C</sup>	4,50 % – 19,00 % (7,03 %)
Taux de capitalisation final <sup>B, C</sup>				2,90 % – 13,33 % (5,38 %)	
Capitalisation directe			Taux de capitalisation <sup>B, D</sup>	2,50 % – 9,60 % (4,36 %)	
			Taux d'occupation stable <sup>D, E</sup>	94,00 % – 100,00 % (97,87 %)	
Approche des transactions comparables			Prix au pied carré <sup>D, E</sup>	4,30 \$ – 2 077,86 \$ (325,66 \$)	
Valeur de l'actif net <sup>A</sup>			s. o.	s. o.	
Prix de la transaction	s. o.	s. o.			
	Placements dans des fonds	<b>2 211</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
Autres placements sur les marchés privés	Placements directs et co-investissements	<b>40 161</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	5,64 % – 17,30 % (8,96 %)
				Données de marché comparables	s. o.
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.
	Placements dans des fonds	<b>17 154</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Titres à revenu fixe</b> Obligations de sociétés	Billets à terme adossés à des actifs	<b>2</b>	Prix obtenus de sources indépendantes <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	<b>14 241</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	4,25 % – 23,53 % (10,33 %)
				Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.
	Placements dans des fonds	<b>4 458</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Placements alternatifs</b>	Placements dans des fonds	<b>6 172</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Total</b>		<b>111 956</b>			

<sup>A</sup> Dans certains cas, lorsque les placements sont détenus par l'intermédiaire des fonds, des sociétés de personnes ou d'une structure semblable, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

<sup>B</sup> Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

<sup>C</sup> Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

<sup>D</sup> Il n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

<sup>E</sup> Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3 (suite)

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2021 :

Actifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)	
<b>Placements sur les marchés publics</b> Actions canadiennes	Placements directs	40	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
	Actions étrangères	862	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
<b>Placements sur les marchés privés</b> Placements immobiliers	Placements directs et co-investissements	21 651	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B, C</sup>	5,00 % – 20,00 % (7,34 %)	
				Taux de capitalisation final <sup>B, C</sup>	4,00 % – 13,25 % (5,71 %)	
			Capitalisation directe	Taux de capitalisation <sup>B, D</sup>	2,40 % – 10,13 % (4,70 %)	
				Taux d'occupation stable <sup>D, E</sup>	38,00 % – 100,00 % (96,89 %)	
	Approche des transactions comparables	Prix au pied carré <sup>D, E</sup>	4,07 \$ – 1 365,41 \$ (274,50 \$)			
	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.			
	Prix de la transaction	s. o.	s. o.			
Placements dans des fonds	1 674	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.		
Autres placements sur les marchés privés	Placements directs et co-investissements	33 582	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	5,92 % – 15 % (8,70 %)	
				Données de marché comparables	s. o.	s. o.
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.	
Placements dans des fonds	14 438	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.		
<b>Titres à revenu fixe</b> Obligations de sociétés	Billets à terme adossés à des actifs	4	Prix obtenus de sources indépendantes <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	9 218	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	2,70 % – 22,23 % (9,03 %)	
				Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
				Prix de la transaction	s. o.	s. o.
Placements dans des fonds	3 990	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.		
<b>Placements alternatifs</b>	Placements dans des fonds	6 346	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
<b>Total</b>		91 805				

<sup>A</sup> Dans certains cas, lorsque les placements sont détenus par l'intermédiaire des fonds, des sociétés de personnes ou d'une structure semblable, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

<sup>B</sup> Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

<sup>C</sup> Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

<sup>D</sup> Il n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

<sup>E</sup> Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.4. Niveau 3 – rapprochement

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2022 :

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains réalisés	Gains (pertes) non réalisé(e)s <sup>A</sup>	Transfert vers le (hors du) niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	902	313	(198)	—	34	(328)	262	985
Placements sur les marchés privés	71 345	14 661	(11 178)	—	3 757	8 747	(1 234)	86 098
Titres à revenu fixe	13 212	9 549	(4 211)	(5)	72	84	—	18 701
Placements alternatifs	6 346	1 043	(1 586)	—	662	(293)	—	6 172
<b>Total</b>	<b>91 805</b>	<b>25 566</b>	<b>(17 173)</b>	<b>(5)</b>	<b>4 525</b>	<b>8 210</b>	<b>(972)</b>	<b>111 956</b>

<sup>A</sup> Comprennent des ajustements liés à la répartition du compte de régime.

Au 31 mars 2021, des placements sur les marchés privés de 1 234 millions \$ ont été classés au niveau 3, étant donné que leurs justes valeurs ont été déterminées à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, un placement de 128 millions \$ a été transféré au niveau 1 lorsqu'il a été coté en Bourse. Les autres placements de 1 106 millions \$ ont été transférés au niveau 2, puisque les instruments sous-jacents sont détenus indirectement par Investissements PSP et sont évalués au moyen des cours de clôture disponibles sur le marché. De plus, des placements sur les marchés publics de 262 millions \$ ont été transférés du niveau 1 au niveau 3, étant donné que leurs justes valeurs n'étaient plus déterminées à l'aide de données d'entrée observables en raison des sanctions imposées aux placements internationaux visant les titres russes.

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2021 :

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains (pertes) réalisé(e)s	Gains non réalisés <sup>A</sup>	Transfert hors du niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	908	168	(106)	—	(7)	342	(403)	902
Placements sur les marchés privés	61 617	8 997	(4 904)	—	1 364	4 405	(134)	71 345
Titres à revenu fixe	12 689	4 624	(4 461)	(1)	102	259	—	13 212
Placements alternatifs	6 155	568	(899)	—	99	423	—	6 346
<b>Total</b>	<b>81 369</b>	<b>14 357</b>	<b>(10 370)</b>	<b>(1)</b>	<b>1 558</b>	<b>5 429</b>	<b>(537)</b>	<b>91 805</b>

<sup>A</sup> Comprennent des ajustements liés à la répartition du compte de régime.

Au 31 mars 2020, un placement de 403 millions \$ dans un fonds non coté détenant des titres cotés a été classé au niveau 3 en raison de la nature des restrictions contractuelles visant le rachat des parts du fonds. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, les titres cotés détenus par le fonds ont été transférés à Investissements PSP et classés dans le niveau 1 à cette date. En outre, au 31 mars 2020, un placement sur les marchés privés de 134 millions \$ a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, le placement a été transféré au niveau 2 lorsque l'entité émettrice sous-jacente détenue indirectement par Investissements PSP a été inscrite en Bourse.

#### 4.2.5. Niveau 3 – analyse de sensibilité

Dans le processus d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées reposent sur des hypothèses fondées sur des données non observables. Les hypothèses importantes utilisées pour chaque catégorie d'actif sont décrites à la note 4.2.3. Bien que de telles hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, toutes les autres variables demeurant constantes, l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles pourrait donner des justes valeurs différentes représentant, au minimum, une augmentation de 3 % et une diminution de 3 % au 31 mars 2022 (augmentation de 3 % et diminution de 3 % au 31 mars 2021) de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Sont exclus les placements dans des fonds, pour lesquels une analyse de sensibilité n'est pas possible étant donné qu'Investissements PSP n'a pas accès aux hypothèses sous-jacentes utilisées. Pour ce qui est des placements dans des fonds, la juste valeur est établie tel qu'il est indiqué à la note 4.2.2.

## 5— Biens donnés et obtenus en garantie

Investissements PSP est partie à des ententes qui requièrent que des biens soient donnés et obtenus en garantie, comme il est indiqué aux notes 2.3.5, 2.3.6 et 7.2.1. Le tableau qui suit présente la juste valeur de ces garanties attribuées au compte de régime, ainsi que les titres visés par les programmes de prêt et d'emprunt et les titres visés par les conventions de rachat et les conventions de revente à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
<b>Prêts et emprunts de titres</b>		
Titres prêtés	2 709	2 617
Biens détenus en garantie <sup>A</sup>	2 949	2 801
Titres empruntés	1 340	1 394
Biens donnés en garantie <sup>B</sup>	1 412	1 448
<b>Conventions de rachat et conventions de revente de titres</b>		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	2 826	2 384
Biens donnés en garantie	2 852	2 390
Titres acquis en vertu de conventions de revente	2 089	2 745
Biens détenus en garantie <sup>C</sup>	2 089	2 744
<b>Contrats de dérivés</b>		
Biens donnés en garantie	1 793	496
Biens détenus en garantie <sup>D</sup>	1 058	962

<sup>A</sup> La juste valeur minimale des garanties sous forme de titres libellés dans la même devise requise est de 102 % et, dans le cas des titres libellés dans d'autres devises, de 105 %.

<sup>B</sup> La juste valeur minimale de la garantie requise correspond à 100 % de la juste valeur des titres empruntés.

<sup>C</sup> Au 31 mars 2022, un montant de 373 millions \$ (744 millions \$ au 31 mars 2021) des biens détenus en garantie sous forme de titres avait été utilisé dans le cadre de transactions de vente à découvert et un montant de 55 millions \$ (112 millions \$ au 31 mars 2021) avait été utilisé relativement à des titres vendus en vertu de conventions de rachat.

<sup>D</sup> Les biens détenus en garantie comprenaient un montant de 104 millions \$ en espèces au 31 mars 2022 (222 millions \$ au 31 mars 2021) et 954 millions \$ en titres au 31 mars 2022 (740 millions \$ au 31 mars 2021). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

## 6— Intérêts détenus dans d'autres entités

### 6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées

À titre d'entité d'investissement, Investissements PSP ne consolide que les filiales qui lui fournissent des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue sa participation dans ses filiales, ses coentreprises et ses entreprises associées à la JVRN, comme il est mentionné à la note 2.1.

Aux fins de la préparation de cette note, la direction évalue le contrôle, le contrôle conjoint et l'influence notable comme suit :

#### i) Contrôle et influence notable

Investissements PSP détermine qu'elle exerce un contrôle sur une entité émettrice si elle est exposée ou si elle a le droit à des rendements variables en raison de sa participation dans une entité et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Dans certains cas, Investissements PSP n'exerce pas un contrôle sur une entité émettrice, mais a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice. Dans de tels cas, Investissements PSP détermine qu'elle exerce une influence notable sur l'entité émettrice.

Dans le cas du contrôle ou de l'influence notable, le pouvoir sur l'entité émettrice résulte des droits de vote conférés par les droits de propriété, d'autres accords contractuels, ou une combinaison de ces éléments.

#### ii) Contrôle conjoint

Investissements PSP détermine qu'elle est partie à un accord de coentreprise si elle exerce un contrôle conjoint sur une entité émettrice et détient des droits sur l'actif net de l'entité émettrice. Le contrôle conjoint est établi en vertu d'un accord contractuel qui exige le consentement unanime des parties partageant le contrôle à l'égard des activités qui ont une incidence importante sur les rendements de la coentreprise.

En général, la prise de décisions à l'égard des activités est régie par les droits de vote conférés par la participation de chaque partie. Dans certains cas, elle est régie uniquement en vertu des accords contractuels ou en combinaison avec les droits de propriété de chaque partie.

## 6— Intérêts détenus dans d'autres entités (suite)

### 6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées (suite)

Dans le cours normal des activités, les placements sur les marchés privés sont généralement détenus par les filiales qui sont des entités d'investissement créées par Investissements PSP. Au 31 mars 2022, 126 filiales qui sont des entités d'investissement étaient constituées en Amérique du Nord, 26 en Europe, 18 en Océanie, 9 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie (120 entités d'investissement en Amérique du Nord, 18 en Europe, 13 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie au 31 mars 2021).

De plus, Investissements PSP contrôlait 85 entités émettrices directement ou par l'intermédiaire de ses filiales qui sont des entités d'investissement au 31 mars 2022 (91 entités émettrices au 31 mars 2021).

Les tableaux ci-après présentent, en ordre décroissant, les entités émettrices importantes détenues directement ou indirectement par Investissements PSP, sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Nom de l'entité	31 mars 2022		
	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée
Kaingaroo Timberlands Limited	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
Willow Topco Limited	Europe	74	Entité contrôlée conjointement
American Wholesale Insurance Holding Company, LLC	Amérique du Nord	22	Entreprise associée
Roadis Transportation Holding, S.L.U.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée
Forth Ports Limited	Europe	51	Entité contrôlée conjointement
Seaport Square Associates LP / Seaport Square Parallel LP	Amérique du Nord	50	Entité contrôlée conjointement
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée

Nom de l'entité	31 mars 2021		
	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée
Kaingaroo Timberlands Limited	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement
Forth Ports Limited	Europe	51	Entité contrôlée conjointement
Roadis Transportation Holding, S.L.U.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée
American Wholesale Insurance Holding Company, LLC	Amérique du Nord	23	Entreprise associée
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée
Constantin Investment Limited	Europe	38	Entreprise associée
Pomona Farming, LLC	Amérique du Nord	99	Entité émettrice contrôlée

Outre ce qui précède, Investissements PSP consolide les filiales en propriété exclusive qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Ces services comprennent la gestion de placements et le financement des placements sur les marchés privés dans le cadre du programme du financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP, décrit à la note 8.2.

### 6.2. Entités structurées

Investissements PSP détient des intérêts dans des sociétés de personnes et des fonds surtout dans le contexte de ses placements sur les marchés privés. En raison de leur nature, ces entités ont en général les caractéristiques d'une entité structurée comme elles sont définies par les IFRS. Ces entités sont détenues à titre de placements et n'exposent pas Investissements PSP à plus de risques ou de rendements que ses intérêts détenus dans des entités non structurées.

Des renseignements à l'égard des entités structurées sont compris, s'il y a lieu, dans les informations portant sur la gestion du risque lié aux placements à la note 7, les garanties et les indemnités, à la note 16 et les engagements, à la note 17.



## 7— Gestion du risque lié aux placements

Investissements PSP est tenue d'agir dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des régimes et de maximiser les rendements sans s'exposer à un risque de perte indu. Aux fins de l'atteinte de cet objectif, Investissements PSP a élaboré une politique de gestion du risque d'entreprise. La politique de gestion du risque d'entreprise fournit un cadre pour identifier, évaluer, gérer, atténuer, surveiller et signaler les risques liés et non liés aux placements auxquels Investissements PSP est exposée.

Dans le cadre de la politique globale de gestion du risque d'entreprise, la politique de gestion du risque de placement vise à appuyer la gestion des risques inhérents au processus de prise de décisions en matière de placement. La politique de gestion du risque de placement offre un cadre précisant la façon dont les activités de placement doivent se conformer à la philosophie d'Investissements PSP en matière de risque et s'aligner sur la tolérance et les limites de son appétit pour le risque. La politique de gestion du risque de placement complète également l'Énoncé des principes, normes et procédures en matière de placement (l'« ÉPNP »), dont l'objectif est d'assurer une gestion efficace des risques de placement dans le cadre de la mise en œuvre des diverses stratégies de placement d'Investissements PSP. Les risques liés aux placements comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

### 7.1. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la valeur d'un placement attribuable à des résultats financiers défavorables découlant de facteurs qui influent sur la valeur, comme les fluctuations des prix du marché, les fluctuations dues à des facteurs propres au placement, la volatilité des cours des actions et des marchandises, des taux d'intérêt, des taux de change, ou d'autres facteurs touchant des titres similaires négociés sur le marché.

#### 7.1.1. Mesure du risque de marché

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la valeur à risque (« VaR ») annualisée absolue a été mise en œuvre à titre de mesure principale du risque de marché pour l'ensemble du portefeuille afin d'uniformiser les mesures du risque de marché dans les catégories d'actifs. La VaR quantifie la perte de valeur d'un placement ou d'un portefeuille de placements qui, selon un niveau de confiance donné, ne devrait pas être dépassée au cours d'une période donnée, en raison des fluctuations des prix du marché. Au 31 mars 2021, Investissements PSP utilisait la volatilité annualisée absolue comme mesure principale du risque de marché.

Investissements PSP utilise la VaR historique, laquelle repose sur les rendements des marchés pour une période de dix ans et sur un horizon de détention de douze mois selon un seuil de confiance de 95 %. Ce qui veut dire que, sur le plan statistique, Investissements PSP pourrait s'attendre à ce que, seulement dans 5 % des cas, les pertes dépassent la VaR sur une période d'un an. En ce qui concerne les placements qui ne sont pas négociés activement, des titres ayant des caractéristiques de risque semblables sont utilisés pour calculer la VaR.

La VaR est valide, sur le plan statistique, dans des conditions normales de marché. Même si elle tient compte des pertes éventuelles découlant de rendements historiques observés, elle ne se limite pas uniquement à ces événements. Elle suppose également que l'avenir se déroulera d'une manière semblable au passé. Par conséquent, si la conjoncture du marché varie grandement par rapport à la conjoncture passée, les pertes potentielles pourraient différer de celles qui avaient été estimées initialement.

Le tableau suivant présente la VaR pour l'ensemble du portefeuille, calculée en pourcentage des placements nets, à la fin de la période :

	31 mars 2022 (%)	31 mars 2021 <sup>A</sup> (%)
<b>VaR</b>	<b>17,4</b>	17,2

<sup>A</sup> Étant donné que la VaR a été utilisée pour la période de douze mois close le 31 mars 2022, la mesure du risque de marché a été modifiée au 31 mars 2021 dans le tableau ci-dessus aux fins de comparaison. La volatilité absolue de l'ensemble du portefeuille, soit la mesure principale du risque de marché au 31 mars 2021, s'établissait à 11,3 %.

#### Simulation de crise

Bien que la VaR soit une méthode très reconnue de mesure du risque, elle est complétée par d'autres méthodes de mesure du risque qui donnent un meilleur aperçu du risque de marché. Investissements PSP utilise donc la simulation de crise et l'analyse de scénarios pour évaluer l'incidence sur les résultats financiers de fluctuations inhabituelles des facteurs de risque. Ces méthodes servent à évaluer la sensibilité d'un portefeuille à divers facteurs de risque et aux principales hypothèses de modélisation. Dans le cadre de ces méthodes, les périodes de crise passées servent également à évaluer comment un portefeuille actuel se comporte en pareilles circonstances. En outre, la simulation de crise et l'analyse de scénarios permettent d'évaluer la performance d'un nouveau produit de placement.

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.1. Risque de marché (suite)

#### 7.1.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif net du compte de régime. Les durées jusqu'à l'échéance des catégories d'instruments financiers, qui figurent à la note 4.1, qui sont les plus exposées au risque de taux d'intérêt étaient les suivantes :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022					
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	Total
Trésorerie et titres du marché monétaire	—	—	—	—	9 757 <sup>A</sup>	9 757
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	265	5 239	4 235	3 584	845 <sup>B</sup>	14 168
Obligations indexées à l'inflation	397	3 420	3 313	2 379	—	9 509
Titres de créance privés	145	3 769	7 565	2 519	4 701 <sup>C</sup>	18 699
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>807</b>	<b>12 428</b>	<b>15 113</b>	<b>8 482</b>	<b>15 303</b>	<b>52 133</b>

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2021					
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	Total
Trésorerie et titres du marché monétaire	—	—	—	—	5 681 <sup>A</sup>	5 681
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	506	8 852	4 711	4 240	625 <sup>B</sup>	18 934
Obligations indexées à l'inflation	384	4 066	3 632	2 281	—	10 363
Titres de créance privés	151	3 499	4 215	1 169	4 174 <sup>C</sup>	13 208
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>1 041</b>	<b>16 417</b>	<b>12 558</b>	<b>7 690</b>	<b>10 480</b>	<b>48 186</b>

<sup>A</sup> En raison de leur échéance à court terme, ces placements ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

<sup>B</sup> Certains titres à revenu fixe ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt étant donné que leurs taux d'intérêt prescrits sont variables.

<sup>C</sup> L'information liée à la durée jusqu'à l'échéance des placements dans des fonds et de certains placements détenus directement compris dans les titres de créance privés n'est pas disponible.

Tous les placements dans des actions canadiennes, les placements dans des actions étrangères, les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles, totalisant 120 376 millions \$ au 31 mars 2022 (103 507 millions \$ au 31 mars 2021), n'ont pas d'échéance précise et ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

Les placements alternatifs décrits à la note 4.1.4, totalisant 15 768 millions \$ au 31 mars 2022 (11 840 millions \$ au 31 mars 2021), n'ont également pas d'échéance précise. Certains de ces placements alternatifs, de même que des conventions de revente et des contrats de dérivés présentés respectivement aux notes 4.1.10 et 4.1.12 sont exposés au risque de taux d'intérêt. Ces expositions sont prises en compte dans le calcul de la VaR dont il est question à la note 7.1.1.

La durée jusqu'à l'échéance des titres de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présentée à la note 8.2.

#### Réforme des taux d'intérêt de référence

Investissements PSP détient un certain nombre d'instruments financiers qui viendront à échéance après la date à laquelle le taux interbancaire auquel se réfère Investissements PSP est prévu d'être abandonné par suite de la réforme. Un comité directeur a été constitué pour superviser la transition des taux interbancaires offerts aux taux de référence alternatifs afin d'atténuer les risques liés à l'abandon ou l'indisponibilité de ces taux, qui sont principalement des risques opérationnels. En ce qui concerne les instruments financiers non dérivés, Investissements PSP a relevé les conventions faisant référence aux taux interbancaires et a entamé un processus rapide de correction des contrats avec les contreparties connexes. Pour les contrats de dérivés, Investissements PSP a adhéré au International Swaps and Derivatives Association Fallbacks Protocol (protocole ISDA) qui est entré en vigueur le 25 janvier 2021 et qui fournit un mécanisme de transition efficace aux taux de référence alternatifs à mesure que les taux interbancaires ne seront plus disponibles.

Le tableau ci-après présente la juste valeur des instruments financiers non dérivés et la valeur nominale des instruments financiers dérivés qui n'étaient pas encore indexés à des taux de référence alternatifs. Au 31 mars 2022, uniquement les instruments indexés aux taux LIBOR en dollars américains et devant venir à échéance après le 30 juin 2023 sont présentés.

(en millions de dollars canadiens)	LIBOR en dollars américains
Juste valeur des actifs financiers non dérivés	8 355
Valeur nominale des dérivés	9 892

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.1. Risque de marché (suite)

#### 7.1.3. Risque de change

Investissements PSP est exposée à un risque de change découlant de la détention de placements (c'est-à-dire la détention directe et indirecte de titres, de parts de fonds en gestion commune et de parts de sociétés en commandite) ou de passifs liés à des placements dans diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influencer positivement ou négativement sur la juste valeur des placements. Afin d'atténuer ce risque, Investissements PSP peut prendre des positions en devises au moyen de contrats de change à terme ou de swaps de devises.

Les expositions au risque de change sous-jacentes des placements nets du compte de régime s'établissaient comme suit à la date indiquée :

Devise	31 mars 2022	
	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Pourcentage du total
Dollar américain	94 274	64,0
Euro	15 410	10,5
Yen japonais	6 850	4,7
Livre sterling	6 563	4,5
Dollar de Hong Kong	4 217	2,9
Dollar australien	3 533	2,4
Roupie indienne	2 726	1,9
Peso mexicain	2 256	1,5
Franc suisse	1 501	1,0
Nouveau dollar taïwanais	1 126	0,8
Yuan chinois	1 105	0,8
Won sud-coréen	847	0,6
Autres	6 839	4,4
<b>Total</b>	<b>147 247</b>	<b>100,0</b>

Au 31 mars 2022, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 20 562 millions \$ pour le compte de régime (13 658 millions \$ US, 1 719 millions €, 468 millions £, 16 millions de rands d'Afrique du Sud, 1 409 millions de pesos mexicains, 180 millions de dollars australiens, 1 935 millions de roupies indiennes, 3 115 millions de yens japonais et 24 millions de dollars néo-zélandais). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

Devise	31 mars 2021	
	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Pourcentage du total
Dollar américain	77 710	63,0
Euro	17 219	14,0
Dollar australien	6 131	5,0
Livre sterling	4 452	3,6
Yen japonais	2 951	2,4
Dollar de Hong Kong	1 912	1,6
Peso mexicain	1 536	1,2
Franc suisse	1 207	1,0
Roupie indienne	1 189	1,0
Réal brésilien	1 176	1,0
Yuan chinois	1 152	0,9
Won sud-coréen	1 123	0,9
Autres	5 598	4,4
<b>Total</b>	<b>123 356</b>	<b>100,0</b>

Au 31 mars 2021, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 19 615 millions \$ pour le compte de régime (12 919 millions \$ US, 1 870 millions €, 276 millions £, 16 millions de rands d'Afrique du Sud, 1 465 millions de pesos mexicains, 2 200 millions de roupies indiennes et 36 millions de couronnes danoises). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.2. Risque de crédit

Investissements PSP est exposée au risque de crédit, c'est-à-dire le risque de non-exécution par un débiteur sur lequel Investissements PSP compte pour satisfaire à ses obligations contractuelles ou financières, soit le risque qu'un émetteur de titres d'emprunt ou qu'une contrepartie à une opération sur instruments dérivés, à une transaction de prêt et d'emprunt de titres ou à une transaction sur des titres acquis en vertu de conventions de revente ne puisse satisfaire à ses obligations financières.

Le risque de crédit comprend le risque d'une détérioration de la solvabilité et le risque de concentration concerné. La surveillance du risque de crédit comporte l'évaluation de la cote de crédit de chaque émetteur et de chaque contrepartie effectuant des transactions avec Investissements PSP. Cette évaluation à l'égard d'émetteurs et de contreparties publics est fondée sur les renseignements fournis par quatre agences de notation reconnues. Chaque titre est classé sur la foi d'au moins deux cotes de crédit. Si les agences accordent des cotes différentes à un même titre, Investissements PSP se fondera sur la notation la plus faible. Pour les émetteurs privés, Investissements PSP attribue des cotes de crédit internes aux émetteurs et évalue les profils de risques combinés par rapport aux objectifs fixés. Pour attribuer des cotes de crédit aux émetteurs, Investissements PSP utilise des méthodes comparables à celles utilisées par des agences de notation reconnues.

Au 31 mars 2022, l'exposition maximale du compte de régime au risque de crédit s'élevait à 55 milliards \$ (52 milliards \$ au 31 mars 2021). Ce montant est présenté compte non tenu des biens détenus en garantie et des conventions de compensation qui ne sont pas admissibles à la compensation selon les IFRS. Le risque de crédit maximum exclut les garanties présentées à la note 16 ainsi que les placements dans des fonds classés dans les placements alternatifs à la note 4.1. Ces fonds détiennent des titres à revenu fixe parmi d'autres types d'instruments.

Dans le cadre de son suivi du risque de crédit, Investissements PSP produit un rapport périodique sur la concentration par cote de crédit pour les titres sensibles au crédit. Le tableau suivant présente la concentration du risque de crédit en fonction des cotes de crédit, à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022						
	Obligations gouvernementales et obligations de sociétés <sup>A</sup>	Obligations indexées à l'inflation <sup>A</sup>	Titres du marché monétaire <sup>A</sup>	Conventions de revente	Instruments dérivés négociés hors cote <sup>B</sup>	Titres de créance privés <sup>A</sup>	Total <sup>A</sup>
AAA-AA	9 129	9 525	7 326	322	56	—	26 358
A	4 334	—	1 838	1 271	1 401	—	8 844
BBB	289	—	—	502	—	296	1 087
BB et moins	400	—	—	—	—	18 382	18 782
Aucune cote <sup>C</sup>	102	—	—	—	—	149	251
<b>Total</b>	<b>14 254</b>	<b>9 525</b>	<b>9 164</b>	<b>2 095</b>	<b>1 457</b>	<b>18 827</b>	<b>55 322</b>

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2021						
	Obligations gouvernementales et obligations de sociétés <sup>A</sup>	Obligations indexées à l'inflation <sup>A</sup>	Titres du marché monétaire <sup>A</sup>	Conventions de revente	Instruments dérivés négociés hors cote <sup>B</sup>	Titres de créance privés <sup>A</sup>	Total <sup>A</sup>
AAA-AA	12 737	10 295	4 298	1 236	36	—	28 602
A	5 688	87	887	1 476	1 466	—	9 604
BBB	194	—	—	34	—	231	459
BB et moins	337	—	—	—	—	13 043	13 380
Aucune cote <sup>C</sup>	84	—	19	—	—	102	205
<b>Total</b>	<b>19 040</b>	<b>10 382</b>	<b>5 204</b>	<b>2 746</b>	<b>1 502</b>	<b>13 376</b>	<b>52 250</b>

<sup>A</sup> Comprend les intérêts à recevoir.

<sup>B</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.12.

<sup>C</sup> Comprend des titres d'émetteurs et de contreparties publics qui ne sont pas cotés par des agences de notation du crédit ou qui sont cotés par une seule agence de notation du crédit.

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.2. Risque de crédit (suite)

#### 7.2.1. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de crédit découlant de l'exposition actuelle ou potentielle liée à des transactions portant sur des contrats de dérivés, à des transactions portant sur des titres de prêt et d'emprunt et à des transactions portant sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres. Afin d'atténuer le risque de contrepartie, Investissements PSP exige des contreparties qu'elles fournissent des garanties adéquates et qu'elles répondent à ses exigences en matière de cote de crédit. Investissements PSP assure un suivi régulier des cotes de crédit de ses contreparties établies par des agences de notation du crédit reconnues. En ce qui concerne les contrats de dérivés, Investissements PSP peut mettre un terme à toute activité avec la plupart des contreparties dont la cote de crédit baisse en deçà de ses exigences.

En ce qui a trait aux instruments dérivés négociés hors cote, la politique d'Investissements PSP exige également que soit signée la convention-cadre de l'ISDA avec toute contrepartie à un contrat de dérivés. Cette entente fournit l'encadrement contractuel régissant la manière dont doivent se dérouler les activités de négociation touchant toute une gamme de produits négociés hors cote. Dans le cas des instruments dérivés hors cote compensés, les activités de négociation entre les parties sont régies selon les modalités habituelles dans le cadre de telles transactions.

En tant que technique de limitation du risque de crédit, la convention-cadre de l'ISDA prévoit des dispositions exécutoires de compensation par liquidation en cas de défaut de l'une des contreparties. En outre, l'annexe sur le soutien des garanties (l'« ASG ») à la convention-cadre de l'ISDA permet à Investissements PSP de réaliser toute garantie qui lui est accordée en cas de défaillance de la contrepartie. L'ASG exige également d'Investissements PSP qu'elle fournisse une garantie supplémentaire si une telle garantie lui est demandée. Toutes les transactions assujetties à l'ASG portent sur des garanties en espèces, des titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure. L'ASG régit également l'échange de garanties lorsque l'exposition au crédit d'une contrepartie dépasse un seuil prédéterminé. Les contreparties sont, en règle générale, autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. De même, dans le cas d'instruments dérivés hors cote compensés, des garanties sont requises en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure et peuvent être vendues, redonnées en garantie ou autrement utilisées. Investissements PSP ne vend pas, ne redonne pas en garantie ni n'utilise autrement les biens détenus en garantie sous forme de titres, mais réinvestit toutes les garanties en espèces relativement aux contrats de dérivés.

En ce qui concerne les transactions portant sur des contrats de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres, il existe des obligations de garantie pour atténuer le risque de contrepartie. Les obligations de garantie pour les programmes de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les conventions de rachat et les conventions de revente de titres sont décrites aux notes 2.3.5 et 2.3.6.

L'information relative aux biens donnés en garantie par Investissements PSP et ses contreparties figure à la note 5.

Dans le cas du programme de prêt de titres, l'exposition d'Investissements PSP au risque de contrepartie est davantage atténuée puisque le gardien des valeurs prêtées assume le risque que la contrepartie ne pourra respecter les obligations liées à la garantie.

La direction assure la surveillance et l'atténuation du risque de contrepartie et applique une procédure exhaustive et rigoureuse à l'échelle d'Investissements PSP dans le cadre de son suivi et de sa gestion du risque de contrepartie. Ainsi, la direction mesure le risque de contrepartie en continu, évalue et assure le suivi de la qualité du crédit des contreparties actuelles, et veille à atténuer le risque de contrepartie par la gestion des garanties.

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.2. Risque de crédit (suite)

#### 7.2.2. Compensation

Investissements PSP est assujettie aux conventions-cadres de l'ISDA à l'égard de ses instruments financiers dérivés négociés hors cote, comme il a déjà été mentionné. Ces conventions contiennent des dispositions exécutoires de compensation par liquidation qui s'appliquent seulement en cas de défaut. Dans certains cas, ces conventions permettent la compensation. Lorsque les conditions de compensation étaient satisfaites, les instruments financiers ont été présentés selon leur montant net dans les états de la situation financière. Les conventions de rachat et les conventions de revente de titres, décrites aux notes 2.3.6 et 5, sont assujetties à des conventions similaires bien qu'elles ne soient pas compensées, les conditions de compensation n'étant pas satisfaites.

Les tableaux qui suivent présentent les actifs financiers et les passifs financiers susmentionnés :

#### Actifs financiers

(en millions de dollars canadiens)	Montant brut des actifs financiers comptabilisés	Moins : Montant brut des passifs financiers comptabilisés et compensés	Montant net des actifs financiers présentés dans les états de la situation financière	Moins : Montants connexes non compensés dans les états de la situation financière		Montant net
				Passifs financiers comptabilisés	Biens détenus en garantie et non comptabilisés	
<b>31 mars 2022</b>						
Conventions de revente	2 095	—	2 095 <sup>A</sup>	1 010	1 082	3
Dérivés négociés hors cote	1 600	143	1 457 <sup>B</sup>	1 227	215	15
<b>Total</b>	<b>3 695</b>	<b>143</b>	<b>3 552</b>	<b>2 237</b>	<b>1 297</b>	<b>18</b>
<b>31 mars 2021</b>						
Conventions de revente	2 746	—	2 746 <sup>A</sup>	1 090	1 655	1
Dérivés négociés hors cote	1 646	144	1 502 <sup>B</sup>	1 057	432	13
<b>Total</b>	<b>4 392</b>	<b>144</b>	<b>4 248</b>	<b>2 147</b>	<b>2 087</b>	<b>14</b>

#### Passifs financiers

(en millions de dollars canadiens)	Montant brut des passifs financiers comptabilisés	Moins : Montant brut des actifs financiers comptabilisés et compensés	Montant net des passifs financiers présentés dans les états de la situation financière	Moins : Montants connexes non compensés dans les états de la situation financière		Montant net
				Actifs financiers comptabilisés	Biens donnés en garantie et non décomptabilisés	
<b>31 mars 2022</b>						
Conventions de rachat	2 867	—	2 867 <sup>A</sup>	1 010	1 849	8
Dérivés négociés hors cote	1 965	143	1 822 <sup>B</sup>	1 123	663	36
Garanties à payer	104	—	104 <sup>C</sup>	104	—	—
<b>Total</b>	<b>4 936</b>	<b>143</b>	<b>4 793</b>	<b>2 237</b>	<b>2 512</b>	<b>44</b>
<b>31 mars 2021</b>						
Conventions de rachat	2 391	—	2 391 <sup>A</sup>	1 090	1 299	2
Dérivés négociés hors cote	1 144	144	1 000 <sup>B</sup>	897	89	14
Garanties à payer	222	—	222 <sup>C</sup>	160	—	62
<b>Total</b>	<b>3 757</b>	<b>144</b>	<b>3 613</b>	<b>2 147</b>	<b>1 388</b>	<b>78</b>

<sup>A</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.10.

<sup>B</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.12.

<sup>C</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.9. Le solde comprend la garantie en espèces reçue dans le cadre de certaines transactions sur dérivés hors cote, et fait partie des garanties à payer décrites à la note 4.1.

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'Investissements PSP ne puisse respecter ses obligations financières en temps opportun au moyen de liquidités suffisantes et facilement disponibles. La situation de l'encaisse d'Investissements PSP fait l'objet d'un contrôle quotidien. En règle générale, les placements en trésorerie, les titres du marché monétaire, les billets à taux variable, les obligations et les actions de sociétés ouvertes sont présumés être très liquides, car ils seront investis dans des titres qui sont négociés activement. La direction utilise les méthodes pertinentes de mesure et de contrôle du risque de liquidité afin de s'assurer que la société dispose des liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Un rapport sur la liquidité, qui prend en compte les flux de trésorerie futurs prévus, est dressé et présenté à la haute direction sur une base hebdomadaire. Cela permet d'assurer que les réserves d'encaisse sont suffisantes et disponibles pour financer les sorties de fonds prévues. En outre, Investissements PSP maintient des sources de liquidités suffisantes pour en faire usage en cas d'interruption des activités sur les marchés. Investissements PSP a la capacité de mobiliser des capitaux supplémentaires au moyen de son programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Ce programme permet à Investissements PSP d'émettre des billets à ordre à court terme et des billets à moyen terme. De l'information supplémentaire sur le recours au programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux est présentée à la note 8.2. En outre, Investissements PSP détient des facilités de crédit aux fins générales de la société. De l'information supplémentaire sur ces facilités de crédit est présentée à la note 8.1.

La valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance est présentée à la note 4.1.12.

#### Passifs financiers

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2022, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16 :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés<sup>A</sup></b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(779)	—	—	(779)
Intérêts à payer	(53)	(6)	—	(59)
Titres vendus à découvert	(1 714)	—	—	(1 714)
Garanties à payer	(107)	—	(383)	(490)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(1 606)	(1 261)	—	(2 867)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(5 754)	(1 423)	(9 400)	(16 577)
Fournisseurs et autres passifs	(194)	(2)	(117)	(313)
<b>Total</b>	<b>(10 207)</b>	<b>(2 692)</b>	<b>(9 900)</b>	<b>(22 799)</b>
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Instruments financiers liés à des produits dérivés</b>				
Actifs liés à des produits dérivés	617	529	353	1 499
Passifs liés à des produits dérivés <sup>A</sup>	(978)	(639)	(236)	(1 853)
<b>Total</b>	<b>(361)</b>	<b>(110)</b>	<b>117</b>	<b>(354)</b>

<sup>A</sup> Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.3. Risque de liquidité (suite)

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2021, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16 :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés<sup>A</sup></b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(1 111)	—	—	(1 111)
Intérêts à payer	(46)	(6)	—	(52)
Titres vendus à découvert	(2 022)	—	—	(2 022)
Garanties à payer	(581)	—	(1 032)	(1 613)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(1 965)	(426)	—	(2 391)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(2 672)	(2 428)	(7 096)	(12 196)
Fournisseurs et autres passifs	(105)	(80)	(133)	(318)
<b>Total</b>	<b>(8 502)</b>	<b>(2 940)</b>	<b>(8 261)</b>	<b>(19 703)</b>
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Instruments financiers liés à des produits dérivés</b>				
Actifs liés à des produits dérivés	633	546	409	1 588
Passifs liés à des produits dérivés <sup>A</sup>	(414)	(412)	(240)	(1 066)
<b>Total</b>	<b>219</b>	<b>134</b>	<b>169</b>	<b>522</b>

<sup>A</sup> Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

## 8— Emprunts

### 8.1. Facilités de crédit

Investissements PSP détient une facilité de crédit renouvelable de 2 milliards \$ et une ligne de crédit à demande de 1 milliard \$ (collectivement, les « facilités de crédit »).

Les facilités de crédit servent aux fins générales de la société et sont offertes en dollars canadiens ou américains. Ces facilités de crédit sont assujetties aux modalités habituelles et sont consenties à des taux d'intérêt variables, notamment au taux préférentiel et au taux de base américain.

Aucun prélèvement n'avait été effectué sur ces facilités de crédit aux 31 mars 2022 et 2021.

### 8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP comprend le placement privé de billets à ordre à court terme, de même que des billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP. Les fonds mobilisés sont principalement affectés au financement des placements sur les marchés privés. Ils sont garantis inconditionnellement et irrévocablement par Investissements PSP conformément à la politique de levier corporative.

Pour le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux, le montant maximum autorisé par le conseil d'administration est limité à 12 milliards \$ en ce qui concerne les billets à ordre à court terme pour les émissions au Canada et aux États-Unis combinées, et à 20 milliards \$ pour les billets à moyen terme émis à l'échelle mondiale.



## 8— Emprunts (suite)

### 8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (suite)

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP respectait les limites autorisées par le conseil d'administration pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021<sup>A</sup>.

Le tableau suivant présente les échéances et la juste valeur des billets émis en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux attribués au compte de régime à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022		31 mars 2021	
	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur
Billets à ordre à court terme libellés en dollars canadiens, portant intérêt entre 0,25 % et 1,00 % et venant à échéance de 30 à 360 jours (entre 0,12 % et 0,51 % et venant à échéance de 90 à 364 jours au 31 mars 2021)	172	171	257	257
Billets à ordre à court terme libellés en dollars américains, portant intérêt entre 0,15 % et 1,15 % et venant à échéance de 25 à 365 jours (entre 0,09 % et 0,47 % et venant à échéance de 31 à 365 jours au 31 mars 2021)	5 750	5 748	3 931	3 928
Billets à moyen terme de série 7 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 3,29 % par année et venant à échéance le 4 avril 2024	960	975	1 064	1 145
Billets à moyen terme de série 8 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 1,34 % par année et venant à échéance le 18 août 2021	—	—	911	915
Billets à moyen terme de série 9 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 2,09 % par année et venant à échéance le 22 novembre 2023	1 034	1 030	1 093	1 135
Billets à moyen terme de série 10 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 1,73 % par année et venant à échéance le 21 juin 2022	1 256	1 258	1 143	1 163
Billets à moyen terme de série 11 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 3,00 % par année et venant à échéance le 5 novembre 2025	912	921	911	983
Billets à moyen terme de série 12 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 2,05 % par année et venant à échéance le 15 janvier 2030	844	790	911	911
Billets à moyen terme de série 13 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 0,90 % par année et venant à échéance le 15 juin 2026	1 095	1 014	1 093	1 067
Billets à moyen terme de série 14 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 1,50 % par année et venant à échéance le 15 mars 2028	686	635	703	692
Billets à moyen terme de série G1 libellés en dollars américains, portant intérêt à 1,00 % par année et venant à échéance le 29 juin 2026	912	846	—	—
Billets à moyen terme de série G2 libellés en dollars américains, portant intérêt à 0,50 % par année et venant à échéance le 15 septembre 2024	1 140	1 086	—	—
Billets à moyen terme de série G3 libellés en dollars américains, portant intérêt à 1,63 % par année et venant à échéance le 26 octobre 2028	912	855	—	—
Billets à moyen terme de série G4 (obligations vertes) libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 2,60 % par année et venant à échéance le 1 <sup>er</sup> mars 2032	730	702	—	—
Billets à moyen terme de série G5 libellés en dollars américains, portant intérêt à un taux annuel correspondant au taux combiné du SOFR, majoré de 24 points de base et venant à échéance le 3 mars 2025	547	546	—	—
<b>Total</b>	<b>16 950</b>	<b>16 577</b>	<b>12 017</b>	<b>12 196</b>

<sup>A</sup> Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, Investissements PSP respectait également l'exigence selon laquelle le montant maximum autorisé dans le cadre du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux ne devait pas dépasser 10 % des placements nets, plus la totalité de l'encours de la dette avec recours, au moment de l'émission. Cette limite n'est plus en vigueur.

## 8— Emprunts (suite)

### 8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (suite)

Les gains non réalisés sur les emprunts s'élevaient à 503 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (gains non réalisés de 430 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021).

Les charges d'intérêts pour les exercices clos les 31 mars s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Billets à ordre à court terme	11	21
Billets à moyen terme	166	153
<b>Total</b>	<b>177</b>	<b>174</b>

### 8.3. Rapprochement des passifs issus des activités de financement

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Changements sans contrepartie de trésorerie		Solde de clôture
				Pertes de change	Gains de juste valeur <sup>A</sup>	
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	12 196	23 627	(18 744)	38	(540)	16 577
<b>Emprunts</b>	<b>12 196</b>	<b>23 627</b>	<b>(18 744)</b>	<b>38</b>	<b>(540)</b>	<b>16 577</b>

<sup>A</sup> Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Changements sans contrepartie de trésorerie		Solde de clôture
				Gains de change	Gains de juste valeur <sup>A</sup>	
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	11 497	16 365	(15 226)	(399)	(41)	12 196
<b>Emprunts</b>	<b>11 497</b>	<b>16 365</b>	<b>(15 226)</b>	<b>(399)</b>	<b>(41)</b>	<b>12 196</b>

<sup>A</sup> Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

## 9— Capitaux propres

### 9.1. Droits prévus par la loi conférés au gouvernement du Canada

Les *Lois sur la pension* confèrent au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP réparti à chaque compte de régime aux fins décrites dans les *Lois sur la pension*. La répartition de l'actif net et du résultat net d'Investissements PSP à chaque compte de régime à une date donnée est fondée sur la politique de répartition décrite à la note 13.

### 9.2. Transferts de fonds

Investissements PSP a reçu des transferts de fonds du gouvernement du Canada de 2 791 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (2 518 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021) pour le Fonds. Les fonds ainsi transférés ont été comptabilisés dans le compte de régime.

## 10— Informations sectorielles

En vue de s'acquitter de son mandat, Investissements PSP gère un portefeuille mondial diversifié comportant des placements effectués dans différentes catégories d'actifs. De plus, elle a adopté une approche de placements axée sur l'ensemble des Fonds plutôt que sur une seule catégorie d'actifs. Cette approche s'articule sur la stratégie de placements à long terme et repose sur la gestion de la répartition et de l'exposition des catégories d'actifs, des secteurs et des facteurs de risques de l'ensemble des Fonds.

Ainsi, les secteurs de placements d'Investissements PSP sont présentés ci-après afin de refléter la façon dont les catégories d'actifs sont gérées et comment la haute direction analyse les résultats pour faciliter la gestion de la performance et la prise de décision. Le montant de chaque secteur de placements comprend sa quote-part respective dans les actifs liés aux placements et dans les passifs liés aux placements, ainsi que les emprunts, qui sont présentés séparément selon la nature des placements sous-jacents à la note 4.1. En outre, à l'appui de l'approche de placement d'Investissements PSP, un portefeuille complémentaire est géré en sus de chaque portefeuille de catégories d'actifs, ce qui permet à Investissements PSP de saisir des occasions de placements qui s'inscrivent dans son mandat, mais qui se trouvent hors de la portée du cadre de placement d'une catégorie d'actifs prise individuellement.

Ces secteurs comprennent des placements détenus directement et en copropriété, ainsi que des placements détenus par les gestionnaires de fonds, et sont composés de ce qui suit :

- Actions cotées – placements dans des actions négociées sur des marchés organisés et dans d'autres titres semblables.
- Placements privés – placements dans des entités fermées ayant des objectifs similaires.
- Titres à revenu fixe – placements dans des titres à revenu fixe de gouvernements et de sociétés.
- Titres de créance – placements dans des titres de créance principaux et secondaires de qualité inférieure.
- Placements immobiliers – placements dans des actifs immobiliers, principalement dans le secteur des résidences pour retraités, le secteur résidentiel, le secteur de l'immobilier, le secteur commercial, le secteur du commerce au détail et d'autres secteurs industriels.
- Placements en infrastructures – placements dans des entités fermées axés sur les actifs de sociétés du transport, énergétiques, des télécommunications et d'autres sociétés réglementées.
- Placements en ressources naturelles – placements dans des actifs réels axés sur les actifs des secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont.
- Portefeuille complémentaire – placements qui ne s'inscrivent pas dans le mandat des catégories d'actifs actuellement détenues, mais qui sont jugés avantageux pour l'ensemble des Fonds.

Le tableau qui suit présente les placements nets par secteur de placements à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	<b>31 mars 2022</b>	31 mars 2021
Actions cotées	<b>43 170</b>	43 881
Placements privés	<b>25 823</b>	23 141
Titres à revenu fixe	<b>29 723</b>	27 162
Titres de créance	<b>15 981</b>	10 550
Placements immobiliers	<b>22 694</b>	19 547
Placements en infrastructures	<b>17 158</b>	13 404
Placements en ressources naturelles	<b>8 479</b>	7 079
Portefeuille complémentaire	<b>1 041</b>	135
Autres <sup>A</sup>	<b>4 181</b>	4 156
<b>Total</b>	<b>168 250</b>	149 055

<sup>A</sup> Comprendent de la trésorerie et des titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

## 10— Informations sectorielles (suite)

Le tableau qui suit présente le résultat net d'exploitation par secteur de placements pour les exercices clos les 31 mars :

(en millions de dollars canadiens)	2022			2021		
	Revenu (perte) de placement <sup>A</sup>	Charges <sup>B</sup>	Résultat net (perte nette)	Revenu (perte) de placement <sup>A</sup>	Charges <sup>B</sup>	Résultat net (perte nette)
Actions cotées	2 771	(206)	2 565	15 722	(201)	15 521
Placements privés	6 269	(91)	6 178	5 258	(72)	5 186
Titres à revenu fixe	(596)	(57)	(653)	(724)	(51)	(775)
Titres de créance	900	(63)	837	1 014	(53)	961
Placements immobiliers	4 816	(160)	4 656	847	(142)	705
Placements en infrastructures	2 045	(136)	1 909	655	(121)	534
Placements en ressources naturelles	1 204	(82)	1 122	692	(81)	611
Portefeuille complémentaire	27	1	28	29	(2)	27
Autres <sup>C</sup>	(257)	(1)	(258)	227	(9)	218
<b>Total</b>	<b>17 179</b>	<b>(795)</b>	<b>16 384</b>	<b>23 720</b>	<b>(732)</b>	<b>22 988</b>

<sup>A</sup> Comme il est mentionné à la note 11, les autres frais payés par certains placements dans des fonds en gestion commune et les frais de gestion qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP sont inclus dans le revenu de placement.

<sup>B</sup> Comprennent toutes les charges liées aux placements et les charges d'exploitation présentées respectivement aux notes 11 et 12.

<sup>C</sup> Comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

## 11— Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements attribuées au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Charges d'intérêts	183	188
Coûts de transaction	113	98
Frais de gestion externe des placements <sup>A</sup>	28	40
Autres (montant net)	42	35
<b>Total</b>	<b>366</b>	<b>361</b>

<sup>A</sup> Comprennent les montants engagés relativement à des placements sur les marchés publics qui sont payés directement par Investissements PSP. D'autres frais sont payés par certains placements dans des fonds en gestion commune classés en tant que placements alternatifs, lesquels ont totalisé 289 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (274 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des fonds.

De même, les frais de gestion liés aux placements sur les marchés privés et les titres de créance privés ne sont pas payés directement par Investissements PSP. Ces frais, qui varient en règle générale entre 0,1 % et 2,5 % du montant total investi ou engagé, ont totalisé 357 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (340 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des placements.

## 12— Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation attribuées au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Salaires et avantages du personnel	265	234
Honoraires de consultation et de services professionnels	72	59
Locaux et matériel	12	12
Données de marché et applications commerciales	39	37
Amortissement des immobilisations corporelles	23	24
Droits de garde	4	3
Autres charges d'exploitation	14	2
<b>Total</b>	<b>429</b>	<b>371</b>

## 13— Répartition du résultat net

La répartition du résultat net d'Investissements PSP entre les comptes de régime se détaille comme suit :

### 13.1. Revenu de placement

Le revenu de placement est réparti proportionnellement en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où le revenu est gagné.

### 13.2. Charges

Selon la Loi, les coûts d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputés aux comptes de régime. Aux termes du paragraphe 4(3) de la Loi, le président du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces coûts seront imputés, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion externe de placement et les droits de garde, en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où les charges sont engagées.

Pour les exercices clos les 31 mars, les charges d'exploitation, excluant les coûts directs des activités de placement mentionnés ci-dessus, ont été réparties au prorata du montant annuel des placements nets de chaque compte de régime, comme suit :

(%)	2022	2021
Compte du régime de pension de la fonction publique	72,9	72,8
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	19,5	19,6
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,2	7,2
Compte du régime de pension de la Force de réserve	0,4	0,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	100,0

## 14— Transactions entre parties liées

### 14.1. Certaines entités émettrices

Comme il est mentionné à la note 2.1, les participations dans des filiales non consolidées, des entités émettrices contrôlées conjointement et des entreprises associées sont comptabilisées à la JVRN. Les transactions conclues entre Investissements PSP et ces entités ou les filiales de ces entités sont des transactions entre parties liées. Investissements PSP réalise des transactions de placement avec ces parties liées dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe décrits à la note 4.1, ainsi que des garanties, des indemnités et des engagements décrits respectivement aux notes 16 et 17. Comme les soldes liés à toutes les transactions de placement sont évalués à la JVRN, ces transactions réalisées avec des parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat net que celles réalisées avec des parties non liées.

Les transactions réalisées entre Investissements PSP et ses filiales consolidées ainsi que les soldes connexes sont éliminés et, par conséquent, ne sont pas présentés dans la présente note.

### 14.2. Le gouvernement du Canada et les entités liées au gouvernement

Puisque Investissements PSP est une société de la Couronne, comme il est mentionné à la note 1, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada, ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada (collectivement, les « entités liées au gouvernement »).

#### i) Gouvernement du Canada

Les seules transactions réalisées entre Investissements PSP et le gouvernement du Canada sont les transferts de fonds décrits à la note 9.2.

#### ii) Entités liées au gouvernement

Investissements PSP peut conclure des transactions de placement avec des entités liées au gouvernement dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe décrits à la note 4.1. Ces transactions de placement sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui peuvent s'appliquer aux transactions entre parties non liées et sont assujetties aux mêmes processus internes. À cet égard, les transactions avec ces parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat net que celles avec des parties non liées. Par conséquent, Investissements PSP se prévaut de l'exemption aux termes de l'IAS 24, *Parties liées*, qui lui permet de ne pas présenter des informations spécifiques sur les transactions conclues avec ces entités liées au gouvernement et les soldes liés à ces transactions.

### 14.3. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont liés à Investissements PSP. Les principaux dirigeants désignent les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'Investissements PSP, directement ou indirectement, soit les membres du conseil d'administration, l'équipe de la haute direction et les dirigeants nommés par le conseil d'Investissements PSP. La rémunération des principaux dirigeants attribuée au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars a été comptabilisée dans les états du résultat net et se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Rémunération et autres avantages du personnel à court terme	9	8
Rémunération et autres avantages du personnel à long terme	7	6
<b>Total</b>	<b>16</b>	14

Comme il est indiqué à la note 16, Investissements PSP pourrait également être tenue d'indemniser certains des principaux dirigeants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de certains aspects de leurs fonctions.

## 15— Gestion du capital

En tant que société de placement, Investissements PSP poursuit les objectifs suivants en ce qui a trait à la gestion de son capital :

- Investir les transferts de fonds, selon ce qui est énoncé à la note 9.2, dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des *Lois sur la pension*. Les fonds reçus sont investis dans le but de réaliser un rendement optimal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences des régimes constitués en vertu des *Lois sur la pension* et de la capacité des régimes à respecter leurs obligations financières. Les fonds sont également investis conformément à la politique de gestion du risque lié aux placements dont il est question à la note 7.
- Conserver une cote de crédit lui assurant l'accès aux marchés des capitaux au meilleur coût. Par l'intermédiaire de PSP Capital Inc. et de ses politiques en matière d'endettement, Investissements PSP a la possibilité de mobiliser des capitaux au moyen de l'émission de billets à ordre à court terme et de billets à moyen terme. La note 8.2 présente de l'information relative au financement par emprunt sur les marchés des capitaux, et la note 7.3 présente de l'information sur la situation d'Investissements PSP en matière de liquidité.

La structure du capital d'Investissements PSP se compose des transferts de fonds et du financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Investissements PSP n'est soumise à aucune restriction imposée de l'extérieur à l'égard du capital.

## 16— Garanties et indemnités

Investissements PSP fournit une indemnisation à ses administrateurs, à ses dirigeants, à ses employés et à certains de ses représentants qui sont appelés à agir en tant qu'administrateurs ou dirigeants d'entités dans lesquelles Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement ont effectué un placement ou ont une participation financière. Par conséquent, mais sous réserve des dispositions de la Loi, Investissements PSP pourrait être tenue d'indemniser ces représentants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de leurs fonctions, sauf dans les cas où la responsabilité de ces représentants est attribuable au fait qu'ils n'ont pas agi avec intégrité et de bonne foi. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Dans certains cas, Investissements PSP fournit aussi une indemnisation à des tiers dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, Investissements PSP peut être tenue d'indemniser ces tiers en lien avec la réalisation de leurs obligations contractuelles. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Investissements PSP garantit de façon inconditionnelle et irrévocable toutes les facilités de crédit ainsi que tous les billets à ordre à court terme et les billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., tel qu'il est décrit à la note 8.

Dans le cadre de certaines transactions de placement, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont fourni des garanties, accordé des indemnisations ou émis des lettres de crédit à des tiers, les plus importantes étant les suivantes :

- Aux 31 mars 2022 et 2021, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient convenu d'offrir une garantie et, dans certains cas, d'accorder une indemnisation à l'égard du respect des exigences imposées à certaines entités détenues en vertu d'ententes contractuelles. La majorité de ces ententes sont des accords d'emprunt. Dans l'éventualité d'une défaillance en vertu de ces ententes, à recours limité dans certains cas, Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement pourraient devoir assumer des obligations jusqu'à concurrence de 2 051 millions \$ au 31 mars 2022 (2 239 millions \$ au 31 mars 2021), dont un montant de 1 497 millions \$ a été attribué au compte de régime (1 632 millions \$ au 31 mars 2021), plus les intérêts et autres frais connexes applicables. Au 31 mars 2022, les accords d'emprunt venaient à échéance entre mai 2022 et novembre 2029 (entre mai 2021 et novembre 2029 au 31 mars 2021).
- De plus, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient émis des lettres de crédit d'un montant total de 1 million \$ au 31 mars 2022 (93 millions \$ au 31 mars 2021), dont un montant de néant a été attribué au compte de régime (68 millions \$ au 31 mars 2021) relativement à des transactions de placement.

## 17— Engagements

Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont convenu de conclure des transactions de placement qui seront financées au cours des exercices à venir conformément à des modalités convenues. La portion des engagements d'Investissements PSP qui aurait été prise en charge par le compte de régime était comme suit à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
Actions étrangères	2	1
Placements immobiliers	3 157	3 220
Placements privés	9 314	9 379
Placements en infrastructures	2 713	1 777
Placements en ressources naturelles	377	163
Titres de créance privés	4 050	3 885
Placements alternatifs	1 434	1 426
<b>Total</b>	<b>21 047</b>	<b>19 851</b>

Le financement des engagements susmentionnés peut être demandé à diverses dates jusqu'en 2040 au 31 mars 2022 (jusqu'en 2040 au 31 mars 2021).

# – Compte du régime de pension des Forces canadiennes États financiers

## Rapport des auditeurs indépendants

À la ministre de la Défense nationale

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Compte du régime de pension des Forces canadiennes de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (le « Compte du régime de pension des Forces canadiennes »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2022 et 2021, et les états du résultat net, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension des Forces canadiennes aux 31 mars 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Compte du régime de pension des Forces canadiennes conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers

ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Compte du régime de pension des Forces canadiennes à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Compte du régime de pension des Forces canadiennes ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Compte du régime de pension des Forces canadiennes.

#### *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Compte du régime de pension des Forces canadiennes;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Compte du régime de pension des Forces canadiennes à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Compte du régime de pension des Forces canadiennes à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour la vérificatrice générale  
du Canada,



Mélanie Cabana, CPA auditrice, CA  
Directrice principale

Montréal, Canada  
Le 13 mai 2022

## Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

### Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Compte du régime de pension des Forces canadiennes de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* et ses règlements ainsi que les règlements administratifs de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive.

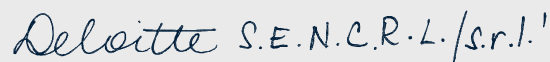
À notre avis, les opérations du Compte du régime de pension des Forces canadiennes de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

### Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Compte du régime de pension des Forces canadiennes de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Compte du régime de pension des Forces canadiennes de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public à ces autorisations spécifiées.

### Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.



Montréal, Canada  
Le 13 mai 2022

<sup>1</sup> CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A121444



# États de la situation financière

À la date indiquée

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
<b>Actif</b>		
Placements (note 4.1)	51 223	45 346
Autres actifs	40	48
<b>Total de l'actif</b>	<b>51 263</b>	<b>45 394</b>
<b>Passif</b>		
Fournisseurs et autres passifs	82	85
Passifs liés à des placements (note 4.1)	2 065	2 208
Emprunts (notes 4.1, 8.2)	4 409	3 263
<b>Total du passif</b>	<b>6 556</b>	<b>5 556</b>
<b>Actif net</b>	<b>44 707</b>	<b>39 838</b>
<b>Capitaux propres (note 9)</b>	<b>44 707</b>	<b>39 838</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>51 263</b>	<b>45 394</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Martin Glynn  
Président du conseil



Katherine Lee  
Présidente du comité de vérification

## États du résultat net

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
<b>Revenu de placement</b>	<b>4 596</b>	6 383
<b>Charges liées aux placements (note 11)</b>	<b>(98)</b>	(98)
<b>Revenu de placement net</b>	<b>4 498</b>	6 285
<b>Charges d'exploitation (note 12)</b>	<b>(114)</b>	(100)
<b>Résultat net</b>	<b>4 384</b>	6 185

## États des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
<b>Transferts de fonds</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>16 022</b>	15 644
Transferts de fonds reçus au cours de l'exercice (note 9.2)	485	378
Solde à la fin de l'exercice	<b>16 507</b>	16 022
<b>Résultats non distribués</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>23 816</b>	17 631
Résultat net	<b>4 384</b>	6 185
Solde à la fin de l'exercice	<b>28 200</b>	23 816
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>44 707</b>	39 838

Les notes font partie intégrante des états financiers.

## Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Résultat net	4 384	6 185
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	6	6
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	10	30
Gains non réalisés sur les emprunts	(134)	(116)
	4 266	6 105
<b>Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation</b>		
Augmentation des placements	(5 095)	(4 382)
Augmentation des autres actifs	(1)	(1)
Diminution des fournisseurs et autres passifs	(3)	(1)
Diminution des passifs liés à des placements	(139)	(2 045)
<b>Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation</b>	(972)	(324)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produits tirés des emprunts	6 342	4 439
Remboursement d'emprunts	(5 062)	(4 158)
Transferts de fonds reçus (note 9.2)	485	378
<b>Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement</b>	1 765	659
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(3)	(3)
<b>Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement</b>	(3)	(3)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	790	332
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(10)	(30)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	837	535
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice<sup>^</sup></b>	1 617	837
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts versés	(47)	(58)

<sup>^</sup> Au 31 mars 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient un montant de 1 612 millions \$ (830 millions \$ au 31 mars 2021) détenu à des fins de placement et inclus à la note 4.1, ainsi qu'un montant de 5 millions \$ (7 millions \$ au 31 mars 2021) détenu à des fins administratives et inclus dans les autres actifs.

Les notes font partie intégrante des états financiers.

# Notes des états financiers

Pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

## 1— Renseignements sur la société

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») est une société d'État créée en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») pour gérer et investir les sommes qui lui sont transférées, en vertu des *Lois sur la pension* (telles qu'elles sont définies ci-après), pour les fonds (tels qu'ils sont définis dans la Loi) au titre des régimes de retraite constitués en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* (« LPRFC »), de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* (collectivement, les « *Lois sur la pension* »), ainsi que de certains règlements afférents à la LPRFC (les « règlements afférents à la LPRFC »). Les régimes de retraite constitués en vertu des *Lois sur la pension* comprennent le régime de pension de la fonction publique, le régime de pension des Forces canadiennes (le « régime ») et le régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada, et le régime de retraite constitué en vertu des règlements afférents à la LPRFC comprend le régime de pension de la Force de réserve. Le régime et les autres régimes de retraite sont désignés collectivement aux présentes, les « régimes ».

Les sommes qui sont actuellement transférées pour le fonds du régime par le gouvernement du Canada (le « Fonds ») à Investissements PSP ont trait aux obligations en matière de prestations de retraite en vertu du régime pour des services rendus à compter du 1<sup>er</sup> avril 2000 (les « services postérieurs à 2000 »). Le compte géré par Investissements PSP au nom du Fonds est désigné aux présentes, le « compte de régime ». Investissements PSP tient un registre des contributions nettes pour le Fonds, de même que de la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation pour le Fonds dans le compte de régime. Investissements PSP gère aussi un compte de régime pour les fonds des autres régimes, qui sont, de même que le compte de régime, désignés collectivement aux présentes, les « comptes de régime ».

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés pour le Fonds dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Les montants doivent être investis en vue d'obtenir un rendement maximal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences du régime et de la capacité du régime à respecter ses obligations financières.

En vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, le gouvernement du Canada, qui administre le régime et le Fonds, peut en tout temps avoir recours à l'actif net d'Investissements PSP attribué au compte de régime du Fonds à l'égard des montants requis aux fins du versement des prestations de retraite en vertu du régime pour les services postérieurs à 2000, ou, généralement, en vue de réduire tout surplus non autorisé dans le Fonds.

Investissements PSP et la plupart de ses filiales sont exonérées de l'impôt de la Partie I en vertu respectivement des alinéas 149(1)(d) et 149(1)(d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Dans certains pays étrangers, le revenu et les gains en capital demeurent imposables.

Le siège social d'Investissements PSP est situé au 1, rue Rideau, Ottawa (Ontario) Canada, et son établissement principal se trouve au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada.

## 2— Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers sont présentées sommairement ci-après et ont été appliquées à toutes les périodes présentées.

### 2.1. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Investissements PSP constitue une entité d'investissement selon la définition de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et, par conséquent, ne consolide que les filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue plutôt ses participations dans les filiales à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») selon l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), y compris les filiales qui ont été constituées par Investissements PSP et qui se qualifient à titre d'entités d'investissement (les « filiales qui sont des entités d'investissement »). Investissements PSP évalue également sa participation dans des entreprises associées, des coentreprises et des actifs financiers et des passifs financiers à la JVRN selon l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, et l'IFRS 9.

Les présents états financiers reflètent la situation financière du compte de régime et les résultats d'exploitation d'Investissements PSP et de ses filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement, selon l'attribution au compte de régime. Ils tiennent compte de l'activité économique d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement des contributions nettes qui lui sont transférées pour le Fonds à l'égard des services postérieurs à 2000. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs ni toutes les informations relatives aux contributions, aux versements et aux passifs au titre du régime.

La publication de ces états financiers a été autorisée par une résolution du conseil d'administration en date du 13 mai 2022.

## 2— Principales méthodes comptables (suite)

### 2.2. Statut d'entité d'investissement

Investissements PSP a déterminé qu'elle respecte les critères obligatoires de la définition d'entité d'investissement selon l'IFRS 10, en se basant sur les faits et circonstances qui existaient à la fin de la période. Ces critères sont les suivants :

#### i) Mandat et objet de l'entité

Comme il est mentionné à la note 1, Investissements PSP a pour mandat de gérer et d'investir les montants qui lui sont transférés dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu des *Lois sur la pension*. Par conséquent, l'objet d'Investissements PSP est d'investir dans le but de réaliser un rendement optimal sous forme de plus-values en capital et de revenu de placement, sans s'exposer à un risque de perte indu.

#### ii) Évaluation de la performance

Investissements PSP évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

Outre les critères obligatoires contenus dans la définition, l'IFRS 10 présente également certaines caractéristiques typiques d'une entité d'investissement. L'absence de l'une ou l'autre de ces caractéristiques ne signifie pas nécessairement que l'entité ne peut constituer une entité d'investissement. L'une de ces caractéristiques est qu'une entité d'investissement doit avoir des investisseurs qui ne sont pas des parties liées de l'entité.

Comme il est mentionné à la note 14, étant donné qu'Investissements PSP est une société de la Couronne, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada. Par conséquent, puisque les fonds gérés par Investissements PSP proviennent de parties liées, elle pourrait ne pas respecter la caractéristique typique susmentionnée. Toutefois, la Loi prévoit un cadre qui garantit qu'Investissements PSP exerce ses activités dans des conditions normales de concurrence par rapport au gouvernement du Canada. Par conséquent, elle satisfait à tous les critères obligatoires de la définition susmentionnés et constitue une entité d'investissement. Investissements PSP évaluera l'incidence de tout changement dans les faits et circonstances sur son statut d'entité d'investissement.

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées aux fins de la préparation des présents états financiers sont présentées ci-après.

#### 2.3.1. Instruments financiers

##### i) Classement

Les actifs financiers qui sont des placements sont gérés, à l'instar des passifs financiers connexes, selon le modèle économique de l'entité de façon à optimiser le rendement. La performance de ces instruments financiers est évaluée sur la base de la juste valeur et ces instruments financiers sont classés comme étant à la JVRN. Ils sont décrits à la note 4.1.

Les emprunts qui sont présentés à la note 8 sont des passifs financiers qui ont été désignés comme devant être évalués à la JVRN, puisqu'ils font partie des portefeuilles de placements gérés en commun dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur.

##### ii) Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle Investissements PSP devient partie aux dispositions contractuelles qui s'y rattachent. Les actifs financiers négociés sont comptabilisés à la date de transaction.

##### iii) Évaluation initiale et évaluation ultérieure

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur et continuent à être évalués de cette manière de façon récurrente. Après l'évaluation initiale, les variations ultérieures de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers classés comme étant à la JVRN sont comptabilisées dans le revenu de placement des états du résultat net.

##### iv) Décomptabilisation

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie de celui-ci) est décomptabilisé lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont expiré; ou
- Investissements PSP a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ou a l'obligation de payer les flux de trésorerie reçus à un tiers;

et

- Investissements PSP a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif; ou
- dans le cas où Investissements PSP n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, elle a transféré le contrôle de l'actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

## 2— Principales méthodes comptables (suite)

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### 2.3.2. Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Au moment de la comptabilisation initiale, Investissements PSP évalue les faits et circonstances liés à la transaction pour confirmer que le prix de transaction équivaut à la juste valeur d'un actif ou d'un passif. Par la suite, à chaque date de clôture, les cours du marché sont utilisés pour établir la juste valeur lorsqu'il y a un marché actif (par exemple, une Bourse reconnue), car ils représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de pleine concurrence. Lorsqu'un cours coté n'est pas disponible, la juste valeur est estimée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur les données d'entrée disponibles à la fin de la période de présentation de l'information financière qui sont tirées de données de marché observables.

Les techniques d'évaluation s'appliquent, en règle générale, aux placements sur les marchés privés, aux placements alternatifs, aux instruments dérivés hors cote et à certains titres à revenu fixe. Le choix du modèle d'évaluation et les hypothèses sous-jacentes élaborées à propos de facteurs tels que le montant et le moment des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, la volatilité et le risque de crédit influent sur les valeurs obtenues au moyen de ces techniques. Dans certains cas, ces hypothèses ne sont pas étayées par des données de marché observables.

L'approche utilisée pour déterminer la juste valeur de tous les actifs financiers et de tous les passifs financiers est décrite à la note 4.

#### 2.3.3. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation d'Investissements PSP et de ses filiales consolidées, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel chacune des entités au sein du groupe consolidé exerce ses activités. Investissements PSP et ses filiales consolidées évaluent leur performance en dollars canadiens, et leur liquidité est gérée en dollars canadiens.

#### 2.3.4. Conversion des devises

Les transactions en devises réalisées au cours de la période, y compris l'achat et la vente de titres, les revenus et les charges, sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les profits et les pertes de change sur tous les actifs et passifs monétaires sont inclus dans le revenu de placement.

#### 2.3.5. Prêts et emprunts de titres et garantie connexe

Investissements PSP participe à des programmes de prêt et d'emprunt de titres aux termes desquels elle prête et emprunte des titres en vue d'augmenter le rendement du portefeuille. Les opérations de prêt et d'emprunt, y compris la garantie connexe, en vertu de ces programmes ne transfèrent à la contrepartie ni les risques ni les avantages liés au droit de propriété. Par conséquent, Investissements PSP ne décomptabilise pas les titres prêtés ou donnés en garantie et ne comptabilise pas les titres empruntés ou reçus en garantie. Les garanties en espèces obtenues sont comptabilisées tel qu'il est indiqué à la note 4.1.9.

Ces opérations de prêt et d'emprunt de titres requièrent des garanties en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou en actions. Les opérations portant sur des garanties sont conclues selon les modalités habituelles dans le cadre de programmes de prêt et d'emprunt de titres. Investissements PSP et ses contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les mêmes titres ou des titres équivalents doivent être rendus à la contrepartie à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

#### 2.3.6. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente et garantie connexe

Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Ces conventions prévoient la vente de titres par une contrepartie et sont assorties d'une entente simultanée visant le rachat de ces titres à un prix et à une date future fixés à l'avance.

Les titres vendus ou achetés en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente, respectivement, y compris la garantie connexe, ne sont pas décomptabilisés ou comptabilisés puisque tous les risques et les avantages liés au droit de propriété relativement à ces titres ne sont pas transférés. Ainsi, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui vend des titres en vertu de telles conventions, le revenu (la perte) relativement à ces titres continue d'être comptabilisé(e) dans le revenu de placement, et les obligations de racheter les titres vendus sont comptabilisées dans les passifs liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres vendus et le prix de rachat est comptabilisée comme des charges d'intérêts dans les charges liées aux placements. Par contre, lorsqu'elle est la contrepartie qui acquiert des titres en vertu de telles conventions, aucun revenu (aucune perte) relativement à ces titres n'est comptabilisé(e), et les obligations de revendre les titres sont comptabilisées dans les montants à recevoir liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres achetés et le prix de revente est comptabilisée comme un revenu de placement.

Les transactions en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente requièrent que des biens soient donnés en garantie sous forme d'espèces ou de titres jugés admissibles par les contreparties. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon les modalités habituelles dans le cadre de conventions de rachat standards. Ces modalités exigent des contreparties concernées qu'elles donnent des garanties supplémentaires en fonction des variations de la juste valeur des biens déjà détenus en garantie ainsi que des titres connexes vendus ou achetés. Les contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les titres donnés en garantie doivent être rendus aux contreparties concernées à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

## 2— Principales méthodes comptables (suite)

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### 2.3.7. Compensation des instruments financiers

Investissements PSP opère compensation entre les actifs financiers et les passifs financiers, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière uniquement si Investissements PSP a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

#### 2.3.8. Capitaux propres

Les droits du gouvernement du Canada en vertu des *Lois sur la pension* sont décrits à la note 1 et sont classés à titre d'instruments de capitaux propres sur la base qui suit :

- Ces lois confèrent en tout temps au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP aux fins décrites dans les *Lois sur la pension*. Ces droits ne comportent aucune obligation supplémentaire pour Investissements PSP de verser des montants au gouvernement du Canada.
- Ces droits prennent rang en dernier à l'égard de l'actif net d'Investissements PSP.
- Le total des flux de trésorerie prévus attribuables à ces droits, en tout temps, est uniquement fondé sur la juste valeur de l'actif net d'Investissements PSP à la date en question. De plus, la juste valeur de la totalité de l'actif net d'Investissements PSP correspond aux montants que le gouvernement du Canada peut exiger en tout temps.

#### 2.3.9. Revenu de placement

Le revenu de placement se compose des intérêts, des dividendes, des gains (pertes) à la cession des actifs et passifs financiers et des gains (pertes) qui tiennent compte de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des actifs financiers détenus et des passifs financiers en cours à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les intérêts sont comptabilisés de façon uniforme en utilisant les taux prescrits jusqu'à la maturité des placements. Les dividendes sont comptabilisés lorsque les droits de les recevoir ont été obtenus, en général à la date ex-dividende.

#### 2.3.10. Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements comprennent les charges d'intérêts, comme il est mentionné à la note 4.1.7, les coûts de transaction, les frais de gestion externe des placements et autres (montant net).

Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition, au contrôle diligent, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les frais de gestion externe des placements sont directement imputables à la gestion externe des actifs pour le compte d'Investissements PSP. Ces frais sont payés directement par Investissements PSP et comprennent les frais de gestion de base courus calculés en pourcentage de la juste valeur des actifs gérés à l'externe et les frais de gestion courus liés à la performance calculés en fonction de différents indicateurs de performance. Ils ne comprennent pas les montants qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP pour certains placements dans des fonds en gestion commune classés dans les placements alternatifs et pour les placements sur les marchés privés, comme il est indiqué à la note 11.

#### 2.3.11. Transferts de fonds

Les montants pour le Fonds sont comptabilisés quand ils sont reçus du gouvernement du Canada.

### 2.4. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Dans la préparation des états financiers, la direction pose certains jugements, fait des estimations et formule des hypothèses qui peuvent toucher les montants qui y sont présentés. Les jugements importants comprennent les jugements liés à la détermination du statut d'entité d'investissement comme il est décrit à la note 2.2.

La direction fait également des estimations et formule des hypothèses relatives à l'évaluation, à l'appréciation des risques et aux informations connexes à l'égard des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe. Les principales hypothèses formulées par la direction relatives à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 4.2.3 et celles relatives à l'appréciation des risques, à la note 7.

Des sources d'incertitude relatives aux estimations comprennent la pandémie de COVID-19 actuelle ainsi que le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine qui continuent d'évoluer et de soumettre les environnements économiques à une imprévisibilité et à une volatilité durable. Ces situations pourraient avoir une incidence continue sur les résultats financiers, en raison des incertitudes, dont leur ampleur et leur durée. Les présents états financiers tiennent compte des répercussions de la COVID-19 et du conflit en Ukraine dans la mesure où celles-ci sont connues à la date de clôture.

Bien que les hypothèses reflètent les meilleures estimations de la direction, les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison des incertitudes qui entourent leur utilisation.

## 3— Modifications actuelles et futures de normes comptables

### 3.1. Normes comptables actuelles

#### *Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2*

Les modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers*, d'IAS 39, *Instruments financiers* : Comptabilisation et évaluation, d'IFRS 7, *Instruments financiers* : Informations à fournir, d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et d'IFRS 16, *Contrats de location*, publiées par l'IASB entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et offrent de nouvelles indications pour traiter des questions soulevées par la transition vers les taux d'intérêt alternatifs découlant de la réforme du taux interbancaire offert. Les modifications traitent du remplacement des taux d'intérêt de référence actuels par des taux de référence alternatifs concernant les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers et de passifs financiers et de la comptabilité de couverture, et prévoient de nouvelles obligations d'informations. Investissements PSP a appliqué les modifications en date du 1<sup>er</sup> avril 2021, a déterminé que les modifications aux dispositions comptables n'ont pas d'incidence importante sur les états financiers, mais a présenté des informations additionnelles liées à la réforme par voie de note, tel qu'il est indiqué à la note 7.1.2.

### 3.2. Futures normes comptables

Investissements PSP a déterminé que les normes, modifications et interprétations ayant été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur, n'ont aucune incidence importante anticipée sur ses états financiers.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers et les passifs financiers selon leur catégorie, leur pondération et le secteur dans lequel ils sont investis. Leur juste valeur s'établissait comme suit à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
<b>Placements sur les marchés publics</b>		
Actions canadiennes	956	767
Actions étrangères	8 162	7 838
<b>Placements sur les marchés privés</b>		
Placements immobiliers	7 655	6 240
Placements privés	6 473	5 897
Placements en infrastructures	5 724	4 432
Placements en ressources naturelles	3 047	2 517
<b>Titres à revenu fixe</b>		
Trésorerie et titres du marché monétaire	2 595	1 520
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	3 768	5 065
Obligations indexées à l'inflation	2 529	2 772
Titres de créance privés	4 973	3 533
<b>Placements alternatifs</b>	4 194	3 167
	<b>50 076</b>	43 748
<b>Actifs liés à des placements</b>		
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	95	329
Intérêts à recevoir	61	78
Dividendes à recevoir	35	31
Titres acquis en vertu de conventions de revente	557	735
Actifs liés à des produits dérivés	399	425
	<b>1 147</b>	1 598
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	<b>51 223</b>	45 346
<b>Passifs liés à des placements</b>		
Montants à payer liés à des transactions en cours	(207)	(297)
Intérêts à payer	(16)	(14)
Titres vendus à découvert	(456)	(541)
Garanties à payer	(130)	(432)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(763)	(639)
Passifs liés à des produits dérivés	(493)	(285)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	<b>(2 065)</b>	(2 208)
<b>Emprunts</b>		
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(4 409)	(3 263)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	<b>(4 409)</b>	(3 263)
<b>Placements nets</b>	<b>44 749</b>	39 875



## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.1. Placements sur les marchés publics

Les placements sur les marchés publics comprennent les placements canadiens et étrangers dans les titres suivants : les actions ordinaires, les certificats américains d'actions étrangères, les certificats internationaux d'actions étrangères, les billets participatifs, les actions privilégiées, les parts de fiducies de revenu, les parts de fonds négociés en Bourse, les parts de fonds en gestion commune et les titres convertibles en actions ordinaires d'émetteurs cotés en Bourse.

Les placements directs dans des actions canadiennes et des actions étrangères sont évalués à la juste valeur en fonction des cours cotés dans des marchés actifs, d'après le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur.

Dans le cas des placements dans des fonds en gestion commune, la juste valeur est établie en fonction des valeurs des parts obtenues des administrateurs de chacun des fonds, lesquelles proviennent de la juste valeur des placements sous-jacents dans chacun des fonds en gestion commune. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

#### 4.1.2. Placements sur les marchés privés

Les placements sur les marchés privés comprennent les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles.

Les placements immobiliers comprennent les participations directes dans diverses entités fermées, les placements dans des fonds ainsi que des biens du secteur immobilier. Les placements immobiliers visent les sociétés de personnes, les sociétés et les biens immobiliers intervenant principalement dans le secteur des résidences pour aînés et le secteur résidentiel, les secteurs de l'immobilier commercial et du commerce au détail, et le secteur industriel, ainsi que des fonds privés investis dans des actifs immobiliers. Les placements immobiliers sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements privés regroupent les placements dans des fonds ayant des objectifs similaires, les co-investissements dans des entités fermées et les participations directes.

Les placements en infrastructures regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en infrastructures visent les entités exerçant leurs activités essentiellement dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs de sociétés énergétiques, du transport et d'autres sociétés réglementées. Les placements en infrastructures sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements en ressources naturelles regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en ressources naturelles visent les entités exerçant leurs activités dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs dans les secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont. Les placements en ressources naturelles sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Le processus d'évaluation de la juste valeur des placements sur les marchés privés est décrit à la note 4.2.2 et les techniques d'évaluation, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

#### 4.1.3. Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire, les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés, les obligations indexées à l'inflation et les titres de créance privés.

La trésorerie et les titres du marché monétaire regroupent les instruments dont la durée jusqu'à l'échéance ne dépasse pas un an, tels que les bons du Trésor, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires. Une partie de ces instruments ont une échéance de 90 jours ou moins et sont détenus dans le but de faire face aux engagements financiers à court terme. Ces instruments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changements de valeur. Ils sont inclus à titre de composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie aux fins des tableaux des flux de trésorerie et se sont établis à 1 612 millions \$ au 31 mars 2022 (830 millions \$ au 31 mars 2021). Les bons du Trésor sont évalués au moyen des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis au moyen du prix le plus représentatif dans un écart de cotations de courtier. Compte tenu de leur nature à court terme, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés comprennent les obligations canadiennes, étrangères, fédérales, provinciales, territoriales et municipales, les billets à taux variable, les billets à terme adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires. Les obligations indexées à l'inflation sont des titres à revenu fixe qui permettent d'obtenir un rendement rajusté selon l'inflation.

Les titres de créance privés sont des titres à revenu fixe de sociétés fermées détenus directement ou par l'intermédiaire de fonds privés. Ces titres de créance se présentent sous la forme de prêts de premier rang, de dettes mezzanines et de prêts en difficulté et de placements principaux et secondaires dans des prêts à effet de levier. Les titres de créance privés comprennent également des prêts à des tiers, tels que des prêts de premier rang et de rang inférieur, des prêts à la construction, des prêts-relais, des prêts participatifs, ainsi que d'autres produits financiers structurés dans le secteur immobilier.

La juste valeur des obligations gouvernementales et de la plupart des obligations de sociétés, des obligations indexées à l'inflation et des titres adossés à des créances hypothécaires est fondée sur les prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont calculés au moyen d'une courbe de taux d'intérêt appropriée et d'un écart témoignant de la qualité du crédit de l'émetteur ou d'autres méthodes d'évaluation généralement reconnues.

La juste valeur de certaines obligations de sociétés, des titres de créance privés et des billets à terme adossés à des actifs est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

L'évaluation de la juste valeur des placements dans des fonds faisant partie des titres de créance privés est décrite à la note 4.2.2.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.4. Placements alternatifs

Les placements alternatifs regroupent surtout des parts de fonds qui détiennent une combinaison d'actions, de titres à revenu fixe et d'instruments dérivés, ainsi que de fonds de couverture. La juste valeur de ces placements est déterminée selon les justes valeurs présentées par les administrateurs ou les gestionnaires principaux des fonds et reflète la juste valeur des actions, des titres à revenu fixe ou des instruments dérivés sous-jacents, selon le cas. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

#### 4.1.5. Montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours

Les montants à recevoir liés à des transactions en cours comprennent le produit des ventes de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les montants à payer liés à des transactions en cours comprennent le coût des achats de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

La juste valeur des montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours reflète la valeur à laquelle les transactions de vente ou d'achat initiales sous-jacentes ont été conclues.

#### 4.1.6. Intérêts et dividendes à recevoir

Les intérêts et les dividendes sont comptabilisés aux montants que l'on s'attend à recevoir à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

#### 4.1.7. Intérêts à payer

En ce qui a trait aux emprunts décrits à la note 4.1.11, les intérêts courus sont comptabilisés au montant que l'on s'attend à payer à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur.

#### 4.1.8. Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert reflètent l'obligation d'Investissements PSP d'acheter des titres dans le cadre de transactions de vente à découvert. Dans le cadre de ces transactions, Investissements PSP vend des titres qu'elle ne détient pas avec l'obligation d'acheter des titres semblables sur le marché afin de couvrir sa position.

À l'aide de cours cotés du marché qui sont fondés sur le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, la juste valeur des titres vendus à découvert est calculée au moyen de la même méthode que pour les positions acheteur décrites dans les sections portant sur les placements sur les marchés publics et sur les titres à revenu fixe.

#### 4.1.9. Garanties à payer

Dans le cadre de prêts de titres et de certaines transactions sur dérivés hors cote, une garantie en espèces est reçue et réinvestie par Investissements PSP. Investissements PSP comptabilise la garantie en espèces reçue, et un montant correspondant est comptabilisé dans les montants à payer. Le solde à payer représente l'obligation du cessionnaire de rembourser la garantie en espèces au cédant à la fin de la transaction en l'absence de défaillance de la part du cédant.

#### 4.1.10. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente

Comme il est mentionné à la note 2.3.6, Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Les obligations de racheter ou de revendre les titres vendus ou acquis en vertu de telles conventions sont comptabilisées au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

#### 4.1.11. Emprunts en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présenté à la note 8.2. Les billets à ordre à court terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des billets à moyen terme d'Investissements PSP se fonde sur des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis à l'aide d'une courbe de taux d'intérêt et d'un écart témoignant de la qualité du crédit d'Investissements PSP.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers qui sont réglés à une date future. La valeur de ces instruments fluctue en fonction de la variation de la valeur des actifs, des taux d'intérêt ou des taux de change sous-jacents. En règle générale, les instruments financiers dérivés n'exigent aucun placement initial net. Dans certains cas, ils exigent un placement initial net inférieur à celui qui serait exigé pour détenir directement la position sous-jacente. Les instruments financiers dérivés peuvent être cotés en Bourse ou négociés hors cote. Les instruments négociés hors cote comprennent les instruments qui sont négociés bilatéralement et réglés, ainsi que ceux qui sont compensés (instruments dérivés hors cote compensés) par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Investissements PSP utilise des instruments financiers dérivés afin d'améliorer le rendement des placements ou de reproduire des placements de façon synthétique. En outre, les instruments dérivés permettent de réduire les risques liés aux placements actuellement détenus.

Investissements PSP utilise les instruments financiers dérivés suivants :

#### *Swaps*

Les swaps désignent des transactions dans le cadre desquelles deux contreparties conviennent d'échanger des flux de trésorerie selon des modalités prédéterminées comprenant notamment un montant nominal et une durée. Les swaps sont utilisés dans le but d'accroître les rendements ou pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder les actifs sous-jacents.

#### *Contrats à terme normalisés*

Les contrats à terme normalisés sont des contrats dont les modalités sont standardisées, et dans le cadre desquels un actif est reçu ou livré (acheté ou vendu) à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

#### *Contrats à terme*

Les contrats à terme sont des contrats couvrant la vente par une partie et l'achat par une autre partie d'un montant prédéterminé d'un instrument sous-jacent, à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

#### *Options*

Les options sont des contrats en vertu desquels le vendeur donne le droit à l'acquéreur, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre donné de titres liés aux capitaux propres, aux indices, aux marchandises, aux devises, aux taux d'intérêt, au crédit ou d'autres instruments financiers sous-jacents, à un prix convenu d'avance, à une date déterminée ou en tout temps avant la date d'échéance prédéterminée.

#### *Bons et droits de souscription*

Le bon de souscription est une option visant l'achat d'un actif sous-jacent qui se présente sous la forme d'un titre transférable et qui peut être inscrite à la cote d'une Bourse ou négociée hors cote.

Le droit de souscription est un titre donnant à un actionnaire le droit d'acquérir de nouvelles actions émises par une société à un prix prédéterminé (habituellement inférieur au prix courant du marché), dans une proportion donnée du nombre d'actions que cet actionnaire détient déjà. Les droits de souscription ne sont émis que pour une courte période au terme de laquelle ils viennent à échéance.

#### *Détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés*

Les instruments financiers dérivés cotés sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours cotés du marché, soit le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur. Les instruments dérivés hors cote compensés sont comptabilisés à leur juste valeur au moyen des cours obtenus de la chambre de compensation centrale. Les instruments dérivés négociés hors cote sont évalués à l'aide de techniques appropriées comme la valeur actualisée des flux de trésorerie. Ces techniques ont recours à des données d'entrée importantes qui sont observables sur le marché, comme les taux de rendement du marché actuels.

#### *Valeur nominale et juste valeur des actifs et des passifs liés aux produits dérivés*

La valeur nominale des instruments financiers dérivés n'est comptabilisée ni à l'actif ni au passif, car elle représente le montant nominal du contrat. À l'exception des dérivés de crédit, la valeur nominale ne représente pas le potentiel de profit ou de perte associé au risque de marché ou de crédit des transactions présentées ci-après. Cette valeur sert plutôt de fondement pour établir les flux de trésorerie et la juste valeur des contrats.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le tableau ci-après résume la situation du portefeuille des instruments dérivés à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022			31 mars 2021		
	Valeur nominale	Juste valeur		Valeur nominale	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
<b>Dérivés sur titres et marchandises</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	1 021	—	—	987	—	—
Bons et droits de souscription	2	1	—	2	2	—
Options : acquises	79	1	—	791	5	—
souscrites	128	—	(1)	1 448	—	(2)
<b>Hors cote</b>						
Swaps	4 080	94	(45)	5 058	147	(52)
Options : acquises	12	—	—	106	1	—
souscrites	—	—	—	125	—	(1)
<b>Dérivés sur devises</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	63	—	—	56	—	—
<b>Hors cote</b>						
Contrats à terme	12 082	75	(252)	4 042	28	(18)
Swaps	144	—	(7)	1 242	1	(23)
Options : acquises	295	3	—	238	5	—
souscrites	342	—	(2)	219	—	(5)
<b>Dérivés sur taux d'intérêt</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	1 516	—	—	1 320	—	—
Options : acquises	9 499	9	—	11 549	16	—
souscrites	8 195	—	(7)	12 496	—	(16)
<b>Hors cote</b>						
Swaps	417	24	(2)	202	10	(1)
Options : acquises	10 753	192	—	9 032	210	—
souscrites	11 513	—	(176)	8 913	—	(166)
<b>Hors cote compensés</b>						
Swaps	11 764	—	—	11 136	—	—
<b>Dérivés de crédit</b>						
<b>Hors cote</b>						
Swaps sur défaillance : acquis	51	—	(1)	40	—	(1)
souscrits <sup>A</sup>	10	—	—	4	—	—
<b>Hors cote compensés</b>						
Swaps sur défaillance : acquis	359	—	—	110	—	—
souscrits <sup>A</sup>	36	—	—	170	—	—
<b>Total</b>		<b>399</b>	<b>(493)</b>		<b>425</b>	<b>(285)</b>

<sup>A</sup> Investissements PSP garanti indirectement, au moyen des swaps sur défaillance souscrits, les obligations de référence sous-jacentes. L'exposition potentielle maximale correspond à la valeur nominale des swaps sur défaillance souscrits présentée ci-dessus.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le total des actifs et des passifs liés à des dérivés comprend ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022			31 mars 2021		
	Valeur nominale	Juste valeur		Valeur nominale	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
Instrumentés dérivés cotés	20 503	11	(8)	28 649	23	(18)
Instrumentés dérivés négociés hors cote	39 699	388	(485)	29 221	402	(267)
Instrumentés dérivés hors cote compensés	12 159	—	—	11 416	—	—
<b>Total</b>		<b>399</b>	<b>(493)</b>		<b>425</b>	<b>(285)</b>

Le tableau suivant présente la valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
Moins de 3 mois	28 570	21 892
De 3 à 12 mois	24 992	27 814
Plus d'un an	18 799	19 580

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur

#### 4.2.1. Classement

Les actifs financiers et les passifs financiers décrits à la note 4.1 sont classés au même niveau de la hiérarchie de la juste valeur, qui est présentée ci-après, que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble.

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels Investissements PSP peut avoir accès à la fin de la période de présentation de l'information financière, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :
  - i) les cours sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires;
  - ii) les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires;
  - iii) les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif;
  - iv) les données d'entrée corroborées par le marché.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif qui sont utilisées dans les techniques d'évaluation reposant sur des modèles. Elles reflètent l'appréciation par la direction des hypothèses que les autres intervenants sur le marché utiliseraient pour établir le prix des actifs et des passifs.

Le classement par niveaux hiérarchiques est établi au moment de la détermination initiale de la juste valeur de l'actif ou du passif et, par la suite, passé en revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Investissements PSP détermine s'il y a eu transfert entre les niveaux et comptabilise ce transfert au début de la période de présentation de l'information financière.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2022, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
<b>Placements sur les marchés publics</b>				
Actions canadiennes	609	347	—	956
Actions étrangères	7 729	171	262	8 162
<b>Placements sur les marchés privés</b>				
Placements immobiliers	—	—	7 655	7 655
Placements privés	—	—	6 473	6 473
Placements en infrastructures	—	—	5 724	5 724
Placements en ressources naturelles	—	—	3 047	3 047
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Trésorerie et titres du marché monétaire	642	1 953	—	2 595
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	901	2 866	1	3 768
Obligations indexées à l'inflation	2 529	—	—	2 529
Titres de créance privés	—	—	4 973	4 973
<b>Placements alternatifs</b>	—	2 552	1 642	4 194
	<b>12 410</b>	<b>7 889</b>	<b>29 777</b>	<b>50 076</b>
<b>Actifs liés à des placements</b>				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	—	95	—	95
Intérêts à recevoir	—	61	—	61
Dividendes à recevoir	—	35	—	35
Titres acquis en vertu de conventions de revente	—	557	—	557
Actifs liés à des produits dérivés	11	388	—	399
	<b>11</b>	<b>1 136</b>	<b>—</b>	<b>1 147</b>
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	<b>12 421</b>	<b>9 025</b>	<b>29 777</b>	<b>51 223</b>
<b>Passifs liés à des placements</b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	—	(207)	—	(207)
Intérêts à payer	—	(16)	—	(16)
Titres vendus à découvert	(456)	—	—	(456)
Garanties à payer	—	(130)	—	(130)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	—	(763)	—	(763)
Passifs liés à des produits dérivés	(8)	(485)	—	(493)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	<b>(464)</b>	<b>(1 601)</b>	<b>—</b>	<b>(2 065)</b>
<b>Emprunts</b>				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	—	(4 409)	—	(4 409)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	<b>—</b>	<b>(4 409)</b>	<b>—</b>	<b>(4 409)</b>
<b>Placements nets</b>	<b>11 957</b>	<b>3 015</b>	<b>29 777</b>	<b>44 749</b>

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2021, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
<b>Placements sur les marchés publics</b>				
Actions canadiennes	538	218	11	767
Actions étrangères	7 455	152	231	7 838
<b>Placements sur les marchés privés</b>				
Placements immobiliers	—	—	6 240	6 240
Placements privés	—	—	5 897	5 897
Placements en infrastructures	—	—	4 432	4 432
Placements en ressources naturelles	—	—	2 517	2 517
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Trésorerie et titres du marché monétaire	898	622	—	1 520
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	1 273	3 791	1	5 065
Obligations indexées à l'inflation	2 749	23	—	2 772
Titres de créance privés	—	—	3 533	3 533
<b>Placements alternatifs</b>	—	1 469	1 698	3 167
	12 913	6 275	24 560	43 748
<b>Actifs liés à des placements</b>				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	—	329	—	329
Intérêts à recevoir	—	78	—	78
Dividendes à recevoir	—	31	—	31
Titres acquis en vertu de conventions de revente	—	735	—	735
Actifs liés à des produits dérivés	23	402	—	425
	23	1 575	—	1 598
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	12 936	7 850	24 560	45 346
<b>Passifs liés à des placements</b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	—	(297)	—	(297)
Intérêts à payer	—	(14)	—	(14)
Titres vendus à découvert	(541)	—	—	(541)
Garanties à payer	—	(432)	—	(432)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	—	(639)	—	(639)
Passifs liés à des produits dérivés	(18)	(267)	—	(285)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	(559)	(1 649)	—	(2 208)
<b>Emprunts</b>				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	—	(3 263)	—	(3 263)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	—	(3 263)	—	(3 263)
<b>Placements nets</b>	12 377	2 938	24 560	39 875

Au 31 mars 2021, des titres étrangers cotés d'une juste valeur de 30 millions \$ étaient détenus indirectement et classés au niveau 2. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, ces titres ont été transférés au niveau 1, puisqu'ils sont désormais détenus directement par Investissements PSP (aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021).

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.2. Processus de détermination de la juste valeur des placements classés au niveau 3

Le processus d'évaluation est suivi et régi par un comité d'évaluation interne. Ce comité est responsable de la surveillance de tous les aspects de la détermination de la juste valeur, y compris des méthodes et des procédures d'évaluation pour chaque type de placement et l'assurance qu'elles sont suivies. Les méthodes d'évaluation sont fondées sur des pratiques largement reconnues conformes aux normes d'évaluation professionnelles. Ces normes comprennent, entre autres, les *International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines*, les *Règles uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation au Canada* et les *Uniform Standards of Professional Appraisal Practice* en vigueur aux États-Unis.

La juste valeur des placements sur les marchés privés classés au niveau 3 est établie au moins deux fois l'an. Pour les autres périodes de présentation de l'information financière intermédiaires, la juste valeur est passée en revue et ajustée, s'il y a lieu, pour refléter les répercussions de situations ou de circonstances importantes sur le marché en général ou propres aux placements. La méthode d'évaluation choisie pour chaque placement est, par la suite, appliquée de façon uniforme selon ce qui convient dans les circonstances. Le comité d'évaluation passe en revue les modifications importantes apportées aux méthodes d'évaluation pour déterminer si elles sont appropriées.

Dans les situations où elle recourt aux services d'évaluateurs indépendants, la direction s'assure qu'ils sont indépendants et que les méthodes d'évaluation employées sont conformes aux normes d'évaluation professionnelles susmentionnées. Pour valider le travail effectué par les évaluateurs, la direction s'assure que les hypothèses employées correspondent à l'information financière et aux prévisions du placement sous-jacent.

En ce qui concerne les placements dans des fonds classés au niveau 3, la juste valeur annuelle est habituellement déterminée selon les états financiers audités reçus du gestionnaire principal du fonds. Dans certains cas, la juste valeur est obtenue au moyen d'informations fournies par les administrateurs du fonds et revue par la direction pour s'assurer qu'elle est raisonnable et conforme aux méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur. Le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération pour déterminer la juste valeur.

Pour tenir compte, le cas échéant, de l'incidence des fluctuations importantes du marché ou d'autres événements survenus jusqu'à la fin de la période de présentation de l'information financière, des ajustements appropriés ont été apportés aux placements sur les marchés privés et aux placements dans des fonds. Ces ajustements sont fonction de bon nombre de facteurs, y compris des données comparables pour des placements négociés sur les marchés publics, des caractéristiques propres aux placements, de même que les conditions du marché et l'incertitude à cette date.



## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2022 :

Actifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
<b>Placements sur les marchés publics</b> Actions étrangères	Placements directs	<b>262</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Placements sur les marchés privés</b> Placements immobiliers	Placements directs et co-investissements	<b>7 067</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B, C</sup>	4,50 % – 19,00 % (7,03 %)
Taux de capitalisation final <sup>B, C</sup>				2,90 % – 13,33 % (5,38 %)	
Capitalisation directe			Taux de capitalisation <sup>B, D</sup>	2,50 % – 9,60 % (4,36 %)	
			Taux d'occupation stable <sup>D, E</sup>	94,00 % – 100,00 % (97,87 %)	
Approche des transactions comparables			Prix au pied carré <sup>D, E</sup>	4,30 \$ – 2 077,86 \$ (325,66 \$)	
Valeur de l'actif net <sup>A</sup>			s. o.	s. o.	
Prix de la transaction	s. o.	s. o.			
	Placements dans des fonds	<b>588</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
Autres placements sur les marchés privés	Placements directs et co-investissements	<b>10 682</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	5,64 % – 17,30 % (8,96 %)
				Données de marché comparables	s. o.
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.
	Placements dans des fonds	<b>4 562</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Titres à revenu fixe</b> Obligations de sociétés	Billets à terme adossés à des actifs	<b>1</b>	Prix obtenus de sources indépendantes <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	<b>3 787</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	4,25 % – 23,53 % (10,33 %)
				Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.
	Placements dans des fonds	<b>1 186</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Placements alternatifs</b>	Placements dans des fonds	<b>1 642</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Total</b>		<b>29 777</b>			

<sup>A</sup> Dans certains cas, lorsque les placements sont détenus par l'intermédiaire des fonds, des sociétés de personnes ou d'une structure semblable, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

<sup>B</sup> Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

<sup>C</sup> Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

<sup>D</sup> Il n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

<sup>E</sup> Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3 (suite)

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2021 :

Actifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
<b>Placements sur les marchés publics</b> Actions canadiennes	Placements directs	11	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
	Actions étrangères	231	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Placements sur les marchés privés</b> Placements immobiliers	Placements directs et co-investissements	5 792	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B, C</sup>	5,00 % – 20,00 % (7,34 %)
				Taux de capitalisation final <sup>B, C</sup>	4,00 % – 13,25 % (5,71 %)
			Capitalisation directe	Taux de capitalisation <sup>B, D</sup>	2,40 % – 10,13 % (4,70 %)
				Taux d'occupation stable <sup>D, E</sup>	38,00 % – 100,00 % (96,89 %)
	Approche des transactions comparables	Prix au pied carré <sup>D, E</sup>	4,07 \$ – 1 365,41 \$ (274,50 \$)		
	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.		
	Prix de la transaction	s. o.	s. o.		
Placements dans des fonds	448	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
Autres placements sur les marchés privés	Placements directs et co-investissements	8 983	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	5,92 % – 15 % (8,70 %)
				Données de marché comparables	s. o.
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.
Placements dans des fonds	3 863	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
<b>Titres à revenu fixe</b> Obligations de sociétés	Billets à terme adossés à des actifs	1	Prix obtenus de sources indépendantes <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	2 466	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	2,70 % – 22,23 % (9,03 %)
				Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.
Placements dans des fonds	1 067	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
<b>Placements alternatifs</b>	Placements dans des fonds	1 698	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Total</b>		24 560			

<sup>A</sup> Dans certains cas, lorsque les placements sont détenus par l'intermédiaire des fonds, des sociétés de personnes ou d'une structure semblable, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

<sup>B</sup> Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

<sup>C</sup> Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

<sup>D</sup> Il n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

<sup>E</sup> Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.4. Niveau 3 – rapprochement

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2022 :

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains réalisés	Gains (pertes) non réalisé(e)s <sup>A</sup>	Transfert vers le (hors du) niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	242	83	(53)	—	9	(89)	70	262
Placements sur les marchés privés	19 086	3 934	(3 000)	—	1 007	2 202	(330)	22 899
Titres à revenu fixe	3 534	2 560	(1 130)	(1)	19	(8)	—	4 974
Placements alternatifs	1 698	279	(425)	—	178	(88)	—	1 642
<b>Total</b>	<b>24 560</b>	<b>6 856</b>	<b>(4 608)</b>	<b>(1)</b>	<b>1 213</b>	<b>2 017</b>	<b>(260)</b>	<b>29 777</b>

<sup>A</sup> Comprendent des ajustements liés à la répartition du compte de régime.

Au 31 mars 2021, des placements sur les marchés privés de 330 millions \$ ont été classés au niveau 3, étant donné que leurs justes valeurs ont été déterminées à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, un placement de 34 millions \$ a été transféré au niveau 1 lorsqu'il a été coté en Bourse. Les autres placements de 296 millions \$ ont été transférés au niveau 2, puisque les instruments sous-jacents sont détenus indirectement par Investissements PSP et sont évalués au moyen des cours de clôture disponibles sur le marché. De plus, des placements sur les marchés publics de 70 millions \$ ont été transférés du niveau 1 au niveau 3, étant donné que leurs justes valeurs n'étaient plus déterminées à l'aide de données d'entrée observables en raison des sanctions imposées aux placements internationaux visant les titres russes.

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2021 :

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains (pertes) réalisé(e)s	Gains non réalisés <sup>A</sup>	Transfert hors du niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	245	47	(29)	—	(2)	90	(109)	242
Placements sur les marchés privés	16 614	2 432	(1 327)	—	369	1 034	(36)	19 086
Titres à revenu fixe	3 421	1 259	(1 215)	—	27	42	—	3 534
Placements alternatifs	1 660	152	(243)	—	27	102	—	1 698
<b>Total</b>	<b>21 940</b>	<b>3 890</b>	<b>(2 814)</b>	<b>—</b>	<b>421</b>	<b>1 268</b>	<b>(145)</b>	<b>24 560</b>

<sup>A</sup> Comprendent des ajustements liés à la répartition du compte de régime.

Au 31 mars 2020, un placement de 109 millions \$ dans un fonds non coté détenant des titres cotés a été classé au niveau 3 en raison de la nature des restrictions contractuelles visant le rachat des parts du fonds. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, les titres cotés détenus par le fonds ont été transférés à Investissements PSP et classés dans le niveau 1 à cette date. En outre, au 31 mars 2020, un placement sur les marchés privés de 36 millions \$ a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, le placement a été transféré au niveau 2 lorsque l'entité émettrice sous-jacente détenue indirectement par Investissements PSP a été inscrite en Bourse.

#### 4.2.5. Niveau 3 – analyse de sensibilité

Dans le processus d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées reposent sur des hypothèses fondées sur des données non observables. Les hypothèses importantes utilisées pour chaque catégorie d'actif sont décrites à la note 4.2.3. Bien que de telles hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, toutes les autres variables demeurant constantes, l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles pourrait donner des justes valeurs différentes représentant, au minimum, une augmentation de 3 % et une diminution de 3 % au 31 mars 2022 (augmentation de 3 % et diminution de 3 % au 31 mars 2021) de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Sont exclus les placements dans des fonds, pour lesquels une analyse de sensibilité n'est pas possible étant donné qu'Investissements PSP n'a pas accès aux hypothèses sous-jacentes utilisées. Pour ce qui est des placements dans des fonds, la juste valeur est établie tel qu'il est indiqué à la note 4.2.2.

## 5— Biens donnés et obtenus en garantie

Investissements PSP est partie à des ententes qui requièrent que des biens soient donnés et obtenus en garantie, comme il est indiqué aux notes 2.3.5, 2.3.6 et 7.2.1. Le tableau qui suit présente la juste valeur de ces garanties attribuées au compte de régime, ainsi que les titres visés par les programmes de prêt et d'emprunt et les titres visés par les conventions de rachat et les conventions de revente à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
<b>Prêts et emprunts de titres</b>		
Titres prêtés	720	700
Biens détenus en garantie <sup>A</sup>	784	749
Titres empruntés	357	373
Biens donnés en garantie <sup>B</sup>	376	387
<b>Conventions de rachat et conventions de revente de titres</b>		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	752	638
Biens donnés en garantie	758	639
Titres acquis en vertu de conventions de revente	556	734
Biens détenus en garantie <sup>C</sup>	555	734
<b>Contrats de dérivés</b>		
Biens donnés en garantie	477	133
Biens détenus en garantie <sup>D</sup>	281	257

<sup>A</sup> La juste valeur minimale des garanties sous forme de titres libellés dans la même devise requise est de 102 % et, dans le cas des titres libellés dans d'autres devises, de 105 %.

<sup>B</sup> La juste valeur minimale de la garantie requise correspond à 100 % de la juste valeur des titres empruntés.

<sup>C</sup> Au 31 mars 2022, un montant de 99 millions \$ (199 millions \$ au 31 mars 2021) des biens détenus en garantie sous forme de titres avait été utilisé dans le cadre de transactions de vente à découvert et un montant de 15 millions \$ (30 millions \$ au 31 mars 2021) avait été utilisé relativement à des titres vendus en vertu de conventions de rachat.

<sup>D</sup> Les biens détenus en garantie comprenaient un montant de 28 millions \$ en espèces au 31 mars 2022 (59 millions \$ au 31 mars 2021) et 253 millions \$ en titres au 31 mars 2022 (198 millions \$ au 31 mars 2021). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

## 6— Intérêts détenus dans d'autres entités

### 6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées

À titre d'entité d'investissement, Investissements PSP ne consolide que les filiales qui lui fournissent des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue sa participation dans ses filiales, ses coentreprises et ses entreprises associées à la JVRN, comme il est mentionné à la note 2.1.

Aux fins de la préparation de cette note, la direction évalue le contrôle, le contrôle conjoint et l'influence notable comme suit :

#### i) Contrôle et influence notable

Investissements PSP détermine qu'elle exerce un contrôle sur une entité émettrice si elle est exposée ou si elle a le droit à des rendements variables en raison de sa participation dans une entité et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Dans certains cas, Investissements PSP n'exerce pas un contrôle sur une entité émettrice, mais a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice. Dans de tels cas, Investissements PSP détermine qu'elle exerce une influence notable sur l'entité émettrice.

Dans le cas du contrôle ou de l'influence notable, le pouvoir sur l'entité émettrice résulte des droits de vote conférés par les droits de propriété, d'autres accords contractuels, ou une combinaison de ces éléments.

#### ii) Contrôle conjoint

Investissements PSP détermine qu'elle est partie à un accord de coentreprise si elle exerce un contrôle conjoint sur une entité émettrice et détient des droits sur l'actif net de l'entité émettrice. Le contrôle conjoint est établi en vertu d'un accord contractuel qui exige le consentement unanime des parties partageant le contrôle à l'égard des activités qui ont une incidence importante sur les rendements de la coentreprise.

En général, la prise de décisions à l'égard des activités est régie par les droits de vote conférés par la participation de chaque partie. Dans certains cas, elle est régie uniquement en vertu des accords contractuels ou en combinaison avec les droits de propriété de chaque partie.

## 6— Intérêts détenus dans d'autres entités (suite)

### 6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées (suite)

Dans le cours normal des activités, les placements sur les marchés privés sont généralement détenus par les filiales qui sont des entités d'investissement créées par Investissements PSP. Au 31 mars 2022, 126 filiales qui sont des entités d'investissement étaient constituées en Amérique du Nord, 26 en Europe, 18 en Océanie, 9 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie (120 entités d'investissement en Amérique du Nord, 18 en Europe, 13 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie au 31 mars 2021).

De plus, Investissements PSP contrôlait 85 entités émettrices directement ou par l'intermédiaire de ses filiales qui sont des entités d'investissement au 31 mars 2022 (91 entités émettrices au 31 mars 2021).

Les tableaux ci-après présentent, en ordre décroissant, les entités émettrices importantes détenues directement ou indirectement par Investissements PSP, sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

31 mars 2022			
Nom de l'entité	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée
Kaingaroo Timberlands Limited	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
Willow Topco Limited	Europe	74	Entité contrôlée conjointement
American Wholesale Insurance Holding Company, LLC	Amérique du Nord	22	Entreprise associée
Roadis Transportation Holding, S.L.U.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée
Forth Ports Limited	Europe	51	Entité contrôlée conjointement
Seaport Square Associates LP / Seaport Square Parallel LP	Amérique du Nord	50	Entité contrôlée conjointement
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée

31 mars 2021			
Nom de l'entité	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée
Kaingaroo Timberlands Limited	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement
Forth Ports Limited	Europe	51	Entité contrôlée conjointement
Roadis Transportation Holding, S.L.U.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée
American Wholesale Insurance Holding Company, LLC	Amérique du Nord	23	Entreprise associée
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée
Constantin Investment Limited	Europe	38	Entreprise associée
Pomona Farming, LLC	Amérique du Nord	99	Entité émettrice contrôlée

Outre ce qui précède, Investissements PSP consolide les filiales en propriété exclusive qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Ces services comprennent la gestion de placements et le financement des placements sur les marchés privés dans le cadre du programme du financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP, décrit à la note 8.2.

### 6.2. Entités structurées

Investissements PSP détient des intérêts dans des sociétés de personnes et des fonds surtout dans le contexte de ses placements sur les marchés privés. En raison de leur nature, ces entités ont en général les caractéristiques d'une entité structurée comme elles sont définies par les IFRS. Ces entités sont détenues à titre de placements et n'exposent pas Investissements PSP à plus de risques ou de rendements que ses intérêts détenus dans des entités non structurées.

Des renseignements à l'égard des entités structurées sont compris, s'il y a lieu, dans les informations portant sur la gestion du risque lié aux placements à la note 7, les garanties et les indemnités, à la note 16 et les engagements, à la note 17.

## 7— Gestion du risque lié aux placements

Investissements PSP est tenue d'agir dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des régimes et de maximiser les rendements sans s'exposer à un risque de perte indu. Aux fins de l'atteinte de cet objectif, Investissements PSP a élaboré une politique de gestion du risque d'entreprise. La politique de gestion du risque d'entreprise fournit un cadre pour identifier, évaluer, gérer, atténuer, surveiller et signaler les risques liés et non liés aux placements auxquels Investissements PSP est exposée.

Dans le cadre de la politique globale de gestion du risque d'entreprise, la politique de gestion du risque de placement vise à appuyer la gestion des risques inhérents au processus de prise de décisions en matière de placement. La politique de gestion du risque de placement offre un cadre précisant la façon dont les activités de placement doivent se conformer à la philosophie d'Investissements PSP en matière de risque et s'aligner sur la tolérance et les limites de son appétit pour le risque. La politique de gestion du risque de placement complète également l'Énoncé des principes, normes et procédures en matière de placement (l'« ÉPNP »), dont l'objectif est d'assurer une gestion efficace des risques de placement dans le cadre de la mise en œuvre des diverses stratégies de placement d'Investissements PSP. Les risques liés aux placements comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

### 7.1. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la valeur d'un placement attribuable à des résultats financiers défavorables découlant de facteurs qui influent sur la valeur, comme les fluctuations des prix du marché, les fluctuations dues à des facteurs propres au placement, la volatilité des cours des actions et des marchandises, des taux d'intérêt, des taux de change, ou d'autres facteurs touchant des titres similaires négociés sur le marché.

#### 7.1.1. Mesure du risque de marché

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la valeur à risque (« VaR ») annualisée absolue a été mise en œuvre à titre de mesure principale du risque de marché pour l'ensemble du portefeuille afin d'uniformiser les mesures du risque de marché dans les catégories d'actifs. La VaR quantifie la perte de valeur d'un placement ou d'un portefeuille de placements qui, selon un niveau de confiance donné, ne devrait pas être dépassée au cours d'une période donnée, en raison des fluctuations des prix du marché. Au 31 mars 2021, Investissements PSP utilisait la volatilité annualisée absolue comme mesure principale du risque de marché.

Investissements PSP utilise la VaR historique, laquelle repose sur les rendements des marchés pour une période de dix ans et sur un horizon de détention de douze mois selon un seuil de confiance de 95 %. Ce qui veut dire que, sur le plan statistique, Investissements PSP pourrait s'attendre à ce que, seulement dans 5 % des cas, les pertes dépassent la VaR sur une période d'un an. En ce qui concerne les placements qui ne sont pas négociés activement, des titres ayant des caractéristiques de risque semblables sont utilisés pour calculer la VaR.

La VaR est valide, sur le plan statistique, dans des conditions normales de marché. Même si elle tient compte des pertes éventuelles découlant de rendements historiques observés, elle ne se limite pas uniquement à ces événements. Elle suppose également que l'avenir se déroulera d'une manière semblable au passé. Par conséquent, si la conjoncture du marché varie grandement par rapport à la conjoncture passée, les pertes potentielles pourraient différer de celles qui avaient été estimées initialement.

Le tableau suivant présente la VaR pour l'ensemble du portefeuille, calculée en pourcentage des placements nets, à la fin de la période :

	31 mars 2022 (%)	31 mars 2021 <sup>A</sup> (%)
<b>VaR</b>	<b>17,4</b>	17,2

<sup>A</sup> Étant donné que la VaR a été utilisée pour la période de douze mois close le 31 mars 2022, la mesure du risque de marché a été modifiée au 31 mars 2021 dans le tableau ci-dessus aux fins de comparaison. La volatilité absolue de l'ensemble du portefeuille, soit la mesure principale du risque de marché au 31 mars 2021, s'établissait à 11,3 %.

#### Simulation de crise

Bien que la VaR soit une méthode très reconnue de mesure du risque, elle est complétée par d'autres méthodes de mesure du risque qui donnent un meilleur aperçu du risque de marché. Investissements PSP utilise donc la simulation de crise et l'analyse de scénarios pour évaluer l'incidence sur les résultats financiers de fluctuations inhabituelles des facteurs de risque. Ces méthodes servent à évaluer la sensibilité d'un portefeuille à divers facteurs de risque et aux principales hypothèses de modélisation. Dans le cadre de ces méthodes, les périodes de crise passées servent également à évaluer comment un portefeuille actuel se comporte en pareilles circonstances. En outre, la simulation de crise et l'analyse de scénarios permettent d'évaluer la performance d'un nouveau produit de placement.

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.1. Risque de marché (suite)

#### 7.1.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif net du compte de régime. Les durées jusqu'à l'échéance des catégories d'instruments financiers, qui figurent à la note 4.1, qui sont les plus exposées au risque de taux d'intérêt étaient les suivantes :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022					
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	Total
Trésorerie et titres du marché monétaire	—	—	—	—	2 595 <sup>A</sup>	2 595
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	70	1 394	1 126	953	225 <sup>B</sup>	3 768
Obligations indexées à l'inflation	106	909	881	633	—	2 529
Titres de créance privés	39	1 002	2 012	670	1 250 <sup>C</sup>	4 973
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>215</b>	<b>3 305</b>	<b>4 019</b>	<b>2 256</b>	<b>4 070</b>	<b>13 865</b>

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2021					
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	Total
Trésorerie et titres du marché monétaire	—	—	—	—	1 520 <sup>A</sup>	1 520
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	135	2 369	1 260	1 134	167 <sup>B</sup>	5 065
Obligations indexées à l'inflation	103	1 087	972	610	—	2 772
Titres de créance privés	40	936	1 127	313	1 117 <sup>C</sup>	3 533
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>278</b>	<b>4 392</b>	<b>3 359</b>	<b>2 057</b>	<b>2 804</b>	<b>12 890</b>

<sup>A</sup> En raison de leur échéance à court terme, ces placements ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

<sup>B</sup> Certains titres à revenu fixe ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt étant donné que leurs taux d'intérêt prescrits sont variables.

<sup>C</sup> L'information liée à la durée jusqu'à l'échéance des placements dans des fonds et de certains placements détenus directement compris dans les titres de créance privés n'est pas disponible.

Tous les placements dans des actions canadiennes, les placements dans des actions étrangères, les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles, totalisant 32 017 millions \$ au 31 mars 2022 (27 691 millions \$ au 31 mars 2021), n'ont pas d'échéance précise et ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

Les placements alternatifs décrits à la note 4.1.4, totalisant 4 194 millions \$ au 31 mars 2022 (3 167 millions \$ au 31 mars 2021), n'ont également pas d'échéance précise. Certains de ces placements alternatifs, de même que des conventions de revente et des contrats de dérivés présentés respectivement aux notes 4.1.10 et 4.1.12 sont exposés au risque de taux d'intérêt. Ces expositions sont prises en compte dans le calcul de la VaR dont il est question à la note 7.1.1.

La durée jusqu'à l'échéance des titres de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présentée à la note 8.2.

#### Réforme des taux d'intérêt de référence

Investissements PSP détient un certain nombre d'instruments financiers qui viendront à échéance après la date à laquelle le taux interbancaire auquel se réfère Investissements PSP est prévu d'être abandonné par suite de la réforme. Un comité directeur a été constitué pour superviser la transition des taux interbancaires offerts aux taux de référence alternatifs afin d'atténuer les risques liés à l'abandon ou l'indisponibilité de ces taux, qui sont principalement des risques opérationnels. En ce qui concerne les instruments financiers non dérivés, Investissements PSP a relevé les conventions faisant référence aux taux interbancaires et a entamé un processus rapide de correction des contrats avec les contreparties connexes. Pour les contrats de dérivés, Investissements PSP a adhéré au International Swaps and Derivatives Association Fallbacks Protocol (protocole ISDA) qui est entré en vigueur le 25 janvier 2021 et qui fournit un mécanisme de transition efficace aux taux de référence alternatifs à mesure que les taux interbancaires ne seront plus disponibles.

Le tableau ci-après présente la juste valeur des instruments financiers non dérivés et la valeur nominale des instruments financiers dérivés qui n'étaient pas encore indexés à des taux de référence alternatifs. Au 31 mars 2022, uniquement les instruments indexés aux taux LIBOR en dollars américains et devant venir à échéance après le 30 juin 2023 sont présentés.

(en millions de dollars canadiens)	LIBOR en dollars américains
Juste valeur des actifs financiers non dérivés	2 222
Valeur nominale des dérivés	2 631

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.1. Risque de marché (suite)

#### 7.1.3. Risque de change

Investissements PSP est exposée à un risque de change découlant de la détention de placements (c'est-à-dire la détention directe et indirecte de titres, de parts de fonds en gestion commune et de parts de sociétés en commandite) ou de passifs liés à des placements dans diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influencer positivement ou négativement sur la juste valeur des placements. Afin d'atténuer ce risque, Investissements PSP peut prendre des positions en devises au moyen de contrats de change à terme ou de swaps de devises.

Les expositions au risque de change sous-jacentes des placements nets du compte de régime s'établissaient comme suit à la date indiquée :

Devise	31 mars 2022	
	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Pourcentage du total
Dollar américain	25 074	64,0
Euro	4 099	10,5
Yen japonais	1 822	4,7
Livre sterling	1 745	4,5
Dollar de Hong Kong	1 121	2,9
Dollar australien	940	2,4
Roupie indienne	725	1,9
Peso mexicain	600	1,5
Franc suisse	399	1,0
Nouveau dollar taïwanais	300	0,8
Yuan chinois	294	0,8
Won sud-coréen	225	0,6
Autres	1 819	4,4
<b>Total</b>	<b>39 163</b>	<b>100,0</b>

Au 31 mars 2022, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 5 469 millions \$ pour le compte de régime (3 633 millions \$ US, 457 millions €, 125 millions £, 4 millions de rands d'Afrique du Sud, 375 millions de pesos mexicains, 48 millions de dollars australiens 515 millions de roupies indiennes, 829 millions de yens japonais et 6 millions de dollars néo-zélandais). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

Devise	31 mars 2021	
	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Pourcentage du total
Dollar américain	20 789	63,0
Euro	4 606	14,0
Dollar australien	1 640	5,0
Livre sterling	1 191	3,6
Yen japonais	789	2,4
Dollar de Hong Kong	512	1,6
Peso mexicain	411	1,2
Franc suisse	323	1,0
Roupie indienne	318	1,0
Réal brésilien	315	1,0
Yuan chinois	308	0,9
Won sud-coréen	300	0,9
Autres	1 498	4,4
<b>Total</b>	<b>33 000</b>	<b>100,0</b>

Au 31 mars 2021, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 5 248 millions \$ pour le compte de régime (3 456 millions \$ US, 500 millions €, 74 millions £, 4 millions de rands d'Afrique du Sud, 392 millions de pesos mexicains, 589 millions de roupies indiennes et 10 millions de couronnes danoises). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.



## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.2. Risque de crédit

Investissements PSP est exposée au risque de crédit, c'est-à-dire le risque de non-exécution par un débiteur sur lequel Investissements PSP compte pour satisfaire à ses obligations contractuelles ou financières, soit le risque qu'un émetteur de titres d'emprunt ou qu'une contrepartie à une opération sur instruments dérivés, à une transaction de prêt et d'emprunt de titres ou à une transaction sur des titres acquis en vertu de conventions de revente ne puisse satisfaire à ses obligations financières.

Le risque de crédit comprend le risque d'une détérioration de la solvabilité et le risque de concentration concerné. La surveillance du risque de crédit comporte l'évaluation de la cote de crédit de chaque émetteur et de chaque contrepartie effectuant des transactions avec Investissements PSP. Cette évaluation à l'égard d'émetteurs et de contreparties publics est fondée sur les renseignements fournis par quatre agences de notation reconnues. Chaque titre est classé sur la foi d'au moins deux cotes de crédit. Si les agences accordent des cotes différentes à un même titre, Investissements PSP se fondera sur la notation la plus faible. Pour les émetteurs privés, Investissements PSP attribue des cotes de crédit internes aux émetteurs et évalue les profils de risques combinés par rapport aux objectifs fixés. Pour attribuer des cotes de crédit aux émetteurs, Investissements PSP utilise des méthodes comparables à celles utilisées par des agences de notation reconnues.

Au 31 mars 2022, l'exposition maximale du compte de régime au risque de crédit s'élevait à 15 milliards \$ (14 milliards \$ au 31 mars 2021). Ce montant est présenté compte non tenu des biens détenus en garantie et des conventions de compensation qui ne sont pas admissibles à la compensation selon les IFRS. Le risque de crédit maximum exclut les garanties présentées à la note 16 ainsi que les placements dans des fonds classés dans les placements alternatifs à la note 4.1. Ces fonds détiennent des titres à revenu fixe parmi d'autres types d'instruments.

Dans le cadre de son suivi du risque de crédit, Investissements PSP produit un rapport périodique sur la concentration par cote de crédit pour les titres sensibles au crédit. Le tableau suivant présente la concentration du risque de crédit en fonction des cotes de crédit, à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022						
	Obligations gouvernementales et obligations de sociétés <sup>A</sup>	Obligations indexées à l'inflation <sup>A</sup>	Titres du marché monétaire <sup>A</sup>	Conventions de revente	Instruments dérivés négociés hors cote <sup>B</sup>	Titres de créance privés <sup>A</sup>	Total <sup>A</sup>
AAA-AA	2 428	2 533	1 948	86	15	—	7 010
A	1 153	—	489	338	373	—	2 353
BBB	77	—	—	133	—	79	289
BB et moins	106	—	—	—	—	4 889	4 995
Aucune cote <sup>C</sup>	27	—	—	—	—	40	67
<b>Total</b>	<b>3 791</b>	<b>2 533</b>	<b>2 437</b>	<b>557</b>	<b>388</b>	<b>5 008</b>	<b>14 714</b>

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2021						
	Obligations gouvernementales et obligations de sociétés <sup>A</sup>	Obligations indexées à l'inflation <sup>A</sup>	Titres du marché monétaire <sup>A</sup>	Conventions de revente	Instruments dérivés négociés hors cote <sup>B</sup>	Titres de créance privés <sup>A</sup>	Total <sup>A</sup>
AAA-AA	3 407	2 754	1 150	331	10	—	7 652
A	1 522	23	237	395	392	—	2 569
BBB	52	—	—	9	—	62	123
BB et moins	90	—	—	—	—	3 489	3 579
Aucune cote <sup>C</sup>	23	—	5	—	—	27	55
<b>Total</b>	<b>5 094</b>	<b>2 777</b>	<b>1 392</b>	<b>735</b>	<b>402</b>	<b>3 578</b>	<b>13 978</b>

<sup>A</sup> Comprend les intérêts à recevoir.

<sup>B</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.12.

<sup>C</sup> Comprend des titres d'émetteurs et de contreparties publics qui ne sont pas cotés par des agences de notation du crédit ou qui sont cotés par une seule agence de notation du crédit.

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.2. Risque de crédit (suite)

#### 7.2.1. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de crédit découlant de l'exposition actuelle ou potentielle liée à des transactions portant sur des contrats de dérivés, à des transactions portant sur des titres de prêt et d'emprunt et à des transactions portant sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres. Afin d'atténuer le risque de contrepartie, Investissements PSP exige des contreparties qu'elles fournissent des garanties adéquates et qu'elles répondent à ses exigences en matière de cote de crédit. Investissements PSP assure un suivi régulier des cotes de crédit de ses contreparties établies par des agences de notation du crédit reconnues. En ce qui concerne les contrats de dérivés, Investissements PSP peut mettre un terme à toute activité avec la plupart des contreparties dont la cote de crédit baisse en deçà de ses exigences.

En ce qui a trait aux instruments dérivés négociés hors cote, la politique d'Investissements PSP exige également que soit signée la convention-cadre de l'ISDA avec toute contrepartie à un contrat de dérivés. Cette entente fournit l'encadrement contractuel régissant la manière dont doivent se dérouler les activités de négociation touchant toute une gamme de produits négociés hors cote. Dans le cas des instruments dérivés hors cote compensés, les activités de négociation entre les parties sont régies selon les modalités habituelles dans le cadre de telles transactions.

En tant que technique de limitation du risque de crédit, la convention-cadre de l'ISDA prévoit des dispositions exécutoires de compensation par liquidation en cas de défaut de l'une des contreparties. En outre, l'annexe sur le soutien des garanties (l'« ASG ») à la convention-cadre de l'ISDA permet à Investissements PSP de réaliser toute garantie qui lui est accordée en cas de défaillance de la contrepartie. L'ASG exige également d'Investissements PSP qu'elle fournisse une garantie supplémentaire si une telle garantie lui est demandée. Toutes les transactions assujetties à l'ASG portent sur des garanties en espèces, des titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure. L'ASG régit également l'échange de garanties lorsque l'exposition au crédit d'une contrepartie dépasse un seuil prédéterminé. Les contreparties sont, en règle générale, autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. De même, dans le cas d'instruments dérivés hors cote compensés, des garanties sont requises en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure et peuvent être vendues, redonnées en garantie ou autrement utilisées. Investissements PSP ne vend pas, ne redonne pas en garantie ni n'utilise autrement les biens détenus en garantie sous forme de titres, mais réinvestit toutes les garanties en espèces relativement aux contrats de dérivés.

En ce qui concerne les transactions portant sur des contrats de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres, il existe des obligations de garantie pour atténuer le risque de contrepartie. Les obligations de garantie pour les programmes de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les conventions de rachat et les conventions de revente de titres sont décrites aux notes 2.3.5 et 2.3.6.

L'information relative aux biens donnés en garantie par Investissements PSP et ses contreparties figure à la note 5.

Dans le cas du programme de prêt de titres, l'exposition d'Investissements PSP au risque de contrepartie est davantage atténuée puisque le gardien des valeurs prêtées assume le risque que la contrepartie ne pourra respecter les obligations liées à la garantie.

La direction assure la surveillance et l'atténuation du risque de contrepartie et applique une procédure exhaustive et rigoureuse à l'échelle d'Investissements PSP dans le cadre de son suivi et de sa gestion du risque de contrepartie. Ainsi, la direction mesure le risque de contrepartie en continu, évalue et assure le suivi de la qualité du crédit des contreparties actuelles, et veille à atténuer le risque de contrepartie par la gestion des garanties.

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.2. Risque de crédit (suite)

#### 7.2.2. Compensation

Investissements PSP est assujettie aux conventions-cadres de l'ISDA à l'égard de ses instruments financiers dérivés négociés hors cote, comme il a déjà été mentionné. Ces conventions contiennent des dispositions exécutoires de compensation par liquidation qui s'appliquent seulement en cas de défaut. Dans certains cas, ces conventions permettent la compensation. Lorsque les conditions de compensation étaient satisfaites, les instruments financiers ont été présentés selon leur montant net dans les états de la situation financière. Les conventions de rachat et les conventions de revente de titres, décrites aux notes 2.3.6 et 5, sont assujetties à des conventions similaires bien qu'elles ne soient pas compensées, les conditions de compensation n'étant pas satisfaites.

Les tableaux qui suivent présentent les actifs financiers et les passifs financiers susmentionnés :

#### Actifs financiers

(en millions de dollars canadiens)	Montant brut des actifs financiers comptabilisés	Moins : Montant brut des passifs financiers comptabilisés et compensés	Montant net des actifs financiers présentés dans les états de la situation financière	Moins : Montants connexes non compensés dans les états de la situation financière		Montant net
				Passifs financiers comptabilisés	Biens détenus en garantie et non comptabilisés	
<b>31 mars 2022</b>						
Conventions de revente	557	—	557 <sup>A</sup>	269	287	1
Dérivés négociés hors cote	426	38	388 <sup>B</sup>	326	58	4
<b>Total</b>	<b>983</b>	<b>38</b>	<b>945</b>	<b>595</b>	<b>345</b>	<b>5</b>
<b>31 mars 2021</b>						
Conventions de revente	735	—	735 <sup>A</sup>	292	443	—
Dérivés négociés hors cote	440	38	402 <sup>B</sup>	283	115	4
<b>Total</b>	<b>1 175</b>	<b>38</b>	<b>1 137</b>	<b>575</b>	<b>558</b>	<b>4</b>

#### Passifs financiers

(en millions de dollars canadiens)	Montant brut des passifs financiers comptabilisés	Moins : Montant brut des actifs financiers comptabilisés et compensés	Montant net des passifs financiers présentés dans les états de la situation financière	Moins : Montants connexes non compensés dans les états de la situation financière		Montant net
				Actifs financiers comptabilisés	Biens donnés en garantie et non décomptabilisés	
<b>31 mars 2022</b>						
Conventions de rachat	763	—	763 <sup>A</sup>	269	492	2
Dérivés négociés hors cote	523	38	485 <sup>B</sup>	298	177	10
Garanties à payer	28	—	28 <sup>C</sup>	28	—	—
<b>Total</b>	<b>1 314</b>	<b>38</b>	<b>1 276</b>	<b>595</b>	<b>669</b>	<b>12</b>
<b>31 mars 2021</b>						
Conventions de rachat	639	—	639 <sup>A</sup>	292	347	—
Dérivés négociés hors cote	305	38	267 <sup>B</sup>	240	22	5
Garanties à payer	59	—	59 <sup>C</sup>	43	—	16
<b>Total</b>	<b>1 003</b>	<b>38</b>	<b>965</b>	<b>575</b>	<b>369</b>	<b>21</b>

<sup>A</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.10.

<sup>B</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.12.

<sup>C</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.9. Le solde comprend la garantie en espèces reçue dans le cadre de certaines transactions sur dérivés hors cote, et fait partie des garanties à payer décrites à la note 4.1.

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'Investissements PSP ne puisse respecter ses obligations financières en temps opportun au moyen de liquidités suffisantes et facilement disponibles. La situation de l'encaisse d'Investissements PSP fait l'objet d'un contrôle quotidien. En règle générale, les placements en trésorerie, les titres du marché monétaire, les billets à taux variable, les obligations et les actions de sociétés ouvertes sont présumés être très liquides, car ils seront investis dans des titres qui sont négociés activement. La direction utilise les méthodes pertinentes de mesure et de contrôle du risque de liquidité afin de s'assurer que la société dispose des liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Un rapport sur la liquidité, qui prend en compte les flux de trésorerie futurs prévus, est dressé et présenté à la haute direction sur une base hebdomadaire. Cela permet d'assurer que les réserves d'encaisse sont suffisantes et disponibles pour financer les sorties de fonds prévues. En outre, Investissements PSP maintient des sources de liquidités suffisantes pour en faire usage en cas d'interruption des activités sur les marchés. Investissements PSP a la capacité de mobiliser des capitaux supplémentaires au moyen de son programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Ce programme permet à Investissements PSP d'émettre des billets à ordre à court terme et des billets à moyen terme. De l'information supplémentaire sur le recours au programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux est présentée à la note 8.2. En outre, Investissements PSP détient des facilités de crédit aux fins générales de la société. De l'information supplémentaire sur ces facilités de crédit est présentée à la note 8.1. La valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance est présentée à la note 4.1.12.

#### Passifs financiers

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2022, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16 :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés<sup>A</sup></b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(207)	—	—	(207)
Intérêts à payer	(14)	(2)	—	(16)
Titres vendus à découvert	(456)	—	—	(456)
Garanties à payer	(28)	—	(102)	(130)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(427)	(336)	—	(763)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(1 531)	(378)	(2 500)	(4 409)
Fournisseurs et autres passifs	(50)	(1)	(31)	(82)
<b>Total</b>	<b>(2 713)</b>	<b>(717)</b>	<b>(2 633)</b>	<b>(6 063)</b>
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Instruments financiers liés à des produits dérivés</b>				
Actifs liés à des produits dérivés	164	141	94	399
Passifs liés à des produits dérivés <sup>A</sup>	(260)	(170)	(63)	(493)
<b>Total</b>	<b>(96)</b>	<b>(29)</b>	<b>31</b>	<b>(94)</b>

<sup>A</sup> Les passifs sont présentés selon la première des périodes, pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.3. Risque de liquidité (suite)

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2021, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16 :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés<sup>A</sup></b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(297)	—	—	(297)
Intérêts à payer	(12)	(2)	—	(14)
Titres vendus à découvert	(541)	—	—	(541)
Garanties à payer	(156)	—	(276)	(432)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(525)	(114)	—	(639)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(716)	(649)	(1 898)	(3 263)
Fournisseurs et autres passifs	(29)	(21)	(35)	(85)
<b>Total</b>	<b>(2 276)</b>	<b>(786)</b>	<b>(2 209)</b>	<b>(5 271)</b>

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Instruments financiers liés à des produits dérivés</b>				
Actifs liés à des produits dérivés	170	146	109	425
Passifs liés à des produits dérivés <sup>A</sup>	(111)	(110)	(64)	(285)
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>36</b>	<b>45</b>	<b>140</b>

<sup>A</sup> Les passifs sont présentés selon la première des périodes, pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

## 8— Emprunts

### 8.1. Facilités de crédit

Investissements PSP détient une facilité de crédit renouvelable de 2 milliards \$ et une ligne de crédit à demande de 1 milliard \$ (collectivement, les « facilités de crédit »).

Les facilités de crédit servent aux fins générales de la société et sont offertes en dollars canadiens ou américains. Ces facilités de crédit sont assujetties aux modalités habituelles et sont consenties à des taux d'intérêt variables, notamment au taux préférentiel et au taux de base américain.

Aucun prélèvement n'avait été effectué sur ces facilités de crédit aux 31 mars 2022 et 2021.

### 8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP comprend le placement privé de billets à ordre à court terme, de même que des billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP. Les fonds mobilisés sont principalement affectés au financement des placements sur les marchés privés. Ils sont garantis inconditionnellement et irrévocablement par Investissements PSP conformément à la politique de levier corporative.

Pour le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux, le montant maximum autorisé par le conseil d'administration est limité à 12 milliards \$ en ce qui concerne les billets à ordre à court terme pour les émissions au Canada et aux États-Unis combinées, et à 20 milliards \$ pour les billets à moyen terme émis à l'échelle mondiale.

## 8— Emprunts (suite)

### 8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (suite)

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP respectait les limites autorisées par le conseil d'administration pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021<sup>A</sup>.

Le tableau suivant présente les échéances et la juste valeur des billets émis en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux attribués au compte de régime à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022		31 mars 2021	
	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur
Billets à ordre à court terme libellés en dollars canadiens, portant intérêt entre 0,25 % et 1,00 % et venant à échéance de 30 à 360 jours (entre 0,12 % et 0,51 % et venant à échéance de 90 à 364 jours au 31 mars 2021)	46	46	69	69
Billets à ordre à court terme libellés en dollars américains, portant intérêt entre 0,15 % et 1,15 % et venant à échéance de 25 à 365 jours (entre 0,09 % et 0,47 % et venant à échéance de 31 à 365 jours au 31 mars 2021)	1 532	1 528	1 051	1 051
Billets à moyen terme de série 7 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 3,29 % par année et venant à échéance le 4 avril 2024	255	259	285	306
Billets à moyen terme de série 8 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 1,34 % par année et venant à échéance le 18 août 2021	—	—	244	245
Billets à moyen terme de série 9 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 2,09 % par année et venant à échéance le 22 novembre 2023	275	274	292	304
Billets à moyen terme de série 10 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 1,73 % par année et venant à échéance le 21 juin 2022	334	335	306	311
Billets à moyen terme de série 11 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 3,00 % par année et venant à échéance le 5 novembre 2025	243	245	244	263
Billets à moyen terme de série 12 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 2,05 % par année et venant à échéance le 15 janvier 2030	224	210	244	244
Billets à moyen terme de série 13 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 0,90 % par année et venant à échéance le 15 juin 2026	291	270	292	285
Billets à moyen terme de série 14 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 1,50 % par année et venant à échéance le 15 mars 2028	182	169	188	185
Billets à moyen terme de série G1 libellés en dollars américains, portant intérêt à 1,00 % par année et venant à échéance le 29 juin 2026	242	225	—	—
Billets à moyen terme de série G2 libellés en dollars américains, portant intérêt à 0,50 % par année et venant à échéance le 15 septembre 2024	303	288	—	—
Billets à moyen terme de série G3 libellés en dollars américains, portant intérêt à 1,63 % par année et venant à échéance le 26 octobre 2028	242	228	—	—
Billets à moyen terme de série G4 (obligations vertes) libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 2,60 % par année et venant à échéance le 1 <sup>er</sup> mars 2032	194	187	—	—
Billets à moyen terme de série G5 libellés en dollars américains, portant intérêt à un taux annuel correspondant au taux combiné du SOFR, majoré de 24 points de base et venant à échéance le 3 mars 2025	145	145	—	—
<b>Total</b>	<b>4 508</b>	<b>4 409</b>	<b>3 215</b>	<b>3 263</b>

<sup>A</sup> Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, Investissements PSP respectait également l'exigence selon laquelle le montant maximum autorisé dans le cadre du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux ne devait pas dépasser 10 % des placements nets, plus la totalité de l'encours de la dette avec recours, au moment de l'émission. Cette limite n'est plus en vigueur.

## 8— Emprunts (suite)

### 8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (suite)

Les gains non réalisés sur les emprunts s'élevaient à 134 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (gains non réalisés de 116 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021).

Les charges d'intérêts pour les exercices clos les 31 mars s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Billets à ordre à court terme	3	6
Billets à moyen terme	44	41
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>47</b>

### 8.3. Rapprochement des passifs issus des activités de financement

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Changements sans contrepartie de trésorerie		Solde de clôture
				Pertes de change	Gains de juste valeur <sup>A</sup>	
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	3 263	6 342	(5 062)	10	(144)	4 409
<b>Emprunts</b>	<b>3 263</b>	<b>6 342</b>	<b>(5 062)</b>	<b>10</b>	<b>(144)</b>	<b>4 409</b>

<sup>A</sup> Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Changements sans contrepartie de trésorerie		Solde de clôture
				Gains de change	Gains de juste valeur <sup>A</sup>	
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	3 100	4 439	(4 158)	(107)	(11)	3 263
<b>Emprunts</b>	<b>3 100</b>	<b>4 439</b>	<b>(4 158)</b>	<b>(107)</b>	<b>(11)</b>	<b>3 263</b>

<sup>A</sup> Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

## 9— Capitaux propres

### 9.1. Droits prévus par la loi conférés au gouvernement du Canada

Les *Lois sur la pension* confèrent au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP réparti à chaque compte de régime aux fins décrites dans les *Lois sur la pension*. La répartition de l'actif net et du résultat net d'Investissements PSP à chaque compte de régime à une date donnée est fondée sur la politique de répartition décrite à la note 13.

### 9.2. Transferts de fonds

Investissements PSP a reçu des transferts de fonds du gouvernement du Canada de 485 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (378 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021) pour le Fonds. Les fonds ainsi transférés ont été comptabilisés dans le compte de régime.

## 10— Informations sectorielles

En vue de s'acquitter de son mandat, Investissements PSP gère un portefeuille mondial diversifié comportant des placements effectués dans différentes catégories d'actifs. De plus, elle a adopté une approche de placements axée sur l'ensemble des Fonds plutôt que sur une seule catégorie d'actifs. Cette approche s'articule sur la stratégie de placements à long terme et repose sur la gestion de la répartition et de l'exposition des catégories d'actifs, des secteurs et des facteurs de risques de l'ensemble des Fonds.

Ainsi, les secteurs de placements d'Investissements PSP sont présentés ci-après afin de refléter la façon dont les catégories d'actifs sont gérées et comment la haute direction analyse les résultats pour faciliter la gestion de la performance et la prise de décision. Le montant de chaque secteur de placements comprend sa quote-part respective dans les actifs liés aux placements et dans les passifs liés aux placements, ainsi que les emprunts, qui sont présentés séparément selon la nature des placements sous-jacents à la note 4.1. En outre, à l'appui de l'approche de placement d'Investissements PSP, un portefeuille complémentaire est géré en sus de chaque portefeuille de catégories d'actifs, ce qui permet à Investissements PSP de saisir des occasions de placements qui s'inscrivent dans son mandat, mais qui se trouvent hors de la portée du cadre de placement d'une catégorie d'actifs prise individuellement.

Ces secteurs comprennent des placements détenus directement et en copropriété, ainsi que des placements détenus par les gestionnaires de fonds, et sont composés de ce qui suit :

- Actions cotées – placements dans des actions négociées sur des marchés organisés et dans d'autres titres semblables.
- Placements privés – placements dans des entités fermées ayant des objectifs similaires.
- Titres à revenu fixe – placements dans des titres à revenu fixe de gouvernements et de sociétés.
- Titres de créance – placements dans des titres de créance principaux et secondaires de qualité inférieure.
- Placements immobiliers – placements dans des actifs immobiliers, principalement dans le secteur des résidences pour retraités, le secteur résidentiel, le secteur de l'immobilier, le secteur commercial, le secteur du commerce au détail et d'autres secteurs industriels.
- Placements en infrastructures – placements dans des entités fermées axés sur les actifs de sociétés du transport, énergétiques, des télécommunications et d'autres sociétés réglementées.
- Placements en ressources naturelles – placements dans des actifs réels axés sur les actifs des secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont.
- Portefeuille complémentaire – placements qui ne s'inscrivent pas dans le mandat des catégories d'actifs actuellement détenues, mais qui sont jugés avantageux pour l'ensemble des Fonds.

Le tableau qui suit présente les placements nets par secteur de placements à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
Actions cotées	11 483	11 739
Placements privés	6 868	6 191
Titres à revenu fixe	7 905	7 266
Titres de créance	4 250	2 822
Placements immobiliers	6 036	5 229
Placements en infrastructures	4 563	3 586
Placements en ressources naturelles	2 255	1 894
Portefeuille complémentaire	277	36
Autres <sup>A</sup>	1 112	1 112
<b>Total</b>	<b>44 749</b>	<b>39 875</b>

<sup>A</sup> Comprendent de la trésorerie et des titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.



## 10— Informations sectorielles (suite)

Le tableau qui suit présente le résultat net d'exploitation par secteur de placements pour les exercices clos les 31 mars :

(en millions de dollars canadiens)	2022			2021		
	Revenu (perte) de placement <sup>A</sup>	Charges <sup>B</sup>	Résultat net (perte nette)	Revenu (perte) de placement <sup>A</sup>	Charges <sup>B</sup>	Résultat net (perte nette)
Actions cotées	741	(55)	686	4 230	(53)	4 177
Placements privés	1 678	(24)	1 654	1 415	(20)	1 395
Titres à revenu fixe	(160)	(15)	(175)	(194)	(14)	(208)
Titres de créance	241	(17)	224	273	(14)	259
Placements immobiliers	1 289	(43)	1 246	227	(38)	189
Placements en infrastructures	547	(36)	511	176	(33)	143
Placements en ressources naturelles	322	(22)	300	186	(22)	164
Portefeuille complémentaire	7	—	7	8	(1)	7
Autres <sup>C</sup>	(69)	—	(69)	62	(3)	59
<b>Total</b>	<b>4 596</b>	<b>(212)</b>	<b>4 384</b>	<b>6 383</b>	<b>(198)</b>	<b>6 185</b>

<sup>A</sup> Comme il est mentionné à la note 11, les autres frais payés par certains placements dans des fonds en gestion commune et les frais de gestion qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP sont inclus dans le revenu de placement.

<sup>B</sup> Comprennent toutes les charges liées aux placements et les charges d'exploitation présentées respectivement aux notes 11 et 12.

<sup>C</sup> Comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

## 11— Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements attribuées au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Charges d'intérêts	49	51
Coûts de transaction	30	27
Frais de gestion externe des placements <sup>A</sup>	8	11
Autres (montant net)	11	9
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>98</b>

<sup>A</sup> Comprennent les montants engagés relativement à des placements sur les marchés publics qui sont payés directement par Investissements PSP. D'autres frais sont payés par certains placements dans des fonds en gestion commune classés en tant que placements alternatifs, lesquels ont totalisé 77 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (73 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des fonds.

De même, les frais de gestion liés aux placements sur les marchés privés et les titres de créance privés ne sont pas payés directement par Investissements PSP. Ces frais, qui varient en règle générale entre 0,1 % et 2,5 % du montant total investi ou engagé, ont totalisé 95 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (91 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des placements.

## 12— Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation attribuées au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Salaires et avantages du personnel	72	64
Honoraires de consultation et de services professionnels	19	16
Locaux et matériel	3	3
Données de marché et applications commerciales	10	10
Amortissement des immobilisations corporelles	6	6
Droits de garde	1	1
Autres charges d'exploitation	3	—
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>100</b>

## 13— Répartition du résultat net

La répartition du résultat net d'Investissements PSP entre les comptes de régime se détaille comme suit :

### 13.1. Revenu de placement

Le revenu de placement est réparti proportionnellement en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où le revenu est gagné.

### 13.2. Charges

Selon la Loi, les coûts d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputés aux comptes de régime. Aux termes du paragraphe 4(3) de la Loi, le président du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces coûts seront imputés, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion externe de placement et les droits de garde, en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où les charges sont engagées.

Pour les exercices clos les 31 mars, les charges d'exploitation, excluant les coûts directs des activités de placement mentionnés ci-dessus, ont été réparties au prorata du montant annuel des placements nets de chaque compte de régime, comme suit :

(%)	2022	2021
Compte du régime de pension de la fonction publique	72,9	72,8
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	19,5	19,6
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,2	7,2
Compte du régime de pension de la Force de réserve	0,4	0,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## 14— Transactions entre parties liées

### 14.1. Certaines entités émettrices

Comme il est mentionné à la note 2.1, les participations dans des filiales non consolidées, des entités émettrices contrôlées conjointement et des entreprises associées sont comptabilisées à la JVRN. Les transactions conclues entre Investissements PSP et ces entités ou les filiales de ces entités sont des transactions entre parties liées. Investissements PSP réalise des transactions de placement avec ces parties liées dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe décrits à la note 4.1, ainsi que des garanties, des indemnités et des engagements décrits respectivement aux notes 16 et 17. Comme les soldes liés à toutes les transactions de placement sont évalués à la JVRN, ces transactions réalisées avec des parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat net que celles réalisées avec des parties non liées. Les transactions réalisées entre Investissements PSP et ses filiales consolidées ainsi que les soldes connexes sont éliminés et, par conséquent, ne sont pas présentés dans la présente note.

### 14.2. Le gouvernement du Canada et les entités liées au gouvernement

Puisque Investissements PSP est une société de la Couronne, comme il est mentionné à la note 1, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada, ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada (collectivement, les « entités liées au gouvernement »).

#### i) Gouvernement du Canada

Les seules transactions réalisées entre Investissements PSP et le gouvernement du Canada sont les transferts de fonds décrits à la note 9.2.

#### ii) Entités liées au gouvernement

Investissements PSP peut conclure des transactions de placement avec des entités liées au gouvernement dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe décrits à la note 4.1. Ces transactions de placement sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui peuvent s'appliquer aux transactions entre parties non liées et sont assujetties aux mêmes processus internes. À cet égard, les transactions avec ces parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat net que celles avec des parties non liées. Par conséquent, Investissements PSP se prévaut de l'exemption aux termes de l'IAS 24, *Parties liées*, qui lui permet de ne pas présenter des informations spécifiques sur les transactions conclues avec ces entités liées au gouvernement et les soldes liés à ces transactions.

### 14.3. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont liés à Investissements PSP. Les principaux dirigeants désignent les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'Investissements PSP, directement ou indirectement, soit les membres du conseil d'administration, l'équipe de la haute direction et les dirigeants nommés par le conseil d'Investissements PSP. La rémunération des principaux dirigeants attribuée au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars a été comptabilisée dans les états du résultat net et se présente comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
Rémunération et autres avantages du personnel à court terme	2 394	2 038
Rémunération et autres avantages du personnel à long terme	1 943	1 719
<b>Total</b>	<b>4 337</b>	<b>3 757</b>

Comme il est indiqué à la note 16, Investissements PSP pourrait également être tenue d'indemniser certains des principaux dirigeants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de certains aspects de leurs fonctions.

## 15— Gestion du capital

En tant que société de placement, Investissements PSP poursuit les objectifs suivants en ce qui a trait à la gestion de son capital :

- Investir les transferts de fonds, selon ce qui est énoncé à la note 9.2, dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des *Lois sur la pension*. Les fonds reçus sont investis dans le but de réaliser un rendement optimal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences des régimes constitués en vertu des *Lois sur la pension* et de la capacité des régimes à respecter leurs obligations financières. Les fonds sont également investis conformément à la politique de gestion du risque lié aux placements dont il est question à la note 7.
- Conserver une cote de crédit lui assurant l'accès aux marchés des capitaux au meilleur coût. Par l'intermédiaire de PSP Capital Inc. et de ses politiques en matière d'endettement, Investissements PSP a la possibilité de mobiliser des capitaux au moyen de l'émission de billets à ordre à court terme et de billets à moyen terme. La note 8.2 présente de l'information relative au financement par emprunt sur les marchés des capitaux, et la note 7.3 présente de l'information sur la situation d'Investissements PSP en matière de liquidité.

La structure du capital d'Investissements PSP se compose des transferts de fonds et du financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Investissements PSP n'est soumise à aucune restriction imposée de l'extérieur à l'égard du capital.

## 16— Garanties et indemnités

Investissements PSP fournit une indemnisation à ses administrateurs, à ses dirigeants, à ses employés et à certains de ses représentants qui sont appelés à agir en tant qu'administrateurs ou dirigeants d'entités dans lesquelles Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement ont effectué un placement ou ont une participation financière. Par conséquent, mais sous réserve des dispositions de la Loi, Investissements PSP pourrait être tenue d'indemniser ces représentants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de leurs fonctions, sauf dans les cas où la responsabilité de ces représentants est attribuable au fait qu'ils n'ont pas agi avec intégrité et de bonne foi. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Dans certains cas, Investissements PSP fournit aussi une indemnisation à des tiers dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, Investissements PSP peut être tenue d'indemniser ces tiers en lien avec la réalisation de leurs obligations contractuelles. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Investissements PSP garantit de façon inconditionnelle et irrévocable toutes les facilités de crédit ainsi que tous les billets à ordre à court terme et les billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., tel qu'il est décrit à la note 8.

Dans le cadre de certaines transactions de placement, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont fourni des garanties, accordé des indemnisations ou émis des lettres de crédit à des tiers, les plus importantes étant les suivantes :

- Aux 31 mars 2022 et 2021, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient convenu d'offrir une garantie et, dans certains cas, d'accorder une indemnisation à l'égard du respect des exigences imposées à certaines entités détenues en vertu d'ententes contractuelles. La majorité de ces ententes sont des accords d'emprunt. Dans l'éventualité d'une défaillance en vertu de ces ententes, à recours limité dans certains cas, Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement pourraient devoir assumer des obligations jusqu'à concurrence de 2 051 millions \$ au 31 mars 2022 (2 239 millions \$ au 31 mars 2021), dont un montant de 398 millions \$ a été attribué au compte de régime (437 millions \$ au 31 mars 2021), plus les intérêts et autres frais connexes applicables. Au 31 mars 2022, les accords d'emprunt venaient à échéance entre mai 2022 et novembre 2029 (entre mai 2021 et novembre 2029 au 31 mars 2021).
- De plus, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient émis des lettres de crédit d'un montant total de 1 million \$ au 31 mars 2022 (93 millions \$ au 31 mars 2021), dont un montant de néant a été attribué au compte de régime (18 millions \$ au 31 mars 2021) relativement à des transactions de placement.

## 17— Engagements

Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont convenu de conclure des transactions de placement qui seront financées au cours des exercices à venir conformément à des modalités convenues. La portion des engagements d'Investissements PSP qui aurait été prise en charge par le compte de régime était comme suit à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
Actions étrangères	1	—
Placements immobiliers	840	862
Placements privés	2 477	2 509
Placements en infrastructures	722	475
Placements en ressources naturelles	100	44
Titres de créance privés	1 077	1 039
Placements alternatifs	381	382
<b>Total</b>	<b>5 598</b>	<b>5 311</b>

Le financement des engagements susmentionnés peut être demandé à diverses dates jusqu'en 2040 au 31 mars 2022 (jusqu'en 2040 au 31 mars 2021).

# – Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada États financiers

## Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre de la Sécurité publique

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (le « Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2022 et 2021, et les états du résultat net, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada aux 31 mars 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers

ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada.

#### *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour la vérificatrice générale  
du Canada,



Mélanie Cabana, CPA auditrice, CA  
Directrice principale

Montréal, Canada  
Le 13 mai 2022

## Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

### Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* et ses règlements ainsi que les règlements administratifs de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive.

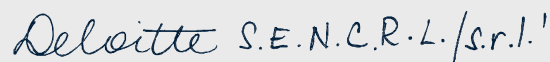
À notre avis, les opérations du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

### Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public à ces autorisations spécifiées.

### Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.



Montréal, Canada  
Le 13 mai 2022

<sup>1</sup> CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A121444

# États de la situation financière

À la date indiquée

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
<b>Actif</b>		
Placements (note 4.1)	18 921	16 708
Autres actifs	14	18
<b>Total de l'actif</b>	<b>18 935</b>	16 726
<b>Passif</b>		
Fournisseurs et autres passifs	30	32
Passifs liés à des placements (note 4.1)	763	814
Emprunts (notes 4.1, 8.2)	1 629	1 202
<b>Total du passif</b>	<b>2 422</b>	2 048
<b>Actif net</b>	<b>16 513</b>	14 678
<b>Capitaux propres (note 9)</b>	<b>16 513</b>	14 678
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>18 935</b>	16 726

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Martin Glynn  
Président du conseil



Katherine Lee  
Présidente du comité de vérification

## États du résultat net

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
<b>Revenu de placement</b>	<b>1 687</b>	2 346
<b>Charges liées aux placements (note 11)</b>	<b>(36)</b>	(36)
<b>Revenu de placement net</b>	<b>1 651</b>	2 310
<b>Charges d'exploitation (note 12)</b>	<b>(42)</b>	(37)
<b>Résultat net</b>	<b>1 609</b>	2 273

## États des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
<b>Transferts de fonds</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>5 983</b>	5 843
Transferts de fonds reçus au cours de l'exercice (note 9.2)	226	140
Solde à la fin de l'exercice	<b>6 209</b>	5 983
<b>Résultats non distribués</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>8 695</b>	6 422
Résultat net	<b>1 609</b>	2 273
Solde à la fin de l'exercice	<b>10 304</b>	8 695
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>16 513</b>	14 678

Les notes font partie intégrante des états financiers.

## Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Résultat net	1 609	2 273
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	2	2
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	4	11
Gains non réalisés sur les emprunts	(49)	(43)
	1 566	2 243
<b>Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation</b>		
Augmentation des placements	(1 924)	(1 609)
Diminution des autres actifs	2	—
Diminution des fournisseurs et autres passifs	(2)	—
Diminution des passifs liés à des placements	(50)	(754)
<b>Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation</b>	(408)	(120)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produits tirés des emprunts	2 312	1 627
Remboursement d'emprunts	(1 836)	(1 524)
Transferts de fonds reçus (note 9.2)	226	140
<b>Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement</b>	702	243
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1)	(1)
<b>Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement</b>	(1)	(1)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	293	122
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(4)	(11)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	308	197
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice<sup>^</sup></b>	597	308
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts versés	(17)	(21)

<sup>^</sup> Au 31 mars 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient un montant de 595 millions \$ (306 millions \$ au 31 mars 2021) détenu à des fins de placement et inclus à la note 4.1, ainsi qu'un montant de 2 millions \$ (2 millions \$ au 31 mars 2021) détenu à des fins administratives et inclus dans les autres actifs.

Les notes font partie intégrante des états financiers.



# Notes des états financiers

Pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

## 1— Renseignements sur la société

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») est une société d'État créée en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») pour gérer et investir les sommes qui lui sont transférées, en vertu des *Lois sur la pension* (telles qu'elles sont définies ci-après), pour les fonds (tels qu'ils sont définis dans la Loi) au titre des régimes de retraite constitués en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* (« LPRFC »), de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* (collectivement, les « *Lois sur la pension* »), ainsi que de certains règlements afférents à la LPRFC (les « règlements afférents à la LPRFC »). Les régimes de retraite constitués en vertu des *Lois sur la pension* comprennent le régime de pension de la fonction publique, le régime de pension des Forces canadiennes et le régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada (le « régime »), et le régime de retraite constitué en vertu des règlements afférents à la LPRFC comprend le régime de pension de la Force de réserve. Le régime et les autres régimes de retraite sont désignés collectivement aux présentes, les « régimes ».

Les sommes qui sont actuellement transférées pour le fonds du régime par le gouvernement du Canada (le « Fonds ») à Investissements PSP ont trait aux obligations en matière de prestations de retraite en vertu du régime pour des services rendus à compter du 1<sup>er</sup> avril 2000 (les « services postérieurs à 2000 »). Le compte géré par Investissements PSP au nom du Fonds est désigné aux présentes, le « compte de régime ». Investissements PSP tient un registre des contributions nettes pour le Fonds, de même que de la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation pour le Fonds dans le compte de régime. Investissements PSP gère aussi un compte de régime pour les fonds des autres régimes, qui sont, de même que le compte de régime, désignés collectivement aux présentes, les « comptes de régime ».

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés pour le Fonds dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*. Les montants doivent être investis en vue d'obtenir un rendement maximal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences du régime et de la capacité du régime à respecter ses obligations financières.

En vertu de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, le gouvernement du Canada, qui administre le régime et le Fonds, peut en tout temps avoir recours à l'actif net d'Investissements PSP attribué au compte de régime du Fonds à l'égard des montants requis aux fins du versement des prestations de retraite en vertu du régime pour les services postérieurs à 2000, ou, généralement, en vue de réduire tout surplus non autorisé dans le Fonds.

Investissements PSP et la plupart de ses filiales sont exonérées de l'impôt de la Partie I en vertu respectivement des alinéas 149(1)(d) et 149(1)(d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Dans certains pays étrangers, le revenu et les gains en capital demeurent imposables.

Le siège social d'Investissements PSP est situé au 1, rue Rideau, Ottawa (Ontario) Canada, et son établissement principal se trouve au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada.

## 2— Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers sont présentées sommairement ci-après et ont été appliquées à toutes les périodes présentées.

### 2.1. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Investissements PSP constitue une entité d'investissement selon la définition de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et, par conséquent, ne consolide que les filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue plutôt ses participations dans les filiales à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») selon l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), y compris les filiales qui ont été constituées par Investissements PSP et qui se qualifient à titre d'entités d'investissement (les « filiales qui sont des entités d'investissement »). Investissements PSP évalue également sa participation dans des entreprises associées, des coentreprises et des actifs financiers et des passifs financiers à la JVRN selon l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, et l'IFRS 9.

Les présents états financiers reflètent la situation financière du compte de régime et les résultats d'exploitation d'Investissements PSP et de ses filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement, selon l'attribution au compte de régime. Ils tiennent compte de l'activité économique d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement des contributions nettes qui lui sont transférées pour le Fonds à l'égard des services postérieurs à 2000. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs ni toutes les informations relatives aux contributions, aux versements et aux passifs au titre du régime.

La publication de ces états financiers a été autorisée par une résolution du conseil d'administration en date du 13 mai 2022.

## 2— Principales méthodes comptables (suite)

### 2.2. Statut d'entité d'investissement

Investissements PSP a déterminé qu'elle respecte les critères obligatoires de la définition d'entité d'investissement selon l'IFRS 10, en se basant sur les faits et circonstances qui existaient à la fin de la période. Ces critères sont les suivants :

#### i) Mandat et objet de l'entité

Comme il est mentionné à la note 1, Investissements PSP a pour mandat de gérer et d'investir les montants qui lui sont transférés dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu des *Lois sur la pension*. Par conséquent, l'objet d'Investissements PSP est d'investir dans le but de réaliser un rendement optimal sous forme de plus-values en capital et de revenu de placement, sans s'exposer à un risque de perte indu.

#### ii) Évaluation de la performance

Investissements PSP évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

Outre les critères obligatoires contenus dans la définition, l'IFRS 10 présente également certaines caractéristiques typiques d'une entité d'investissement. L'absence de l'une ou l'autre de ces caractéristiques ne signifie pas nécessairement que l'entité ne peut constituer une entité d'investissement. L'une de ces caractéristiques est qu'une entité d'investissement doit avoir des investisseurs qui ne sont pas des parties liées de l'entité.

Comme il est mentionné à la note 14, étant donné qu'Investissements PSP est une société de la Couronne, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada. Par conséquent, puisque les fonds gérés par Investissements PSP proviennent de parties liées, elle pourrait ne pas respecter la caractéristique typique susmentionnée. Toutefois, la Loi prévoit un cadre qui garantit qu'Investissements PSP exerce ses activités dans des conditions normales de concurrence par rapport au gouvernement du Canada. Par conséquent, elle satisfait à tous les critères obligatoires de la définition susmentionnés et constitue une entité d'investissement. Investissements PSP évaluera l'incidence de tout changement dans les faits et circonstances sur son statut d'entité d'investissement.

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées aux fins de la préparation des présents états financiers sont présentées ci-après.

#### 2.3.1. Instruments financiers

##### i) Classement

Les actifs financiers qui sont des placements sont gérés, à l'instar des passifs financiers connexes, selon le modèle économique de l'entité de façon à optimiser le rendement. La performance de ces instruments financiers est évaluée sur la base de la juste valeur et ces instruments financiers sont classés comme étant à la JVRN. Ils sont décrits à la note 4.1.

Les emprunts qui sont présentés à la note 8 sont des passifs financiers qui ont été désignés comme devant être évalués à la JVRN, puisqu'ils font partie des portefeuilles de placements gérés en commun dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur.

##### ii) Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle Investissements PSP devient partie aux dispositions contractuelles qui s'y rattachent. Les actifs financiers négociés sont comptabilisés à la date de transaction.

##### iii) Évaluation initiale et évaluation ultérieure

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur et continuent à être évalués de cette manière de façon récurrente. Après l'évaluation initiale, les variations ultérieures de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers classés comme étant à la JVRN sont comptabilisées dans le revenu de placement des états du résultat net.

##### iv) Décomptabilisation

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie de celui-ci) est décomptabilisé lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont expiré; ou
- Investissements PSP a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ou a l'obligation de payer les flux de trésorerie reçus à un tiers;

et

- Investissements PSP a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif; ou
- dans le cas où Investissements PSP n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, elle a transféré le contrôle de l'actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

## 2— Principales méthodes comptables (suite)

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### 2.3.2. Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Au moment de la comptabilisation initiale, Investissements PSP évalue les faits et circonstances liés à la transaction pour confirmer que le prix de transaction équivaut à la juste valeur d'un actif ou d'un passif. Par la suite, à chaque date de clôture, les cours du marché sont utilisés pour établir la juste valeur lorsqu'il y a un marché actif (par exemple, une Bourse reconnue), car ils représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de pleine concurrence. Lorsqu'un cours coté n'est pas disponible, la juste valeur est estimée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur les données d'entrée disponibles à la fin de la période de présentation de l'information financière qui sont tirées de données de marché observables.

Les techniques d'évaluation s'appliquent, en règle générale, aux placements sur les marchés privés, aux placements alternatifs, aux instruments dérivés hors cote et à certains titres à revenu fixe. Le choix du modèle d'évaluation et les hypothèses sous-jacentes élaborées à propos de facteurs tels que le montant et le moment des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, la volatilité et le risque de crédit influent sur les valeurs obtenues au moyen de ces techniques. Dans certains cas, ces hypothèses ne sont pas étayées par des données de marché observables.

L'approche utilisée pour déterminer la juste valeur de tous les actifs financiers et de tous les passifs financiers est décrite à la note 4.

#### 2.3.3. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation d'Investissements PSP et de ses filiales consolidées, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel chacune des entités au sein du groupe consolidé exerce ses activités. Investissements PSP et ses filiales consolidées évaluent leur performance en dollars canadiens, et leur liquidité est gérée en dollars canadiens.

#### 2.3.4. Conversion des devises

Les transactions en devises réalisées au cours de la période, y compris l'achat et la vente de titres, les revenus et les charges, sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les profits et les pertes de change sur tous les actifs et passifs monétaires sont inclus dans le revenu de placement.

#### 2.3.5. Prêts et emprunts de titres et garantie connexe

Investissements PSP participe à des programmes de prêt et d'emprunt de titres aux termes desquels elle prête et emprunte des titres en vue d'augmenter le rendement du portefeuille. Les opérations de prêt et d'emprunt, y compris la garantie connexe, en vertu de ces programmes ne transfèrent à la contrepartie ni les risques ni les avantages liés au droit de propriété. Par conséquent, Investissements PSP ne décomptabilise pas les titres prêtés ou donnés en garantie et ne comptabilise pas les titres empruntés ou reçus en garantie. Les garanties en espèces obtenues sont comptabilisées tel qu'il est indiqué à la note 4.1.9.

Ces opérations de prêt et d'emprunt de titres requièrent des garanties en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou en actions. Les opérations portant sur des garanties sont conclues selon les modalités habituelles dans le cadre de programmes de prêt et d'emprunt de titres. Investissements PSP et ses contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les mêmes titres ou des titres équivalents doivent être rendus à la contrepartie à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

#### 2.3.6. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente et garantie connexe

Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Ces conventions prévoient la vente de titres par une contrepartie et sont assorties d'une entente simultanée visant le rachat de ces titres à un prix et à une date future fixés à l'avance.

Les titres vendus ou achetés en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente, respectivement, y compris la garantie connexe, ne sont pas décomptabilisés ou comptabilisés puisque tous les risques et les avantages liés au droit de propriété relativement à ces titres ne sont pas transférés. Ainsi, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui vend des titres en vertu de telles conventions, le revenu (la perte) relativement à ces titres continue d'être comptabilisé(e) dans le revenu de placement, et les obligations de racheter les titres vendus sont comptabilisées dans les passifs liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres vendus et le prix de rachat est comptabilisée comme des charges d'intérêts dans les charges liées aux placements. Par contre, lorsqu'elle est la contrepartie qui acquiert des titres en vertu de telles conventions, aucun revenu (aucune perte) relativement à ces titres n'est comptabilisé(e), et les obligations de revendre les titres sont comptabilisées dans les montants à recevoir liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres achetés et le prix de revente est comptabilisée comme un revenu de placement.

Les transactions en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente requièrent que des biens soient donnés en garantie sous forme d'espèces ou de titres jugés admissibles par les contreparties. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon les modalités habituelles dans le cadre de conventions de rachat standards. Ces modalités exigent des contreparties concernées qu'elles donnent des garanties supplémentaires en fonction des variations de la juste valeur des biens déjà détenus en garantie ainsi que des titres connexes vendus ou achetés. Les contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les titres donnés en garantie doivent être rendus aux contreparties concernées à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

## 2— Principales méthodes comptables (suite)

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### 2.3.7. Compensation des instruments financiers

Investissements PSP opère compensation entre les actifs financiers et les passifs financiers, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière uniquement si Investissements PSP a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

#### 2.3.8. Capitaux propres

Les droits du gouvernement du Canada en vertu des *Lois sur la pension* sont décrits à la note 1 et sont classés à titre d'instruments de capitaux propres sur la base qui suit :

- Ces lois confèrent en tout temps au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP aux fins décrites dans les *Lois sur la pension*. Ces droits ne comportent aucune obligation supplémentaire pour Investissements PSP de verser des montants au gouvernement du Canada.
- Ces droits prennent rang en dernier à l'égard de l'actif net d'Investissements PSP.
- Le total des flux de trésorerie prévus attribuables à ces droits, en tout temps, est uniquement fondé sur la juste valeur de l'actif net d'Investissements PSP à la date en question. De plus, la juste valeur de la totalité de l'actif net d'Investissements PSP correspond aux montants que le gouvernement du Canada peut exiger en tout temps.

#### 2.3.9. Revenu de placement

Le revenu de placement se compose des intérêts, des dividendes, des gains (pertes) à la cession des actifs et passifs financiers et des gains (pertes) qui tiennent compte de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des actifs financiers détenus et des passifs financiers en cours à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les intérêts sont comptabilisés de façon uniforme en utilisant les taux prescrits jusqu'à la maturité des placements. Les dividendes sont comptabilisés lorsque les droits de les recevoir ont été obtenus, en général à la date ex-dividende.

#### 2.3.10. Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements comprennent les charges d'intérêts, comme il est mentionné à la note 4.1.7, les coûts de transaction, les frais de gestion externe des placements et autres (montant net).

Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition, au contrôle diligent, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les frais de gestion externe des placements sont directement imputables à la gestion externe des actifs pour le compte d'Investissements PSP. Ces frais sont payés directement par Investissements PSP et comprennent les frais de gestion de base courus calculés en pourcentage de la juste valeur des actifs gérés à l'externe et les frais de gestion courus liés à la performance calculés en fonction de différents indicateurs de performance. Ils ne comprennent pas les montants qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP pour certains placements dans des fonds en gestion commune classés dans les placements alternatifs et pour les placements sur les marchés privés, comme il est indiqué à la note 11.

#### 2.3.11. Transferts de fonds

Les montants pour le Fonds sont comptabilisés quand ils sont reçus du gouvernement du Canada.

### 2.4. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Dans la préparation des états financiers, la direction pose certains jugements, fait des estimations et formule des hypothèses qui peuvent toucher les montants qui y sont présentés. Les jugements importants comprennent les jugements liés à la détermination du statut d'entité d'investissement comme il est décrit à la note 2.2.

La direction fait également des estimations et formule des hypothèses relatives à l'évaluation, à l'appréciation des risques et aux informations connexes à l'égard des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe. Les principales hypothèses formulées par la direction relatives à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 4.2.3 et celles relatives à l'appréciation des risques, à la note 7.

Des sources d'incertitude relatives aux estimations comprennent la pandémie de COVID-19 actuelle ainsi que le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine qui continuent d'évoluer et de soumettre les environnements économiques à une imprévisibilité et à une volatilité durable. Ces situations pourraient avoir une incidence continue sur les résultats financiers, en raison des incertitudes, dont leur ampleur et leur durée. Les présents états financiers tiennent compte des répercussions de la COVID-19 et du conflit en Ukraine dans la mesure où celles-ci sont connues à la date de clôture.

Bien que les hypothèses reflètent les meilleures estimations de la direction, les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison des incertitudes qui entourent leur utilisation.

## 3— Modifications actuelles et futures de normes comptables

### 3.1. Normes comptables actuelles

#### *Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2*

Les modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers*, d'IAS 39, *Instruments financiers* : Comptabilisation et évaluation, d'IFRS 7, *Instruments financiers* : Informations à fournir, d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et d'IFRS 16, *Contrats de location*, publiées par l'IASB entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et offrent de nouvelles indications pour traiter des questions soulevées par la transition vers les taux d'intérêt alternatifs découlant de la réforme du taux interbancaire offert. Les modifications traitent du remplacement des taux d'intérêt de référence actuels par des taux de référence alternatifs concernant les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers et de passifs financiers et de la comptabilité de couverture, et prévoient de nouvelles obligations d'informations. Investissements PSP a appliqué les modifications en date du 1<sup>er</sup> avril 2021, a déterminé que les modifications aux dispositions comptables n'ont pas d'incidence importante sur les états financiers, mais a présenté des informations additionnelles liées à la réforme par voie de note, tel qu'il est indiqué à la note 7.1.2.

### 3.2. Futures normes comptables

Investissements PSP a déterminé que les normes, modifications et interprétations ayant été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur, n'ont aucune incidence importante anticipée sur ses états financiers.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers et les passifs financiers selon leur catégorie, leur pondération et le secteur dans lequel ils sont investis. Leur juste valeur s'établissait comme suit à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
<b>Placements sur les marchés publics</b>		
Actions canadiennes	353	283
Actions étrangères	3 013	2 887
<b>Placements sur les marchés privés</b>		
Placements immobiliers	2 828	2 299
Placements privés	2 391	2 173
Placements en infrastructures	2 114	1 633
Placements en ressources naturelles	1 126	927
<b>Titres à revenu fixe</b>		
Trésorerie et titres du marché monétaire	959	560
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	1 392	1 866
Obligations indexées à l'inflation	934	1 022
Titres de créance privés	1 837	1 302
<b>Placements alternatifs</b>	1 549	1 167
	<b>18 496</b>	16 119
<b>Actifs liés à des placements</b>		
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	36	122
Intérêts à recevoir	23	29
Dividendes à recevoir	13	11
Titres acquis en vertu de conventions de revente	206	271
Actifs liés à des produits dérivés	147	156
	<b>425</b>	589
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	<b>18 921</b>	16 708
<b>Passifs liés à des placements</b>		
Montants à payer liés à des transactions en cours	(77)	(109)
Intérêts à payer	(6)	(5)
Titres vendus à découvert	(168)	(199)
Garanties à payer	(48)	(159)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(282)	(237)
Passifs liés à des produits dérivés	(182)	(105)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	<b>(763)</b>	(814)
<b>Emprunts</b>		
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(1 629)	(1 202)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	<b>(1 629)</b>	(1 202)
<b>Placements nets</b>	<b>16 529</b>	14 692

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.1. Placements sur les marchés publics

Les placements sur les marchés publics comprennent les placements canadiens et étrangers dans les titres suivants : les actions ordinaires, les certificats américains d'actions étrangères, les certificats internationaux d'actions étrangères, les billets participatifs, les actions privilégiées, les parts de fiducies de revenu, les parts de fonds négociés en Bourse, les parts de fonds en gestion commune et les titres convertibles en actions ordinaires d'émetteurs cotés en Bourse.

Les placements directs dans des actions canadiennes et des actions étrangères sont évalués à la juste valeur en fonction des cours cotés dans des marchés actifs, d'après le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur.

Dans le cas des placements dans des fonds en gestion commune, la juste valeur est établie en fonction des valeurs des parts obtenues des administrateurs de chacun des fonds, lesquelles proviennent de la juste valeur des placements sous-jacents dans chacun des fonds en gestion commune. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

#### 4.1.2. Placements sur les marchés privés

Les placements sur les marchés privés comprennent les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles.

Les placements immobiliers comprennent les participations directes dans diverses entités fermées, les placements dans des fonds ainsi que des biens du secteur immobilier. Les placements immobiliers visent les sociétés de personnes, les sociétés et les biens immobiliers intervenant principalement dans le secteur des résidences pour aînés et le secteur résidentiel, les secteurs de l'immobilier commercial et du commerce au détail, et le secteur industriel, ainsi que des fonds privés investis dans des actifs immobiliers. Les placements immobiliers sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements privés regroupent les placements dans des fonds ayant des objectifs similaires, les co-investissements dans des entités fermées et les participations directes.

Les placements en infrastructures regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en infrastructures visent les entités exerçant leurs activités essentiellement dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs de sociétés énergétiques, du transport et d'autres sociétés réglementées. Les placements en infrastructures sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements en ressources naturelles regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en ressources naturelles visent les entités exerçant leurs activités dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs dans les secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont. Les placements en ressources naturelles sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Le processus d'évaluation de la juste valeur des placements sur les marchés privés est décrit à la note 4.2.2 et les techniques d'évaluation, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

#### 4.1.3. Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire, les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés, les obligations indexées à l'inflation et les titres de créance privés.

La trésorerie et les titres du marché monétaire regroupent les instruments dont la durée jusqu'à l'échéance ne dépasse pas un an, tels que les bons du Trésor, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires. Une partie de ces instruments ont une échéance de 90 jours ou moins et sont détenus dans le but de faire face aux engagements financiers à court terme. Ces instruments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changements de valeur. Ils sont inclus à titre de composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie aux fins des tableaux des flux de trésorerie et se sont établis à 595 millions \$ au 31 mars 2022 (306 millions \$ au 31 mars 2021). Les bons du Trésor sont évalués au moyen des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis au moyen du prix le plus représentatif dans un écart de cotations de courtier. Compte tenu de leur nature à court terme, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés comprennent les obligations canadiennes, étrangères, fédérales, provinciales, territoriales et municipales, les billets à taux variable, les billets à terme adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires. Les obligations indexées à l'inflation sont des titres à revenu fixe qui permettent d'obtenir un rendement rajusté selon l'inflation.

Les titres de créance privés sont des titres à revenu fixe de sociétés fermées détenus directement ou par l'intermédiaire de fonds privés. Ces titres de créance se présentent sous la forme de prêts de premier rang, de dettes mezzanines et de prêts en difficulté et de placements principaux et secondaires dans des prêts à effet de levier. Les titres de créance privés comprennent également des prêts à des tiers, tels que des prêts de premier rang et de rang inférieur, des prêts à la construction, des prêts-relais, des prêts participatifs, ainsi que d'autres produits financiers structurés dans le secteur immobilier.

La juste valeur des obligations gouvernementales et de la plupart des obligations de sociétés, des obligations indexées à l'inflation et des titres adossés à des créances hypothécaires est fondée sur les prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont calculés au moyen d'une courbe de taux d'intérêt appropriée et d'un écart témoignant de la qualité du crédit de l'émetteur ou d'autres méthodes d'évaluation généralement reconnues.

La juste valeur de certaines obligations de sociétés, des titres de créance privés et des billets à terme adossés à des actifs est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

L'évaluation de la juste valeur des placements dans des fonds faisant partie des titres de créance privés est décrite à la note 4.2.2.

## **4— Actifs financiers et passifs financiers** (suite)

### **4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers** (suite)

#### **4.1.4. Placements alternatifs**

Les placements alternatifs regroupent surtout des parts de fonds qui détiennent une combinaison d'actions, de titres à revenu fixe et d'instruments dérivés, ainsi que de fonds de couverture. La juste valeur de ces placements est déterminée selon les justes valeurs présentées par les administrateurs ou les gestionnaires principaux des fonds et reflète la juste valeur des actions, des titres à revenu fixe ou des instruments dérivés sous-jacents, selon le cas. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

#### **4.1.5. Montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours**

Les montants à recevoir liés à des transactions en cours comprennent le produit des ventes de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les montants à payer liés à des transactions en cours comprennent le coût des achats de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

La juste valeur des montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours reflète la valeur à laquelle les transactions de vente ou d'achat initiales sous-jacentes ont été conclues.

#### **4.1.6. Intérêts et dividendes à recevoir**

Les intérêts et les dividendes sont comptabilisés aux montants que l'on s'attend à recevoir à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

#### **4.1.7. Intérêts à payer**

En ce qui a trait aux emprunts décrits à la note 4.1.11, les intérêts courus sont comptabilisés au montant que l'on s'attend à payer à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur.

#### **4.1.8. Titres vendus à découvert**

Les titres vendus à découvert reflètent l'obligation d'Investissements PSP d'acheter des titres dans le cadre de transactions de vente à découvert. Dans le cadre de ces transactions, Investissements PSP vend des titres qu'elle ne détient pas avec l'obligation d'acheter des titres semblables sur le marché afin de couvrir sa position.

À l'aide de cours cotés du marché qui sont fondés sur le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, la juste valeur des titres vendus à découvert est calculée au moyen de la même méthode que pour les positions acheteur décrites dans les sections portant sur les placements sur les marchés publics et sur les titres à revenu fixe.

#### **4.1.9. Garanties à payer**

Dans le cadre de prêts de titres et de certaines transactions sur dérivés hors cote, une garantie en espèces est reçue et réinvestie par Investissements PSP. Investissements PSP comptabilise la garantie en espèces reçue, et un montant correspondant est comptabilisé dans les montants à payer. Le solde à payer représente l'obligation du cessionnaire de rembourser la garantie en espèces au cédant à la fin de la transaction en l'absence de défaillance de la part du cédant.

#### **4.1.10. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente**

Comme il est mentionné à la note 2.3.6, Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Les obligations de racheter ou de revendre les titres vendus ou acquis en vertu de telles conventions sont comptabilisées au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

#### **4.1.11. Emprunts en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux**

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présenté à la note 8.2. Les billets à ordre à court terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des billets à moyen terme d'Investissements PSP se fonde sur des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis à l'aide d'une courbe de taux d'intérêt et d'un écart témoignant de la qualité du crédit d'Investissements PSP.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers qui sont réglés à une date future. La valeur de ces instruments fluctue en fonction de la variation de la valeur des actifs, des taux d'intérêt ou des taux de change sous-jacents. En règle générale, les instruments financiers dérivés n'exigent aucun placement initial net. Dans certains cas, ils exigent un placement initial net inférieur à celui qui serait exigé pour détenir directement la position sous-jacente. Les instruments financiers dérivés peuvent être cotés en Bourse ou négociés hors cote. Les instruments négociés hors cote comprennent les instruments qui sont négociés bilatéralement et réglés, ainsi que ceux qui sont compensés (instruments dérivés hors cote compensés) par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Investissements PSP utilise des instruments financiers dérivés afin d'améliorer le rendement des placements ou de reproduire des placements de façon synthétique. En outre, les instruments dérivés permettent de réduire les risques liés aux placements actuellement détenus.

Investissements PSP utilise les instruments financiers dérivés suivants :

#### *Swaps*

Les swaps désignent des transactions dans le cadre desquelles deux contreparties conviennent d'échanger des flux de trésorerie selon des modalités prédéterminées comprenant notamment un montant nominal et une durée. Les swaps sont utilisés dans le but d'accroître les rendements ou pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder les actifs sous-jacents.

#### *Contrats à terme normalisés*

Les contrats à terme normalisés sont des contrats dont les modalités sont standardisées, et dans le cadre desquels un actif est reçu ou livré (acheté ou vendu) à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

#### *Contrats à terme*

Les contrats à terme sont des contrats couvrant la vente par une partie et l'achat par une autre partie d'un montant prédéterminé d'un instrument sous-jacent, à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

#### *Options*

Les options sont des contrats en vertu desquels le vendeur donne le droit à l'acquéreur, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre donné de titres liés aux capitaux propres, aux indices, aux marchandises, aux devises, aux taux d'intérêt, au crédit ou d'autres instruments financiers sous-jacents, à un prix convenu d'avance, à une date déterminée ou en tout temps avant la date d'échéance prédéterminée.

#### *Bons et droits de souscription*

Le bon de souscription est une option visant l'achat d'un actif sous-jacent qui se présente sous la forme d'un titre transférable et qui peut être inscrite à la cote d'une Bourse ou négociée hors cote.

Le droit de souscription est un titre donnant à un actionnaire le droit d'acquérir de nouvelles actions émises par une société à un prix prédéterminé (habituellement inférieur au prix courant du marché), dans une proportion donnée du nombre d'actions que cet actionnaire détient déjà. Les droits de souscription ne sont émis que pour une courte période au terme de laquelle ils viennent à échéance.

#### *Détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés*

Les instruments financiers dérivés cotés sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours cotés du marché, soit le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur. Les instruments dérivés hors cote compensés sont comptabilisés à leur juste valeur au moyen des cours obtenus de la chambre de compensation centrale. Les instruments dérivés négociés hors cote sont évalués à l'aide de techniques appropriées comme la valeur actualisée des flux de trésorerie. Ces techniques ont recours à des données d'entrée importantes qui sont observables sur le marché, comme les taux de rendement du marché actuels.

#### *Valeur nominale et juste valeur des actifs et des passifs liés aux produits dérivés*

La valeur nominale des instruments financiers dérivés n'est comptabilisée ni à l'actif ni au passif, car elle représente le montant nominal du contrat. À l'exception des dérivés de crédit, la valeur nominale ne représente pas le potentiel de profit ou de perte associé au risque de marché ou de crédit des transactions présentées ci-après. Cette valeur sert plutôt de fondement pour établir les flux de trésorerie et la juste valeur des contrats.



## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le tableau ci-après résume la situation du portefeuille des instruments dérivés à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022			31 mars 2021		
	Valeur nominale	Juste valeur		Valeur nominale	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
<b>Dérivés sur titres et marchandises</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	377	—	—	364	—	—
Bons et droits de souscription	1	1	—	1	1	—
Options : acquises	29	1	—	292	2	—
souscrites	47	—	—	534	—	(1)
<b>Hors cote</b>						
Swaps	1 507	35	(17)	1 864	54	(19)
Options : acquises	4	—	—	39	—	—
souscrites	—	—	—	46	—	—
<b>Dérivés sur devises</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	23	—	—	21	—	—
<b>Hors cote</b>						
Contrats à terme	4 464	28	(92)	1 489	10	(7)
Swaps	53	—	(3)	458	—	(9)
Options : acquises	109	1	—	88	2	—
souscrites	126	—	(1)	81	—	(2)
<b>Dérivés sur taux d'intérêt</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	560	—	—	486	—	—
Options : acquises	3 509	2	—	4 255	5	—
souscrites	3 027	—	(3)	4 603	—	(6)
<b>Hors cote</b>						
Swaps	154	9	(1)	75	4	—
Options : acquises	3 972	70	—	3 327	78	—
souscrites	4 252	—	(65)	3 284	—	(61)
<b>Hors cote compensés</b>						
Swaps	4 346	—	—	4 102	—	—
<b>Dérivés de crédit</b>						
<b>Hors cote</b>						
Swaps sur défaillance : acquis	19	—	—	15	—	—
souscrits <sup>A</sup>	4	—	—	1	—	—
<b>Hors cote compensés</b>						
Swaps sur défaillance : acquis	132	—	—	41	—	—
souscrits <sup>A</sup>	13	—	—	63	—	—
<b>Total</b>		<b>147</b>	<b>(182)</b>		<b>156</b>	<b>(105)</b>

<sup>A</sup> Investissements PSP garanti indirectement, au moyen des swaps sur défaillance souscrits, les obligations de référence sous-jacentes. L'exposition potentielle maximale correspond à la valeur nominale des swaps sur défaillance souscrits présentée ci-dessus.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le total des actifs et des passifs liés à des dérivés comprend ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022			31 mars 2021		
	Valeur nominale	Juste valeur		Valeur nominale	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
Instrument dérivé cotés	7 573	4	(3)	10 556	8	(7)
Instrument dérivé négociés hors cote	14 664	143	(179)	10 767	148	(98)
Instrument dérivé hors cote compensés	4 491	—	—	4 206	—	—
<b>Total</b>		<b>147</b>	<b>(182)</b>		<b>156</b>	<b>(105)</b>

Le tableau suivant présente la valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
Moins de 3 mois	10 553	8 066
De 3 à 12 mois	9 231	10 249
Plus d'un an	6 944	7 214

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur

#### 4.2.1. Classement

Les actifs financiers et les passifs financiers décrits à la note 4.1 sont classés au même niveau de la hiérarchie de la juste valeur, qui est présentée ci-après, que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble.

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels Investissements PSP peut avoir accès à la fin de la période de présentation de l'information financière, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :
  - i) les cours sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires;
  - ii) les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires;
  - iii) les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif;
  - iv) les données d'entrée corroborées par le marché.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif qui sont utilisées dans les techniques d'évaluation reposant sur des modèles. Elles reflètent l'appréciation par la direction des hypothèses que les autres intervenants sur le marché utiliseraient pour établir le prix des actifs et des passifs.

Le classement par niveaux hiérarchiques est établi au moment de la détermination initiale de la juste valeur de l'actif ou du passif et, par la suite, passé en revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Investissements PSP détermine s'il y a eu transfert entre les niveaux et comptabilise ce transfert au début de la période de présentation de l'information financière.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2022, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
<b>Placements sur les marchés publics</b>				
Actions canadiennes	225	128	—	353
Actions étrangères	2 853	63	97	3 013
<b>Placements sur les marchés privés</b>				
Placements immobiliers	—	—	2 828	2 828
Placements privés	—	—	2 391	2 391
Placements en infrastructures	—	—	2 114	2 114
Placements en ressources naturelles	—	—	1 126	1 126
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Trésorerie et titres du marché monétaire	237	722	—	959
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	333	1 059	—	1 392
Obligations indexées à l'inflation	934	—	—	934
Titres de créance privés	—	—	1 837	1 837
<b>Placements alternatifs</b>	—	943	606	1 549
	<b>4 582</b>	<b>2 915</b>	<b>10 999</b>	<b>18 496</b>
<b>Actifs liés à des placements</b>				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	—	36	—	36
Intérêts à recevoir	—	23	—	23
Dividendes à recevoir	—	13	—	13
Titres acquis en vertu de conventions de revente	—	206	—	206
Actifs liés à des produits dérivés	4	143	—	147
	<b>4</b>	<b>421</b>	<b>—</b>	<b>425</b>
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	<b>4 586</b>	<b>3 336</b>	<b>10 999</b>	<b>18 921</b>
<b>Passifs liés à des placements</b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	—	(77)	—	(77)
Intérêts à payer	—	(6)	—	(6)
Titres vendus à découvert	(168)	—	—	(168)
Garanties à payer	—	(48)	—	(48)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	—	(282)	—	(282)
Passifs liés à des produits dérivés	(3)	(179)	—	(182)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	<b>(171)</b>	<b>(592)</b>	<b>—</b>	<b>(763)</b>
<b>Emprunts</b>				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	—	(1 629)	—	(1 629)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	<b>—</b>	<b>(1 629)</b>	<b>—</b>	<b>(1 629)</b>
<b>Placements nets</b>	<b>4 415</b>	<b>1 115</b>	<b>10 999</b>	<b>16 529</b>

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2021, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
<b>Placements sur les marchés publics</b>				
Actions canadiennes	199	80	4	283
Actions étrangères	2 745	56	86	2 887
<b>Placements sur les marchés privés</b>				
Placements immobiliers	—	—	2 299	2 299
Placements privés	—	—	2 173	2 173
Placements en infrastructures	—	—	1 633	1 633
Placements en ressources naturelles	—	—	927	927
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Trésorerie et titres du marché monétaire	331	229	—	560
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	469	1 397	—	1 866
Obligations indexées à l'inflation	1 013	9	—	1 022
Titres de créance privés	—	—	1 302	1 302
<b>Placements alternatifs</b>	—	542	625	1 167
	4 757	2 313	9 049	16 119
<b>Actifs liés à des placements</b>				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	—	122	—	122
Intérêts à recevoir	—	29	—	29
Dividendes à recevoir	—	11	—	11
Titres acquis en vertu de conventions de revente	—	271	—	271
Actifs liés à des produits dérivés	8	148	—	156
	8	581	—	589
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	4 765	2 894	9 049	16 708
<b>Passifs liés à des placements</b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	—	(109)	—	(109)
Intérêts à payer	—	(5)	—	(5)
Titres vendus à découvert	(199)	—	—	(199)
Garanties à payer	—	(159)	—	(159)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	—	(237)	—	(237)
Passifs liés à des produits dérivés	(7)	(98)	—	(105)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	(206)	(608)	—	(814)
<b>Emprunts</b>				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	—	(1 202)	—	(1 202)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	—	(1 202)	—	(1 202)
<b>Placements nets</b>	4 559	1 084	9 049	14 692

Au 31 mars 2021, des titres étrangers cotés d'une juste valeur de 11 millions \$ étaient détenus indirectement et classés au niveau 2. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, ces titres ont été transférés au niveau 1, puisqu'ils sont désormais détenus directement par Investissements PSP (aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021).

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.2. Processus de détermination de la juste valeur des placements classés au niveau 3

Le processus d'évaluation est suivi et régi par un comité d'évaluation interne. Ce comité est responsable de la surveillance de tous les aspects de la détermination de la juste valeur, y compris des méthodes et des procédures d'évaluation pour chaque type de placement et l'assurance qu'elles sont suivies. Les méthodes d'évaluation sont fondées sur des pratiques largement reconnues conformes aux normes d'évaluation professionnelles. Ces normes comprennent, entre autres, les *International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines*, les *Règles uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation au Canada* et les *Uniform Standards of Professional Appraisal Practice* en vigueur aux États-Unis.

La juste valeur des placements sur les marchés privés classés au niveau 3 est établie au moins deux fois l'an. Pour les autres périodes de présentation de l'information financière intermédiaires, la juste valeur est passée en revue et ajustée, s'il y a lieu, pour refléter les répercussions de situations ou de circonstances importantes sur le marché en général ou propres aux placements. La méthode d'évaluation choisie pour chaque placement est, par la suite, appliquée de façon uniforme selon ce qui convient dans les circonstances. Le comité d'évaluation passe en revue les modifications importantes apportées aux méthodes d'évaluation pour déterminer si elles sont appropriées.

Dans les situations où elle recourt aux services d'évaluateurs indépendants, la direction s'assure qu'ils sont indépendants et que les méthodes d'évaluation employées sont conformes aux normes d'évaluation professionnelles susmentionnées. Pour valider le travail effectué par les évaluateurs, la direction s'assure que les hypothèses employées correspondent à l'information financière et aux prévisions du placement sous-jacent.

En ce qui concerne les placements dans des fonds classés au niveau 3, la juste valeur annuelle est habituellement déterminée selon les états financiers audités reçus du gestionnaire principal du fonds. Dans certains cas, la juste valeur est obtenue au moyen d'informations fournies par les administrateurs du fonds et revue par la direction pour s'assurer qu'elle est raisonnable et conforme aux méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur. Le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération pour déterminer la juste valeur.

Pour tenir compte, le cas échéant, de l'incidence des fluctuations importantes du marché ou d'autres événements survenus jusqu'à la fin de la période de présentation de l'information financière, des ajustements appropriés ont été apportés aux placements sur les marchés privés et aux placements dans des fonds. Ces ajustements sont fonction de bon nombre de facteurs, y compris des données comparables pour des placements négociés sur les marchés publics, des caractéristiques propres aux placements, de même que les conditions du marché et l'incertitude à cette date.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2022 :

Actifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
<b>Placements sur les marchés publics</b> Actions étrangères	Placements directs	<b>97</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Placements sur les marchés privés</b> Placements immobiliers	Placements directs et co-investissements	<b>2 611</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B, C</sup>	4,50 % – 19,00 % (7,03 %)
Taux de capitalisation final <sup>B, C</sup>				2,90 % – 13,33 % (5,38 %)	
Capitalisation directe			Taux de capitalisation <sup>B, D</sup>	2,50 % – 9,60 % (4,36 %)	
			Taux d'occupation stable <sup>D, E</sup>	94,00 % – 100,00 % (97,87 %)	
Approche des transactions comparables			Prix au pied carré <sup>D, E</sup>	4,30 \$ – 2 077,86 \$ (325,66 \$)	
Valeur de l'actif net <sup>A</sup>			s. o.	s. o.	
Prix de la transaction	s. o.	s. o.			
Autres placements sur les marchés privés	Placements dans des fonds	<b>217</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
	Placements directs et co-investissements	<b>3 946</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	5,64 % – 17,30 % (8,96 %)
				Données de marché comparables	s. o.
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.
Placements dans des fonds	<b>1 685</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
<b>Titres à revenu fixe</b> Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	<b>1 399</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	4,25 % – 23,53 % (10,33 %)
				Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.
	Placements dans des fonds	<b>438</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
				s. o.	s. o.
<b>Placements alternatifs</b>	Placements dans des fonds	<b>606</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Total</b>		<b>10 999</b>			

<sup>A</sup> Dans certains cas, lorsque les placements sont détenus par l'intermédiaire des fonds, des sociétés de personnes ou d'une structure semblable, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

<sup>B</sup> Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

<sup>C</sup> Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

<sup>D</sup> Il n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

<sup>E</sup> Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3 (suite)

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2021 :

Actifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)	
<b>Placements sur les marchés publics</b> Actions canadiennes	Placements directs	4	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
	Actions étrangères	86	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
<b>Placements sur les marchés privés</b> Placements immobiliers	Placements directs et co-investissements	2 134	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B, C</sup>	5,00 % – 20,00 % (7,34 %)	
				Taux de capitalisation final <sup>B, C</sup>	4,00 % – 13,25 % (5,71 %)	
			Capitalisation directe	Taux de capitalisation <sup>B, D</sup>	2,40 % – 10,13 % (4,70 %)	
				Taux d'occupation stable <sup>D, E</sup>	38,00 % – 100,00 % (96,89 %)	
			Approche des transactions comparables	Prix au pied carré <sup>D, E</sup>	4,07 \$ – 1 365,41 \$ (274,50 \$)	
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
	Prix de la transaction	s. o.	s. o.			
	Placements dans des fonds	165	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
	Autres placements sur les marchés privés	Placements directs et co-investissements	3 310	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	5,92 % – 15 % (8,70 %)
				Données de marché comparables	s. o.	s. o.
Valeur de l'actif net <sup>A</sup>				s. o.	s. o.	
Prix de la transaction				s. o.	s. o.	
Placements dans des fonds	1 423	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.		
<b>Titres à revenu fixe</b> Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	909	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	2,70 % – 22,23 % (9,03 %)	
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.	
Placements dans des fonds	393	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.		
<b>Placements alternatifs</b>	Placements dans des fonds	625	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
<b>Total</b>		9 049				

<sup>A</sup> Dans certains cas, lorsque les placements sont détenus par l'intermédiaire des fonds, des sociétés de personnes ou d'une structure semblable, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

<sup>B</sup> Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

<sup>C</sup> Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

<sup>D</sup> Il n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

<sup>E</sup> Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.4. Niveau 3 – rapprochement

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2022 :

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains réalisés	Gains (pertes) non réalisé(e)s <sup>A</sup>	Transfert vers le (hors du) niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	90	30	(19)	—	3	(33)	26	97
Placements sur les marchés privés	7 032	1 437	(1 095)	—	368	839	(122)	8 459
Titres à revenu fixe	1 302	937	(413)	(1)	7	5	—	1 837
Placements alternatifs	625	102	(155)	—	65	(31)	—	606
<b>Total</b>	<b>9 049</b>	<b>2 506</b>	<b>(1 682)</b>	<b>(1)</b>	<b>443</b>	<b>780</b>	<b>(96)</b>	<b>10 999</b>

<sup>A</sup> Comprennent des ajustements liés à la répartition du compte de régime.

Au 31 mars 2021, des placements sur les marchés privés de 122 millions \$ ont été classés au niveau 3, étant donné que leurs justes valeurs ont été déterminées à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, un placement de 13 millions \$ a été transféré au niveau 1 lorsqu'il a été coté en Bourse. Les autres placements de 109 millions \$ ont été transférés au niveau 2, puisque les instruments sous-jacents sont détenus indirectement par Investissements PSP et sont évalués au moyen des cours de clôture disponibles sur le marché. De plus, des placements sur les marchés publics de 26 millions \$ ont été transférés du niveau 1 au niveau 3, étant donné que leurs justes valeurs n'étaient plus déterminées à l'aide de données d'entrée observables en raison des sanctions imposées aux placements internationaux visant les titres russes.

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2021 :

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains (pertes) réalisé(e)s	Gains non réalisés <sup>A</sup>	Transfert hors du niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	90	18	(10)	—	(1)	33	(40)	90
Placements sur les marchés privés	6 124	892	(487)	—	135	381	(13)	7 032
Titres à revenu fixe	1 261	461	(445)	—	10	15	—	1 302
Placements alternatifs	612	55	(89)	—	10	37	—	625
<b>Total</b>	<b>8 087</b>	<b>1 426</b>	<b>(1 031)</b>	<b>—</b>	<b>154</b>	<b>466</b>	<b>(53)</b>	<b>9 049</b>

<sup>A</sup> Comprennent des ajustements liés à la répartition du compte de régime.

Au 31 mars 2020, un placement de 40 millions \$ dans un fonds non coté détenant des titres cotés a été classé au niveau 3 en raison de la nature des restrictions contractuelles visant le rachat des parts du fonds. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, les titres cotés détenus par le fonds ont été transférés à Investissements PSP et classés dans le niveau 1 à cette date. En outre, au 31 mars 2020, un placement sur les marchés privés de 13 millions \$ a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, le placement a été transféré au niveau 2 lorsque l'entité émettrice sous-jacente détenue indirectement par Investissements PSP a été inscrite en Bourse.

#### 4.2.5. Niveau 3 – analyse de sensibilité

Dans le processus d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées reposent sur des hypothèses fondées sur des données non observables. Les hypothèses importantes utilisées pour chaque catégorie d'actif sont décrites à la note 4.2.3. Bien que de telles hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, toutes les autres variables demeurant constantes, l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles pourrait donner des justes valeurs différentes représentant, au minimum, une augmentation de 3 % et une diminution de 3 % au 31 mars 2022 (augmentation de 3 % et diminution de 3 % au 31 mars 2021) de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Sont exclus les placements dans des fonds, pour lesquels une analyse de sensibilité n'est pas possible étant donné qu'Investissements PSP n'a pas accès aux hypothèses sous-jacentes utilisées. Pour ce qui est des placements dans des fonds, la juste valeur est établie tel qu'il est indiqué à la note 4.2.2.



## 5— Biens donnés et obtenus en garantie

Investissements PSP est partie à des ententes qui requièrent que des biens soient donnés et obtenus en garantie, comme il est indiqué aux notes 2.3.5, 2.3.6 et 7.2.1. Le tableau qui suit présente la juste valeur de ces garanties attribuées au compte de régime, ainsi que les titres visés par les programmes de prêt et d'emprunt et les titres visés par les conventions de rachat et les conventions de revente à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
<b>Prêts et emprunts de titres</b>		
Titres prêtés	266	258
Biens détenus en garantie <sup>A</sup>	290	276
Titres empruntés	132	137
Biens donnés en garantie <sup>B</sup>	139	143
<b>Conventions de rachat et conventions de revente de titres</b>		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	278	235
Biens donnés en garantie	280	236
Titres acquis en vertu de conventions de revente	205	271
Biens détenus en garantie <sup>C</sup>	205	270
<b>Contrats de dérivés</b>		
Biens donnés en garantie	176	49
Biens détenus en garantie <sup>D</sup>	104	95

<sup>A</sup> La juste valeur minimale des garanties sous forme de titres libellés dans la même devise requise est de 102 % et, dans le cas des titres libellés dans d'autres devises, de 105 %.

<sup>B</sup> La juste valeur minimale de la garantie requise correspond à 100 % de la juste valeur des titres empruntés.

<sup>C</sup> Au 31 mars 2022, un montant de 37 millions \$ (73 millions \$ au 31 mars 2021) des biens détenus en garantie sous forme de titres avait été utilisé dans le cadre de transactions de vente à découvert et un montant de 5 millions \$ (11 millions \$ au 31 mars 2021) avait été utilisé relativement à des titres vendus en vertu de conventions de rachat.

<sup>D</sup> Les biens détenus en garantie comprenaient un montant de 10 millions \$ en espèces au 31 mars 2022 (22 millions \$ au 31 mars 2021) et 94 millions \$ en titres au 31 mars 2022 (73 millions \$ au 31 mars 2021). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

## 6— Intérêts détenus dans d'autres entités

### 6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées

À titre d'entité d'investissement, Investissements PSP ne consolide que les filiales qui lui fournissent des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue sa participation dans ses filiales, ses coentreprises et ses entreprises associées à la JVRN, comme il est mentionné à la note 2.1.

Aux fins de la préparation de cette note, la direction évalue le contrôle, le contrôle conjoint et l'influence notable comme suit :

#### i) Contrôle et influence notable

Investissements PSP détermine qu'elle exerce un contrôle sur une entité émettrice si elle est exposée ou si elle a le droit à des rendements variables en raison de sa participation dans une entité et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Dans certains cas, Investissements PSP n'exerce pas un contrôle sur une entité émettrice, mais a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice. Dans de tels cas, Investissements PSP détermine qu'elle exerce une influence notable sur l'entité émettrice.

Dans le cas du contrôle ou de l'influence notable, le pouvoir sur l'entité émettrice résulte des droits de vote conférés par les droits de propriété, d'autres accords contractuels, ou une combinaison de ces éléments.

#### ii) Contrôle conjoint

Investissements PSP détermine qu'elle est partie à un accord de coentreprise si elle exerce un contrôle conjoint sur une entité émettrice et détient des droits sur l'actif net de l'entité émettrice. Le contrôle conjoint est établi en vertu d'un accord contractuel qui exige le consentement unanime des parties partageant le contrôle à l'égard des activités qui ont une incidence importante sur les rendements de la coentreprise.

En général, la prise de décisions à l'égard des activités est régie par les droits de vote conférés par la participation de chaque partie. Dans certains cas, elle est régie uniquement en vertu des accords contractuels ou en combinaison avec les droits de propriété de chaque partie.

## 6— Intérêts détenus dans d'autres entités (suite)

### 6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées (suite)

Dans le cours normal des activités, les placements sur les marchés privés sont généralement détenus par les filiales qui sont des entités d'investissement créées par Investissements PSP. Au 31 mars 2022, 126 filiales qui sont des entités d'investissement étaient constituées en Amérique du Nord, 26 en Europe, 18 en Océanie, 9 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie (120 entités d'investissement en Amérique du Nord, 18 en Europe, 13 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie au 31 mars 2021).

De plus, Investissements PSP contrôlait 85 entités émettrices directement ou par l'intermédiaire de ses filiales qui sont des entités d'investissement au 31 mars 2022 (91 entités émettrices au 31 mars 2021).

Les tableaux ci-après présentent, en ordre décroissant, les entités émettrices importantes détenues directement ou indirectement par Investissements PSP, sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Nom de l'entité	31 mars 2022		
	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée
Kaingaroo Timberlands Limited	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
Willow Topco Limited	Europe	74	Entité contrôlée conjointement
American Wholesale Insurance Holding Company, LLC	Amérique du Nord	22	Entreprise associée
Roadis Transportation Holding, S.L.U.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée
Forth Ports Limited	Europe	51	Entité contrôlée conjointement
Seaport Square Associates LP / Seaport Square Parallel LP	Amérique du Nord	50	Entité contrôlée conjointement
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée

Nom de l'entité	31 mars 2021		
	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée
Kaingaroo Timberlands Limited	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement
Forth Ports Limited	Europe	51	Entité contrôlée conjointement
Roadis Transportation Holding, S.L.U.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée
American Wholesale Insurance Holding Company, LLC	Amérique du Nord	23	Entreprise associée
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée
Constantin Investment Limited	Europe	38	Entreprise associée
Pomona Farming, LLC	Amérique du Nord	99	Entité émettrice contrôlée

Outre ce qui précède, Investissements PSP consolide les filiales en propriété exclusive qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Ces services comprennent la gestion de placements et le financement des placements sur les marchés privés dans le cadre du programme du financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP, décrit à la note 8.2.

### 6.2. Entités structurées

Investissements PSP détient des intérêts dans des sociétés de personnes et des fonds surtout dans le contexte de ses placements sur les marchés privés. En raison de leur nature, ces entités ont en général les caractéristiques d'une entité structurée comme elles sont définies par les IFRS. Ces entités sont détenues à titre de placements et n'exposent pas Investissements PSP à plus de risques ou de rendements que ses intérêts détenus dans des entités non structurées.

Des renseignements à l'égard des entités structurées sont compris, s'il y a lieu, dans les informations portant sur la gestion du risque lié aux placements à la note 7, les garanties et les indemnités, à la note 16 et les engagements, à la note 17.

## 7— Gestion du risque lié aux placements

Investissements PSP est tenue d'agir dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des régimes et de maximiser les rendements sans s'exposer à un risque de perte indu. Aux fins de l'atteinte de cet objectif, Investissements PSP a élaboré une politique de gestion du risque d'entreprise. La politique de gestion du risque d'entreprise fournit un cadre pour identifier, évaluer, gérer, atténuer, surveiller et signaler les risques liés et non liés aux placements auxquels Investissements PSP est exposée.

Dans le cadre de la politique globale de gestion du risque d'entreprise, la politique de gestion du risque de placement vise à appuyer la gestion des risques inhérents au processus de prise de décisions en matière de placement. La politique de gestion du risque de placement offre un cadre précisant la façon dont les activités de placement doivent se conformer à la philosophie d'Investissements PSP en matière de risque et s'aligner sur la tolérance et les limites de son appétit pour le risque. La politique de gestion du risque de placement complète également l'Énoncé des principes, normes et procédures en matière de placement (l'« ÉPNP »), dont l'objectif est d'assurer une gestion efficace des risques de placement dans le cadre de la mise en œuvre des diverses stratégies de placement d'Investissements PSP. Les risques liés aux placements comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

### 7.1. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la valeur d'un placement attribuable à des résultats financiers défavorables découlant de facteurs qui influent sur la valeur, comme les fluctuations des prix du marché, les fluctuations dues à des facteurs propres au placement, la volatilité des cours des actions et des marchandises, des taux d'intérêt, des taux de change, ou d'autres facteurs touchant des titres similaires négociés sur le marché.

#### 7.1.1. Mesure du risque de marché

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la valeur à risque (« VaR ») annualisée absolue a été mise en œuvre à titre de mesure principale du risque de marché pour l'ensemble du portefeuille afin d'uniformiser les mesures du risque de marché dans les catégories d'actifs. La VaR quantifie la perte de valeur d'un placement ou d'un portefeuille de placements qui, selon un niveau de confiance donné, ne devrait pas être dépassée au cours d'une période donnée, en raison des fluctuations des prix du marché. Au 31 mars 2021, Investissements PSP utilisait la volatilité annualisée absolue comme mesure principale du risque de marché.

Investissements PSP utilise la VaR historique, laquelle repose sur les rendements des marchés pour une période de dix ans et sur un horizon de détention de douze mois selon un seuil de confiance de 95 %. Ce qui veut dire que, sur le plan statistique, Investissements PSP pourrait s'attendre à ce que, seulement dans 5 % des cas, les pertes dépassent la VaR sur une période d'un an. En ce qui concerne les placements qui ne sont pas négociés activement, des titres ayant des caractéristiques de risque semblables sont utilisés pour calculer la VaR.

La VaR est valide, sur le plan statistique, dans des conditions normales de marché. Même si elle tient compte des pertes éventuelles découlant de rendements historiques observés, elle ne se limite pas uniquement à ces événements. Elle suppose également que l'avenir se déroulera d'une manière semblable au passé. Par conséquent, si la conjoncture du marché varie grandement par rapport à la conjoncture passée, les pertes potentielles pourraient différer de celles qui avaient été estimées initialement.

Le tableau suivant présente la VaR pour l'ensemble du portefeuille, calculée en pourcentage des placements nets, à la fin de la période :

	31 mars 2022 (%)	31 mars 2021 <sup>A</sup> (%)
<b>VaR</b>	<b>17,4</b>	17,2

<sup>A</sup> Étant donné que la VaR a été utilisée pour la période de douze mois close le 31 mars 2022, la mesure du risque de marché a été modifiée au 31 mars 2021 dans le tableau ci-dessus aux fins de comparaison. La volatilité absolue de l'ensemble du portefeuille, soit la mesure principale du risque de marché au 31 mars 2021, s'établissait à 11,3 %.

#### Simulation de crise

Bien que la VaR soit une méthode très reconnue de mesure du risque, elle est complétée par d'autres méthodes de mesure du risque qui donnent un meilleur aperçu du risque de marché. Investissements PSP utilise donc la simulation de crise et l'analyse de scénarios pour évaluer l'incidence sur les résultats financiers de fluctuations inhabituelles des facteurs de risque. Ces méthodes servent à évaluer la sensibilité d'un portefeuille à divers facteurs de risque et aux principales hypothèses de modélisation. Dans le cadre de ces méthodes, les périodes de crise passées servent également à évaluer comment un portefeuille actuel se comporte en pareilles circonstances. En outre, la simulation de crise et l'analyse de scénarios permettent d'évaluer la performance d'un nouveau produit de placement.

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.1. Risque de marché (suite)

#### 7.1.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif net du compte de régime. Les durées jusqu'à l'échéance des catégories d'instruments financiers, qui figurent à la note 4.1, qui sont les plus exposées au risque de taux d'intérêt étaient les suivantes :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022					
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	Total
Trésorerie et titres du marché monétaire	—	—	—	—	959 <sup>A</sup>	959
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	26	515	416	352	83 <sup>B</sup>	1 392
Obligations indexées à l'inflation	39	336	325	234	—	934
Titres de créance privés	14	370	744	247	462 <sup>C</sup>	1 837
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>79</b>	<b>1 221</b>	<b>1 485</b>	<b>833</b>	<b>1 504</b>	<b>5 122</b>

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2021					
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	Total
Trésorerie et titres du marché monétaire	—	—	—	—	560 <sup>A</sup>	560
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	50	872	464	418	62 <sup>B</sup>	1 866
Obligations indexées à l'inflation	38	401	358	225	—	1 022
Titres de créance privés	15	345	416	115	411 <sup>C</sup>	1 302
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>103</b>	<b>1 618</b>	<b>1 238</b>	<b>758</b>	<b>1 033</b>	<b>4 750</b>

<sup>A</sup> En raison de leur échéance à court terme, ces placements ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

<sup>B</sup> Certains titres à revenu fixe ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt étant donné que leurs taux d'intérêt prescrits sont variables.

<sup>C</sup> L'information liée à la durée jusqu'à l'échéance des placements dans des fonds et de certains placements détenus directement compris dans les titres de créance privés n'est pas disponible.

Tous les placements dans des actions canadiennes, les placements dans des actions étrangères, les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles, totalisant 11 825 millions \$ au 31 mars 2022 (10 202 millions \$ au 31 mars 2021), n'ont pas d'échéance précise et ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

Les placements alternatifs décrits à la note 4.1.4, totalisant 1 549 millions \$ au 31 mars 2022 (1 167 millions \$ au 31 mars 2021), n'ont également pas d'échéance précise. Certains de ces placements alternatifs, de même que des conventions de revente et des contrats de dérivés présentés respectivement aux notes 4.1.10 et 4.1.12 sont exposés au risque de taux d'intérêt. Ces expositions sont prises en compte dans le calcul de la VaR dont il est question à la note 7.1.1.

La durée jusqu'à l'échéance des titres de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présentée à la note 8.2.

#### Réforme des taux d'intérêt de référence

Investissements PSP détient un certain nombre d'instruments financiers qui viendront à échéance après la date à laquelle le taux interbancaire auquel se réfère Investissements PSP est prévu d'être abandonné par suite de la réforme. Un comité directeur a été constitué pour superviser la transition des taux interbancaires offerts aux taux de référence alternatifs afin d'atténuer les risques liés à l'abandon ou l'indisponibilité de ces taux, qui sont principalement des risques opérationnels. En ce qui concerne les instruments financiers non dérivés, Investissements PSP a relevé les conventions faisant référence aux taux interbancaires et a entamé un processus rapide de correction des contrats avec les contreparties connexes. Pour les contrats de dérivés, Investissements PSP a adhéré au International Swaps and Derivatives Association Fallbacks Protocol (protocole ISDA) qui est entré en vigueur le 25 janvier 2021 et qui fournit un mécanisme de transition efficace aux taux de référence alternatifs à mesure que les taux interbancaires ne seront plus disponibles.

Le tableau ci-après présente la juste valeur des instruments financiers non dérivés et la valeur nominale des instruments financiers dérivés qui n'étaient pas encore indexés à des taux de référence alternatifs. Au 31 mars 2022, uniquement les instruments indexés aux taux LIBOR en dollars américains et devant venir à échéance après le 30 juin 2023 sont présentés.

(en millions de dollars canadiens)	LIBOR en dollars américains
Juste valeur des actifs financiers non dérivés	821
Valeur nominale des dérivés	972

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.1. Risque de marché (suite)

#### 7.1.3. Risque de change

Investissements PSP est exposée à un risque de change découlant de la détention de placements (c'est-à-dire la détention directe et indirecte de titres, de parts de fonds en gestion commune et de parts de sociétés en commandite) ou de passifs liés à des placements dans diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influencer positivement ou négativement sur la juste valeur des placements. Afin d'atténuer ce risque, Investissements PSP peut prendre des positions en devises au moyen de contrats de change à terme ou de swaps de devises.

Les expositions au risque de change sous-jacentes des placements nets du compte de régime s'établissaient comme suit à la date indiquée :

Devise	31 mars 2022	
	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Pourcentage du total
Dollar américain	9 262	64,0
Euro	1 514	10,5
Yen japonais	673	4,7
Livre sterling	645	4,5
Dollar de Hong Kong	414	2,9
Dollar australien	347	2,4
Roupie indienne	268	1,9
Peso mexicain	222	1,5
Franc suisse	147	1,0
Nouveau dollar taïwanais	111	0,8
Yuan chinois	109	0,8
Won sud-coréen	83	0,6
Autres	672	4,4
<b>Total</b>	<b>14 467</b>	<b>100,0</b>

Au 31 mars 2022, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 2 020 millions \$ pour le compte de régime (1 342 millions \$ US, 169 millions €, 46 millions £, 2 millions de rands d'Afrique du Sud, 138 millions de pesos mexicains, 18 millions de dollars australiens, 190 millions de roupies indiennes, 306 millions de yens japonais et 2 millions de dollars néo-zélandais). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

Devise	31 mars 2021	
	Juste valeur (en millions de dollars canadiens)	Pourcentage du total
Dollar américain	7 660	63,0
Euro	1 697	14,0
Dollar australien	604	5,0
Livre sterling	439	3,6
Yen japonais	291	2,4
Dollar de Hong Kong	189	1,6
Peso mexicain	151	1,2
Franc suisse	119	1,0
Roupie indienne	117	1,0
Réal brésilien	116	1,0
Yuan chinois	114	0,9
Won sud-coréen	111	0,9
Autres	552	4,4
<b>Total</b>	<b>12 160</b>	<b>100,0</b>

Au 31 mars 2021, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 1 933 millions \$ pour le compte de régime (1 273 millions \$ US, 184 millions €, 27 millions £, 2 millions de rands d'Afrique du Sud, 144 millions de pesos mexicains, 217 millions de roupies indiennes et 4 millions de couronnes danoises). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.2. Risque de crédit

Investissements PSP est exposée au risque de crédit, c'est-à-dire le risque de non-exécution par un débiteur sur lequel Investissements PSP compte pour satisfaire à ses obligations contractuelles ou financières, soit le risque qu'un émetteur de titres d'emprunt ou qu'une contrepartie à une opération sur instruments dérivés, à une transaction de prêt et d'emprunt de titres ou à une transaction sur des titres acquis en vertu de conventions de revente ne puisse satisfaire à ses obligations financières.

Le risque de crédit comprend le risque d'une détérioration de la solvabilité et le risque de concentration concerné. La surveillance du risque de crédit comporte l'évaluation de la cote de crédit de chaque émetteur et de chaque contrepartie effectuant des transactions avec Investissements PSP. Cette évaluation à l'égard d'émetteurs et de contreparties publics est fondée sur les renseignements fournis par quatre agences de notation reconnues. Chaque titre est classé sur la foi d'au moins deux cotes de crédit. Si les agences accordent des cotes différentes à un même titre, Investissements PSP se fondera sur la notation la plus faible. Pour les émetteurs privés, Investissements PSP attribue des cotes de crédit internes aux émetteurs et évalue les profils de risques combinés par rapport aux objectifs fixés. Pour attribuer des cotes de crédit aux émetteurs, Investissements PSP utilise des méthodes comparables à celles utilisées par des agences de notation reconnues.

Au 31 mars 2022, l'exposition maximale du compte de régime au risque de crédit s'élevait à 5 milliards \$ (5 milliards \$ au 31 mars 2021). Ce montant est présenté compte non tenu des biens détenus en garantie et des conventions de compensation qui ne sont pas admissibles à la compensation selon les IFRS. Le risque de crédit maximum exclut les garanties présentées à la note 16 ainsi que les placements dans des fonds classés dans les placements alternatifs à la note 4.1. Ces fonds détiennent des titres à revenu fixe parmi d'autres types d'instruments.

Dans le cadre de son suivi du risque de crédit, Investissements PSP produit un rapport périodique sur la concentration par cote de crédit pour les titres sensibles au crédit. Le tableau suivant présente la concentration du risque de crédit en fonction des cotes de crédit, à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022						
	Obligations gouvernementales et obligations de sociétés <sup>A</sup>	Obligations indexées à l'inflation <sup>A</sup>	Titres du marché monétaire <sup>A</sup>	Conventions de revente	Instruments dérivés négociés hors cote <sup>B</sup>	Titres de créance privés <sup>A</sup>	Total <sup>A</sup>
AAA-AA	897	936	719	32	6	—	2 590
A	426	—	181	125	137	—	869
BBB	28	—	—	49	—	29	106
BB et moins	39	—	—	—	—	1 806	1 845
Aucune cote <sup>C</sup>	10	—	—	—	—	15	25
<b>Total</b>	<b>1 400</b>	<b>936</b>	<b>900</b>	<b>206</b>	<b>143</b>	<b>1 850</b>	<b>5 435</b>

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2021						
	Obligations gouvernementales et obligations de sociétés <sup>A</sup>	Obligations indexées à l'inflation <sup>A</sup>	Titres du marché monétaire <sup>A</sup>	Conventions de revente	Instruments dérivés négociés hors cote <sup>B</sup>	Titres de créance privés <sup>A</sup>	Total <sup>A</sup>
AAA-AA	1 256	1 014	424	122	4	—	2 820
A	561	9	87	146	144	—	947
BBB	19	—	—	3	—	23	45
BB et moins	33	—	—	—	—	1 285	1 318
Aucune cote <sup>C</sup>	8	—	2	—	—	10	20
<b>Total</b>	<b>1 877</b>	<b>1 023</b>	<b>513</b>	<b>271</b>	<b>148</b>	<b>1 318</b>	<b>5 150</b>

<sup>A</sup> Comprend les intérêts à recevoir.

<sup>B</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.12.

<sup>C</sup> Comprend des titres d'émetteurs et de contreparties publics qui ne sont pas cotés par des agences de notation du crédit ou qui sont cotés par une seule agence de notation du crédit.

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.2. Risque de crédit (suite)

#### 7.2.1. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de crédit découlant de l'exposition actuelle ou potentielle liée à des transactions portant sur des contrats de dérivés, à des transactions portant sur des titres de prêt et d'emprunt et à des transactions portant sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres. Afin d'atténuer le risque de contrepartie, Investissements PSP exige des contreparties qu'elles fournissent des garanties adéquates et qu'elles répondent à ses exigences en matière de cote de crédit. Investissements PSP assure un suivi régulier des cotes de crédit de ses contreparties établies par des agences de notation du crédit reconnues. En ce qui concerne les contrats de dérivés, Investissements PSP peut mettre un terme à toute activité avec la plupart des contreparties dont la cote de crédit baisse en deçà de ses exigences.

En ce qui a trait aux instruments dérivés négociés hors cote, la politique d'Investissements PSP exige également que soit signée la convention-cadre de l'ISDA avec toute contrepartie à un contrat de dérivés. Cette entente fournit l'encadrement contractuel régissant la manière dont doivent se dérouler les activités de négociation touchant toute une gamme de produits négociés hors cote. Dans le cas des instruments dérivés hors cote compensés, les activités de négociation entre les parties sont régies selon les modalités habituelles dans le cadre de telles transactions.

En tant que technique de limitation du risque de crédit, la convention-cadre de l'ISDA prévoit des dispositions exécutoires de compensation par liquidation en cas de défaut de l'une des contreparties. En outre, l'annexe sur le soutien des garanties (l'« ASG ») à la convention-cadre de l'ISDA permet à Investissements PSP de réaliser toute garantie qui lui est accordée en cas de défaillance de la contrepartie. L'ASG exige également d'Investissements PSP qu'elle fournisse une garantie supplémentaire si une telle garantie lui est demandée. Toutes les transactions assujetties à l'ASG portent sur des garanties en espèces, des titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure. L'ASG régit également l'échange de garanties lorsque l'exposition au crédit d'une contrepartie dépasse un seuil prédéterminé. Les contreparties sont, en règle générale, autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. De même, dans le cas d'instruments dérivés hors cote compensés, des garanties sont requises en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure et peuvent être vendues, redonnées en garantie ou autrement utilisées. Investissements PSP ne vend pas, ne redonne pas en garantie ni n'utilise autrement les biens détenus en garantie sous forme de titres, mais réinvestit toutes les garanties en espèces relativement aux contrats de dérivés.

En ce qui concerne les transactions portant sur des contrats de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres, il existe des obligations de garantie pour atténuer le risque de contrepartie. Les obligations de garantie pour les programmes de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les conventions de rachat et les conventions de revente de titres sont décrites aux notes 2.3.5 et 2.3.6.

L'information relative aux biens donnés en garantie par Investissements PSP et ses contreparties figure à la note 5.

Dans le cas du programme de prêt de titres, l'exposition d'Investissements PSP au risque de contrepartie est davantage atténuée puisque le gardien des valeurs prêtées assume le risque que la contrepartie ne pourra respecter les obligations liées à la garantie.

La direction assure la surveillance et l'atténuation du risque de contrepartie et applique une procédure exhaustive et rigoureuse à l'échelle d'Investissements PSP dans le cadre de son suivi et de sa gestion du risque de contrepartie. Ainsi, la direction mesure le risque de contrepartie en continu, évalue et assure le suivi de la qualité du crédit des contreparties actuelles, et veille à atténuer le risque de contrepartie par la gestion des garanties.

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.2. Risque de crédit (suite)

#### 7.2.2. Compensation

Investissements PSP est assujettie aux conventions-cadres de l'ISDA à l'égard de ses instruments financiers dérivés négociés hors cote, comme il a déjà été mentionné. Ces conventions contiennent des dispositions exécutoires de compensation par liquidation qui s'appliquent seulement en cas de défaut. Dans certains cas, ces conventions permettent la compensation. Lorsque les conditions de compensation étaient satisfaites, les instruments financiers ont été présentés selon leur montant net dans les états de la situation financière. Les conventions de rachat et les conventions de revente de titres, décrites aux notes 2.3.6 et 5, sont assujetties à des conventions similaires bien qu'elles ne soient pas compensées, les conditions de compensation n'étant pas satisfaites.

Les tableaux qui suivent présentent les actifs financiers et les passifs financiers susmentionnés :

#### Actifs financiers

(en millions de dollars canadiens)	Montant brut des actifs financiers comptabilisés	Moins : Montant brut des passifs financiers comptabilisés et compensés	Montant net des actifs financiers présentés dans les états de la situation financière	Moins : Montants connexes non compensés dans les états de la situation financière		Montant net
				Passifs financiers comptabilisés	Biens détenus en garantie et non comptabilisés	
<b>31 mars 2022</b>						
Conventions de revente	206	—	206 <sup>A</sup>	99	107	—
Dérivés négociés hors cote	157	14	143 <sup>B</sup>	121	20	2
<b>Total</b>	<b>363</b>	<b>14</b>	<b>349</b>	<b>220</b>	<b>127</b>	<b>2</b>
<b>31 mars 2021</b>						
Conventions de revente	271	—	271 <sup>A</sup>	107	164	—
Dérivés négociés hors cote	162	14	148 <sup>B</sup>	104	43	1
<b>Total</b>	<b>433</b>	<b>14</b>	<b>419</b>	<b>211</b>	<b>207</b>	<b>1</b>

#### Passifs financiers

(en millions de dollars canadiens)	Montant brut des passifs financiers comptabilisés	Moins : Montant brut des actifs financiers comptabilisés et compensés	Montant net des passifs financiers présentés dans les états de la situation financière	Moins : Montants connexes non compensés dans les états de la situation financière		Montant net
				Actifs financiers comptabilisés	Biens donnés en garantie et non décomptabilisés	
<b>31 mars 2022</b>						
Conventions de rachat	282	—	282 <sup>A</sup>	99	182	1
Dérivés négociés hors cote	193	14	179 <sup>B</sup>	111	65	3
Garanties à payer	10	—	10 <sup>C</sup>	10	—	—
<b>Total</b>	<b>485</b>	<b>14</b>	<b>471</b>	<b>220</b>	<b>247</b>	<b>4</b>
<b>31 mars 2021</b>						
Conventions de rachat	237	—	237 <sup>A</sup>	107	130	—
Dérivés négociés hors cote	112	14	98 <sup>B</sup>	88	8	2
Garanties à payer	22	—	22 <sup>C</sup>	16	—	6
<b>Total</b>	<b>371</b>	<b>14</b>	<b>357</b>	<b>211</b>	<b>138</b>	<b>8</b>

<sup>A</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.10.

<sup>B</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.12.

<sup>C</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.9. Le solde comprend la garantie en espèces reçue dans le cadre de certaines transactions sur dérivés hors cote, et fait partie des garanties à payer décrites à la note 4.1.



## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'Investissements PSP ne puisse respecter ses obligations financières en temps opportun au moyen de liquidités suffisantes et facilement disponibles. La situation de l'encaisse d'Investissements PSP fait l'objet d'un contrôle quotidien. En règle générale, les placements en trésorerie, les titres du marché monétaire, les billets à taux variable, les obligations et les actions de sociétés ouvertes sont présumés être très liquides, car ils seront investis dans des titres qui sont négociés activement. La direction utilise les méthodes pertinentes de mesure et de contrôle du risque de liquidité afin de s'assurer que la société dispose des liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Un rapport sur la liquidité, qui prend en compte les flux de trésorerie futurs prévus, est dressé et présenté à la haute direction sur une base hebdomadaire. Cela permet d'assurer que les réserves d'encaisse sont suffisantes et disponibles pour financer les sorties de fonds prévues. En outre, Investissements PSP maintient des sources de liquidités suffisantes pour en faire usage en cas d'interruption des activités sur les marchés. Investissements PSP a la capacité de mobiliser des capitaux supplémentaires au moyen de son programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Ce programme permet à Investissements PSP d'émettre des billets à ordre à court terme et des billets à moyen terme. De l'information supplémentaire sur le recours au programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux est présentée à la note 8.2. En outre, Investissements PSP détient des facilités de crédit aux fins générales de la société. De l'information supplémentaire sur ces facilités de crédit est présentée à la note 8.1.

La valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance est présentée à la note 4.1.12.

#### Passifs financiers

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2022, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16 :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés<sup>A</sup></b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(77)	—	—	(77)
Intérêts à payer	(5)	(1)	—	(6)
Titres vendus à découvert	(168)	—	—	(168)
Garanties à payer	(10)	—	(38)	(48)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(158)	(124)	—	(282)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(566)	(140)	(923)	(1 629)
Fournisseurs et autres passifs	(19)	—	(11)	(30)
<b>Total</b>	<b>(1 003)</b>	<b>(265)</b>	<b>(972)</b>	<b>(2 240)</b>
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Instruments financiers liés à des produits dérivés</b>				
Actifs liés à des produits dérivés	60	52	35	147
Passifs liés à des produits dérivés <sup>A</sup>	(96)	(63)	(23)	(182)
<b>Total</b>	<b>(36)</b>	<b>(11)</b>	<b>12</b>	<b>(35)</b>

<sup>A</sup> Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.3. Risque de liquidité (suite)

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2021, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16 :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés<sup>A</sup></b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(109)	—	—	(109)
Intérêts à payer	(4)	(1)	—	(5)
Titres vendus à découvert	(199)	—	—	(199)
Garanties à payer	(57)	—	(102)	(159)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(195)	(42)	—	(237)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(264)	(239)	(699)	(1 202)
Fournisseurs et autres passifs	(11)	(8)	(13)	(32)
<b>Total</b>	<b>(839)</b>	<b>(290)</b>	<b>(814)</b>	<b>(1 943)</b>
(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Instruments financiers liés à des produits dérivés</b>				
Actifs liés à des produits dérivés	62	54	40	156
Passifs liés à des produits dérivés <sup>A</sup>	(41)	(40)	(24)	(105)
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>51</b>

<sup>A</sup> Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

## 8— Emprunts

### 8.1. Facilités de crédit

Investissements PSP détient une facilité de crédit renouvelable de 2 milliards \$ et une ligne de crédit à demande de 1 milliard \$ (collectivement, les « facilités de crédit »).

Les facilités de crédit servent aux fins générales de la société et sont offertes en dollars canadiens ou américains. Ces facilités de crédit sont assujetties aux modalités habituelles et sont consenties à des taux d'intérêt variables, notamment au taux préférentiel et au taux de base américain.

Aucun prélèvement n'avait été effectué sur ces facilités de crédit aux 31 mars 2022 et 2021.

### 8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP comprend le placement privé de billets à ordre à court terme, de même que des billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP. Les fonds mobilisés sont principalement affectés au financement des placements sur les marchés privés. Ils sont garantis inconditionnellement et irrévocablement par Investissements PSP conformément à la politique de levier corporative.

Pour le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux, le montant maximum autorisé par le conseil d'administration est limité à 12 milliards \$ en ce qui concerne les billets à ordre à court terme pour les émissions au Canada et aux États-Unis combinées, et à 20 milliards \$ pour les billets à moyen terme émis à l'échelle mondiale.

## 8— Emprunts (suite)

### 8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (suite)

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP respectait les limites autorisées par le conseil d'administration pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021<sup>A</sup>.

Le tableau suivant présente les échéances et la juste valeur des billets émis en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux attribués au compte de régime à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022		31 mars 2021	
	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur
Billets à ordre à court terme libellés en dollars canadiens, portant intérêt entre 0,25 % et 1,00 % et venant à échéance de 30 à 360 jours (entre 0,12 % et 0,51 % et venant à échéance de 90 à 364 jours au 31 mars 2021)	17	17	25	25
Billets à ordre à court terme libellés en dollars américains, portant intérêt entre 0,15 % et 1,15 % et venant à échéance de 25 à 365 jours (entre 0,09 % et 0,47 % et venant à échéance de 31 à 365 jours au 31 mars 2021)	563	565	386	388
Billets à moyen terme de série 7 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 3,29 % par année et venant à échéance le 4 avril 2024	94	96	105	113
Billets à moyen terme de série 8 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 1,34 % par année et venant à échéance le 18 août 2021	—	—	90	90
Billets à moyen terme de série 9 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 2,09 % par année et venant à échéance le 22 novembre 2023	102	101	108	112
Billets à moyen terme de série 10 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 1,73 % par année et venant à échéance le 21 juin 2022	123	124	113	114
Billets à moyen terme de série 11 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 3,00 % par année et venant à échéance le 5 novembre 2025	90	90	90	97
Billets à moyen terme de série 12 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 2,05 % par année et venant à échéance le 15 janvier 2030	83	78	90	90
Billets à moyen terme de série 13 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 0,90 % par année et venant à échéance le 15 juin 2026	108	100	108	105
Billets à moyen terme de série 14 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 1,50 % par année et venant à échéance le 15 mars 2028	67	62	69	68
Billets à moyen terme de série G1 libellés en dollars américains, portant intérêt à 1,00 % par année et venant à échéance le 29 juin 2026	90	83	—	—
Billets à moyen terme de série G2 libellés en dollars américains, portant intérêt à 0,50 % par année et venant à échéance le 15 septembre 2024	112	106	—	—
Billets à moyen terme de série G3 libellés en dollars américains, portant intérêt à 1,63 % par année et venant à échéance le 26 octobre 2028	90	84	—	—
Billets à moyen terme de série G4 (obligations vertes) libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 2,60 % par année et venant à échéance le 1 <sup>er</sup> mars 2032	72	69	—	—
Billets à moyen terme de série G5 libellés en dollars américains, portant intérêt à un taux annuel correspondant au taux combiné du SOFR, majoré de 24 points de base et venant à échéance le 3 mars 2025	54	54	—	—
<b>Total</b>	<b>1 665</b>	<b>1 629</b>	<b>1 184</b>	<b>1 202</b>

<sup>A</sup> Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, Investissements PSP respectait également l'exigence selon laquelle le montant maximum autorisé dans le cadre du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux ne devait pas dépasser 10 % des placements nets, plus la totalité de l'encours de la dette avec recours, au moment de l'émission. Cette limite n'est plus en vigueur.

## 8— Emprunts (suite)

### 8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (suite)

Les gains non réalisés sur les emprunts s'élevaient à 49 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (gains non réalisés de 43 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021).

Les charges d'intérêts pour les exercices clos les 31 mars s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Billets à ordre à court terme	1	2
Billets à moyen terme	16	15
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>17</b>

### 8.3. Rapprochement des passifs issus des activités de financement

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Changements sans contrepartie de trésorerie		Solde de clôture
				Pertes de change	Gains de juste valeur <sup>A</sup>	
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	1 202	2 312	(1 836)	4	(53)	1 629
<b>Emprunts</b>	<b>1 202</b>	<b>2 312</b>	<b>(1 836)</b>	<b>4</b>	<b>(53)</b>	<b>1 629</b>

<sup>A</sup> Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

(en millions de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Changements sans contrepartie de trésorerie		Solde de clôture
				Gains de change	Gains de juste valeur <sup>A</sup>	
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	1 143	1 627	(1 524)	(40)	(4)	1 202
<b>Emprunts</b>	<b>1 143</b>	<b>1 627</b>	<b>(1 524)</b>	<b>(40)</b>	<b>(4)</b>	<b>1 202</b>

<sup>A</sup> Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

## 9— Capitaux propres

### 9.1. Droits prévus par la loi conférés au gouvernement du Canada

Les *Lois sur la pension* confèrent au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP réparti à chaque compte de régime aux fins décrites dans les *Lois sur la pension*. La répartition de l'actif net et du résultat net d'Investissements PSP à chaque compte de régime à une date donnée est fondée sur la politique de répartition décrite à la note 13.

### 9.2. Transferts de fonds

Investissements PSP a reçu des transferts de fonds du gouvernement du Canada de 226 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (140 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021) pour le Fonds. Les fonds ainsi transférés ont été comptabilisés dans le compte de régime.

## 10— Informations sectorielles

En vue de s'acquitter de son mandat, Investissements PSP gère un portefeuille mondial diversifié comportant des placements effectués dans différentes catégories d'actifs. De plus, elle a adopté une approche de placements axée sur l'ensemble des Fonds plutôt que sur une seule catégorie d'actifs. Cette approche s'articule sur la stratégie de placements à long terme et repose sur la gestion de la répartition et de l'exposition des catégories d'actifs, des secteurs et des facteurs de risques de l'ensemble des Fonds.

Ainsi, les secteurs de placements d'Investissements PSP sont présentés ci-après afin de refléter la façon dont les catégories d'actifs sont gérées et comment la haute direction analyse les résultats pour faciliter la gestion de la performance et la prise de décision. Le montant de chaque secteur de placements comprend sa quote-part respective dans les actifs liés aux placements et dans les passifs liés aux placements, ainsi que les emprunts, qui sont présentés séparément selon la nature des placements sous-jacents à la note 4.1. En outre, à l'appui de l'approche de placement d'Investissements PSP, un portefeuille complémentaire est géré en sus de chaque portefeuille de catégories d'actifs, ce qui permet à Investissements PSP de saisir des occasions de placements qui s'inscrivent dans son mandat, mais qui se trouvent hors de la portée du cadre de placement d'une catégorie d'actifs prise individuellement.

Ces secteurs comprennent des placements détenus directement et en copropriété, ainsi que des placements détenus par les gestionnaires de fonds, et sont composés de ce qui suit :

- Actions cotées – placements dans des actions négociées sur des marchés organisés et dans d'autres titres semblables.
- Placements privés – placements dans des entités fermées ayant des objectifs similaires.
- Titres à revenu fixe – placements dans des titres à revenu fixe de gouvernements et de sociétés.
- Titres de créance – placements dans des titres de créance principaux et secondaires de qualité inférieure.
- Placements immobiliers – placements dans des actifs immobiliers, principalement dans le secteur des résidences pour retraités, le secteur résidentiel, le secteur de l'immobilier, le secteur commercial, le secteur du commerce au détail et d'autres secteurs industriels.
- Placements en infrastructures – placements dans des entités fermées axés sur les actifs de sociétés du transport, énergétiques, des télécommunications et d'autres sociétés réglementées.
- Placements en ressources naturelles – placements dans des actifs réels axés sur les actifs des secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont.
- Portefeuille complémentaire – placements qui ne s'inscrivent pas dans le mandat des catégories d'actifs actuellement détenues, mais qui sont jugés avantageux pour l'ensemble des Fonds.

Le tableau qui suit présente les placements nets par secteur de placements à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	<b>31 mars 2022</b>	31 mars 2021
Actions cotées	<b>4 242</b>	4 325
Placements privés	<b>2 537</b>	2 281
Titres à revenu fixe	<b>2 920</b>	2 677
Titres de créance	<b>1 570</b>	1 040
Placements immobiliers	<b>2 229</b>	1 927
Placements en infrastructures	<b>1 685</b>	1 321
Placements en ressources naturelles	<b>833</b>	698
Portefeuille complémentaire	<b>102</b>	13
Autres <sup>A</sup>	<b>411</b>	410
<b>Total</b>	<b>16 529</b>	14 692

<sup>A</sup> Comprendent de la trésorerie et des titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

## 10— Informations sectorielles (suite)

Le tableau qui suit présente le résultat net d'exploitation par secteur de placements pour les exercices clos les 31 mars :

(en millions de dollars canadiens)	2022			2021		
	Revenu (perte) de placement <sup>A</sup>	Charges <sup>B</sup>	Résultat net (perte nette)	Revenu (perte) de placement <sup>A</sup>	Charges <sup>B</sup>	Résultat net (perte nette)
Actions cotées	272	(20)	252	1 555	(21)	1 534
Placements privés	616	(9)	607	520	(7)	513
Titres à revenu fixe	(58)	(6)	(64)	(72)	(5)	(77)
Titres de créance	88	(6)	82	100	(5)	95
Placements immobiliers	473	(16)	457	84	(14)	70
Placements en infrastructures	200	(13)	187	65	(12)	53
Placements en ressources naturelles	118	(8)	110	68	(8)	60
Portefeuille complémentaire	3	—	3	3	—	3
Autres <sup>C</sup>	(25)	—	(25)	23	(1)	22
<b>Total</b>	<b>1 687</b>	<b>(78)</b>	<b>1 609</b>	<b>2 346</b>	<b>(73)</b>	<b>2 273</b>

<sup>A</sup> Comme il est mentionné à la note 11, les autres frais payés par certains placements dans des fonds en gestion commune et les frais de gestion qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP sont inclus dans le revenu de placement.

<sup>B</sup> Comprennent toutes les charges liées aux placements et les charges d'exploitation présentées respectivement aux notes 11 et 12.

<sup>C</sup> Comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

## 11— Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements attribuées au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Charges d'intérêts	18	19
Coûts de transaction	11	10
Frais de gestion externe des placements <sup>A</sup>	3	4
Autres (montant net)	4	3
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>36</b>

<sup>A</sup> Comprennent les montants engagés relativement à des placements sur les marchés publics qui sont payés directement par Investissements PSP. D'autres frais sont payés par certains placements dans des fonds en gestion commune classés en tant que placements alternatifs, lesquels ont totalisé 28 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (27 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des fonds.

De même, les frais de gestion liés aux placements sur les marchés privés et les titres de créance privés ne sont pas payés directement par Investissements PSP. Ces frais, qui varient en règle générale entre 0,1% et 2,5% du montant total investi ou engagé, ont totalisé 35 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (34 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des placements.

## 12— Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation attribuées au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
Salaires et avantages du personnel	26 177	23 326
Honoraires de consultation et de services professionnels	7 117	5 868
Locaux et matériel	1 178	1 208
Données de marché et applications commerciales	3 800	3 656
Amortissement des immobilisations corporelles	2 258	2 392
Droits de garde	350	260
Autres charges d'exploitation	1 391	89
<b>Total</b>	<b>42 271</b>	<b>36 799</b>

## 13— Répartition du résultat net

La répartition du résultat net d'Investissements PSP entre les comptes de régime se détaille comme suit :

### 13.1. Revenu de placement

Le revenu de placement est réparti proportionnellement en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où le revenu est gagné.

### 13.2. Charges

Selon la Loi, les coûts d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputés aux comptes de régime. Aux termes du paragraphe 4(3) de la Loi, le président du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces coûts seront imputés, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion externe de placement et les droits de garde, en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où les charges sont engagées.

Pour les exercices clos les 31 mars, les charges d'exploitation, excluant les coûts directs des activités de placement mentionnés ci-dessus, ont été réparties au prorata du montant annuel des placements nets de chaque compte de régime, comme suit :

(%)	2022	2021
Compte du régime de pension de la fonction publique	72,9	72,8
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	19,5	19,6
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,2	7,2
Compte du régime de pension de la Force de réserve	0,4	0,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	100,0

## 14— Transactions entre parties liées

### 14.1. Certaines entités émettrices

Comme il est mentionné à la note 2.1, les participations dans des filiales non consolidées, des entités émettrices contrôlées conjointement et des entreprises associées sont comptabilisées à la JVRN. Les transactions conclues entre Investissements PSP et ces entités ou les filiales de ces entités sont des transactions entre parties liées. Investissements PSP réalise des transactions de placement avec ces parties liées dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe décrits à la note 4.1, ainsi que des garanties, des indemnités et des engagements décrits respectivement aux notes 16 et 17. Comme les soldes liés à toutes les transactions de placement sont évalués à la JVRN, ces transactions réalisées avec des parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat net que celles réalisées avec des parties non liées.

Les transactions réalisées entre Investissements PSP et ses filiales consolidées ainsi que les soldes connexes sont éliminés et, par conséquent, ne sont pas présentés dans la présente note.

### 14.2. Le gouvernement du Canada et les entités liées au gouvernement

Puisque Investissements PSP est une société de la Couronne, comme il est mentionné à la note 1, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada, ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada (collectivement, les « entités liées au gouvernement »).

#### i) Gouvernement du Canada

Les seules transactions réalisées entre Investissements PSP et le gouvernement du Canada sont les transferts de fonds décrits à la note 9.2.

#### ii) Entités liées au gouvernement

Investissements PSP peut conclure des transactions de placement avec des entités liées au gouvernement dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe décrits à la note 4.1. Ces transactions de placement sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui peuvent s'appliquer aux transactions entre parties non liées et sont assujetties aux mêmes processus internes. À cet égard, les transactions avec ces parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat net que celles avec des parties non liées. Par conséquent, Investissements PSP se prévaut de l'exemption aux termes de l'IAS 24, *Parties liées*, qui lui permet de ne pas présenter des informations spécifiques sur les transactions conclues avec ces entités liées au gouvernement et les soldes liés à ces transactions.

### 14.3. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont liés à Investissements PSP. Les principaux dirigeants désignent les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'Investissements PSP, directement ou indirectement, soit les membres du conseil d'administration, l'équipe de la haute direction et les dirigeants nommés par le conseil d'Investissements PSP. La rémunération des principaux dirigeants attribuée au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars a été comptabilisée dans les états du résultat net et se présente comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
Rémunération et autres avantages du personnel à court terme	882	751
Rémunération et autres avantages du personnel à long terme	716	634
<b>Total</b>	<b>1 598</b>	1 385

Comme il est indiqué à la note 16, Investissements PSP pourrait également être tenue d'indemniser certains des principaux dirigeants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de certains aspects de leurs fonctions.

## 15— Gestion du capital

En tant que société de placement, Investissements PSP poursuit les objectifs suivants en ce qui a trait à la gestion de son capital :

- Investir les transferts de fonds, selon ce qui est énoncé à la note 9.2, dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des *Lois sur la pension*. Les fonds reçus sont investis dans le but de réaliser un rendement optimal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences des régimes constitués en vertu des *Lois sur la pension* et de la capacité des régimes à respecter leurs obligations financières. Les fonds sont également investis conformément à la politique de gestion du risque lié aux placements dont il est question à la note 7.
- Conserver une cote de crédit lui assurant l'accès aux marchés des capitaux au meilleur coût. Par l'intermédiaire de PSP Capital Inc. et de ses politiques en matière d'endettement, Investissements PSP a la possibilité de mobiliser des capitaux au moyen de l'émission de billets à ordre à court terme et de billets à moyen terme. La note 8.2 présente de l'information relative au financement par emprunt sur les marchés des capitaux, et la note 7.3 présente de l'information sur la situation d'Investissements PSP en matière de liquidité.

La structure du capital d'Investissements PSP se compose des transferts de fonds et du financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Investissements PSP n'est soumise à aucune restriction imposée de l'extérieur à l'égard du capital.

## 16— Garanties et indemnités

Investissements PSP fournit une indemnisation à ses administrateurs, à ses dirigeants, à ses employés et à certains de ses représentants qui sont appelés à agir en tant qu'administrateurs ou dirigeants d'entités dans lesquelles Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement ont effectué un placement ou ont une participation financière. Par conséquent, mais sous réserve des dispositions de la Loi, Investissements PSP pourrait être tenue d'indemniser ces représentants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de leurs fonctions, sauf dans les cas où la responsabilité de ces représentants est attribuable au fait qu'ils n'ont pas agi avec intégrité et de bonne foi. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Dans certains cas, Investissements PSP fournit aussi une indemnisation à des tiers dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, Investissements PSP peut être tenue d'indemniser ces tiers en lien avec la réalisation de leurs obligations contractuelles. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Investissements PSP garantit de façon inconditionnelle et irrévocable toutes les facilités de crédit ainsi que tous les billets à ordre à court terme et les billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., tel qu'il est décrit à la note 8.

Dans le cadre de certaines transactions de placement, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont fourni des garanties, accordé des indemnisations ou émis des lettres de crédit à des tiers, les plus importantes étant les suivantes :

- Aux 31 mars 2022 et 2021, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient convenu d'offrir une garantie et, dans certains cas, d'accorder une indemnisation à l'égard du respect des exigences imposées à certaines entités détenues en vertu d'ententes contractuelles. La majorité de ces ententes sont des accords d'emprunt. Dans l'éventualité d'une défaillance en vertu de ces ententes, à recours limité dans certains cas, Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement pourraient devoir assumer des obligations jusqu'à concurrence de 2 051 millions \$ au 31 mars 2022 (2 239 millions \$ au 31 mars 2021), dont un montant de 147 millions \$ a été attribué au compte de régime (161 millions \$ au 31 mars 2021), plus les intérêts et autres frais connexes applicables. Au 31 mars 2022, les accords d'emprunt venaient à échéance entre mai 2022 et novembre 2029 (entre mai 2021 et novembre 2029 au 31 mars 2021).
- De plus, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient émis des lettres de crédit d'un montant total de 1 million \$ au 31 mars 2022 (93 millions \$ au 31 mars 2021), dont un montant de néant a été attribué au compte de régime (7 millions \$ au 31 mars 2021) relativement à des transactions de placement.

## 17— Engagements

Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont convenu de conclure des transactions de placement qui seront financées au cours des exercices à venir conformément à des modalités convenues. La portion des engagements d'Investissements PSP qui aurait été prise en charge par le compte de régime était comme suit à la date indiquée :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
Placements immobiliers	310	317
Placements privés	915	925
Placements en infrastructures	267	175
Placements en ressources naturelles	37	16
Titres de créance privés	398	383
Placements alternatifs	141	141
<b>Total</b>	<b>2 068</b>	<b>1 957</b>

Le financement des engagements susmentionnés peut être demandé à diverses dates jusqu'en 2040 au 31 mars 2022 (jusqu'en 2040 au 31 mars 2021).



# – Compte du régime de pension de la Force de réserve États financiers

## Rapport des auditeurs indépendants

À la ministre de la Défense nationale

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Compte du régime de pension de la Force de réserve de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (le « Compte du régime de pension de la Force de réserve »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2022 et 2021, et les états du résultat net, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension de la Force de réserve aux 31 mars 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Compte du régime de pension de la Force de réserve conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers

ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Compte du régime de pension de la Force de réserve à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Compte du régime de pension de la Force de réserve ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Compte du régime de pension de la Force de réserve.

#### *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Compte du régime de pension de la Force de réserve;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Compte du régime de pension de la Force de réserve à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Compte du régime de pension de la Force de réserve à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour la vérificatrice générale  
du Canada,



Mélanie Cabana, CPA auditrice, CA  
Directrice principale

Montréal, Canada  
Le 13 mai 2022

## Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

### Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Compte du régime de pension de la Force de réserve de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* et ses règlements ainsi que les règlements administratifs de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive.

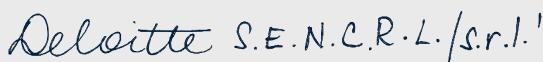
À notre avis, les opérations du Compte du régime de pension de la Force de réserve de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

### Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Compte du régime de pension de la Force de réserve de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Compte du régime de pension de la Force de réserve de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public à ces autorisations spécifiées.

### Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.



Montréal, Canada  
Le 13 mai 2022

<sup>1</sup> CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A121444

# États de la situation financière

À la date indiquée

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
<b>Actif</b>		
Placements (note 4.1)	1 103 389	988 307
Autres actifs	872	1 041
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 104 261</b>	989 348
<b>Passif</b>		
Fournisseurs et autres passifs	1 785	1 859
Passifs liés à des placements (note 4.1)	44 472	48 130
Emprunts (notes 4.1, 8.2)	94 976	71 107
<b>Total du passif</b>	<b>141 233</b>	121 096
<b>Actif net</b>	<b>963 028</b>	868 252
<b>Capitaux propres (note 9)</b>	<b>963 028</b>	868 252
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>1 104 261</b>	989 348

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Martin Glynn  
Président du conseil



Katherine Lee  
Présidente du comité de vérification

## États du résultat net

Pour les exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
<b>Revenu de placement</b>	<b>99 379</b>	139 511
<b>Charges liées aux placements (note 11)</b>	<b>(2 113)</b>	(2 142)
<b>Revenu de placement net</b>	<b>97 266</b>	137 369
<b>Charges d'exploitation (note 12)</b>	<b>(2 490)</b>	(2 193)
<b>Résultat net</b>	<b>94 776</b>	135 176

## États des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
<b>Transferts de fonds</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>329 631</b>	329 631
Transferts de fonds reçus au cours de l'exercice (note 9.2)	—	—
Solde à la fin de l'exercice	<b>329 631</b>	329 631
<b>Résultats non distribués</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>538 621</b>	403 445
Résultat net	<b>94 776</b>	135 176
Solde à la fin de l'exercice	<b>633 397</b>	538 621
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>963 028</b>	868 252

Les notes font partie intégrante des états financiers.

## Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Résultat net	94 776	135 176
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	134	143
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	212	658
Gains non réalisés sur les emprunts	(2 885)	(2 558)
	92 237	133 419
<b>Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation</b>		
Augmentation des placements	(98 442)	(86 041)
Augmentation des autres actifs	(31)	(28)
Diminution des fournisseurs et autres passifs	(74)	(42)
Diminution des passifs liés à des placements	(3 568)	(45 565)
<b>(Sorties) entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>(9 878)</b>	1 743
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produits tirés des emprunts	136 196	97 108
Remboursement d'emprunts	(109 448)	(91 676)
<b>Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement</b>	<b>26 748</b>	5 432
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(58)	(81)
<b>Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement</b>	<b>(58)</b>	(81)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	16 812	7 094
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(212)	(658)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	18 232	11 796
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice<sup>A</sup></b>	<b>34 832</b>	18 232
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts versés	(1 016)	(1 283)

<sup>A</sup> Au 31 mars 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient un montant de 34 719 mille \$ (18 079 mille \$ au 31 mars 2021) détenu à des fins de placement et inclus à la note 4.1, ainsi qu'un montant de 113 mille \$ (153 mille \$ au 31 mars 2021) détenu à des fins administratives et inclus dans les autres actifs.

Les notes font partie intégrante des états financiers.

# Notes des états financiers

Pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

## 1— Renseignements sur la société

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») est une société d'État créée en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») pour gérer et investir les sommes qui lui sont transférées, en vertu des *Lois sur la pension* (telles qu'elles sont définies ci-après), pour les fonds (tels qu'ils sont définis dans la Loi) au titre des régimes de retraite constitués en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* (« LPRFC »), de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* (collectivement, les « *Lois sur la pension* »), ainsi que de certains règlements afférents à la LPRFC (les « règlements afférents à la LPRFC »). Les régimes de retraite constitués en vertu des *Lois sur la pension* comprennent le régime de pension de la fonction publique, le régime de pension des Forces canadiennes et le régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada, et le régime de retraite constitué en vertu des règlements afférents à la LPRFC comprend le régime de pension de la Force de réserve (le « régime »). Le régime et les autres régimes de retraite sont désignés collectivement aux présentes, les « régimes ».

Les sommes qui sont actuellement transférées pour le fonds du régime par le gouvernement du Canada (le « Fonds ») à Investissements PSP ont trait aux obligations en matière de prestations de retraite en vertu du régime pour des services rendus à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007 (les « services postérieurs à 2007 »). Le compte géré par Investissements PSP au nom du Fonds est désigné aux présentes, le « compte de régime ». Investissements PSP tient un registre des contributions nettes pour le Fonds, de même que de la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation pour le Fonds dans le compte de régime. Investissements PSP gère aussi un compte de régime pour les fonds des autres régimes, qui sont, de même que le compte de régime, désignés collectivement aux présentes, les « comptes de régime ».

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés pour le Fonds dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu des règlements afférents à la LPRFC. Les montants doivent être investis en vue d'obtenir un rendement maximal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences du régime et de la capacité du régime à respecter ses obligations financières.

En vertu de la LPRFC et des règlements afférents à la LPRFC, le gouvernement du Canada, qui administre le régime et le Fonds, peut en tout temps avoir recours à l'actif net d'Investissements PSP attribué au compte de régime du Fonds à l'égard des montants requis aux fins du versement des prestations de retraite en vertu du régime pour les services postérieurs à 2007.

Investissements PSP et la plupart de ses filiales sont exonérées de l'impôt de la Partie I en vertu respectivement des alinéas 149(1)(d) et 149(1)(d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Dans certains pays étrangers, le revenu et les gains en capital demeurent imposables.

Le siège social d'Investissements PSP est situé au 1, rue Rideau, Ottawa (Ontario) Canada, et son établissement principal se trouve au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada.

## 2— Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers sont présentées sommairement ci-après et ont été appliquées à toutes les périodes présentées.

### 2.1. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Investissements PSP constitue une entité d'investissement selon la définition de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et, par conséquent, ne consolide que les filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue plutôt ses participations dans les filiales à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») selon l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), y compris les filiales qui ont été constituées par Investissements PSP et qui se qualifient à titre d'entités d'investissement (les « filiales qui sont des entités d'investissement »). Investissements PSP évalue également sa participation dans des entreprises associées, des coentreprises et des actifs financiers et des passifs financiers à la JVRN selon l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, et l'IFRS 9.

Les présents états financiers reflètent la situation financière du compte de régime et les résultats d'exploitation d'Investissements PSP et de ses filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement, selon l'attribution au compte de régime. Ils tiennent compte de l'activité économique d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement des contributions nettes qui lui sont transférées pour le Fonds à l'égard des services postérieurs à 2007. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs ni toutes les informations relatives aux contributions, aux versements et aux passifs au titre du régime.

La publication de ces états financiers a été autorisée par une résolution du conseil d'administration en date du 13 mai 2022.

## 2— Principales méthodes comptables (suite)

### 2.2. Statut d'entité d'investissement

Investissements PSP a déterminé qu'elle respecte les critères obligatoires de la définition d'entité d'investissement selon l'IFRS 10, en se basant sur les faits et circonstances qui existaient à la fin de la période. Ces critères sont les suivants :

#### i) Mandat et objet de l'entité

Comme il est mentionné à la note 1, Investissements PSP a pour mandat de gérer et d'investir les montants qui lui sont transférés dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu des *Lois sur la pension*. Par conséquent, l'objet d'Investissements PSP est d'investir dans le but de réaliser un rendement optimal sous forme de plus-values en capital et de revenu de placement, sans s'exposer à un risque de perte indu.

#### ii) Évaluation de la performance

Investissements PSP évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

Outre les critères obligatoires contenus dans la définition, l'IFRS 10 présente également certaines caractéristiques typiques d'une entité d'investissement. L'absence de l'une ou l'autre de ces caractéristiques ne signifie pas nécessairement que l'entité ne peut constituer une entité d'investissement. L'une de ces caractéristiques est qu'une entité d'investissement doit avoir des investisseurs qui ne sont pas des parties liées de l'entité.

Comme il est mentionné à la note 14, étant donné qu'Investissements PSP est une société de la Couronne, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada. Par conséquent, puisque les fonds gérés par Investissements PSP proviennent de parties liées, elle pourrait ne pas respecter la caractéristique typique susmentionnée. Toutefois, la Loi prévoit un cadre qui garantit qu'Investissements PSP exerce ses activités dans des conditions normales de concurrence par rapport au gouvernement du Canada. Par conséquent, elle satisfait à tous les critères obligatoires de la définition susmentionnés et constitue une entité d'investissement. Investissements PSP évaluera l'incidence de tout changement dans les faits et circonstances sur son statut d'entité d'investissement.

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées aux fins de la préparation des présents états financiers sont présentées ci-après.

#### 2.3.1. Instruments financiers

##### i) Classement

Les actifs financiers qui sont des placements sont gérés, à l'instar des passifs financiers connexes, selon le modèle économique de l'entité de façon à optimiser le rendement. La performance de ces instruments financiers est évaluée sur la base de la juste valeur et ces instruments financiers sont classés comme étant à la JVRN. Ils sont décrits à la note 4.1.

Les emprunts qui sont présentés à la note 8 sont des passifs financiers qui ont été désignés comme devant être évalués à la JVRN, puisqu'ils font partie des portefeuilles de placements gérés en commun dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur.

##### ii) Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle Investissements PSP devient partie aux dispositions contractuelles qui s'y rattachent. Les actifs financiers négociés sont comptabilisés à la date de transaction.

##### iii) Évaluation initiale et évaluation ultérieure

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur et continuent à être évalués de cette manière de façon récurrente. Après l'évaluation initiale, les variations ultérieures de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers classés comme étant à la JVRN sont comptabilisées dans le revenu de placement des états du résultat net.

##### iv) Décomptabilisation

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie de celui-ci) est décomptabilisé lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont expiré; ou
- Investissements PSP a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ou a l'obligation de payer les flux de trésorerie reçus à un tiers;

et

- Investissements PSP a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif; ou
- dans le cas où Investissements PSP n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, elle a transféré le contrôle de l'actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

## 2— Principales méthodes comptables (suite)

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### 2.3.2. Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Au moment de la comptabilisation initiale, Investissements PSP évalue les faits et circonstances liés à la transaction pour confirmer que le prix de transaction équivaut à la juste valeur d'un actif ou d'un passif. Par la suite, à chaque date de clôture, les cours du marché sont utilisés pour établir la juste valeur lorsqu'il y a un marché actif (par exemple, une Bourse reconnue), car ils représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de pleine concurrence. Lorsqu'un cours coté n'est pas disponible, la juste valeur est estimée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur les données d'entrée disponibles à la fin de la période de présentation de l'information financière qui sont tirées de données de marché observables.

Les techniques d'évaluation s'appliquent, en règle générale, aux placements sur les marchés privés, aux placements alternatifs, aux instruments dérivés hors cote et à certains titres à revenu fixe. Le choix du modèle d'évaluation et les hypothèses sous-jacentes élaborées à propos de facteurs tels que le montant et le moment des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, la volatilité et le risque de crédit influent sur les valeurs obtenues au moyen de ces techniques. Dans certains cas, ces hypothèses ne sont pas étayées par des données de marché observables.

L'approche utilisée pour déterminer la juste valeur de tous les actifs financiers et de tous les passifs financiers est décrite à la note 4.

#### 2.3.3. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation d'Investissements PSP et de ses filiales consolidées, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel chacune des entités au sein du groupe consolidé exerce ses activités. Investissements PSP et ses filiales consolidées évaluent leur performance en dollars canadiens, et leur liquidité est gérée en dollars canadiens.

#### 2.3.4. Conversion des devises

Les transactions en devises réalisées au cours de la période, y compris l'achat et la vente de titres, les revenus et les charges, sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les profits et les pertes de change sur tous les actifs et passifs monétaires sont inclus dans le revenu de placement.

#### 2.3.5. Prêts et emprunts de titres et garantie connexe

Investissements PSP participe à des programmes de prêt et d'emprunt de titres aux termes desquels elle prête et emprunte des titres en vue d'augmenter le rendement du portefeuille. Les opérations de prêt et d'emprunt, y compris la garantie connexe, en vertu de ces programmes ne transfèrent à la contrepartie ni les risques ni les avantages liés au droit de propriété. Par conséquent, Investissements PSP ne décomptabilise pas les titres prêtés ou donnés en garantie et ne comptabilise pas les titres empruntés ou reçus en garantie. Les garanties en espèces obtenues sont comptabilisées tel qu'il est indiqué à la note 4.1.9.

Ces opérations de prêt et d'emprunt de titres requièrent des garanties en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou en actions. Les opérations portant sur des garanties sont conclues selon les modalités habituelles dans le cadre de programmes de prêt et d'emprunt de titres. Investissements PSP et ses contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les mêmes titres ou des titres équivalents doivent être rendus à la contrepartie à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

#### 2.3.6. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente et garantie connexe

Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Ces conventions prévoient la vente de titres par une contrepartie et sont assorties d'une entente simultanée visant le rachat de ces titres à un prix et à une date future fixés à l'avance.

Les titres vendus ou achetés en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente, respectivement, y compris la garantie connexe, ne sont pas décomptabilisés ou comptabilisés puisque tous les risques et les avantages liés au droit de propriété relativement à ces titres ne sont pas transférés. Ainsi, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui vend des titres en vertu de telles conventions, le revenu (la perte) relativement à ces titres continue d'être comptabilisé(e) dans le revenu de placement, et les obligations de racheter les titres vendus sont comptabilisées dans les passifs liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres vendus et le prix de rachat est comptabilisée comme des charges d'intérêts dans les charges liées aux placements. Par contre, lorsqu'elle est la contrepartie qui acquiert des titres en vertu de telles conventions, aucun revenu (aucune perte) relativement à ces titres n'est comptabilisé(e), et les obligations de revendre les titres sont comptabilisées dans les montants à recevoir liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres achetés et le prix de revente est comptabilisée comme un revenu de placement.

Les transactions en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente requièrent que des biens soient donnés en garantie sous forme d'espèces ou de titres jugés admissibles par les contreparties. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon les modalités habituelles dans le cadre de conventions de rachat standards. Ces modalités exigent des contreparties concernées qu'elles donnent des garanties supplémentaires en fonction des variations de la juste valeur des biens déjà détenus en garantie ainsi que des titres connexes vendus ou achetés. Les contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les titres donnés en garantie doivent être rendus aux contreparties concernées à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.



## 2— Principales méthodes comptables (suite)

### 2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### 2.3.7. Compensation des instruments financiers

Investissements PSP opère compensation entre les actifs financiers et les passifs financiers, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière uniquement si Investissements PSP a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

#### 2.3.8. Capitaux propres

Les droits du gouvernement du Canada en vertu des *Lois sur la pension* sont décrits à la note 1 et sont classés à titre d'instruments de capitaux propres sur la base qui suit :

- Ces lois confèrent en tout temps au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP aux fins décrites dans les *Lois sur la pension*. Ces droits ne comportent aucune obligation supplémentaire pour Investissements PSP de verser des montants au gouvernement du Canada.
- Ces droits prennent rang en dernier à l'égard de l'actif net d'Investissements PSP.
- Le total des flux de trésorerie prévus attribuables à ces droits, en tout temps, est uniquement fondé sur la juste valeur de l'actif net d'Investissements PSP à la date en question. De plus, la juste valeur de la totalité de l'actif net d'Investissements PSP correspond aux montants que le gouvernement du Canada peut exiger en tout temps.

#### 2.3.9. Revenu de placement

Le revenu de placement se compose des intérêts, des dividendes, des gains (pertes) à la cession des actifs et passifs financiers et des gains (pertes) qui tiennent compte de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des actifs financiers détenus et des passifs financiers en cours à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les intérêts sont comptabilisés de façon uniforme en utilisant les taux prescrits jusqu'à la maturité des placements. Les dividendes sont comptabilisés lorsque les droits de les recevoir ont été obtenus, en général à la date ex-dividende.

#### 2.3.10. Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements comprennent les charges d'intérêts, comme il est mentionné à la note 4.1.7, les coûts de transaction, les frais de gestion externe des placements et autres (montant net).

Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition, au contrôle diligent, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les frais de gestion externe des placements sont directement imputables à la gestion externe des actifs pour le compte d'Investissements PSP. Ces frais sont payés directement par Investissements PSP et comprennent les frais de gestion de base courus calculés en pourcentage de la juste valeur des actifs gérés à l'externe et les frais de gestion courus liés à la performance calculés en fonction de différents indicateurs de performance. Ils ne comprennent pas les montants qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP pour certains placements dans des fonds en gestion commune classés dans les placements alternatifs et pour les placements sur les marchés privés, comme il est indiqué à la note 11.

#### 2.3.11. Transferts de fonds

Les montants pour le Fonds sont comptabilisés quand ils sont reçus du gouvernement du Canada.

### 2.4. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Dans la préparation des états financiers, la direction pose certains jugements, fait des estimations et formule des hypothèses qui peuvent toucher les montants qui y sont présentés. Les jugements importants comprennent les jugements liés à la détermination du statut d'entité d'investissement comme il est décrit à la note 2.2.

La direction fait également des estimations et formule des hypothèses relatives à l'évaluation, à l'appréciation des risques et aux informations connexes à l'égard des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe. Les principales hypothèses formulées par la direction relatives à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 4.2.3 et celles relatives à l'appréciation des risques, à la note 7.

Des sources d'incertitude relatives aux estimations comprennent la pandémie de COVID-19 actuelle ainsi que le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine qui continuent d'évoluer et de soumettre les environnements économiques à une imprévisibilité et à une volatilité durable. Ces situations pourraient avoir une incidence continue sur les résultats financiers, en raison des incertitudes, dont leur ampleur et leur durée. Les présents états financiers tiennent compte des répercussions de la COVID-19 et du conflit en Ukraine dans la mesure où celles-ci sont connues à la date de clôture.

Bien que les hypothèses reflètent les meilleures estimations de la direction, les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison des incertitudes qui entourent leur utilisation.

## 3— Modifications actuelles et futures de normes comptables

### 3.1. Normes comptables actuelles

#### *Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2*

Les modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers*, d'IAS 39, *Instruments financiers* : Comptabilisation et évaluation, d'IFRS 7, *Instruments financiers* : Informations à fournir, d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et d'IFRS 16, *Contrats de location*, publiées par l'IASB entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et offrent de nouvelles indications pour traiter des questions soulevées par la transition vers les taux d'intérêt alternatifs découlant de la réforme du taux interbancaire offert. Les modifications traitent du remplacement des taux d'intérêt de référence actuels par des taux de référence alternatifs concernant les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers et de passifs financiers et de la comptabilité de couverture, et prévoient de nouvelles obligations d'informations. Investissements PSP a appliqué les modifications en date du 1<sup>er</sup> avril 2021, a déterminé que les modifications aux dispositions comptables n'ont pas d'incidence importante sur les états financiers, mais a présenté des informations additionnelles liées à la réforme par voie de note, tel qu'il est indiqué à la note 7.1.2.

### 3.2. Futures normes comptables

Investissements PSP a déterminé que les normes, modifications et interprétations ayant été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur, n'ont aucune incidence importante anticipée sur ses états financiers.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers et les passifs financiers selon leur catégorie, leur pondération et le secteur dans lequel ils sont investis. Leur juste valeur s'établissait comme suit à la date indiquée :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
<b>Placements sur les marchés publics</b>		
Actions canadiennes	20 601	16 726
Actions étrangères	175 789	170 795
<b>Placements sur les marchés privés</b>		
Placements immobiliers	164 902	135 998
Placements privés	139 435	128 533
Placements en infrastructures	123 293	96 601
Placements en ressources naturelles	65 640	54 851
<b>Titres à revenu fixe</b>		
Trésorerie et titres du marché monétaire	55 900	33 122
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	81 174	110 394
Obligations indexées à l'inflation	54 479	60 424
Titres de créance privés	107 129	77 008
<b>Placements alternatifs</b>	90 339	69 032
	<b>1 078 681</b>	953 484
<b>Actifs liés à des placements</b>		
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	2 039	7 179
Intérêts à recevoir	1 321	1 708
Dividendes à recevoir	758	669
Titres acquis en vertu de conventions de revente	12 001	16 011
Actifs liés à des produits dérivés	8 589	9 256
	<b>24 708</b>	34 823
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	<b>1 103 389</b>	988 307
<b>Passifs liés à des placements</b>		
Montants à payer liés à des transactions en cours	(4 468)	(6 475)
Intérêts à payer	(338)	(303)
Titres vendus à découvert	(9 817)	(11 790)
Garanties à payer	(2 806)	(9 407)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(16 428)	(13 938)
Passifs liés à des produits dérivés	(10 615)	(6 217)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	<b>(44 472)</b>	(48 130)
<b>Emprunts</b>		
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(94 976)	(71 107)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	<b>(94 976)</b>	(71 107)
<b>Placements nets</b>	<b>963 941</b>	869 070

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.1. Placements sur les marchés publics

Les placements sur les marchés publics comprennent les placements canadiens et étrangers dans les titres suivants : les actions ordinaires, les certificats américains d'actions étrangères, les certificats internationaux d'actions étrangères, les billets participatifs, les actions privilégiées, les parts de fiducies de revenu, les parts de fonds négociés en Bourse, les parts de fonds en gestion commune et les titres convertibles en actions ordinaires d'émetteurs cotés en Bourse.

Les placements directs dans des actions canadiennes et des actions étrangères sont évalués à la juste valeur en fonction des cours cotés dans des marchés actifs, d'après le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur.

Dans le cas des placements dans des fonds en gestion commune, la juste valeur est établie en fonction des valeurs des parts obtenues des administrateurs de chacun des fonds, lesquelles proviennent de la juste valeur des placements sous-jacents dans chacun des fonds en gestion commune. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

#### 4.1.2. Placements sur les marchés privés

Les placements sur les marchés privés comprennent les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles.

Les placements immobiliers comprennent les participations directes dans diverses entités fermées, les placements dans des fonds ainsi que des biens du secteur immobilier. Les placements immobiliers visent les sociétés de personnes, les sociétés et les biens immobiliers intervenant principalement dans le secteur des résidences pour aînés et le secteur résidentiel, les secteurs de l'immobilier commercial et du commerce au détail, et le secteur industriel, ainsi que des fonds privés investis dans des actifs immobiliers. Les placements immobiliers sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements privés regroupent les placements dans des fonds ayant des objectifs similaires, les co-investissements dans des entités fermées et les participations directes.

Les placements en infrastructures regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en infrastructures visent les entités exerçant leurs activités essentiellement dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs de sociétés énergétiques, du transport et d'autres sociétés réglementées. Les placements en infrastructures sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements en ressources naturelles regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en ressources naturelles visent les entités exerçant leurs activités dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs dans les secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont. Les placements en ressources naturelles sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Le processus d'évaluation de la juste valeur des placements sur les marchés privés est décrit à la note 4.2.2 et les techniques d'évaluation, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

#### 4.1.3. Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire, les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés, les obligations indexées à l'inflation et les titres de créance privés.

La trésorerie et les titres du marché monétaire regroupent les instruments dont la durée jusqu'à l'échéance ne dépasse pas un an, tels que les bons du Trésor, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires. Une partie de ces instruments ont une échéance de 90 jours ou moins et sont détenus dans le but de faire face aux engagements financiers à court terme. Ces instruments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changements de valeur. Ils sont inclus à titre de composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie aux fins des tableaux des flux de trésorerie et se sont établis à 34 719 mille \$ au 31 mars 2022 (18 079 mille \$ au 31 mars 2021). Les bons du Trésor sont évalués au moyen des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis au moyen du prix le plus représentatif dans un écart de cotations de courtier. Compte tenu de leur nature à court terme, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés comprennent les obligations canadiennes, étrangères, fédérales, provinciales, territoriales et municipales, les billets à taux variable, les billets à terme adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires. Les obligations indexées à l'inflation sont des titres à revenu fixe qui permettent d'obtenir un rendement rajusté selon l'inflation.

Les titres de créance privés sont des titres à revenu fixe de sociétés fermées détenus directement ou par l'intermédiaire de fonds privés. Ces titres de créance se présentent sous la forme de prêts de premier rang, de dettes mezzanines et de prêts en difficulté et de placements principaux et secondaires dans des prêts à effet de levier. Les titres de créance privés comprennent également des prêts à des tiers, tels que des prêts de premier rang et de rang inférieur, des prêts à la construction, des prêts-relais, des prêts participatifs, ainsi que d'autres produits financiers structurés dans le secteur immobilier.

La juste valeur des obligations gouvernementales et de la plupart des obligations de sociétés, des obligations indexées à l'inflation et des titres adossés à des créances hypothécaires est fondée sur les prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont calculés au moyen d'une courbe de taux d'intérêt appropriée et d'un écart témoignant de la qualité du crédit de l'émetteur ou d'autres méthodes d'évaluation généralement reconnues.

La juste valeur de certaines obligations de sociétés, des titres de créance privés et des billets à terme adossés à des actifs est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

L'évaluation de la juste valeur des placements dans des fonds faisant partie des titres de créance privés est décrite à la note 4.2.2.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.4. Placements alternatifs

Les placements alternatifs regroupent surtout des parts de fonds qui détiennent une combinaison d'actions, de titres à revenu fixe et d'instruments dérivés, ainsi que de fonds de couverture. La juste valeur de ces placements est déterminée selon les justes valeurs présentées par les administrateurs ou les gestionnaires principaux des fonds et reflète la juste valeur des actions, des titres à revenu fixe ou des instruments dérivés sous-jacents, selon le cas. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

#### 4.1.5. Montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours

Les montants à recevoir liés à des transactions en cours comprennent le produit des ventes de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les montants à payer liés à des transactions en cours comprennent le coût des achats de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

La juste valeur des montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours reflète la valeur à laquelle les transactions de vente ou d'achat initiales sous-jacentes ont été conclues.

#### 4.1.6. Intérêts et dividendes à recevoir

Les intérêts et les dividendes sont comptabilisés aux montants que l'on s'attend à recevoir à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

#### 4.1.7. Intérêts à payer

En ce qui a trait aux emprunts décrits à la note 4.1.11, les intérêts courus sont comptabilisés au montant que l'on s'attend à payer à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur.

#### 4.1.8. Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert reflètent l'obligation d'Investissements PSP d'acheter des titres dans le cadre de transactions de vente à découvert. Dans le cadre de ces transactions, Investissements PSP vend des titres qu'elle ne détient pas avec l'obligation d'acheter des titres semblables sur le marché afin de couvrir sa position.

À l'aide de cours cotés du marché qui sont fondés sur le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, la juste valeur des titres vendus à découvert est calculée au moyen de la même méthode que pour les positions acheteur décrites dans les sections portant sur les placements sur les marchés publics et sur les titres à revenu fixe.

#### 4.1.9. Garanties à payer

Dans le cadre de prêts de titres et de certaines transactions sur dérivés hors cote, une garantie en espèces est reçue et réinvestie par Investissements PSP. Investissements PSP comptabilise la garantie en espèces reçue, et un montant correspondant est comptabilisé dans les montants à payer. Le solde à payer représente l'obligation du cessionnaire de rembourser la garantie en espèces au cédant à la fin de la transaction en l'absence de défaillance de la part du cédant.

#### 4.1.10. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente

Comme il est mentionné à la note 2.3.6, Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Les obligations de racheter ou de revendre les titres vendus ou acquis en vertu de telles conventions sont comptabilisées au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

#### 4.1.11. Emprunts en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présenté à la note 8.2. Les billets à ordre à court terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des billets à moyen terme d'Investissements PSP se fonde sur des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis à l'aide d'une courbe de taux d'intérêt et d'un écart témoignant de la qualité du crédit d'Investissements PSP.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers qui sont réglés à une date future. La valeur de ces instruments fluctue en fonction de la variation de la valeur des actifs, des taux d'intérêt ou des taux de change sous-jacents. En règle générale, les instruments financiers dérivés n'exigent aucun placement initial net. Dans certains cas, ils exigent un placement initial net inférieur à celui qui serait exigé pour détenir directement la position sous-jacente. Les instruments financiers dérivés peuvent être cotés en Bourse ou négociés hors cote. Les instruments négociés hors cote comprennent les instruments qui sont négociés bilatéralement et réglés, ainsi que ceux qui sont compensés (instruments dérivés hors cote compensés) par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Investissements PSP utilise des instruments financiers dérivés afin d'améliorer le rendement des placements ou de reproduire des placements de façon synthétique. En outre, les instruments dérivés permettent de réduire les risques liés aux placements actuellement détenus.

Investissements PSP utilise les instruments financiers dérivés suivants :

#### *Swaps*

Les swaps désignent des transactions dans le cadre desquelles deux contreparties conviennent d'échanger des flux de trésorerie selon des modalités prédéterminées comprenant notamment un montant nominal et une durée. Les swaps sont utilisés dans le but d'accroître les rendements ou pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder les actifs sous-jacents.

#### *Contrats à terme normalisés*

Les contrats à terme normalisés sont des contrats dont les modalités sont standardisées, et dans le cadre desquels un actif est reçu ou livré (acheté ou vendu) à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

#### *Contrats à terme*

Les contrats à terme sont des contrats couvrant la vente par une partie et l'achat par une autre partie d'un montant prédéterminé d'un instrument sous-jacent, à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

#### *Options*

Les options sont des contrats en vertu desquels le vendeur donne le droit à l'acquéreur, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre donné de titres liés aux capitaux propres, aux indices, aux marchandises, aux devises, aux taux d'intérêt, au crédit ou d'autres instruments financiers sous-jacents, à un prix convenu d'avance, à une date déterminée ou en tout temps avant la date d'échéance prédéterminée.

#### *Bons et droits de souscription*

Le bon de souscription est une option visant l'achat d'un actif sous-jacent qui se présente sous la forme d'un titre transférable et qui peut être inscrite à la cote d'une Bourse ou négociée hors cote.

Le droit de souscription est un titre donnant à un actionnaire le droit d'acquérir de nouvelles actions émises par une société à un prix prédéterminé (habituellement inférieur au prix courant du marché), dans une proportion donnée du nombre d'actions que cet actionnaire détient déjà. Les droits de souscription ne sont émis que pour une courte période au terme de laquelle ils viennent à échéance.

#### *Détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés*

Les instruments financiers dérivés cotés sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours cotés du marché, soit le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur. Les instruments dérivés hors cote compensés sont comptabilisés à leur juste valeur au moyen des cours obtenus de la chambre de compensation centrale. Les instruments dérivés négociés hors cote sont évalués à l'aide de techniques appropriées comme la valeur actualisée des flux de trésorerie. Ces techniques ont recours à des données d'entrée importantes qui sont observables sur le marché, comme les taux de rendement du marché actuels.

#### *Valeur nominale et juste valeur des actifs et des passifs liés aux produits dérivés*

La valeur nominale des instruments financiers dérivés n'est comptabilisée ni à l'actif ni au passif, car elle représente le montant nominal du contrat. À l'exception des dérivés de crédit, la valeur nominale ne représente pas le potentiel de profit ou de perte associé au risque de marché ou de crédit des transactions présentées ci-après. Cette valeur sert plutôt de fondement pour établir les flux de trésorerie et la juste valeur des contrats.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le tableau ci-après résume la situation du portefeuille des instruments dérivés à la date indiquée :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2022			31 mars 2021		
	Valeur nominale	Juste valeur		Valeur nominale	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
<b>Dérivés sur titres et marchandises</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	22 001	—	—	21 503	—	—
Bons et droits de souscription	51	32	—	52	53	—
Options : acquises	1 692	31	—	17 246	100	—
souscrites	2 750	—	(28)	31 559	—	(50)
<b>Hors cote</b>						
Swaps	87 891	2 021	(967)	110 235	3 208	(1 127)
Options : acquises	248	2	—	2 300	21	—
souscrites	—	—	—	2 725	—	(27)
<b>Dérivés sur devises</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	1 349	—	—	1 228	—	—
<b>Hors cote</b>						
Contrats à terme	260 316	1 615	(5 406)	88 101	616	(395)
Swaps	3 103	—	(161)	27 067	25	(504)
Options : acquises	6 358	56	—	5 190	115	—
souscrites	7 360	—	(42)	4 777	—	(99)
<b>Dérivés sur taux d'intérêt</b>						
<b>Cotés</b>						
Contrats à terme normalisés	32 661	—	—	28 775	—	—
Options : acquises	204 613	177	—	251 709	348	—
souscrites	176 536	—	(149)	272 335	—	(337)
<b>Hors cote</b>						
Swaps	8 974	507	(53)	4 410	219	(21)
Options : acquises	231 620	4 143	—	196 836	4 550	—
souscrites	247 993	—	(3 782)	194 255	—	(3 639)
<b>Hors cote compensés</b>						
Swaps	253 399	—	—	242 708	—	—
<b>Dérivés de crédit</b>						
<b>Hors cote</b>						
Swaps sur défaillance : acquis	1 097	—	(27)	881	—	(18)
souscrits <sup>A</sup>	209	5	—	80	1	—
<b>Hors cote compensés</b>						
Swaps sur défaillance : acquis	7 725	—	—	2 404	—	—
souscrits <sup>A</sup>	784	—	—	3 705	—	—
<b>Total</b>		<b>8 589</b>	<b>(10 615)</b>		<b>9 256</b>	<b>(6 217)</b>

<sup>A</sup> Investissements PSP garanti indirectement, au moyen des swaps sur défaillance souscrits, les obligations de référence sous-jacentes. L'exposition potentielle maximale correspond à la valeur nominale des swaps sur défaillance souscrits présentée ci-dessus.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

#### 4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le total des actifs et des passifs liés à des dérivés comprend ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2022			31 mars 2021		
	Valeur nominale	Juste valeur		Valeur nominale	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
Instrumentés dérivés cotés	441 653	240	(177)	624 407	501	(387)
Instrumentés dérivés négociés hors cote	855 169	8 349	(10 438)	636 857	8 755	(5 830)
Instrumentés dérivés hors cote compensés	261 908	—	—	248 817	—	—
<b>Total</b>		<b>8 589</b>	<b>(10 615)</b>		<b>9 256</b>	<b>(6 217)</b>

Le tableau suivant présente la valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance à la date indiquée :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
Moins de 3 mois	615 429	477 140
De 3 à 12 mois	538 361	606 203
Plus d'un an	404 940	426 738

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur

#### 4.2.1. Classement

Les actifs financiers et les passifs financiers décrits à la note 4.1 sont classés au même niveau de la hiérarchie de la juste valeur, qui est présentée ci-après, que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble.

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels Investissements PSP peut avoir accès à la fin de la période de présentation de l'information financière, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :
  - i) les cours sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires;
  - ii) les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires;
  - iii) les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif;
  - iv) les données d'entrée corroborées par le marché.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif qui sont utilisées dans les techniques d'évaluation reposant sur des modèles. Elles reflètent l'appréciation par la direction des hypothèses que les autres intervenants sur le marché utiliseraient pour établir le prix des actifs et des passifs.

Le classement par niveaux hiérarchiques est établi au moment de la détermination initiale de la juste valeur de l'actif ou du passif et, par la suite, passé en revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Investissements PSP détermine s'il y a eu transfert entre les niveaux et comptabilise ce transfert au début de la période de présentation de l'information financière.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2022, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
<b>Placements sur les marchés publics</b>				
Actions canadiennes	13 128	7 473	—	20 601
Actions étrangères	166 448	3 692	5 649	175 789
<b>Placements sur les marchés privés</b>				
Placements immobiliers	—	—	164 902	164 902
Placements privés	—	—	139 435	139 435
Placements en infrastructures	—	—	123 293	123 293
Placements en ressources naturelles	—	—	65 640	65 640
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Trésorerie et titres du marché monétaire	13 832	42 068	—	55 900
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	19 400	61 763	11	81 174
Obligations indexées à l'inflation	54 476	3	—	54 479
Titres de créance privés	—	—	107 129	107 129
<b>Placements alternatifs</b>	—	54 977	35 362	90 339
	<b>267 284</b>	<b>169 976</b>	<b>641 421</b>	<b>1 078 681</b>
<b>Actifs liés à des placements</b>				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	—	2 039	—	2 039
Intérêts à recevoir	—	1 321	—	1 321
Dividendes à recevoir	—	758	—	758
Titres acquis en vertu de conventions de revente	—	12 001	—	12 001
Actifs liés à des produits dérivés	239	8 350	—	8 589
	<b>239</b>	<b>24 469</b>	<b>—</b>	<b>24 708</b>
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	<b>267 523</b>	<b>194 445</b>	<b>641 421</b>	<b>1 103 389</b>
<b>Passifs liés à des placements</b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	—	(4 468)	—	(4 468)
Intérêts à payer	—	(338)	—	(338)
Titres vendus à découvert	(9 817)	—	—	(9 817)
Garanties à payer	—	(2 806)	—	(2 806)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	—	(16 428)	—	(16 428)
Passifs liés à des produits dérivés	(177)	(10 438)	—	(10 615)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	<b>(9 994)</b>	<b>(34 478)</b>	<b>—</b>	<b>(44 472)</b>
<b>Emprunts</b>				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	—	(94 976)	—	(94 976)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	<b>—</b>	<b>(94 976)</b>	<b>—</b>	<b>(94 976)</b>
<b>Placements nets</b>	<b>257 529</b>	<b>64 991</b>	<b>641 421</b>	<b>963 941</b>



## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2021, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
<b>Placements sur les marchés publics</b>				
Actions canadiennes	11 750	4 743	233	16 726
Actions étrangères	162 450	3 317	5 028	170 795
<b>Placements sur les marchés privés</b>				
Placements immobiliers	—	—	135 998	135 998
Placements privés	—	—	128 533	128 533
Placements en infrastructures	—	—	96 601	96 601
Placements en ressources naturelles	—	—	54 851	54 851
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Trésorerie et titres du marché monétaire	19 564	13 558	—	33 122
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	27 747	82 625	22	110 394
Obligations indexées à l'inflation	59 916	508	—	60 424
Titres de créance privés	—	—	77 008	77 008
<b>Placements alternatifs</b>	—	32 033	36 999	69 032
	281 427	136 784	535 273	953 484
<b>Actifs liés à des placements</b>				
Montants à recevoir liés à des transactions en cours	—	7 179	—	7 179
Intérêts à recevoir	—	1 708	—	1 708
Dividendes à recevoir	—	669	—	669
Titres acquis en vertu de conventions de revente	—	16 011	—	16 011
Actifs liés à des produits dérivés	497	8 759	—	9 256
	497	34 326	—	34 823
<b>Placements représentant les actifs financiers à la JVRN</b>	281 924	171 110	535 273	988 307
<b>Passifs liés à des placements</b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	—	(6 475)	—	(6 475)
Intérêts à payer	—	(303)	—	(303)
Titres vendus à découvert	(11 790)	—	—	(11 790)
Garanties à payer	—	(9 407)	—	(9 407)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	—	(13 938)	—	(13 938)
Passifs liés à des produits dérivés	(386)	(5 831)	—	(6 217)
<b>Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN</b>	(12 176)	(35 954)	—	(48 130)
<b>Emprunts</b>				
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	—	(71 107)	—	(71 107)
<b>Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN</b>	—	(71 107)	—	(71 107)
<b>Placements nets</b>	269 748	64 049	535 273	869 070

Au 31 mars 2021, des titres étrangers cotés d'une juste valeur de 651 mille \$ étaient détenus indirectement et classés au niveau 2. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, ces titres ont été transférés au niveau 1, puisqu'ils sont désormais détenus directement par Investissements PSP (aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021).

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.2. Processus de détermination de la juste valeur des placements classés au niveau 3

Le processus d'évaluation est suivi et régi par un comité d'évaluation interne. Ce comité est responsable de la surveillance de tous les aspects de la détermination de la juste valeur, y compris des méthodes et des procédures d'évaluation pour chaque type de placement et l'assurance qu'elles sont suivies. Les méthodes d'évaluation sont fondées sur des pratiques largement reconnues conformes aux normes d'évaluation professionnelles. Ces normes comprennent, entre autres, les *International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines*, les *Règles uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation au Canada* et les *Uniform Standards of Professional Appraisal Practice* en vigueur aux États-Unis.

La juste valeur des placements sur les marchés privés classés au niveau 3 est établie au moins deux fois l'an. Pour les autres périodes de présentation de l'information financière intermédiaires, la juste valeur est passée en revue et ajustée, s'il y a lieu, pour refléter les répercussions de situations ou de circonstances importantes sur le marché en général ou propres aux placements. La méthode d'évaluation choisie pour chaque placement est, par la suite, appliquée de façon uniforme selon ce qui convient dans les circonstances. Le comité d'évaluation passe en revue les modifications importantes apportées aux méthodes d'évaluation pour déterminer si elles sont appropriées.

Dans les situations où elle recourt aux services d'évaluateurs indépendants, la direction s'assure qu'ils sont indépendants et que les méthodes d'évaluation employées sont conformes aux normes d'évaluation professionnelles susmentionnées. Pour valider le travail effectué par les évaluateurs, la direction s'assure que les hypothèses employées correspondent à l'information financière et aux prévisions du placement sous-jacent.

En ce qui concerne les placements dans des fonds classés au niveau 3, la juste valeur annuelle est habituellement déterminée selon les états financiers audités reçus du gestionnaire principal du fonds. Dans certains cas, la juste valeur est obtenue au moyen d'informations fournies par les administrateurs du fonds et revue par la direction pour s'assurer qu'elle est raisonnable et conforme aux méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur. Le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération pour déterminer la juste valeur.

Pour tenir compte, le cas échéant, de l'incidence des fluctuations importantes du marché ou d'autres événements survenus jusqu'à la fin de la période de présentation de l'information financière, des ajustements appropriés ont été apportés aux placements sur les marchés privés et aux placements dans des fonds. Ces ajustements sont fonction de bon nombre de facteurs, y compris des données comparables pour des placements négociés sur les marchés publics, des caractéristiques propres aux placements, de même que les conditions du marché et l'incertitude à cette date.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2022 :

Actifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en milliers de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)
<b>Placements sur les marchés publics</b> Actions étrangères	Placements directs	<b>5 649</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Placements sur les marchés privés</b> Placements immobiliers	Placements directs et co-investissements	<b>152 235</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B, C</sup>	4,50 % – 19,00 % (7,03 %)
Taux de capitalisation final <sup>B, C</sup>				2,90 % – 13,33 % (5,38 %)	
Capitalisation directe			Taux de capitalisation <sup>B, D</sup>	2,50 % – 9,60 % (4,36 %)	
			Taux d'occupation stable <sup>D, E</sup>	94,00 % – 100,00 % (97,87 %)	
Approche des transactions comparables			Prix au pied carré <sup>D, E</sup>	4,30 \$ – 2 077,86 \$ (325,66 \$)	
Valeur de l'actif net <sup>A</sup>			s. o.	s. o.	
Prix de la transaction	s. o.	s. o.			
	Placements dans des fonds	<b>12 667</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
Autres placements sur les marchés privés	Placements directs et co-investissements	<b>230 091</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	5,64 % – 17,30 % (8,96 %)
				Données de marché comparables	s. o.
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.
	Placements dans des fonds	<b>98 277</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Titres à revenu fixe</b> Obligations de sociétés	Billets à terme adossés à des actifs	<b>11</b>	Prix obtenus de sources indépendantes <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	<b>81 591</b>	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	4,25 % – 23,53 % (10,33 %)
				Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.
			Prix de la transaction	s. o.	s. o.
	Placements dans des fonds	<b>25 538</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Placements alternatifs</b>	Placements dans des fonds	<b>35 362</b>	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.
<b>Total</b>		<b>641 421</b>			

<sup>A</sup> Dans certains cas, lorsque les placements sont détenus par l'intermédiaire des fonds, des sociétés de personnes ou d'une structure semblable, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

<sup>B</sup> Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

<sup>C</sup> Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

<sup>D</sup> Il n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

<sup>E</sup> Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3 (suite)

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2021 :

Actifs financiers	Type de placement	Juste valeur (en milliers de dollars canadiens)	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)	
<b>Placements sur les marchés publics</b> Actions canadiennes	Placements directs	233	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
	Actions étrangères	5 028	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
<b>Placements sur les marchés privés</b> Placements immobiliers	Placements directs et co-investissements	126 235	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B,C</sup>	5,00 % – 20,00 % (7,34 %)	
				Taux de capitalisation final <sup>B,C</sup>	4,00 % – 13,25 % (5,71 %)	
			Capitalisation directe	Taux de capitalisation <sup>B,D</sup>	2,40 % – 10,13 % (4,70 %)	
				Taux d'occupation stable <sup>D,E</sup>	38,00 % – 100,00 % (96,89 %)	
			Approche des transactions comparables	Prix au pied carré <sup>D,E</sup>	4,07 \$ – 1 365,41 \$ (274,50 \$)	
			Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
	Prix de la transaction	s. o.	s. o.			
	Placements dans des fonds	9 763	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
	Autres placements sur les marchés privés	Placements directs et co-investissements	195 801	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation <sup>B</sup>	5,92 % – 15 % (8,70 %)
				Données de marché comparables	s. o.	s. o.
Valeur de l'actif net <sup>A</sup>				s. o.	s. o.	
Prix de la transaction				s. o.	s. o.	
Placements dans des fonds	84 184	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.		
<b>Titres à revenu fixe</b> Obligations de sociétés	Billets à terme adossés à des actifs	22	Prix obtenus de sources indépendantes <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
			Titres de créance privés	Placements directs et co-investissements	53 742	Flux de trésorerie actualisés
Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.				
Prix de la transaction	s. o.	s. o.				
	Placements dans des fonds	23 266	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
<b>Placements alternatifs</b>	Placements dans des fonds	36 999	Valeur de l'actif net <sup>A</sup>	s. o.	s. o.	
<b>Total</b>		535 273				

<sup>A</sup> Dans certains cas, lorsque les placements sont détenus par l'intermédiaire des fonds, des sociétés de personnes ou d'une structure semblable, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

<sup>B</sup> Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

<sup>C</sup> Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

<sup>D</sup> Il n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

<sup>E</sup> Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

## 4— Actifs financiers et passifs financiers (suite)

### 4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

#### 4.2.4. Niveau 3 – rapprochement

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2022 :

(en milliers de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains réalisés	Gains (pertes) non réalisé(e)s <sup>A</sup>	Transfert vers le (hors du) niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	5 261	1 813	(1 140)	—	194	(2 007)	1 528	5 649
Placements sur les marchés privés	415 983	84 525	(64 429)	—	21 640	42 746	(7 195)	493 270
Titres à revenu fixe	77 030	55 086	(24 320)	(31)	426	(1 051)	—	107 140
Placements alternatifs	36 999	6 032	(9 146)	—	3 815	(2 338)	—	35 362
<b>Total</b>	<b>535 273</b>	<b>147 456</b>	<b>(99 035)</b>	<b>(31)</b>	<b>26 075</b>	<b>37 350</b>	<b>(5 667)</b>	<b>641 421</b>

<sup>A</sup> Comprennent des ajustements liés à la répartition du compte de régime.

Au 31 mars 2021, des placements sur les marchés privés de 7 195 mille \$ ont été classés au niveau 3, étant donné que leurs justes valeurs ont été déterminées à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, un placement de 745 mille \$ a été transféré au niveau 1 lorsqu'il a été coté en Bourse. Les autres placements de 6 450 mille \$ ont été transférés au niveau 2, puisque les instruments sous-jacents sont détenus indirectement par Investissements PSP et sont évalués au moyen des cours de clôture disponibles sur le marché. De plus, des placements sur les marchés publics de 1 528 mille \$ ont été transférés du niveau 1 au niveau 3, étant donné que leurs justes valeurs n'étaient plus déterminées à l'aide de données d'entrée observables en raison des sanctions imposées aux placements internationaux visant les titres russes.

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2021 :

(en milliers de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Règlements	Gains (pertes) réalisé(e)s	Gains non réalisés <sup>A</sup>	Transfert hors du niveau 3	Solde de clôture
Placements sur les marchés publics	5 395	989	(625)	—	(40)	1 937	(2 395)	5 261
Placements sur les marchés privés	366 020	53 187	(29 001)	—	8 056	18 517	(796)	415 983
Titres à revenu fixe	75 378	27 490	(26 537)	(5)	597	107	—	77 030
Placements alternatifs	36 563	3 335	(5 311)	—	585	1 827	—	36 999
<b>Total</b>	<b>483 356</b>	<b>85 001</b>	<b>(61 474)</b>	<b>(5)</b>	<b>9 198</b>	<b>22 388</b>	<b>(3 191)</b>	<b>535 273</b>

<sup>A</sup> Comprennent des ajustements liés à la répartition du compte de régime.

Au 31 mars 2020, un placement de 2 395 mille \$ dans un fonds non coté détenant des titres cotés a été classé au niveau 3 en raison de la nature des restrictions contractuelles visant le rachat des parts du fonds. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, les titres cotés détenus par le fonds ont été transférés à Investissements PSP et classés dans le niveau 1 à cette date. En outre, au 31 mars 2020, un placement sur les marchés privés de 796 mille \$ a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, le placement a été transféré au niveau 2 lorsque l'entité émettrice sous-jacente détenue indirectement par Investissements PSP a été inscrite en Bourse.

#### 4.2.5. Niveau 3 – analyse de sensibilité

Dans le processus d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées reposent sur des hypothèses fondées sur des données non observables. Les hypothèses importantes utilisées pour chaque catégorie d'actif sont décrites à la note 4.2.3. Bien que de telles hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, toutes les autres variables demeurant constantes, l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles pourrait donner des justes valeurs différentes représentant, au minimum, une augmentation de 3 % et une diminution de 3 % au 31 mars 2022 (augmentation de 3 % et diminution de 3 % au 31 mars 2021) de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Sont exclus les placements dans des fonds, pour lesquels une analyse de sensibilité n'est pas possible étant donné qu'Investissements PSP n'a pas accès aux hypothèses sous-jacentes utilisées. Pour ce qui est des placements dans des fonds, la juste valeur est établie tel qu'il est indiqué à la note 4.2.2.

## 5— Biens donnés et obtenus en garantie

Investissements PSP est partie à des ententes qui requièrent que des biens soient donnés et obtenus en garantie, comme il est indiqué aux notes 2.3.5, 2.3.6 et 7.2.1. Le tableau qui suit présente la juste valeur de ces garanties attribuées au compte de régime, ainsi que les titres visés par les programmes de prêt et d'emprunt et les titres visés par les conventions de rachat et les conventions de revente à la date indiquée :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
<b>Prêts et emprunts de titres</b>		
Titres prêtés	15 518	15 258
Biens détenus en garantie <sup>A</sup>	16 896	16 333
Titres empruntés	7 679	8 130
Biens donnés en garantie <sup>B</sup>	8 091	8 442
<b>Conventions de rachat et conventions de revente de titres</b>		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	16 191	13 902
Biens donnés en garantie	16 339	13 935
Titres acquis en vertu de conventions de revente	11 968	16 003
Biens détenus en garantie <sup>C</sup>	11 966	15 999
<b>Contrats de dérivés</b>		
Biens donnés en garantie	10 271	2 891
Biens détenus en garantie <sup>D</sup>	6 063	5 606

<sup>A</sup> La juste valeur minimale des garanties sous forme de titres libellés dans la même devise requise est de 102 % et, dans le cas des titres libellés dans d'autres devises, de 105 %.

<sup>B</sup> La juste valeur minimale de la garantie requise correspond à 100 % de la juste valeur des titres empruntés.

<sup>C</sup> Au 31 mars 2022, un montant de 2 138 mille \$ (4 338 mille \$ au 31 mars 2021) des biens détenus en garantie sous forme de titres avait été utilisé dans le cadre de transactions de vente à découvert et un montant de 318 mille \$ (653 mille \$ au 31 mars 2021) avait été utilisé relativement à des titres vendus en vertu de conventions de rachat.

<sup>D</sup> Les biens détenus en garantie comprenaient un montant de 597 mille \$ en espèces au 31 mars 2022 (1 295 mille \$ au 31 mars 2021) et 5 466 mille \$ en titres au 31 mars 2022 (4 311 mille \$ au 31 mars 2021). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

## 6— Intérêts détenus dans d'autres entités

### 6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées

À titre d'entité d'investissement, Investissements PSP ne consolide que les filiales qui lui fournissent des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue sa participation dans ses filiales, ses coentreprises et ses entreprises associées à la JVRN, comme il est mentionné à la note 2.1.

Aux fins de la préparation de cette note, la direction évalue le contrôle, le contrôle conjoint et l'influence notable comme suit :

#### i) Contrôle et influence notable

Investissements PSP détermine qu'elle exerce un contrôle sur une entité émettrice si elle est exposée ou si elle a le droit à des rendements variables en raison de sa participation dans une entité et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Dans certains cas, Investissements PSP n'exerce pas un contrôle sur une entité émettrice, mais a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice. Dans de tels cas, Investissements PSP détermine qu'elle exerce une influence notable sur l'entité émettrice.

Dans le cas du contrôle ou de l'influence notable, le pouvoir sur l'entité émettrice résulte des droits de vote conférés par les droits de propriété, d'autres accords contractuels, ou une combinaison de ces éléments.

#### ii) Contrôle conjoint

Investissements PSP détermine qu'elle est partie à un accord de coentreprise si elle exerce un contrôle conjoint sur une entité émettrice et détient des droits sur l'actif net de l'entité émettrice. Le contrôle conjoint est établi en vertu d'un accord contractuel qui exige le consentement unanime des parties partageant le contrôle à l'égard des activités qui ont une incidence importante sur les rendements de la coentreprise.

En général, la prise de décisions à l'égard des activités est régie par les droits de vote conférés par la participation de chaque partie. Dans certains cas, elle est régie uniquement en vertu des accords contractuels ou en combinaison avec les droits de propriété de chaque partie.

## 6— Intérêts détenus dans d'autres entités (suite)

### 6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées (suite)

Dans le cours normal des activités, les placements sur les marchés privés sont généralement détenus par les filiales qui sont des entités d'investissement créées par Investissements PSP. Au 31 mars 2022, 126 filiales qui sont des entités d'investissement étaient constituées en Amérique du Nord, 26 en Europe, 18 en Océanie, 9 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie (120 entités d'investissement en Amérique du Nord, 18 en Europe, 13 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie au 31 mars 2021).

De plus, Investissements PSP contrôlait 85 entités émettrices directement ou par l'intermédiaire de ses filiales qui sont des entités d'investissement au 31 mars 2022 (91 entités émettrices au 31 mars 2021).

Les tableaux ci-après présentent, en ordre décroissant, les entités émettrices importantes détenues directement ou indirectement par Investissements PSP, sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Nom de l'entité	31 mars 2022		
	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée
Kaingaroo Timberlands Limited	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
Willow Topco Limited	Europe	74	Entité contrôlée conjointement
American Wholesale Insurance Holding Company, LLC	Amérique du Nord	22	Entreprise associée
Roadis Transportation Holding, S.L.U.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée
Forth Ports Limited	Europe	51	Entité contrôlée conjointement
Seaport Square Associates LP / Seaport Square Parallel LP	Amérique du Nord	50	Entité contrôlée conjointement
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée

Nom de l'entité	31 mars 2021		
	Établissement principal	Participation détenue par Investissements PSP (%)	Relation avec Investissements PSP
AviAlliance GmbH	Europe	100	Entité émettrice contrôlée
Kaingaroo Timberlands Limited	Océanie	56	Entité contrôlée conjointement
Revera Inc.	Amérique du Nord	100	Entité émettrice contrôlée
SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l.	Europe	50	Entité contrôlée conjointement
Forth Ports Limited	Europe	51	Entité contrôlée conjointement
Roadis Transportation Holding, S.L.U.	Mondial	100	Entité émettrice contrôlée
American Wholesale Insurance Holding Company, LLC	Amérique du Nord	23	Entreprise associée
TDF S.A.S.	Europe	22	Entreprise associée
Constantin Investment Limited	Europe	38	Entreprise associée
Pomona Farming, LLC	Amérique du Nord	99	Entité émettrice contrôlée

Outre ce qui précède, Investissements PSP consolide les filiales en propriété exclusive qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Ces services comprennent la gestion de placements et le financement des placements sur les marchés privés dans le cadre du programme du financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP, décrit à la note 8.2.

### 6.2. Entités structurées

Investissements PSP détient des intérêts dans des sociétés de personnes et des fonds surtout dans le contexte de ses placements sur les marchés privés. En raison de leur nature, ces entités ont en général les caractéristiques d'une entité structurée comme elles sont définies par les IFRS. Ces entités sont détenues à titre de placements et n'exposent pas Investissements PSP à plus de risques ou de rendements que ses intérêts détenus dans des entités non structurées.

Des renseignements à l'égard des entités structurées sont compris, s'il y a lieu, dans les informations portant sur la gestion du risque lié aux placements à la note 7, les garanties et les indemnités, à la note 16 et les engagements, à la note 17.

## 7— Gestion du risque lié aux placements

Investissements PSP est tenue d'agir dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des régimes et de maximiser les rendements sans s'exposer à un risque de perte indu. Aux fins de l'atteinte de cet objectif, Investissements PSP a élaboré une politique de gestion du risque d'entreprise. La politique de gestion du risque d'entreprise fournit un cadre pour identifier, évaluer, gérer, atténuer, surveiller et signaler les risques liés et non liés aux placements auxquels Investissements PSP est exposée.

Dans le cadre de la politique globale de gestion du risque d'entreprise, la politique de gestion du risque de placement vise à appuyer la gestion des risques inhérents au processus de prise de décisions en matière de placement. La politique de gestion du risque de placement offre un cadre précisant la façon dont les activités de placement doivent se conformer à la philosophie d'Investissements PSP en matière de risque et s'aligner sur la tolérance et les limites de son appétit pour le risque. La politique de gestion du risque de placement complète également l'Énoncé des principes, normes et procédures en matière de placement (l'« ÉPNP »), dont l'objectif est d'assurer une gestion efficace des risques de placement dans le cadre de la mise en œuvre des diverses stratégies de placement d'Investissements PSP. Les risques liés aux placements comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

### 7.1. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la valeur d'un placement attribuable à des résultats financiers défavorables découlant de facteurs qui influent sur la valeur, comme les fluctuations des prix du marché, les fluctuations dues à des facteurs propres au placement, la volatilité des cours des actions et des marchandises, des taux d'intérêt, des taux de change, ou d'autres facteurs touchant des titres similaires négociés sur le marché.

#### 7.1.1. Mesure du risque de marché

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la valeur à risque (« VaR ») annualisée absolue a été mise en œuvre à titre de mesure principale du risque de marché pour l'ensemble du portefeuille afin d'uniformiser les mesures du risque de marché dans les catégories d'actifs. La VaR quantifie la perte de valeur d'un placement ou d'un portefeuille de placements qui, selon un niveau de confiance donné, ne devrait pas être dépassée au cours d'une période donnée, en raison des fluctuations des prix du marché. Au 31 mars 2021, Investissements PSP utilisait la volatilité annualisée absolue comme mesure principale du risque de marché.

Investissements PSP utilise la VaR historique, laquelle repose sur les rendements des marchés pour une période de dix ans et sur un horizon de détention de douze mois selon un seuil de confiance de 95 %. Ce qui veut dire que, sur le plan statistique, Investissements PSP pourrait s'attendre à ce que, seulement dans 5 % des cas, les pertes dépassent la VaR sur une période d'un an. En ce qui concerne les placements qui ne sont pas négociés activement, des titres ayant des caractéristiques de risque semblables sont utilisés pour calculer la VaR.

La VaR est valide, sur le plan statistique, dans des conditions normales de marché. Même si elle tient compte des pertes éventuelles découlant de rendements historiques observés, elle ne se limite pas uniquement à ces événements. Elle suppose également que l'avenir se déroulera d'une manière semblable au passé. Par conséquent, si la conjoncture du marché varie grandement par rapport à la conjoncture passée, les pertes potentielles pourraient différer de celles qui avaient été estimées initialement.

Le tableau suivant présente la VaR pour l'ensemble du portefeuille, calculée en pourcentage des placements nets, à la fin de la période :

	31 mars 2022 (%)	31 mars 2021 <sup>A</sup> (%)
<b>VaR</b>	<b>17,4</b>	17,2

<sup>A</sup> Étant donné que la VaR a été utilisée pour la période de douze mois close le 31 mars 2022, la mesure du risque de marché a été modifiée au 31 mars 2021 dans le tableau ci-dessus aux fins de comparaison. La volatilité absolue de l'ensemble du portefeuille, soit la mesure principale du risque de marché au 31 mars 2021, s'établissait à 11,3 %.

#### Simulation de crise

Bien que la VaR soit une méthode très reconnue de mesure du risque, elle est complétée par d'autres méthodes de mesure du risque qui donnent un meilleur aperçu du risque de marché. Investissements PSP utilise donc la simulation de crise et l'analyse de scénarios pour évaluer l'incidence sur les résultats financiers de fluctuations inhabituelles des facteurs de risque. Ces méthodes servent à évaluer la sensibilité d'un portefeuille à divers facteurs de risque et aux principales hypothèses de modélisation. Dans le cadre de ces méthodes, les périodes de crise passées servent également à évaluer comment un portefeuille actuel se comporte en pareilles circonstances. En outre, la simulation de crise et l'analyse de scénarios permettent d'évaluer la performance d'un nouveau produit de placement.



## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.1. Risque de marché (suite)

#### 7.1.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif net du compte de régime. Les durées jusqu'à l'échéance des catégories d'instruments financiers, qui figurent à la note 4.1, qui sont les plus exposées au risque de taux d'intérêt étaient les suivantes :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2022					Total
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	
Trésorerie et titres du marché monétaire	—	—	—	—	55 900 <sup>A</sup>	55 900
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	1 517	30 023	24 262	20 531	4 841 <sup>B</sup>	81 174
Obligations indexées à l'inflation	2 276	19 594	18 979	13 630	—	54 479
Titres de créance privés	832	21 592	43 340	14 430	26 935 <sup>C</sup>	107 129
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>4 625</b>	<b>71 209</b>	<b>86 581</b>	<b>48 591</b>	<b>87 676</b>	<b>298 682</b>

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2021					Total
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Autres	
Trésorerie et titres du marché monétaire	—	—	—	—	33 122 <sup>A</sup>	33 122
Obligations gouvernementales et obligations de sociétés	2 949	51 611	27 465	24 723	3 646 <sup>B</sup>	110 394
Obligations indexées à l'inflation	2 240	23 706	21 176	13 302	—	60 424
Titres de créance privés	881	20 401	24 576	6 816	24 334 <sup>C</sup>	77 008
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>6 070</b>	<b>95 718</b>	<b>73 217</b>	<b>44 841</b>	<b>61 102</b>	<b>280 948</b>

<sup>A</sup> En raison de leur échéance à court terme, ces placements ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

<sup>B</sup> Certains titres à revenu fixe ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt étant donné que leurs taux d'intérêt prescrits sont variables.

<sup>C</sup> L'information liée à la durée jusqu'à l'échéance des placements dans des fonds et de certains placements détenus directement compris dans les titres de créance privés n'est pas disponible.

Tous les placements dans des actions canadiennes, les placements dans des actions étrangères, les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles, totalisant 689 660 mille \$ au 31 mars 2022 (603 504 mille \$ au 31 mars 2021), n'ont pas d'échéance précise et ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt. Les placements alternatifs décrits à la note 4.1.4, totalisant 90 339 mille \$ au 31 mars 2022 (69 032 mille \$ au 31 mars 2021), n'ont également pas d'échéance précise. Certains de ces placements alternatifs, de même que des conventions de revente et des contrats de dérivés présentés respectivement aux notes 4.1.10 et 4.1.12 sont exposés au risque de taux d'intérêt. Ces expositions sont prises en compte dans le calcul de la VaR dont il est question à la note 7.1.1.

La durée jusqu'à l'échéance des titres de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présentée à la note 8.2.

#### Réforme des taux d'intérêt de référence

Investissements PSP détient un certain nombre d'instruments financiers qui viendront à échéance après la date à laquelle le taux interbancaire auquel se réfère Investissements PSP est prévu d'être abandonné par suite de la réforme. Un comité directeur a été constitué pour superviser la transition des taux interbancaires offerts aux taux de référence alternatifs afin d'atténuer les risques liés à l'abandon ou l'indisponibilité de ces taux, qui sont principalement des risques opérationnels. En ce qui concerne les instruments financiers non dérivés, Investissements PSP a relevé les conventions faisant référence aux taux interbancaires et a entamé un processus rapide de correction des contrats avec les contreparties connexes. Pour les contrats de dérivés, Investissements PSP a adhéré au International Swaps and Derivatives Association Fallbacks Protocol (protocole ISDA) qui est entré en vigueur le 25 janvier 2021 et qui fournit un mécanisme de transition efficace aux taux de référence alternatifs à mesure que les taux interbancaires ne seront plus disponibles.

Le tableau ci-après présente la juste valeur des instruments financiers non dérivés et la valeur nominale des instruments financiers dérivés qui n'étaient pas encore indexés à des taux de référence alternatifs. Au 31 mars 2022, uniquement les instruments indexés aux taux LIBOR en dollars américains et devant venir à échéance après le 30 juin 2023 sont présentés.

(en milliers de dollars canadiens)	LIBOR en dollars américains
Juste valeur des actifs financiers non dérivés	47 869
Valeur nominale des dérivés	56 675

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.1. Risque de marché (suite)

#### 7.1.3. Risque de change

Investissements PSP est exposée à un risque de change découlant de la détention de placements (c'est-à-dire la détention directe et indirecte de titres, de parts de fonds en gestion commune et de parts de sociétés en commandite) ou de passifs liés à des placements dans diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influencer positivement ou négativement sur la juste valeur des placements. Afin d'atténuer ce risque, Investissements PSP peut prendre des positions en devises au moyen de contrats de change à terme ou de swaps de devises.

Les expositions au risque de change sous-jacentes des placements nets du compte de régime s'établissaient comme suit à la date indiquée :

Devise	31 mars 2022	
	Juste valeur (en milliers de dollars canadiens)	Pourcentage du total
Dollar américain	540 119	64,0
Euro	88 290	10,5
Yen japonais	39 243	4,7
Livre sterling	37 599	4,5
Dollar de Hong Kong	24 157	2,9
Dollar australien	20 241	2,4
Roupie indienne	15 618	1,9
Peso mexicain	12 923	1,5
Franc suisse	8 598	1,0
Nouveau dollar taïwanais	6 454	0,8
Yuan chinois	6 330	0,8
Won sud-coréen	4 851	0,6
Autres	39 180	4,4
<b>Total</b>	<b>843 603</b>	<b>100,0</b>

Au 31 mars 2022, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 117 803 mille \$ pour le compte de régime (78 251 mille \$ US, 9 847 mille €, 2 684 mille £, 92 mille rands d'Afrique du Sud, 8 075 mille pesos mexicains, 1 031 mille dollars australiens, 11 087 mille roupies indiennes, 17 847 mille yens japonais et 135 mille dollars néo-zélandais). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

Devise	31 mars 2021	
	Juste valeur (en milliers de dollars canadiens)	Pourcentage du total
Dollar américain	453 093	63,0
Euro	100 396	14,0
Dollar australien	35 748	5,0
Livre sterling	25 959	3,6
Yen japonais	17 204	2,4
Dollar de Hong Kong	11 151	1,6
Peso mexicain	8 955	1,2
Franc suisse	7 035	1,0
Roupie indienne	6 931	1,0
Réal brésilien	6 858	1,0
Yuan chinois	6 716	0,9
Won sud-coréen	6 547	0,9
Autres	32 641	4,4
<b>Total</b>	<b>719 234</b>	<b>100,0</b>

Au 31 mars 2021, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 114 369 mille \$ pour le compte de régime (75 324 mille \$ US, 10 905 mille €, 1 612 mille £, 94 mille rands d'Afrique du Sud, 8 541 mille pesos mexicains, 12 828 mille roupies indiennes et 211 mille couronnes danoises). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.2. Risque de crédit

Investissements PSP est exposée au risque de crédit, c'est-à-dire le risque de non-exécution par un débiteur sur lequel Investissements PSP compte pour satisfaire à ses obligations contractuelles ou financières, soit le risque qu'un émetteur de titres d'emprunt ou qu'une contrepartie à une opération sur instruments dérivés, à une transaction de prêt et d'emprunt de titres ou à une transaction sur des titres acquis en vertu de conventions de revente ne puisse satisfaire à ses obligations financières.

Le risque de crédit comprend le risque d'une détérioration de la solvabilité et le risque de concentration concerné. La surveillance du risque de crédit comporte l'évaluation de la cote de crédit de chaque émetteur et de chaque contrepartie effectuant des transactions avec Investissements PSP. Cette évaluation à l'égard d'émetteurs et de contreparties publics est fondée sur les renseignements fournis par quatre agences de notation reconnues. Chaque titre est classé sur la foi d'au moins deux cotes de crédit. Si les agences accordent des cotes différentes à un même titre, Investissements PSP se fondera sur la notation la plus faible. Pour les émetteurs privés, Investissements PSP attribue des cotes de crédit internes aux émetteurs et évalue les profils de risques combinés par rapport aux objectifs fixés. Pour attribuer des cotes de crédit aux émetteurs, Investissements PSP utilise des méthodes comparables à celles utilisées par des agences de notation reconnues.

Au 31 mars 2022, l'exposition maximale du compte de régime au risque de crédit s'élevait à 317 millions \$ (305 millions \$ au 31 mars 2021). Ce montant est présenté compte non tenu des biens détenus en garantie et des conventions de compensation qui ne sont pas admissibles à la compensation selon les IFRS. Le risque de crédit maximum exclut les garanties présentées à la note 16 ainsi que les placements dans des fonds classés dans les placements alternatifs à la note 4.1. Ces fonds détiennent des titres à revenu fixe parmi d'autres types d'instruments.

Dans le cadre de son suivi du risque de crédit, Investissements PSP produit un rapport périodique sur la concentration par cote de crédit pour les titres sensibles au crédit. Le tableau suivant présente la concentration du risque de crédit en fonction des cotes de crédit, à la date indiquée :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2022						
	Obligations gouvernementales et obligations de sociétés <sup>A</sup>	Obligations indexées à l'inflation <sup>A</sup>	Titres du marché monétaire <sup>A</sup>	Conventions de revente	Instruments dérivés négociés hors cote <sup>B</sup>	Titres de créance privés <sup>A</sup>	Total <sup>A</sup>
AAA-AA	52 305	54 573	41 973	1 842	323	—	151 016
A	24 832	—	10 529	7 285	8 026	—	50 672
BBB	1 654	—	—	2 874	—	1 695	6 223
BB et moins	2 289	—	—	—	—	105 319	107 608
Aucune cote <sup>C</sup>	582	—	—	—	—	853	1 435
<b>Total</b>	<b>81 662</b>	<b>54 573</b>	<b>52 502</b>	<b>12 001</b>	<b>8 349</b>	<b>107 867</b>	<b>316 954</b>

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2021						
	Obligations gouvernementales et obligations de sociétés <sup>A</sup>	Obligations indexées à l'inflation <sup>A</sup>	Titres du marché monétaire <sup>A</sup>	Conventions de revente	Instruments dérivés négociés hors cote <sup>B</sup>	Titres de créance privés <sup>A</sup>	Total <sup>A</sup>
AAA-AA	74 265	60 025	25 067	7 208	209	—	166 774
A	33 161	505	5 169	8 603	8 546	—	55 984
BBB	1 132	—	—	200	—	1 349	2 681
BB et moins	1 964	—	—	—	—	76 046	78 010
Aucune cote <sup>C</sup>	492	—	109	—	—	594	1 195
<b>Total</b>	<b>111 014</b>	<b>60 530</b>	<b>30 345</b>	<b>16 011</b>	<b>8 755</b>	<b>77 989</b>	<b>304 644</b>

<sup>A</sup> Comprend les intérêts à recevoir.

<sup>B</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.12.

<sup>C</sup> Comprend des titres d'émetteurs et de contreparties publics qui ne sont pas cotés par des agences de notation du crédit ou qui sont cotés par une seule agence de notation du crédit.

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.2. Risque de crédit (suite)

#### 7.2.1. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de crédit découlant de l'exposition actuelle ou potentielle liée à des transactions portant sur des contrats de dérivés, à des transactions portant sur des titres de prêt et d'emprunt et à des transactions portant sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres. Afin d'atténuer le risque de contrepartie, Investissements PSP exige des contreparties qu'elles fournissent des garanties adéquates et qu'elles répondent à ses exigences en matière de cote de crédit. Investissements PSP assure un suivi régulier des cotes de crédit de ses contreparties établies par des agences de notation du crédit reconnues. En ce qui concerne les contrats de dérivés, Investissements PSP peut mettre un terme à toute activité avec la plupart des contreparties dont la cote de crédit baisse en deçà de ses exigences.

En ce qui a trait aux instruments dérivés négociés hors cote, la politique d'Investissements PSP exige également que soit signée la convention-cadre de l'ISDA avec toute contrepartie à un contrat de dérivés. Cette entente fournit l'encadrement contractuel régissant la manière dont doivent se dérouler les activités de négociation touchant toute une gamme de produits négociés hors cote. Dans le cas des instruments dérivés hors cote compensés, les activités de négociation entre les parties sont régies selon les modalités habituelles dans le cadre de telles transactions.

En tant que technique de limitation du risque de crédit, la convention-cadre de l'ISDA prévoit des dispositions exécutoires de compensation par liquidation en cas de défaut de l'une des contreparties. En outre, l'annexe sur le soutien des garanties (l'« ASG ») à la convention-cadre de l'ISDA permet à Investissements PSP de réaliser toute garantie qui lui est accordée en cas de défaillance de la contrepartie. L'ASG exige également d'Investissements PSP qu'elle fournisse une garantie supplémentaire si une telle garantie lui est demandée. Toutes les transactions assujetties à l'ASG portent sur des garanties en espèces, des titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure. L'ASG régit également l'échange de garanties lorsque l'exposition au crédit d'une contrepartie dépasse un seuil prédéterminé. Les contreparties sont, en règle générale, autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. De même, dans le cas d'instruments dérivés hors cote compensés, des garanties sont requises en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure et peuvent être vendues, redonnées en garantie ou autrement utilisées. Investissements PSP ne vend pas, ne redonne pas en garantie ni n'utilise autrement les biens détenus en garantie sous forme de titres, mais réinvestit toutes les garanties en espèces relativement aux contrats de dérivés.

En ce qui concerne les transactions portant sur des contrats de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres, il existe des obligations de garantie pour atténuer le risque de contrepartie. Les obligations de garantie pour les programmes de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les conventions de rachat et les conventions de revente de titres sont décrites aux notes 2.3.5 et 2.3.6.

L'information relative aux biens donnés en garantie par Investissements PSP et ses contreparties figure à la note 5.

Dans le cas du programme de prêt de titres, l'exposition d'Investissements PSP au risque de contrepartie est davantage atténuée puisque le gardien des valeurs prêtées assume le risque que la contrepartie ne pourra respecter les obligations liées à la garantie.

La direction assure la surveillance et l'atténuation du risque de contrepartie et applique une procédure exhaustive et rigoureuse à l'échelle d'Investissements PSP dans le cadre de son suivi et de sa gestion du risque de contrepartie. Ainsi, la direction mesure le risque de contrepartie en continu, évalue et assure le suivi de la qualité du crédit des contreparties actuelles, et veille à atténuer le risque de contrepartie par la gestion des garanties.

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.2. Risque de crédit (suite)

#### 7.2.2. Compensation

Investissements PSP est assujettie aux conventions-cadres de l'ISDA à l'égard de ses instruments financiers dérivés négociés hors cote, comme il a déjà été mentionné. Ces conventions contiennent des dispositions exécutoires de compensation par liquidation qui s'appliquent seulement en cas de défaut. Dans certains cas, ces conventions permettent la compensation. Lorsque les conditions de compensation étaient satisfaites, les instruments financiers ont été présentés selon leur montant net dans les états de la situation financière. Les conventions de rachat et les conventions de revente de titres, décrites aux notes 2.3.6 et 5, sont assujetties à des conventions similaires bien qu'elles ne soient pas compensées, les conditions de compensation n'étant pas satisfaites.

Les tableaux qui suivent présentent les actifs financiers et les passifs financiers susmentionnés :

#### Actifs financiers

(en milliers de dollars canadiens)	Montant brut des actifs financiers comptabilisés	Moins : Montant brut des passifs financiers comptabilisés et compensés	Montant net des actifs financiers présentés dans les états de la situation financière	Moins : Montants connexes non compensés dans les états de la situation financière		Montant net
				Passifs financiers comptabilisés	Biens détenus en garantie et non comptabilisés	
<b>31 mars 2022</b>						
Conventions de revente	12 001	—	12 001 <sup>A</sup>	5 788	6 198	15
Dérivés négociés hors cote	9 166	817	8 349 <sup>B</sup>	7 030	1 231	88
<b>Total</b>	<b>21 167</b>	<b>817</b>	<b>20 350</b>	<b>12 818</b>	<b>7 429</b>	<b>103</b>
<b>31 mars 2021</b>						
Conventions de revente	16 011	—	16 011 <sup>A</sup>	6 353	9 651	7
Dérivés négociés hors cote	9 593	838	8 755 <sup>B</sup>	6 163	2 519	73
<b>Total</b>	<b>25 604</b>	<b>838</b>	<b>24 766</b>	<b>12 516</b>	<b>12 170</b>	<b>80</b>

#### Passifs financiers

(en milliers de dollars canadiens)	Montant brut des passifs financiers comptabilisés	Moins : Montant brut des actifs financiers comptabilisés et compensés	Montant net des passifs financiers présentés dans les états de la situation financière	Moins : Montants connexes non compensés dans les états de la situation financière		Montant net
				Actifs financiers comptabilisés	Biens donnés en garantie et non décomptabilisés	
<b>31 mars 2022</b>						
Conventions de rachat	16 428	—	16 428 <sup>A</sup>	5 788	10 593	47
Dérivés négociés hors cote	11 255	817	10 438 <sup>B</sup>	6 434	3 800	204
Garanties à payer	597	—	597 <sup>C</sup>	596	—	1
<b>Total</b>	<b>28 280</b>	<b>817</b>	<b>27 463</b>	<b>12 818</b>	<b>14 393</b>	<b>252</b>
<b>31 mars 2021</b>						
Conventions de rachat	13 938	—	13 938 <sup>A</sup>	6 353	7 576	9
Dérivés négociés hors cote	6 668	838	5 830 <sup>B</sup>	5 229	519	82
Garanties à payer	1 295	—	1 295 <sup>C</sup>	934	—	361
<b>Total</b>	<b>21 901</b>	<b>838</b>	<b>21 063</b>	<b>12 516</b>	<b>8 095</b>	<b>452</b>

<sup>A</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.10.

<sup>B</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.12.

<sup>C</sup> Tel qu'il est décrit à la note 4.1.9. Le solde comprend la garantie en espèces reçue dans le cadre de certaines transactions sur dérivés hors cote, et fait partie des garanties à payer décrites à la note 4.1.

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'Investissements PSP ne puisse respecter ses obligations financières en temps opportun au moyen de liquidités suffisantes et facilement disponibles. La situation de l'encaisse d'Investissements PSP fait l'objet d'un contrôle quotidien. En règle générale, les placements en trésorerie, les titres du marché monétaire, les billets à taux variable, les obligations et les actions de sociétés ouvertes sont présumés être très liquides, car ils seront investis dans des titres qui sont négociés activement. La direction utilise les méthodes pertinentes de mesure et de contrôle du risque de liquidité afin de s'assurer que la société dispose des liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Un rapport sur la liquidité, qui prend en compte les flux de trésorerie futurs prévus, est dressé et présenté à la haute direction sur une base hebdomadaire. Cela permet d'assurer que les réserves d'encaisse sont suffisantes et disponibles pour financer les sorties de fonds prévues. En outre, Investissements PSP maintient des sources de liquidités suffisantes pour en faire usage en cas d'interruption des activités sur les marchés. Investissements PSP a la capacité de mobiliser des capitaux supplémentaires au moyen de son programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Ce programme permet à Investissements PSP d'émettre des billets à ordre à court terme et des billets à moyen terme. De l'information supplémentaire sur le recours au programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux est présentée à la note 8.2. En outre, Investissements PSP détient des facilités de crédit aux fins générales de la société. De l'information supplémentaire sur ces facilités de crédit est présentée à la note 8.1.

La valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance est présentée à la note 4.1.12.

#### Passifs financiers

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2022, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16 :

(en milliers de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés<sup>A</sup></b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(4 468)	—	—	(4 468)
Intérêts à payer	(303)	(35)	—	(338)
Titres vendus à découvert	(9 817)	—	—	(9 817)
Garanties à payer	(612)	—	(2 194)	(2 806)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(9 201)	(7 227)	—	(16 428)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(32 971)	(8 152)	(53 853)	(94 976)
Fournisseurs et autres passifs	(1 103)	(13)	(669)	(1 785)
<b>Total</b>	<b>(58 475)</b>	<b>(15 427)</b>	<b>(56 716)</b>	<b>(130 618)</b>
(en milliers de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Instruments financiers liés à des produits dérivés</b>				
Actifs liés à des produits dérivés	3 538	3 030	2 021	8 589
Passifs liés à des produits dérivés <sup>A</sup>	(5 601)	(3 661)	(1 353)	(10 615)
<b>Total</b>	<b>(2 063)</b>	<b>(631)</b>	<b>668</b>	<b>(2 026)</b>

<sup>A</sup> Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

## 7— Gestion du risque lié aux placements (suite)

### 7.3. Risque de liquidité (suite)

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2021, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 16 :

(en milliers de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés<sup>A</sup></b>				
Montants à payer liés à des transactions en cours	(6 475)	—	—	(6 475)
Intérêts à payer	(270)	(33)	—	(303)
Titres vendus à découvert	(11 790)	—	—	(11 790)
Garanties à payer	(3 392)	—	(6 015)	(9 407)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(11 456)	(2 482)	—	(13 938)
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	(15 578)	(14 155)	(41 374)	(71 107)
Fournisseurs et autres passifs	(619)	(467)	(773)	(1 859)
<b>Total</b>	<b>(49 580)</b>	<b>(17 137)</b>	<b>(48 162)</b>	<b>(114 879)</b>
<b>Instruments financiers liés à des produits dérivés</b>				
Actifs liés à des produits dérivés	3 687	3 185	2 384	9 256
Passifs liés à des produits dérivés <sup>A</sup>	(2 415)	(2 402)	(1 400)	(6 217)
<b>Total</b>	<b>1 272</b>	<b>783</b>	<b>984</b>	<b>3 039</b>

<sup>A</sup> Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

## 8— Emprunts

### 8.1. Facilités de crédit

Investissements PSP détient une facilité de crédit renouvelable de 2 milliards \$ et une ligne de crédit à demande de 1 milliard \$ (collectivement, les « facilités de crédit »).

Les facilités de crédit servent aux fins générales de la société et sont offertes en dollars canadiens ou américains. Ces facilités de crédit sont assujetties aux modalités habituelles et sont consenties à des taux d'intérêt variables, notamment au taux préférentiel et au taux de base américain.

Aucun prélèvement n'avait été effectué sur ces facilités de crédit aux 31 mars 2022 et 2021.

### 8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP comprend le placement privé de billets à ordre à court terme, de même que des billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP. Les fonds mobilisés sont principalement affectés au financement des placements sur les marchés privés. Ils sont garantis inconditionnellement et irrévocablement par Investissements PSP conformément à la politique de levier corporative.

Pour le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux, le montant maximum autorisé par le conseil d'administration est limité à 12 milliards \$ en ce qui concerne les billets à ordre à court terme pour les émissions au Canada et aux États-Unis combinées, et à 20 milliards \$ pour les billets à moyen terme émis à l'échelle mondiale.

## 8— Emprunts (suite)

### 8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (suite)

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP respectait les limites autorisées par le conseil d'administration pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021<sup>A</sup>.

Le tableau suivant présente les échéances et la juste valeur des billets émis en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux attribués au compte de régime à la date indiquée :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2022		31 mars 2021	
	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur	Montants de capital payables à l'échéance	Juste valeur
Billets à ordre à court terme libellés en dollars canadiens, portant intérêt entre 0,25 % et 1,00 % et venant à échéance de 30 à 360 jours (entre 0,12 % et 0,51 % et venant à échéance de 90 à 364 jours au 31 mars 2021)	983	982	1 498	1 497
Billets à ordre à court terme libellés en dollars américains, portant intérêt entre 0,15 % et 1,15 % et venant à échéance de 25 à 365 jours (entre 0,09 % et 0,47 % et venant à échéance de 31 à 365 jours au 31 mars 2021)	32 956	32 933	22 911	22 901
Billets à moyen terme de série 7 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 3,29 % par année et venant à échéance le 4 avril 2024	5 497	5 584	6 205	6 677
Billets à moyen terme de série 8 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 1,34 % par année et venant à échéance le 18 août 2021	—	—	5 312	5 335
Billets à moyen terme de série 9 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 2,09 % par année et venant à échéance le 22 novembre 2023	5 922	5 898	6 375	6 620
Billets à moyen terme de série 10 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 1,73 % par année et venant à échéance le 21 juin 2022	7 193	7 208	6 664	6 781
Billets à moyen terme de série 11 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 3,00 % par année et venant à échéance le 5 novembre 2025	5 228	5 274	5 312	5 729
Billets à moyen terme de série 12 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 2,05 % par année et venant à échéance le 15 janvier 2030	4 835	4 525	5 312	5 312
Billets à moyen terme de série 13 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 0,90 % par année et venant à échéance le 15 juin 2026	6 273	5 811	6 375	6 219
Billets à moyen terme de série 14 libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 1,50 % par année et venant à échéance le 15 mars 2028	3 931	3 640	4 101	4 036
Billets à moyen terme de série G1 libellés en dollars américains, portant intérêt à 1,00 % par année et venant à échéance le 29 juin 2026	5 224	4 847	—	—
Billets à moyen terme de série G2 libellés en dollars américains, portant intérêt à 0,50 % par année et venant à échéance le 15 septembre 2024	6 530	6 219	—	—
Billets à moyen terme de série G3 libellés en dollars américains, portant intérêt à 1,63 % par année et venant à échéance le 26 octobre 2028	5 224	4 901	—	—
Billets à moyen terme de série G4 (obligations vertes) libellés en dollars canadiens, portant intérêt à 2,60 % par année et venant à échéance le 1 <sup>er</sup> mars 2032	4 182	4 023	—	—
Billets à moyen terme de série G5 libellés en dollars américains, portant intérêt à un taux annuel correspondant au taux combiné du SOFR, majoré de 24 points de base et venant à échéance le 3 mars 2025	3 134	3 131	—	—
<b>Total</b>	<b>97 112</b>	<b>94 976</b>	<b>70 065</b>	<b>71 107</b>

<sup>A</sup> Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, Investissements PSP respectait également l'exigence selon laquelle le montant maximum autorisé dans le cadre du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux ne devait pas dépasser 10 % des placements nets, plus la totalité de l'encours de la dette avec recours, au moment de l'émission. Cette limite n'est plus en vigueur.



## 8— Emprunts (suite)

### 8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (suite)

Les gains non réalisés sur les emprunts s'élevaient à 2 885 mille \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (gains non réalisés de 2 558 mille \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021).

Les charges d'intérêts pour les exercices clos les 31 mars s'établissaient comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
Billets à ordre à court terme	63	124
Billets à moyen terme	956	909
<b>Total</b>	<b>1 019</b>	<b>1 033</b>

### 8.3. Rapprochement des passifs issus des activités de financement

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

(en milliers de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Changements sans contrepartie de trésorerie		Solde de clôture
				Pertes de change	Gains de juste valeur <sup>A</sup>	
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	71 107	136 196	(109 448)	231	(3 110)	94 976
<b>Emprunts</b>	<b>71 107</b>	<b>136 196</b>	<b>(109 448)</b>	<b>231</b>	<b>(3 110)</b>	<b>94 976</b>

<sup>A</sup> Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

(en milliers de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Produits tirés des emprunts	Remboursement d'emprunts	Changements sans contrepartie de trésorerie		Solde de clôture
				Gains de change	Gains de juste valeur <sup>A</sup>	
Financement par emprunt sur les marchés des capitaux	68 295	97 108	(91 676)	(2 358)	(262)	71 107
<b>Emprunts</b>	<b>68 295</b>	<b>97 108</b>	<b>(91 676)</b>	<b>(2 358)</b>	<b>(262)</b>	<b>71 107</b>

<sup>A</sup> Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

## 9— Capitaux propres

### 9.1. Droits prévus par la loi conférés au gouvernement du Canada

Les *Lois sur la pension* confèrent au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP réparti à chaque compte de régime aux fins décrites dans les *Lois sur la pension*. La répartition de l'actif net et du résultat net d'Investissements PSP à chaque compte de régime à une date donnée est fondée sur la politique de répartition décrite à la note 13.

### 9.2. Transferts de fonds

Investissements PSP n'a reçu aucun transfert de fonds du gouvernement du Canada au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022 (aucun transfert au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021) pour le Fonds.

## 10— Informations sectorielles

En vue de s'acquitter de son mandat, Investissements PSP gère un portefeuille mondial diversifié comportant des placements effectués dans différentes catégories d'actifs. De plus, elle a adopté une approche de placements axée sur l'ensemble des Fonds plutôt que sur une seule catégorie d'actifs. Cette approche s'articule sur la stratégie de placements à long terme et repose sur la gestion de la répartition et de l'exposition des catégories d'actifs, des secteurs et des facteurs de risques de l'ensemble des Fonds.

Ainsi, les secteurs de placements d'Investissements PSP sont présentés ci-après afin de refléter la façon dont les catégories d'actifs sont gérées et comment la haute direction analyse les résultats pour faciliter la gestion de la performance et la prise de décision. Le montant de chaque secteur de placements comprend sa quote-part respective dans les actifs liés aux placements et dans les passifs liés aux placements, ainsi que les emprunts, qui sont présentés séparément selon la nature des placements sous-jacents à la note 4.1. En outre, à l'appui de l'approche de placement d'Investissements PSP, un portefeuille complémentaire est géré en sus de chaque portefeuille de catégories d'actifs, ce qui permet à Investissements PSP de saisir des occasions de placements qui s'inscrivent dans son mandat, mais qui se trouvent hors de la portée du cadre de placement d'une catégorie d'actifs prise individuellement.

Ces secteurs comprennent des placements détenus directement et en copropriété, ainsi que des placements détenus par les gestionnaires de fonds, et sont composés de ce qui suit :

- Actions cotées – placements dans des actions négociées sur des marchés organisés et dans d'autres titres semblables.
- Placements privés – placements dans des entités fermées ayant des objectifs similaires.
- Titres à revenu fixe – placements dans des titres à revenu fixe de gouvernements et de sociétés.
- Titres de créance – placements dans des titres de créance principaux et secondaires de qualité inférieure.
- Placements immobiliers – placements dans des actifs immobiliers, principalement dans le secteur des résidences pour retraités, le secteur résidentiel, le secteur de l'immobilier, le secteur commercial, le secteur du commerce au détail et d'autres secteurs industriels.
- Placements en infrastructures – placements dans des entités fermées axés sur les actifs de sociétés du transport, énergétiques, des télécommunications et d'autres sociétés réglementées.
- Placements en ressources naturelles – placements dans des actifs réels axés sur les actifs des secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont.
- Portefeuille complémentaire – placements qui ne s'inscrivent pas dans le mandat des catégories d'actifs actuellement détenues, mais qui sont jugés avantageux pour l'ensemble des Fonds.

Le tableau qui suit présente les placements nets par secteur de placements à la date indiquée :

(en milliers de dollars canadiens)	<b>31 mars 2022</b>	31 mars 2021
Actions cotées	<b>247 336</b>	255 844
Placements privés	<b>147 944</b>	134 924
Titres à revenu fixe	<b>170 290</b>	158 367
Titres de créance	<b>91 556</b>	61 515
Placements immobiliers	<b>130 017</b>	113 969
Placements en infrastructures	<b>98 303</b>	78 153
Placements en ressources naturelles	<b>48 577</b>	41 277
Portefeuille complémentaire	<b>5 966</b>	788
Autres <sup>A</sup>	<b>23 952</b>	24 233
<b>Total</b>	<b>963 941</b>	869 070

<sup>A</sup> Comprendent de la trésorerie et des titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

## 10— Informations sectorielles (suite)

Le tableau qui suit présente le résultat net d'exploitation par secteur de placements pour les exercices clos les 31 mars :

(en milliers de dollars canadiens)	2022			2021		
	Revenu (perte) de placement <sup>A</sup>	Charges <sup>B</sup>	Résultat net (perte nette)	Revenu (perte) de placement <sup>A</sup>	Charges <sup>B</sup>	Résultat net (perte nette)
Actions cotées	16 031	(1 198)	14 833	92 472	(1 178)	91 294
Placements privés	36 272	(528)	35 744	30 925	(430)	30 495
Titres à revenu fixe	(3 448)	(331)	(3 779)	(4 255)	(303)	(4 558)
Titres de créance	5 207	(366)	4 841	5 963	(314)	5 649
Placements immobiliers	27 858	(924)	26 934	4 977	(840)	4 137
Placements en infrastructures	11 825	(786)	11 039	3 852	(718)	3 134
Placements en ressources naturelles	6 965	(472)	6 493	4 069	(482)	3 587
Portefeuille complémentaire	153	8	161	172	(14)	158
Autres <sup>C</sup>	(1 484)	(6)	(1 490)	1 336	(56)	1 280
<b>Total</b>	<b>99 379</b>	<b>(4 603)</b>	<b>94 776</b>	<b>139 511</b>	<b>(4 335)</b>	<b>135 176</b>

<sup>A</sup> Comme il est mentionné à la note 11, les autres frais payés par certains placements dans des fonds en gestion commune et les frais de gestion qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP sont inclus dans le revenu de placement.

<sup>B</sup> Comprennent toutes les charges liées aux placements et les charges d'exploitation présentées respectivement aux notes 11 et 12.

<sup>C</sup> Comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire qui ne sont pas gérés au sein des secteurs d'exploitation.

## 11— Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements attribuées au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
Charges d'intérêts	1 057	1 117
Coûts de transaction	650	582
Frais de gestion externe des placements <sup>A</sup>	162	237
Autres (montant net)	244	206
<b>Total</b>	<b>2 113</b>	<b>2 142</b>

<sup>A</sup> Comprennent les montants engagés relativement à des placements sur les marchés publics qui sont payés directement par Investissements PSP. D'autres frais sont payés par certains placements dans des fonds en gestion commune classés en tant que placements alternatifs, lesquels ont totalisé 1 657 mille \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (1 598 mille \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des fonds.

De même, les frais de gestion liés aux placements sur les marchés privés et les titres de créance privés ne sont pas payés directement par Investissements PSP. Ces frais, qui varient en règle générale entre 0,1% et 2,5% du montant total investi ou engagé, ont totalisé 2 043 mille \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (1 985 mille \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des placements.

## 12— Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation attribuées au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
Salaires et avantages du personnel	1 547	1 393
Honoraires de consultation et de services professionnels	421	351
Locaux et matériel	70	72
Données de marché et applications commerciales	225	219
Amortissement des immobilisations corporelles	134	143
Droits de garde	21	16
Autres charges d'exploitation	72	(1)
<b>Total</b>	<b>2 490</b>	<b>2 193</b>

## 13— Répartition du résultat net

La répartition du résultat net d'Investissements PSP entre les comptes de régime se détaille comme suit :

### 13.1. Revenu de placement

Le revenu de placement est réparti proportionnellement en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où le revenu est gagné.

### 13.2. Charges

Selon la Loi, les coûts d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputés aux comptes de régime. Aux termes du paragraphe 4(3) de la Loi, le président du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces coûts seront imputés, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion externe de placement et les droits de garde, en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où les charges sont engagées.

Pour les exercices clos les 31 mars, les charges d'exploitation, excluant les coûts directs des activités de placement mentionnés ci-dessus, ont été réparties au prorata du montant annuel des placements nets de chaque compte de régime, comme suit :

(%)	2022	2021
Compte du régime de pension de la fonction publique	72,9	72,8
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	19,5	19,6
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,2	7,2
Compte du régime de pension de la Force de réserve	0,4	0,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	100,0

## 14— Transactions entre parties liées

### 14.1. Certaines entités émettrices

Comme il est mentionné à la note 2.1, les participations dans des filiales non consolidées, des entités émettrices contrôlées conjointement et des entreprises associées sont comptabilisées à la JVRN. Les transactions conclues entre Investissements PSP et ces entités ou les filiales de ces entités sont des transactions entre parties liées. Investissements PSP réalise des transactions de placement avec ces parties liées dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe décrits à la note 4.1, ainsi que des garanties, des indemnités et des engagements décrits respectivement aux notes 16 et 17. Comme les soldes liés à toutes les transactions de placement sont évalués à la JVRN, ces transactions réalisées avec des parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat net que celles réalisées avec des parties non liées.

Les transactions réalisées entre Investissements PSP et ses filiales consolidées ainsi que les soldes connexes sont éliminés et, par conséquent, ne sont pas présentés dans la présente note.

### 14.2. Le gouvernement du Canada et les entités liées au gouvernement

Puisque Investissements PSP est une société de la Couronne, comme il est mentionné à la note 1, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada, ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada (collectivement, les « entités liées au gouvernement »).

#### i) Gouvernement du Canada

Les seules transactions réalisées entre Investissements PSP et le gouvernement du Canada sont les transferts de fonds décrits à la note 9.2.

#### ii) Entités liées au gouvernement

Investissements PSP peut conclure des transactions de placement avec des entités liées au gouvernement dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe décrits à la note 4.1. Ces transactions de placement sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui peuvent s'appliquer aux transactions entre parties non liées et sont assujetties aux mêmes processus internes. À cet égard, les transactions avec ces parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat net que celles avec des parties non liées. Par conséquent, Investissements PSP se prévaut de l'exemption aux termes de l'IAS 24, *Parties liées*, qui lui permet de ne pas présenter des informations spécifiques sur les transactions conclues avec ces entités liées au gouvernement et les soldes liés à ces transactions.

### 14.3. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont liés à Investissements PSP. Les principaux dirigeants désignent les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'Investissements PSP, directement ou indirectement, soit les membres du conseil d'administration, l'équipe de la haute direction et les dirigeants nommés par le conseil d'Investissements PSP. La rémunération des principaux dirigeants attribuée au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars a été comptabilisée dans les états du résultat net et se présente comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
Rémunération et autres avantages du personnel à court terme	53	45
Rémunération et autres avantages du personnel à long terme	42	38
<b>Total</b>	<b>95</b>	83

Comme il est indiqué à la note 16, Investissements PSP pourrait également être tenue d'indemniser certains des principaux dirigeants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de certains aspects de leurs fonctions.

## 15— Gestion du capital

En tant que société de placement, Investissements PSP poursuit les objectifs suivants en ce qui a trait à la gestion de son capital :

- Investir les transferts de fonds, selon ce qui est énoncé à la note 9.2, dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des *Lois sur la pension*. Les fonds reçus sont investis dans le but de réaliser un rendement optimal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences des régimes constitués en vertu des *Lois sur la pension* et de la capacité des régimes à respecter leurs obligations financières. Les fonds sont également investis conformément à la politique de gestion du risque lié aux placements dont il est question à la note 7.
- Conserver une cote de crédit lui assurant l'accès aux marchés des capitaux au meilleur coût. Par l'intermédiaire de PSP Capital Inc. et de ses politiques en matière d'endettement, Investissements PSP a la possibilité de mobiliser des capitaux au moyen de l'émission de billets à ordre à court terme et de billets à moyen terme. La note 8.2 présente de l'information relative au financement par emprunt sur les marchés des capitaux, et la note 7.3 présente de l'information sur la situation d'Investissements PSP en matière de liquidité.

La structure du capital d'Investissements PSP se compose des transferts de fonds et du financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Investissements PSP n'est soumise à aucune restriction imposée de l'extérieur à l'égard du capital.

## 16— Garanties et indemnités

Investissements PSP fournit une indemnisation à ses administrateurs, à ses dirigeants, à ses employés et à certains de ses représentants qui sont appelés à agir en tant qu'administrateurs ou dirigeants d'entités dans lesquelles Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement ont effectué un placement ou ont une participation financière. Par conséquent, mais sous réserve des dispositions de la Loi, Investissements PSP pourrait être tenue d'indemniser ces représentants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de leurs fonctions, sauf dans les cas où la responsabilité de ces représentants est attribuable au fait qu'ils n'ont pas agi avec intégrité et de bonne foi. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Dans certains cas, Investissements PSP fournit aussi une indemnisation à des tiers dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, Investissements PSP peut être tenue d'indemniser ces tiers en lien avec la réalisation de leurs obligations contractuelles. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Investissements PSP garantit de façon inconditionnelle et irrévocable toutes les facilités de crédit ainsi que tous les billets à ordre à court terme et les billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., tel qu'il est décrit à la note 8.

Dans le cadre de certaines transactions de placement, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont fourni des garanties, accordé des indemnisations ou émis des lettres de crédit à des tiers, les plus importantes étant les suivantes :

- Aux 31 mars 2022 et 2021, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient convenu d'offrir une garantie et, dans certains cas, d'accorder une indemnisation à l'égard du respect des exigences imposées à certaines entités détenues en vertu d'ententes contractuelles. La majorité de ces ententes sont des accords d'emprunt. Dans l'éventualité d'une défaillance en vertu de ces ententes, à recours limité dans certains cas, Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement pourraient devoir assumer des obligations jusqu'à concurrence de 2 051 millions \$ au 31 mars 2022 (2 239 millions \$ au 31 mars 2021), dont un montant de 8 575 mille \$ a été attribué au compte de régime (9 516 mille \$ au 31 mars 2021), plus les intérêts et autres frais connexes applicables. Au 31 mars 2022, les accords d'emprunt venaient à échéance entre mai 2022 et novembre 2029 (entre mai 2021 et novembre 2029 au 31 mars 2021).
- De plus, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient émis des lettres de crédit d'un montant total de 1 million \$ au 31 mars 2022 (93 millions \$ au 31 mars 2021), dont un montant de 3 mille \$ a été attribué au compte de régime (395 mille \$ au 31 mars 2021) relativement à des transactions de placement.

## 17— Engagements

Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont convenu de conclure des transactions de placement qui seront financées au cours des exercices à venir conformément à des modalités convenues. La portion des engagements d'Investissements PSP qui aurait été prise en charge par le compte de régime était comme suit à la date indiquée :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2022	31 mars 2021
Actions étrangères	12	7
Placements immobiliers	18 088	18 777
Placements privés	53 364	54 679
Placements en infrastructures	15 543	10 360
Placements en ressources naturelles	2 160	951
Titres de créance privés	23 204	22 653
Placements alternatifs	8 214	8 315
<b>Total</b>	<b>120 585</b>	<b>115 742</b>

Le financement des engagements susmentionnés peut être demandé à diverses dates jusqu'en 2040 au 31 mars 2022 (jusqu'en 2040 au 31 mars 2021).



## Places d'affaires

### **MONTRÉAL**

(principal bureau d'affaires)  
1250, boulevard René-Lévesque Ouest  
bureau 1400  
Montréal (Québec)  
Canada H3B 5E9  
Téléphone: +1.514.937.2772

### **NEW YORK**

450 Lexington Avenue, suite 3750  
New York, New York  
USA 10017  
Téléphone: +1.212.317.8879

### **LONDRES**

10 Bressenden Place, 8<sup>th</sup> floor  
Londres, Royaume-Uni  
SW1E 5DH  
Téléphone: +44 20 37 39 51 00

### **HONG KONG**

Suites 01-05, 22<sup>nd</sup> floor  
Prosperity Tower  
39 Queen's Road Central  
Central, Hong Kong  
Téléphone: +852 91616063

## Siège social

### **OTTAWA**

1, rue Rideau, 7<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario)  
Canada K1N 8S7  
Téléphone: +1.613.782.3095

[info@investpsp.ca](mailto:info@investpsp.ca)